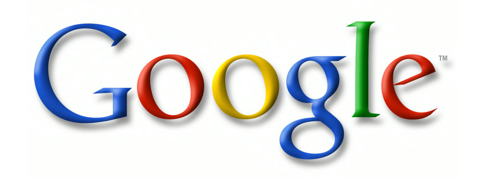








ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

ANNUAIRE

DE

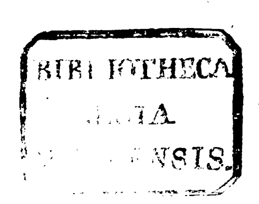
L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

1845.

NEUVIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.





CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année depuis la création du monde. 5851
de la période julienne. 6558
depuis le déluge universel. 4193
depuis la fondation de Rome, selon Varron. 2598
de l'ère de Nabonassar. 2592
de l'ère chrétienne. 1845

L'année 2621 des Olympiades, ou la 1e année de la 656e Olympiade, commence en Juillet 1845.

L'année 1260 des Turcs commence le 22 Janvier 1844 et finit le 9 Janvier 1845, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1845 du calendrier julien commence le 13 Janvier 1845.

ÉCLIPSES EN 1845.

Il y aura cette année deux éclipses partielles de soleil, l'une le 6 Mai, l'autre le 30 Octobre. La première seule sera visible à Louvain ; elle commencera à 8 heures 52 minutes et finira à 11 heures 1 minute du matin ; sa grandeur sera de $\frac{3}{10}$ du diamètre du soleil. Il y aura en outre deux éclipses de lune : la première, totale, aura lieu le 21 Mai, mais sera invisible à Louvain ; la seconde, partielle, y sera visible ; elle commencera le 13 Novembre, à 11 heures 29 minutes du soir et finira le lendemain à 2 heures 47 minutes du matin.

Enfin, le 8 Mai, Mercure passera sur le disque du soleil ; l'entrée aura lieu à 4 heures 40 minutes du

soir, la sortie à 11 heures 4 minutes; cette dernière, ayant lieu après le coucher du soleil, ne sera pas visible à Louvain.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or.	3.
Epacte.	XXII.
Cycle solaire.	6.
Indiction romaine.	3.
Lettre dominicale.	E.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 19 Janvier.
Les Cendres, 5 Février.
Pâques, 23 Mars.
Les Rogations, 28, 29, 30 Avril.
L'Ascension, 1 Mai.
La Pentecôte, 11 Mai.
La Ste.-Trinité, 18 Mai.
La Fête-Dieu, 22 Mai.
Le premier Dimanche de l'Avent, 30 Novembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse, est transférée au Dimanche suivant.

Les fêtes, abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII, sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous

les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la Fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Les jours de saint Marc et des Rogations, il est défendu de manger de la viande.

QUATRE-TEMPS.

Les 12, 14 et 15 Février. — Les 14, 16 et 17 Mai. — Les 17, 19 et 20 Septembre. — Les 17, 19 et 20 Décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné accorder, le 18 Septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 Novembre et le 2 Février, pour les Bienfaiteurs, les Professeurs, les Élèves et les Fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université, et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les Dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le Dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les Professeurs et les Élèves, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 11 minutes.

☾ D. Q. le 1, à 3 heures 39 minutes du soir.
● N. L. le 8, à 7 heures 31 minutes du matin.
☽ P. Q. le 15, à 9 heures 9 minutes du matin.
☺ P. L. le 23, à 2 heures 38 minutes du soir.
☾ D. Q. le 31, à 2 heures 14 minutes du matin.

---

1 Merc. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR *.
2 Jeud. s. Adalard, abbé de Corbie.
3 Vend. ste. Geneviève, vierge.
4 Sam. ste. Pharaïlde, vierge.
5 DIM. s. Télesphore, pape.
6 Lund. ÉPIPHANIE *.
7 Mard. ste. Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. ste. Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. s. Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Hygin, pape.
12 Dim. Solennité de l'Epiphanie. s. Arcade, martyr.
13 Lund. ste. Véronique. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
14 Mard. s. Hilaire, év. de Poitiers. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Merc. s. Paul, ermite.
16 Jeud. s. Marcel, pape.
17 Vend. s. Antoine, abbé.
18 Sam. Chaire de S. Pierre à Rome.
19 Dim. *Septuagésime. Saint Nom de Jésus.* s. Canut, roi de Danemark.
20 Lund. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Mard. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 Merc. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Jeud. Epousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Vend. s. Timothée, év. d'Éphèse.
25 Sam. Conversion de St. Paul.
26 Dim. *Sexagésime.* s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Lund. s. Jean-Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Mard. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Merc. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Jeud. ste. Martine, vierge et martyre.
31 Vend. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

● N. L. le 6, à 6 heures 54 minutes du soir.
☽ P. Q. le 14, à 5 heures 18 minutes du matin.
☺ P. L. le 22, à 7 heures 5 minutes du matin.

---

1 Sam. s. Ignace, év. et martyr.
2 Dim. Purification de la très-sainte Vierge *.
Fête patronale de l'Université; Messe solennelle à Saint-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière. Quinquagésime. — Conformément à la résolution du corps épiscopal, le premier et le deuxième Dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de Belgique la collecte pour l'Université.
3 Lund. s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. *Les Cendres.* ste. Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ste. Dorothée, vierge et martyre. s. Amand, év. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

7 **Vend.** s. **Romuald**, abbé. — ***Réunion de la Fac. de Théologie.***
8 **Sam.** s. **Jean de Matha.**
9 **Dim.** ***Quadragésime.*** ste. **Apollonie, vierge et martyre.**
10 **Lund.** ste. **Scholastique**, vierge. — ***Réunion du Conseil rectoral.***
11 **Mard.** s. **Sévérin**, abbé.
12 **Merc.** ste. **Eulalie**, vierge et martyre. ***Quatre-temps.***
13 **Jeud.** ste. **Euphrosine**, vierge.
14 **Vend.** s. **Valentin**, prêtre et martyr. ***Quatre-temps.***
15 **Sam.** ss. **Faustin et Jovite**, martyrs. ***Quatre-temps.***
16 **Dim.** ***Reminiscere.*** ste. **Julienne**, vierge.
17 **Lund.** ss. **Théodule et Julien**, martyrs.
18 **Mard.** s. **Siméon**, év. et martyr.
19 **Merc.** s. **Boniface de Lausanne.**
20 **Jeud.** s. **Eleuthère**, év. de Tournai.
21 **Vend.** le B. **Pépin de Landen.**
22 **Sam.** **Chaire de St.-Pierre à Antioche.**
23 **Dim.** ***Oculi.*** s. **Pierre Damien**, év. et docteur.
24 **Lund.** s. **Mathias**, apôtre. s. **Modeste**, évêque.
25 **Mard.** ste. **Walburge**, vierge.
26 **Merc.** ste. **Aldetrude**, abbesse de Maubeuge.
27 **Jeud.** s. **Alexandre**, év. d'Alexandrie.
28 **Vend.** ss. **Julien, Chronion et Besas**, martyrs.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier le 20, à 6 heures 3 minutes du soir. Commencement du Printemps. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

☾ D. Q. le 1, à 10 heures 32 minutes du matin.
● N. L. le 8, à 6 heures 55 minutes du matin.
☽ P. Q. le 16, à 2 heures 11 minutes du matin.
☺ P. L. le 23, à 8 heures 37 minutes du soir.
☾ D. Q. le 30, à 5 heures 19 minutes du soir.

---

1 Sam. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Dim. *Lœtare.* s. Simplice, pape.
3 Lund. ste. Cunégonde, impératrice. — *Commencement du Semestre d'été de l'année académique* 1844—45. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.* — *Clôture des listes d'inscription pour la première session des Jurys d'examen.*
5 Merc. s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ste. Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Jean de Dieu.
9 Dim. *La Passion.* ste. Françoise, veuve.

10 Lund. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Vindicien, év. d'Arras.
12 Merc. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Jeud. ste. Euphrasie, vierge.
14 Vend. N.-D. des Sept-Douleurs.
15 Sam. s. Longin, soldat.
16 Dim. *Les Rameaux.* ste. Eusébie, vierge.
17 Lund. ste. Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Mard. s. Gabriël, archange. — *Commencement des Vacances académiques.*
19 Merc. s. Joseph, patron de la Belgique.—*Commencement des Vacances au collége des Humanités.*
20 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Wulfran, év. de Sens.
21 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Benoît, abbé.
22 Sam. s. Basile, martyr.
23 Dim. PAQUES. s. Victorien, martyr.
24 Lund. Le second jour de Paques*. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Mard. s. Humbert, évêque. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
26 Merc. s. Ludger, év. de Munster.
27 Jeud. s. Rupert, év. de Worms.
28 Vend. s. Sixte III, pape.
29 Sam. s. Eustase, abbé.
30 Dim. *Quasimodo.* s. Véron, abbé.
31 Lund. s. Benjamin, mart. Solennité de la Fête de St.-Joseph. — *Fin des Vacances au collége des Humanités.*

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 50 minutes.

● N. L. le 6, à 7 heures 59 minutes du soir.
☽ P. Q. le 14, à 9 heures 42 minutes du soir.
☺ P. L. le 22, à 7 heures 30 minutes du matin.
☾ D. Q. le 28, à 11 heures 38 minutes du soir.

---

1 Mard. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Hugues, abbé.
2 Merc. s. François de Paule. — *Fin des Vacances académiques.*
3 Jeud. s. Richard, év. de Chicester.
4 Vend. s. Isidore de Séville.
5 Sam. s. Vincent Ferrier.
6 DIM. *Misericordia.* s. Célestin, pape.
7 Lund. s. Albert, ermite. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Perpétue, év. de Tours. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. s. Vaudru, abbesse. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. s. Macaire, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Vend. s. Léon-le-Grand, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. s. Jules I, pape.
13 Dim. *Jubilate.* s. Herménégilde, martyr.
14 Lund. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. ss. Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Merc. s. Drogon, ermite.
17 Jeud. s. Anicet, pape et martyr.
18 Vend. s. Ursmar, év. abbé de Lobes.
19 Sam. s. Léon IX, pape.
20 Dim. *Cantate.* ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Lund. s. Anselme, arch. de Cantorbéry.
22 Mard. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Merc. s. Georges, martyr.
24 Jeud. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Vend. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 Sam. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Dim. *Vocem.* s. Antime, év. et martyr.
28 Lund. *Rogations.* s. Vital, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le* 29 *Avril* 1835. — *Réunion du Conseil rectoral.*
29 Mard. *Rogations.* s. Pierre de Milan, martyr.
30 Merc. *Rogations.* ste. Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gemeaux le 21. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 25 *minutes.*

● N. L. le 6, à 10 heures 16 minutes du matin.
☽ P. Q. le 14, à 2 heures 27 minutes du soir.
☺ P. L. le 21, à 4 heures 17 minutes du soir.
☾ D. Q. le 28, à 6 heures 43 minutes du matin.

---

1 Jeud. ASCENSION DE N.-S. J.-C. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Vend. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Sam. Invention de la Ste.-Croix.
4 Dim. *Exaudi.* ste. Monique, veuve.
5 Lund. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. s. Grégoire de Naziance, docteur. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. s. Antonin, archev. de Florence. *Jeûne.*

11 DIM. PENTECOTE. *Indulgence plénière.*
12 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE *. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Mard. s. Servais, évêque de Tongres. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Merc. *Quatre-temps.* s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Jeud. ste. Dymphne, vierge et martyre.
16 Vend. *Quatre-temps.* s. Jean Népomucène, martyr.
17 Sam. *Quatre-temps.* s. Pascal Baylon.
18 DIM. LA SAINTE TRINITÉ. s. Venance, martyr.
19 Lund. s. Pierre Célestin, pape.
20 Mard. s. Bernardin de Sienne.
21 Merc. ste. Itisberge, vierge.
22 Jeud. FÊTE-DIEU *. ste. Julie, vierge et mart.
23 Vend. s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Sam. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. s. Grégoire VII, pape. *Procession générale.*
26 Lund. s. Philippe de Néri.
27 Mard. s. Jean I, pape.
28 Merc. s. Germain, év. de Paris.
29 Jeud. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Vend. s. Ferdinand III, roi de Léon et de Castille.
31 Sam. ste. Pétronille, vierge.

Juin.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse le 21, à 3 heures 1 minute du soir. Commencement de l'Eté. Pendant ce mois les jours croissent de 21 minutes jusqu'au 21, et décroissent de 5 minutes jusqu'au 30.

● N. L. le 5, à 1 heure 26 minutes du matin.
☽ P. Q. le 13, à 4 heures 2 minutes du matin.
☺ P. L. le 19, à 11 heures 36 minutes du soir.
☾ D. Q. le 26, à 3 heures 45 minutes du soir.

---

1 Dim. Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain. s. Pamphile, martyr.
2 Lund. ss. Marcelin, Pierre et Erasme, martyrs. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. ste. Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Optat, év. de Milève. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Boniface, év. et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Robert, évêque.

8 **Dim.** s. Médard, év. de Noyon.
9 Lund. ss. Prime et Félicien, mart. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. ste. Marguerite, reine.
11 Merc. s. Barnabé, apôtre.
12 Jeud. s. Jean de Sahagun.
13 Vend. s. Antoine de Padoue.
14 Sam. s. Basile-le-Grand, arch. de Césarée.
15 **Dim.** ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Lund. ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Mard. ste. Alène, vierge et martyre.
18 Merc. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Jeud. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Vend. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Sam. s. Louis de Gonzague.
22 **Dim.** s. Paulin, év. de Nole.
23 Lund. B. Marie d'Oignies.
24 Mard. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Merc. s. Guillaume, abbé.
26 Jeud. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Vend. s. Ladislas, roi d'Hongrie.
28 Sam. s. Léon II, pape. *Jeûne.*
29 **Dim.** ss. PIERRE ET PAUL *, apôtres. *Indulgence plénière.*
30 Lund. ste. Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 5 minutes.

● N. L. le 4, à 4 heures 42 minutes du soir.
☽ P. Q. le 12, à 2 heures 41 minutes du soir.
☺ P. L. le 19, à 6 heures 21 minutes du matin.
☾ D. Q. le 26, à 3 heures 38 minutes du matin.

---

1 Mard. s. Rombaut, év., patron de Malines.
2 Merc. Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Jeud. s. Euloge, martyr.
4 Vend. s. Théodore, év.
5 Sam. s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz.
6 Dim. ste. Godelive, martyre.
7 Lund. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt.— *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. ste. Elisabeth, reine de Portugal. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. ss. Martyrs de Gorcum.— *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. Les sept Frères Martyrs. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Pie I, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Dim. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Lund. s. Bonaventure, év. et docteur. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Merc. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde.
17 Jeud. s. Alexis, conf.
18 Vend. s. Camille de Lellis.
19 Sam. s. Vincent de Paule.
20 Dim. s. Jérôme Emilien. Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.
21 Lund. ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges.*
22 Mard. ste. Marie-Madeleine.
23 Merc. s. Apollinaire, év. de Ravenne.
24 Jeud. ste. Christine, vierge et martyre.
25 Vend. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Sam. ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Dim. s. Pantaléon, martyr.
28 Lund. s. Victor, martyr.
29 Mard. ste. Marthe, vierge. — *Clôture des listes d'inscription pour la seconde session des Jurys d'examen.*
30 Merc. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Jeud. s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

● N. L. le 3, à 7 heures 43 minutes du matin.
☽ P. Q. le 10, à 10 heures 59 minutes du soir.
☺ P. L. le 17, à 1 heure 35 minutes du soir.
☾ D. Q. le 24, à 6 heures 45 minutes du soir.

---

1 Vend. s. Pierre-ès-Liens. — *Commencement des Vacances académiques.*
2 Sam. *Portiuncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Dim. Invention de s. Étienne.
4 Lund. s. Dominique, confesseur.
5 Mard. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Merc. Transfiguration de N. S. J.-C.
7 Jeud. s. Donat, év. et martyr.
8 Vend. s. Cyriac, martyr.
9 Sam. s. Romain, martyr.
10 Dim. s. Laurent, martyr.
11 Lund. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Mard. ste. Claire, vierge. — *Distribution des Prix au grand auditoire du collége du Pape, et commencement des Vacances au collége des Humanités.*

13 Merc. s. Hippolyte, martyr.
14 Jeud. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Vend. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.
s. Arnould, év. de Soissons.
16 Sam. s. Roch, confes.
17 Dim. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie.
s. Libérat, abbé.
18 Lund. ste. Hélène, impératrice.
19 Mard. s. Jules, martyr. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen.*
20 Merc. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Jeud. ste. Jeanne Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Vend. s. Timothée, martyr.
23 Sam. s. Philippe Béniti.
24 Dim. s. Barthélemi, apôtre.
25 Lund. s. Louis, roi de France.
26 Mard. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Merc. s. Joseph Calasance.
28 Jeud. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Vend. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Sam. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Dim. s. Raymond Nonnat. ss. Anges Gardiens.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance le 23, à 5 heures 12 minutes du matin. Commencement de l'Automne. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

● N. L. le 1, à 9 heures 53 minutes du soir.
☽ P. Q. le 9, à 5 heures 42 minutes du matin.
😐 P. L. le 15, à 10 heures 32 minutes du soir.
☾ D. Q. le 23, à 0 heures 44 minutes du soir.

---

1 Lund. s. Gilles, abbé.
2 Mard. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Merc. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Jeud. ste. Rosalie, vierge.
5 Vend. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Sam. s. Donatien, martyr.
7 Dim. ste. Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *Décembre* 1425).
8 Lund. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. s. Adrien, m.
9 Mard. s. Gorgone, martyr.
10 Merc. s. Nicolas de Tolentino.
11 Jeud. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Vend. s. Guy d'Anderlecht.

13 Sam. s. Amé, év. de Sion en Valais.
14 Dim. Exaltation de la sainte Croix. s. Nom de Marie.
15 Lund. s. Nicomède, martyr.
16 Mard. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Merc. *Quatre-temps.* s. Lambert, év. de Maestricht.
18 Jeud. s. Joseph de Cupertino.
19 Vend. *Quatre-temps.* s. Janvier, martyr.
20 Sam. *Quatre-temps.* s. Eustache, martyr.
21 Dim. s. Mathieu, apôtre.
22 Lund. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Mard. ste. Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Merc. Notre-Dame de Merci.
25 Jeud. s. Firmin.
26 Vend. ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 Sam. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Dim. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Lund. s. Michel, archange.
30 Mard. s. Jérôme, docteur. — *Fin des Vacances au collége des Humanités. — Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au Samedi 11 Octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf à une heure.*

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 57 minutes.

● N. L. le 1, à 11 heures 17 minutes du matin.
☽ P. Q. le 8, à 11 heures 49 minutes du matin.
☺ P. L. le 15, à 10 heures 15 minutes du matin.
☾ D. Q. le 23, à 8 heures 33 minutes du matin.
● N. L. le 31, à 0 heures 0 minutes du matin.

—

1 Merc. s. Rémi, s. Bavon, patron de Gand. *Messe solennelle du St.-Esprit, pour l'ouverture des Cours au collége des Humanités.*

2 Jeud. s. Léodegaire, év. d'Autun.

3 Vend. s. Gérard, abbé.

4 Sam. s. François d'Assise.

5 Dim. s. Placide, martyr. Solennité du saint Rosaire.

6 Lund. s. Brunon, confesseur.

7 Mard. s. Marc, pape.— *Fin des Vacances académiques. — Commencement du semestre d'hiver de l'année acad.* 1845-46.

8 Merc. ste. Brigitte, veuve. — *Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours académiques, à l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*

9 Jeud. s. Denis et ses compagnons, martyrs.

10 Vend. s. François de Borgia.

11 Sam. s. Gommare, patron de Lierre. — *Clôture des inscriptions et recensements. Après ce jour nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves dûment justifiés.* Règl. gén. art. 3.

12 Dim. s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Les demandes qui se rapportent aux art. 32, 33 et 34 du règl. gén. doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*
13 Lund. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
14 Mard. s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
15 Merc. ste. Thérèse, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
16 Jeud. s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai.— *Réunion de la Fac. de Droit.*
17 Vend. ste. Hedwige, veuve. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
18 Sam. s. Luc, évangéliste.
19 Dim. s. Pierre d'Alcantara.
20 Lund. s. Jean de Kenti. — *Réunion du Conseil rectoral.*
21 Mard. ste. Ursule et ses comp., martyres.
22 Merc. s. Mellon, évêque.
23 Jeud. s. Jean de Capistran.
24 Vend. s. Raphaël, archange.
25 Sam. ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante, ste. Darie, mart.
26 Dim. s. Evariste, pape et martyr.
27 Lund. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 Mard. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Merc. ste. Ermelinde, vierge.
30 Jeud. s. Foillan, martyr.
31 Vend. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

☽ P. Q. le 6, à 6 heures 33 minutes du soir.
🌕 P. L. le 14, à 1 heure 13 minutes du matin.
☾ D. Q. le 22, à 4 heures 44 minutes du matin.
● N. L. le 29, à 0 heures 0 minutes du soir.

---

1 Sam. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Dim. Patronage de la Sainte-Vierge.
3 Lund. Les Fidèles Trépassés. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, à l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures. — Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS EPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Zacharie et ste. Elisabeth, parents de saint Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Droit.*



7 Vend. s. Willebrord, év. d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

8 Sam. s. Godefroi, év. d'Amiens.

9 Dim. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES.

10 Lund. s. André Avellin. — *Réunion du Conseil rectoral.*

11 Mard. s. Martin, év. de Tours.

12 Merc. s. Liévin, év. et martyr.

13 Jeud. s. Stanislas Kostka.

14 Vend. s. Albéric, év. d'Utrecht.

15 Sam. s. Léopold, confesseur.

16 Dim. s. Edmond, arch. de Cantorbéry.

17 Lund. s. Grégoire Thaumaturge.

18 Mard. Dédicace des basiliques de St.-Pierre et de St.-Paul à Rome.

19 Merc. ste. Elisabeth, duchesse de Thuringe.

20 Jeud. s. Félix de Valois.

21 Vend. Présentation de la très-sainte Vierge.

22 Sam. ste. Cécile, vierge et martyre.

23 Dim. s. Clément I, pape et martyr.

24 Lund. s. Jean de la Croix.

25 Mard. ste. Catherine, vierge et martyre.

26 Merc. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.

27 Jeud. s. Acaire, év. de Noyon.

28 Vend. s. Rufe, martyr.

29 Sam. s. Saturnin, martyr.

30 Dim. *Avent.* s. André, apôtre. b.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne le 21, à 10 heures 45 minutes du soir. Commencement de l'Hiver. Pendant ce mois les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 21, puis ils croissent de 5 minutes jusqu'au 31.

☽ P. Q. le 6, à 3 heures 11 minutes du matin.
☺ P. L. le 13, à 7 heures 1 minute du soir.
☾ D. Q. le 21, à 11 heures 46 minutes du soir.
● N. L. le 28, à 11 heures 11 minutes du soir.

---

1 Lund. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

2 Mard. ste. Bibienne, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

3 Merc. s. François Xavier. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

4 Jeud. ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

5 Vend. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

6 Sam. s. Nicolas, év. de Myre.

7 DIM. s. Ambroise, év. et docteur.

8 Lund. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. — *Indulgence plénière.*

9 **Mard.** ste. Léocadie, vierge et mart. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Merc. s. Melchiade, pape et martyr.
11 Jeud. s. Damase, pape.
12 Vend. s. Valery, abbé en Picardie.
13 Sam. ste. Lucie, vierge et martyre.
14 Dim. s. Spiridion, évêque.
15 Lund. s. Adon, arch. de Vienne.
16 Mard. s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* Sa Majesté Léopold I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *Décembre* 1790.
17 Merc. *Quatre-temps.* Messe d'or. ste. Begge, veuve.
18 Jeud. Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Vend. *Quatre-temps.* s. Némésion, martyr.
20 Sam. *Quatre-temps.* s. Philogone, évêque.
21 Dim. s. Thomas, apôtre.
22 Lund. s. Hungère, év. d'Utrecht.
23 Mard. ste. Victoire, vierge et mart.
24 Merc. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Jeud. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Vend. Second jour de Noël *. s. Etienne, premier martyr.
27 Sam. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Dim. ss. Innocents.
29 Lund. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Mard. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Merc. s. Silvestre, pape.

EPHÉMÉRIDES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, POUR FAIRE SUITE AU TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE MODERNE (1).

1804.

20 Mai. Proclamation de *Napoléon I* comme empereur des Français.

20 Juin. Défaite des Perses à Etmiatschin par Zizianoff.

15 Juill. Installation de la Légion-d'Honneur.

4 Août. *François II*, empereur d'Allemagne, se déclare empereur héréditaire d'Autriche.

31 Août. Le chargé d'affaires de Russie quitte Paris.

2 Sept. Départ de Paris de l'ambassadeur de Suède.

5 Oct. Les Anglais s'emparent de la flotte espagnole de la Plata.

8 Oct. Dessalines se fait couronner roi d'Haïty, sous le nom de Jacques I.

6 Nov. Concert entre l'Autriche et la Russie pour s'opposer aux usurpations de Buonaparte.

25 Nov. Arrivée de Pie VII à Fontainebleau pour le sacre de Napoléon.

---

(1) Voyez l'Annuaire de 1844, p. XXXII.

2 Déc. Sacre et couronnement de Napoléon I à Paris.
3 Déc. Traité de subside signé à Stockholm entre la Grande-Bretagne et la Suède contre la France.
12 Déc. Déclaration de guerre de l'Espagne contre l'Angleterre.
19 Déc. Suppression du servage dans les duchés de Sleswick et de Holstein.

1805.

14 Janv. Alliance offensive contre la France entre la Russie et la Suède.
15 Mars. La royauté d'Italie est déférée à Napoléon.
18 Mars. La principauté de Piombino conférée à la sœur de Buonaparte.
11 Avril. Traité de Saint-Pétersbourg entre la Grande-Bretagne et la Russie pour une *troisième coalition continentale* contre la France.
29 Avril. Introduction d'une nouvelle constitution batave; Schimmelpennink, grand-pensionnaire.
26 Mai. Couronnement de Napoléon à Milan, comme roi d'Italie.
4 Juin. Gênes demande sa réunion à l'empire français.
8 Juin. Eugène Beauharnais est nommé vice-roi d'Italie; fondation de l'ordre de la Couronne de fer.
— Soumission de la République de Lucques.
23 Juin. Lucques érigée en principauté en faveur du prince et de la princesse de Piombino.
21 Juill. Organisation administrative des états de Parme, Plaisance et Guastalla.

22 Juill. Combat naval de Finisterre de l'amiral Calder contre la flotte combinée française et espagnole.

9 Août. Accession formelle de l'Autriche au traité de coalition de Saint-Pétersbourg.

27 Août. Levée du camp de Boulogne; marche de l'armée française sur le Rhin.

31 Août. Convention de Helsingbourg entre la Grande-Bretagne et la Suède.

8 Sept. Entrée des Autrichiens dans la Bavière; passage de l'Inn par le général Klenau.

9 Sept. Sénatus-consulte sur le rétablissement du calendrier grégorien en France, fixé au 1er Janvier 1806.

21 Sept. Convention de neutralité entre la France et le roi des Deux-Siciles.

25 Sept. Passage du Rhin par l'armée française.

1 Oct. Buonaparte passe le Rhin à Kehl pour joindre l'armée.

3 Oct. Traité de subside de Beckaskog entre la Grande-Bretagne et la Suède.

4 Oct. Traité de Ludwigsbourg entre la France et l'électeur de Wurtemberg.

6 et 7 Oct. Les Français tournent l'armée autrichienne en violant le territoire prussien.

8 Oct. Combat de Wertingen.

— Sénatus-consulte qui réunit le territoire de la ci-devant République ligurienne (Gênes) à l'empire français.

9 Oct. Combat de Güntzbourg.
10 Oct. Traité d'Ettingen entre la France et l'électeur de Bade.
12 Oct. Entrée des Français à Munich.
14 Oct. Capitulation de Memmingen.
14 et 15 Oct. Combats d'Elchingen et de Langenau; entière déroute des Autrichiens.
15 Oct. Arrivée d'une première colonne russe à Passau.
17 et 19 Oct. Capitulation d'Ulm : l'armée autrichienne met bas les armes.
19 Oct. Capitulation du corps du général Werneck, signée à Trochtelfingen.
21 Oct. Combat naval de Trafalgar et défaite des flottes combinées de France et d'Espagne par l'amiral Nelson.
28 Oct. Passage de l'Inn par l'armée française.
30 Oct. Bataille de Caldiero gagnée par l'armée d'Italie.
3 Nov. Traité du roi de Prusse, signé à Potsdam, pour son accession à la troisième coalition contre la France.
11 Nov. Combat de Diernstein des Français contre les Russes.
13 Nov. L'armée d'Italie passe le Tagliamento.
— Entrée des Français à Vienne.
16 Nov. Combat de Guntersdorf contre les Russes.
18 Nov. Brünn en Moravie tombe au pouvoir des Français.
22 Nov. Les Anglais et les Russes débarquent dans le royaume de Naples.

2 Déc. Bataille d'Austerlitz ; défaite de l'armée austro-russe par Napoléon.

6 Déc. Armistice conclu à Austerlitz entre Napoléon et François II.

15 Déc. Convention provisoire conclue à Vienne entre la France et la Prusse touchant la cession des pays d'Anspach, de Clèves et de Neuchâtel contre l'électorat d'Hanovre.

20 Déc. L'électeur de Bade cède Kehl à la France.

26 Déc. Paix signée à Presbourg entre la France et l'Autriche.

27 Déc. Décret de Buonaparte, annonçant que la dynastie des Bourbons de Naples a cessé de régner.

1806.

1 Janv. Proclamation des nouveaux rois de Bavière et de Wurtemberg.

8 Janv. Les Anglais s'emparent du cap de Bonne-Espérance.

23 Janv. Mort de Pitt.

8 Févr. L'armée française entre dans le royaume de Naples.

15 Févr. Entrée de Joseph Buonaparte à Naples.

— Traité entre la France et la Prusse, et explication de celui du 15 Déc.

4 Mars. Les bouches du Cattaro sont occupées par les Russes.

12 Mars. La maison de Nassau cède Cassel et Kostheim à la France.

15 Mars. Joachim Murat est déclaré grand-duc de Berg.

25 Mars. Entrée de Murat à Dusseldorf en qualité de grand-duc de Clèves et de Berg.

30 Mars. Statut constitutionnel de la famille impériale de France.

Joseph Buonaparte est déclaré roi de Naples et de Sicile pour lui et ses descendants mâles.

— Le maréchal Berthier est déclaré prince de Neuchâtel.

1 Avril. Proclamation du roi de Prusse sur la prise de possession de l'électorat de Hanovre.

20 Avril. Manifeste du roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, contre le roi de Prusse.

22 Avril. Loi relative à la banque de France; institution d'un gouverneur de la banque.

27 Avril. Manifeste du roi de Suède contre la Prusse.

1 Mai. Réunion définitive des états vénitiens au royaume d'Italie.

16 Mai. L'Angleterre déclare bloqués tous les ports de la mer du Nord.

— Acte du parlement d'Angleterre restreignant la traite des nègres.

24 Mai. Traité entre Buonaparte et le roi de Bavière pour la fixation d'une ligne militaire dans la partie du Tyrol italien contiguë au royaume d'Italie.

Traité entre la France et la République batave, touchant la royauté de Hollande.

e

27 Mai. L'électeur archichancelier d'Allemagne nomme le cardinal Fesch son coadjuteur et successeur.

— Prise de possession de la ville de Raguse par les Français.

5 Juin. *Louis Buonaparte* est proclamé roi de Hollande pour lui et ses descendants mâles.

10 Juin. Acte du parlement d'Angleterre pour l'abolition de la traite des nègres.

11 Juin. Déclaration de guerre de l'Angleterre contre la Prusse.

26 Juin. Le roi de Suède supprime les états de la Poméranie suédoise et introduit dans ce pays la constitution de Suède.

2 Juill. Les Anglais s'emparent de Buenos-Ayres.

3 Juill. Prise de Derbent par les Russes.

12 Juill. *Confédération rhénane* signée à Paris.

18 Juill. Capitulation de la place de Gaëte.

20 Juill. Traité de paix entre la France et la Russie, signé à Paris et non ratifié par la cour de Saint-Pétersbourg.

1 Août. Les états confédérés du Rhin notifient à la diète de Ratisbonne leur séparation du corps germanique.

6 Août. Proclamation de l'empereur François II sur son abdication du trône de l'Empire; entière dissolution du corps germanique.

9 Août. Le roi de Prusse rend son armée mobile.

9 Sept. Déclaration du roi de Danemarck sur la réu-

nion du duché de Holstein au royaume de Danemarck.

30 Sept. L'électeur de Wurtzbourg déclare son accession au traité de la confédération du Rhin, et prend le titre de grand-duc de Wurtzbourg.

1 Oct. Napoléon passe le Rhin à Mayence pour se mettre à la tête de l'armée française dans la Franconie.

9 Oct. Commencement des hostilités entre la France et la Prusse.

10 Oct. Combat de Saalfeld.

14 Oct. Bataille de Iena et d'Auerstædt; défaite de l'armée prussienne par Napoléon.

16 Oct. Capitulation d'Erfurt par le feld-maréchal Mœllendorf.

17 Oct. Combat de Halle; défaite de l'armée de réserve prussienne.

— Convention de neutralité entre la Saxe et Napoléon.

25 Oct. Capitulation de la forteresse de Spandau.

27 Oct. Entrée de Napoléon à Berlin.

— Prise de possession de Fulde par les Français.

28 et 29 Oct. Combat de Prentzlau entre le duc de Berg et le corps du prince de Hohenlohe.

28 Oct. Prise de possession du duché de Brunswick au nom de Napoléon.

— Capitulation de la forteresse de Prentzlau.

29 Oct. Capitulation de la forteresse de Stettin.

— Les Anglais s'emparent de Maldonado.

30 Oct. Préliminaires de Charlottenbourg entre la France et la Prusse, non ratifiés par Buonaparte.

31 Oct. L'électeur de Hesse est déclaré ennemi de la France; les Français prennent possession de la Hesse.

1 Nov. Reddition de la forteresse de Custrin.

3 Nov. Décret pour l'organisation des états prussiens d'Empire et leur division en quatre départements : ceux de Berlin, de Custrin, de Stettin et de Magdebourg.

6 et 7 Nov. Bataille de Lubeck, suivie de la capitulation de Ratkau.

8 Nov. Capitulation de la ville et forteresse de Magdebourg.

10 Nov. Les Français entrent à Posnanie.

16 Nov. Suspension d'armes conclue à Charlottenbourg entre la France et la Prusse, et non ratifiée par le roi de Prusse.

19 Nov. Capitulation de la forteresse de Czenstochau.

— et suiv. Prise de possession des villes de Hambourg, de Bremen et de Lubeck par des troupes françaises.

20 Nov. Capitulation de la forteresse de Hameln; neuf mille Prussiens se rendent prisonniers de guerre.

— Prise de possession de la principauté de Fulde au nom de Napoléon.

21 Nov. Décret de Napoléon, rendu à Berlin, pour déclarer les Iles britanniques en état de blocus et faire arrêter tous les Anglais.

21 Nov. Entrée d'une armée russe dans la Moldavie.
25 Nov. Capitulation de la forteresse de Nienbourg.
— Capitulation de la forteresse de Plassenbourg en Franconie.
27 Nov. Arrivée de Napoléon à Posnanie.
— Le duc de Mecklenbourg-Schwerin est déclaré déchu de la neutralité, comme ayant fait cause commune avec la Russie; prise de possession de son pays.
28 Nov. Entrée des Français à Varsovie.
2 Déc. Capitulation de la forteresse de Glogau, en Silésie.
11 Déc. Traité de paix, signé à Posnanie, entre Napoléon et l'électeur de Saxe : l'électeur accède à la fédération rhénane sous le titre de roi.
15 Déc. Traité d'accession des ducs de Saxe-Weimar, Gotha, Meinungen, Cobourg et Hildbourghausen à la confédération rhénane.
19 Déc. Arrivée de Napoléon à Varsovie.
23 au 26 Déc. Combats de Pultusk et de Golywin dans la Prusse orientale; l'armée française prend des quartiers d'hiver.
30 Déc. Les Serviens s'emparent de la forteresse de Belgrade.
— Déclaration de guerre de la Porte contre la Russie.

1807.

1 Janv. Le prince primat reçoit l'hommage de la ville de Francfort.

3 Janv. Capitulation de la ville de Breslau : sept mille Prussiens se rendent prisonniers de guerre.

7 Janv. Ordre du cabinet britannique contre le commerce des neutres.

11 Janv. Capitulation de la ville de Brieg.

25 Janv. Combat de Mohrungen dans le royaume de Prusse.

— Décret de Buonaparte rendu à Varsovie pour la confiscation des marchandises anglaises dans les villes hanséatiques.

30 Janv. Prise de Choczim par les Russes.

31 Janv. Prise de Belgrade par les Serviens.

2 Févr. Les Anglais s'emparent de Montevideo.

3 au 7 fév. Combats de Bergfried, de Waltersdorf, de Deppen et de Hoff, entre des corps d'armée français et russes.

— Capitulation de Schweidnitz.

6 Fév. Abolition de la traite des nègres, pour le 1er Janvier 1808, par le parlement britannique.

8 Fév. Bataille d'Eylau; après cette victoire, l'armée russe se retire derrière la rivière de Pregel.

14 Fév. Suppression des couvents à Naples.

15 Fév. Combat d'Ostrolenka ; défaite du corps du général Essen par la droite de l'armée française.

20 Fév. Une escadre anglaise force les Dardanelles et paraît devant Constantinople.

2 Mars. A la suite d'une négociation infructueuse avec la Porte, les Anglais ressortent du Canal.

11 Mars. Ordre du cabinet britannique pour un blocus rigoureux des embouchures de l'Ems, du Weser et de l'Elbe.

17 Mars. Bataille de Giurgewo entre les Russes et les Turcs.

20 Mars. Prise d'Alexandrie en Egypte par les Anglais.

18 Avril. Suspension d'armes, conclue à Schlatkorw en Poméranie, entre la France et la Suède.

— Traité d'admission dans la confédération du Rhin, des maisons d'Anhalt, de Schwartzboug, de la Lippe, de Reuss et de Waldeck, signé à Varsovie.

21 Avril. Convention de Bartenstein entre la Russie et la Prusse pour la formation d'une *quatrième coalition.*

— Convention de Bartenstein entre la Prusse et la Suède.

23 Avril. Bombardement de Dantzick.

24 Mai. Capitulation de Dantzick.

29 Mai. Révolution de Constantinople; déposition du sultan Sélim III par les janissaires. Avénement de *Mustapha IV.*

1 Juin. Capitulation de la forteresse de Neisse.

5, 6, 8 et 10 Juin. Combats de Spanden, de Lomitten, de Deppen, de Gutstadt, de Heilsberg; retraite de l'armée russe au-delà de l'Alle.

14 Juin. Bataille décisive de Friedland, gagnée par les Français.

16 Juin. Entrée des Français à Kœnigsberg.

18 Juin. Bataille sur l'Apatchaï entre les Russes et les Turcs.

— Capitulation de la forteresse de Kosel.

21 Juin. Armistice entre les armées française et russe, signé à Tilsit.

23 Juin. Un vaisseau de guerre anglais arrête la frégate américaine *Chesapeak* et s'empare des matelots anglais qui s'y trouvent.

25 Juin. Armistice entre la France et la Prusse.

26 Juin. Entrevue de Napoléon, de l'empereur Alexandre et du roi de Prusse, sur le Niémen.

27 Juin. Traité de subsides de Londres entre la Grande-Bretagne et la Prusse.

28 Juin. Capitulation de la forteresse de Glatz.

1 Juill. Bataille navale de Lemnos entre les Russes et les Turcs.

3 Juill. La Suède dénonce l'armistice de Schlatkorw.

6 Juill. Les Anglais échouent dans leur entreprise sur Buenos-Ayres et rendent Montevidéo.

7 Juill. Traité de paix définitif, signé à Tilsit, entre la Russie et la France.

9 Juill. Traité de paix de Tilsit entre la France et la Prusse.

11 Juill. Le duc de Mecklenbourg-Schwerin rentre dans ses états.

15 Juill. Renouvellement des hostilités entre la France et la Suède.

21 Juill. Constitution du duché de Varsovie et de la ville libre de Dantzick, approuvée par Napoléon.

7 au 12 Août. Castel-Novo, Cattaro et les îles de la République ïonienne, rendues aux Français par les Russes.

13 Août. Les Anglais entreprennent le blocus de l'île de Sélande; la guerre éclate entre l'Angleterre et le Danemarck; siége de Copenhague.

— Réunion de Raguse à la France.

18 Août. Décret de Buonaparte qui ordonne, pour le 1er Septembre suivant, la réunion de tous les États composant le royaume de Westphalie dans un seul gouvernement, et charge une régence de la police et de l'administration du pays.

19 Août. Sénatus-consulte, publié le 18 Septembre suivant pour la suppression du Tribunat.

20 Août. Reddition de la ville de Stralsund.

24 Août. Armistice de Slobosia entre les Russes et les Turcs.

1 Sept. Organisation provisoire du gouvernement Sept-insulaire, comme faisant partie de l'empire français.

2 Sept. Bombardement de Copenhague par les Anglais.

7 Sept. Capitulation de l'île de Rügen.

— Capitulation de la ville de Copenhague; la flotte danoise est livrée aux Anglais.

— L'île de Rügen est livrée aux Français par les Suédois.

21 Sept. Convention entre les Anglais et les Turcs pour l'évacuation, par les Anglais, de la ville d'Alexandrie.



10 Oct. Traité entre la France et l'Autriche, signé à Fontainebleau.

13 Oct. Convention, signée à Elbing, pour une route militaire entre le royaume de Saxe et le grand-duché de Varsovie, dirigée par le duché de Crossen et par Züllichau.

14 Oct. Napoléon déclare, à l'audience du Corps diplomatique à Fontainebleau, qu'il ne permettra plus dorénavant de liaisons, soit commerciales, soit diplomatiques, des puissances continentales avec l'Angleterre, et que si, dans l'espace de deux mois, le prince-régent de Portugal n'y renonce pas, la maison de Bragance cessera de régner dans le Portugal.

16 Oct. Traité d'alliance entre la France et le Danemarck, signé à Fontainebleau.

20 Oct. Les Anglais quittent la Sélande et Copenhague, et emmènent la flotte danoise.

— Edit du prince-régent de Portugal pour fermer les ports de ce royaume aux navires de la Grande-Bretagne, tant à ceux de guerre qu'à ceux de commerce.

26 Oct. La Russie déclare rompue toute communication avec l'Angleterre.

— Une armée française, sous les ordres du général Junot, entre en Espagne pour agir de concert avec les Espagnols contre le Portugal.

27 Oct. Convention de Fontainebleau; partage du Portugal par Buonaparte et par l'Espagne.

30 Oct. Intrigue du prince de la Paix contre le prince des Asturies, faussement accusé d'une conspiration.

31 Oct. Alliance de Fontainebleau entre la France et le Danemarck.

4 Nov. La Grande-Bretagne déclare la guerre au Danemarck.

6 Nov. La Russie déclare la guerre à l'Angleterre.

11 Nov. Traité entre la France et la Hollande, signé à Paris.

— Ordre du cabinet britannique qui déclare bloqués tous les ports de France, de ses alliés, et des pays occupés par leurs armées, et assujettit les bâtiments des puissances neutres, non seulement à une visite par les croiseurs anglais, mais encore à une station obligée en Angleterre, et à une imposition qui doit être réglée par la législation anglaise.

15 Nov. Acte constitutionnel donné au royaume de Westphalie par Napoléon.

16 Nov. Départ de Napoléon pour l'Italie.

25 Nov. Ordre du cabinet britannique modifiant celui du 11 Novembre.

29 Nov. Le prince régent du Portugal s'embarque avec sa cour pour se retirer au Brésil.

30 Nov. Entrée des troupes françaises à Lisbonne.

7 Déc. Jérôme Buonaparte prend les rênes du gouvernement au royaume de Westphalie.

12 Déc. Prise de possession du royaume d'Etrurie, faite au nom de Napoléon ; la reine d'Etrurie part pour l'Espagne avec le roi son fils.

15 Déc. Publication de l'acte constitutionnel du royaume de Westphalie.

17 Déc. Décret de Napoléon, rendu à Milan, déclarant de bonne et valable prise tout bâtiment qui, pour se conformer aux arrêtés du gouvernement britannique, du 21 Novembre précédent, aura souffert la visite d'un vaisseau anglais ou payé une imposition quelconque à ce gouvernement.

19 Déc. Déclaration de guerre de l'Angleterre contre la Russie.

20 Déc. L'adoption d'Eugène Beauharnais par Napoléon proclamée dans l'assemblée des trois colléges électoraux du royaume d'Italie; revêtu du titre de *Prince de Venise*, il est déclaré héritier du trône d'Italie à défaut d'enfants et de descendants mâles légitimes et naturels de Napoléon; un *Sénat consultant* est institué pour l'enregistrement des lois et la répression des abus relatifs à la liberté civile.

23 Déc. Contribution de cent millions de francs imposée sur le Portugal en vertu d'un décret de Buonaparte rendu à Milan.

30 Déc. Règlement définitif des limites entre l'Autriche et le royaume d'Italie, signé à Gorice.

1808.

3 Janv. Traité de commerce, signé à Milan, entre les royaumes d'Italie et de Bavière.

— Sénatus-consulte, incorporant à la France les villes

de Kehl, Wesel, Cassel près Mayence, et Flessingue avec leurs dépendances.

3 Janv. Traité, signé à Paris, entre Buonaparte et Murat.

27 Janv. Décret du roi de Westphalie, accordant aux juifs les droits de citoyen

— Arrivée du prince-régent de Portugal à Rio-Janeïro dans le Brésil.

1 Févr. Junot, général de l'armée française de Portugal, déclare que la maison de Bragance a cessé de régner dans ce royaume.

2 Févr. La ville de Rome est occupée par des troupes françaises, sous les ordres du général Miollis.

1 et 17 Févr. Prise de Reggio et de Scylla; entière expulsion des Anglais du royaume de Naples.

2 Févr. Sénatus-consulte organique qui érige le gouvernement général des départements au-delà des Alpes en grande dignité de l'Empire.

8 Févr. Traité de subsides, signé à Stockholm entre la Suède et la Grande-Bretagne.

13 Févr. Décret de Napoléon qui nomme le prince Camille Borghèse à la dignité de gouverneur général des départements au-delà des Alpes.

14 Févr. Prise de possession de la forteresse de Kehl et de ses dépendances, au nom de l'empereur des Français.

16 Févr. La Russie déclare la guerre à la Suède.

18 Févr. et 22 Mars. Les ducs de Mecklenbourg-Schwerin et de Mecklenbourg-Strelitz sont reçus dans la confédération du Rhin.

21 Févr. Entrée d'une armée russe dans la Finlande suédoise.

25 Févr. Prise de possession de la ville et forteresse de Wesel par la France.

29 Févr. Déclaration de guerre du Danemarck contre la Suède.

— Les Français s'emparent de la citadelle de Barcelone

1 Mars. Statut de Buonaparte, présenté au Sénat, pour la création de titres de princes, ducs, comtes, barons et chevaliers de l'empire français; institution d'une nouvelle noblesse héréditaire.

6 Mars. Le roi de Prusse interrompt ses relations avec la Suède.

8 Mars. Création de l'ordre des Deux-Siciles par Joseph Buonaparte.

11 Mars. Prise de possession de l'Ostfrise, des seigneuries de Jever, de Kniphausen et de Varel, au nom de Louis Buonaparte.

13 Mars. Mort de Christian VII; *Frédéric VI*, roi de Danemarck et de Norwège.

17 Mars. Décret de Buonaparte sur l'organisation d'un corps enseignant sous la dénomination d'Université impériale.

18 et 19 Mars. Soulèvement du peuple de Madrid et d'Aranjuez contre le prince de la Paix; abdication de Charles IV; *Ferdinand VII*, roi des Espagnes.

23 Mars. Prise d'Abo par les Russes.

24 Mars. Entrée d'une armée française à Madrid sous les ordres de Murat.

28 Mars. L'empereur de Russie déclare réunir à son empire la Finlande suédoise.

30 Mars. Traité d'alliance et de subsides, signé à Palerme entre la Grande-Bretagne et Ferdinand, roi de Sicile.

2 Avril. Décret de Buonaparte, daté de St.-Cloud, qui démembre de l'État ecclésiastique les légations d'Ancône, d'Urbino, de Macerata et de Camerino, et en forme trois nouveaux départements du royaume d'Italie.

3 Avril. Le nonce Caprara quitte Paris.

6 Avril. Capitulation de Swéaborg.

13 Avril. Une armée suédoise envahit la Norwège.

15 Avril. Arrivée de Napoléon à Bayonne.

20 Avril. Arrivée de Ferdinand VII à Bayonne.

26 Avril. Acte du congrès d'Amérique dit de *non-intercourse* et défendant aux bâtiments américains la navigation vers un port étranger, et aux bâtiments étrangers celle d'un port de la République à un autre.

30 Avril. Arrivée de Charles IV et de la reine d'Espagne à Bayonne.

1 Mai. Nouvelle constitution du royaume de Bavière, publiée à Munich ; adoption du Code Napoléon.

2 Mai. Soulèvement du peuple de Madrid contre les Français.

— Charles IV, roi d'Espagne, déclare que son abdication de la couronne a été forcée.

3 Mai. Swéa borg se rend, par capitulation, aux Russes, avec la flottille suédoise qui y était à l'ancre.

5 Mai. Prise de possession de la principauté de Munster, des comtés de la Marck, de Lingen, de Tecklenbourg et dépendances, au nom du grand-duc de Berg.

6 Mai. Ferdinand VII est forcé de résigner la couronne d'Espagne entre les mains de son père.

— L'insurrection des Portugais contre les Français commence à Oporto et s'étend de là par tout le Portugal.

9 Mai. Traité, signé à Bayonne, entre Napoléon et Charles IV, pour la cession des Espagnes et des Indes.

10 Mai. Convention de Bayonne entre Napoléon et le roi de Saxe, duc de Varsovie.

10 Mai. Traité de Bayonne entre Napoléon et Ferdinand VII, pour la cession des Espagnes et des Indes.

17 Mai. Une armée anglaise arrive à la rade de Gothenbourg.

24 Mai. Sénatus-consulte pour la réunion des duchés de Parme et de Plaisance, de même que de la Toscane, à l'empire français.

25 Mai. Une grande junte d'Espagne est convoquée à Bayonne pour le 15 Juin suivant.

27 Mai. Insurrection de l'Espagne méridionale.

6 Juin. Proclamation de Napoléon, par laquelle il déclare roi des Espagnes et des Indes son frère Joseph.

8 Juin. Une armée suédoise débarque à Abo.
8 et 9 Juin. Combat de Tudela des Français contre les Espagnols.
9 Juin. L'empereur d'Autriche ordonne la levée d'une milice extraordinaire par toute la monarchie.
11 Juin. Proclamation de Joseph Buonaparte, adressée aux Espagnols, en sa nouvelle qualité de roi des Espagnes et des Indes.
15 Juin. Introduction du Code Napoléon dans le royaume de Naples.
— Juin. Ouverture de la junte espagnole à Bayonne.
20 Juin. Traité de commerce entre la France et le royaume d'Italie.
— Juin. Nouvelle constitution du royaume de Naples, arrêtée à Bayonne par Joseph Buonaparte, et garantie par Napoléon.
21 Juin. Division du royaume de Bavière en quinze cercles.
1 Juill. Introduction du Code Napoléon dans le grand-duché de Bade.
2 Juill. Ouverture des états-généraux du royaume de Westphalie à Cassel.
6 Juill. Nouvelle constitution d'Espagne, approuvée par la junte de Bayonne et publiée par Joseph Buonaparte.
14 Juill. Bataille de Medina del Rio secco; défaite du général Cuesta par le maréchal Bessières.
15 Juill. Traité de Bayonne, en vertu duquel Joachim

Murat, déclaré roi des Deux-Siciles, se démet du grand-duché de Berg entre les mains de Napoléon.

19 et 20 Juill. Combat de Baylen dans la Sierra Morena ; capitulation du général Dupont.

20 Juill. Arrivée de Joseph Buonaparte à Madrid.

21 Juill. Adoption du Code Napoléon par la ville de Dantzick.

25 Juill. Joseph Buonaparte est proclamé, à Madrid, roi des Espagnes et des Indes.

28 Juill. Révolution de Constantinople; le sultan Mustapha IV est déposé; avénement de *Mahmoud II*, son frère puîné.

30 Juill. Déclaration officielle de la France touchant les armements de l'Autriche.

31 Juill. Une armée anglaise, commandée par Arthur Wellesley, débarque en Portugal.

— Prise de possession du grand-duché de Berg, au nom de Napoléon.

1 Août. Joseph Buonaparte est obligé de quitter Madrid et de se retirer à Burgos.

— Joachim Murat est proclamé à Naples roi des Deux-Siciles.

1 Août. Introduction du Code Napoléon dans le grand-duché de Hesse.

17 et 18 Août. Le marquis de la Romana, secondé par les Anglais, s'embarque avec les troupes espagnoles, sous ses ordres, dans les îles de Fionie et de Langeland, pour les ramener en Espagne.

21 Août. Bataille de Vimiera, dans le Portugal, entre les Français et les Anglais.

24 Août. Les Espagnols proclament de nouveau Ferdinand VII.

30 Août. Convention de Cintra pour l'évacuation du Portugal par l'armée française.

6 Sept. Entrée de Joachim Murat à Naples.

8 Sept. Convention de Paris entre la Prusse et la France.

14 Sept. Combat d'Oriwais, entre les Suédois et les Russes.

27 Sept. Entrevue à Erfurth entre Alexandre et Buonaparte.

29 Sept. Premier armistice entre les Russes et les Suédois, non ratifié par Alexandre.

9 Oct. Le marquis de la Romana débarque à Saint-Ander avec les troupes espagnoles ramenées du Danemarck.

14 Oct. Traité d'accession du duc de Holstein-Oldenbourg à la confédération du Rhin, signé à Erfurt.

20 Oct. Création d'un ordre royal d'Espagne.

22 Oct. Livourne est déclarée port franc.

3 Nov. Convention de Berlin entre la France et la Prusse, pour l'évacuation des provinces prussiennes par les Français.

5 Nov. Arrivée de Napoléon à son quartier-général de Vittoria en Espagne.

10 Nov. Bataille d'Espinosa; défaite de l'armée espagnole de Galice, commandée par le général Blacke.

10 Nov. Défaite de l'armée espagnole d'Estramadoure dans les plaines de Burgos.

12 Nov. Décret de proscription de dix seigneurs espagnols par l'empereur Napoléon.

14 et 16 Nov. Nouvelle révolution de Constantinople par les janissaires : l'ex-sultan Mustapha et le grand-visir Mustapha Bairaktar y périssent.

19 Nov. Convention d'Olkioki ; les Suédois évacuent tout ce qui leur restait en Finlande.

23 Nov. Bataille de Tudela ; défaite des armées espagnoles d'Aragon et d'Andalousie, commandées par Palafox et Castannos.

26 Nov. Le grand-duc héréditaire de Bade est nommé co-régent par son aïeul.

29 Nov. Convention de Berlin pour l'évacuation des états prussiens par les troupes françaises, à l'exception des places de Stettin, de Custrin et de Glogau, où les Français conservent garnison.

30 Nov. Passage de Samo-Sierra, forcé par Victor.

3 Déc. Les Français quittent Berlin.

4 Déc. Reddition de Madrid ; Joseph Buonaparte rentre dans cette capitale.

— Décrets de Napoléon, rendus à Madrid ; suppression du conseil de Castille et du tribunal de l'inquisition ; réduction des couvents au tiers ; abolition des droits féodaux et des barrières de l'intérieur.

5 Déc. Capitulation de Roses en Catalogne.

12 Déc. Proclamation de Napoléon, faite à Madrid,

pour traiter l'Espagne en province conquise, si elle persiste à ne pas reconnaître le roi Joseph.

12 Déc. Décrets de Buonaparte, rendus à Madrid, pour la réunion des impositions aliénées, et la suppression des justices seigneuriales en Espagne.

— Décrets, aussi rendus à Madrid, pour la suppression des servages et des droits qui en dérivent, dans le grand-duché de Berg et de Clèves, dans les pays d'Erfurt, de Fulde, de Hanau et de Bayreuth.

15 Déc. Combat de Llinas en Catalogne; défaite d'un corps espagnol par le général Gouvion-Saint-Cyr.

1809.

3 Janv. Combat de Prieros sur la frontière de la Galice : défaite de l'arrière-garde anglaise; une division espagnole entière met bas les armes sur la route de Villa-Franca.

5 Janv. Paix de Constantinople entre la Porte et l'Angleterre.

7 Janv. Arrivée du roi et de la reine de Prusse à Saint-Pétersbourg.

12 Janv. L'île de Cayenne et la Guyanne française se rendent par capitulation aux Anglais et aux Portugais.

13 Janv. Défaite de l'armée de Venegas, près Tarazona, par le maréchal Victor.

14 Janv. Traité de paix et d'alliance entre le roi de la Grande-Bretagne et les insurgés d'Espagne.

16 Janv. Défaite des Anglais près de la Corogne; le général John Moore y est tué.

19 Janv. Capitulation de la Corogne.

22 Janv. Entrée solennelle de Joseph Buonaparte à Madrid.

23 Janv. Retour de Napoléon à Paris.

26 Janv. Capitulation du Ferrol.

30 Janv. Les Anglais débarquent à la Martinique dans le dessein d'en faire la conquête.

1 et 2 Fév. Napoléon fait avertir les membres de la confédération du Rhin de tenir leurs contingents prêts.

21 Fév. Reddition de la ville de Sarragosse.

24 Fév. Capitulation de la Martinique.

1 Mars. Acte du congrès des États-Unis d'Amérique, pour exclure des ports américains tous les navires français et anglais.

— Convention de subsides de Londres entre la Grande-Bretagne et la Suède.

2 Mars. Sénatus-consulte, qui érige le Gouvernement général des départements de la Toscane en grande dignité de l'Empire, pour être conférée à une princesse du sang impérial, avec le titre de grande-duchesse.

3 Mars. Décret de Buonaparte qui déclare Elisa, princesse de Lucques et de Piombino, grande-duchesse de Toscane.

— Napoléon cède, en toute souveraineté, le grand-

duché de Berg à Louis-Napoléon, fils de son frère Louis, en se réservant le gouvernement et l'administration de cet état pendant la minorité du jeune prince.

13 Mars. Gustave Adolphe IV, roi de Suède, est arrêté; les rênes du gouvernement sont confiées à Charles, duc de Sudermanie, oncle du roi; les états de Suède sont convoqués pour le 1[er] Mai.

17 Mars. Les Russes s'emparent des îles d'Aland, après avoir traversé le golfe de Bothnie sur la glace.

19 Mars. Gustave Adolphe IV abdique la royauté.

25 Mars. Combat de Sciwis entre les Russes et les Suédois.

27 Mars. Défaite de l'armée espagnole d'Andalousie, près de Ciudad-Réal, par le général Sébastiani.

28 Mars. Défaite du général espagnol Cuesta, à Medelin, par le maréchal Victor.

29 Mars. Bataille d'Oporto; défaite de l'armée portugaise par Soult.

9 et 11 Avril. Invasion des Autrichiens dans la Bavière et en Italie; nouvelle guerre de l'Autriche contre la France et ses alliés de la confédération du Rhin.

11 Avril. Combat naval de l'île d'Aix; destruction d'une flotte française.

15 Avril. Invasion des Autrichiens dans le grand-duché de Varsovie, sous les ordres de l'archiduc Ferdinand.

16 Avril. Bataille de Sacile de l'archiduc Jean.

19 Avril. Combat de Thann.

20 Avril. Bataille d'Abensberg gagnée par Napoléon.

— Les Autrichiens prennent par capitulation la ville de Ratisbonne.

22 Avril. Capitulation de Varsovie; l'armée polonaise se retire au-delà de la Vistule.

22 Avril. La grande armée autrichienne, sous les ordres de l'archiduc Charles, est défaite, par Napoléon, à la bataille d'Eckmühl; les Autrichiens font leur retraite par Ratisbonne.

23 Avril. Combat devant Ratisbonne; cette ville est prise d'assaut par les Français.

24 Avril. Adoption du Code Napoléon dans le royaume de Hollande.

— La suppression de l'Ordre teutonique dans les pays de la confédération rhénane est déclarée par Buonaparte.

26 Avril. L'armée française passe l'Inn sur plusieurs points.

28 Avril. Schill, major prussien, sort de Berlin avec un corps de troupes, et se porte sur le royaume de Westphalie.

29 Avril. Défaite de l'armée autrichienne d'Italie entre Caldiero et Montebello par le vice-roi prince Eugène.

Vers la fin d'Avril. La guerre se renouvelle entre la Russie et la Porte.

3 Mai. Combat sanglant d'Ebersberg sur la Traun.

— La Russie déclare la guerre à l'Autriche; une armée russe entre dans la Galicie.

8 Mai. Passage de la Piave par l'armée d'Italie.
9 Mai. Ouverture de la diète de Suède à Stockholm par le duc de Sudermanie.
10 Mai. La diète de Suède déclare Gustave Adolphe IV déchu du trône, et sa descendance exclue de la succession.
13 Mai. Capitulation de la ville de Vienne; la garnison se rend prisonnière de guerre.
17 Mai. Trieste est occupée par les Français.
— Décret de Napoléon, rendu au camp de Vienne, pour la réunion des états du pape à l'empire français; la ville de Rome est déclarée ville impériale libre; le pape continuera de siéger à Rome, et jouira de deux millions de francs de revenus.
21 et 22 Mai. Bataille d'Ebersdorf, de Gros-Aspern et d'Esling.
22 Mai. Retraite de Soult du Portugal.
26 Mai. Convention d'Umea : les Suédois évacuent la ville d'Umea et toute la Westrobothnie
27 Mai. L'armée d'Italie fait sa jonction avec la grande armée française près Bruck sur la Muhr.
31 Mai Des troupes hollandaises réunies à des troupes danoises prennent d'assaut la ville de Stralsund qu'occupait le major Schill; ce dernier y périt.
1 Juin. Proclamation du régent de Suède au sujet de la reprise des hostilités contre la Russie et le Danemarck.
— L'archiduc Ferdinand évacue Varsovie et fait sa retraite du grand-duché.

6 Juin. Le duc de Sudermanie est élu roi de Suède sous le nom de *Charles XIII*.

7 Juin. Nouvelle constitution adoptée par la diète de Suède.

10 Juin. Décret de Napoléon promulgué à Rome pour la réunion de l'État de l'Église à l'empire français.

11 Juin. Napoléon Buonaparte, ses adhérents et conseils sont excommuniés par le pape.

14 Juin. Bataille de Raab d'Eugène Beauharnais.

15 Juin. Une armée espagnole, commandée par Blake, est défaite à Belchite par le général Suchet.

22 Juin. Capitulation de la forteresse de Raab.

5, 6 et 7 Juill. Passage du Danube par l'armée française auprès de l'île de Lobau : batailles d'Enzesdorff et de Wagram.

6 Juill. Le pape est enlevé du palais Quirinal.

— La nouvelle constitution du royaume de Suède est publiée.

7 Juill. Santo-Domingo est pris sur les Français par les Anglais réunis aux insurgés espagnols.

12 Juill. Armistice de Znaïm entre les armées française et autrichienne.

14 Juill. Capitulation de Cracovie : cette ville est livrée aux Polonais par les Autrichiens.

15 Juill. Le duc de Brunswick traverse, à la tête de deux mille hommes, la Saxe, et le royaume de Westphalie, et s'embarque à Elsfleth pour l'Angleterre.

18 Juill. La succession au trône de Suède est déférée au prince Christian-Auguste de Holstein-Augustenbourg et à ses descendants mâles.

21 Juill. Les Anglais s'emparent de l'Islande.

26 Juill. Défaite des Espagnols à Santo-Domingo, près de Tolède, par Joseph Buonaparte.

27 Juill Bataille de Talaveyra de la Reyna.

31 Juill. et 1 Août. Une flotte anglaise arrive sur les côtes de Zélande; les Anglais s'emparent de Middelbourg et de Tervère.

9 Août. Le pape est conduit à Savone.

11 Août. Bataille d'Almonacid; défaite de l'armée espagnole d'Andalousie.

15 Août. Capitulation de Flessingue; la garnison, avec le général Monnet, se rend prisonnière de guerre.

— Décret de Buonaparte, portant création d'un nouvel ordre sous le nom d'ordre des Trois Toisons-d'Or.

— Décret de Buonaparte qui crée prince de l'empire français, le prince de Neuchâtel, sous le titre de prince de Wagram; le maréchal duc d'Auerstædt, sous celui de prince d'Eckmühl; le maréchal duc de Rivoli, sous celui de prince d'Eslingen.

18 Août. Décret de Joseph Buonaparte pour la suppression de tous les couvents en Espagne.

20 Août. Décret du même, supprimant les grandezza et tous les titres qui ne seraient pas reconnus et renouvelés par des décrets spéciaux.

30 Août. Les Anglais se retirent de la Zélande, en laissant garnison à Flessingue.

17 Sept. Paix de Friedrichshamm entre la Russie et la Suède.

18 Sept. Décrets de Joseph Buonaparte qui suppriment tous les ordres de chevalerie existant en Espagne, à l'exception de l'ordre royal d'Espagne, créé par le décret du 20 Octobre 1808 et de celui de la Toison-d'Or.

26 Sept. Prise d'Ismaïlow par les Russes.

8 Oct. Les Anglais s'emparent des îles Ioniennes.

14 Oct. Traité de paix entre Napoléon et François I, empereur d'Autriche, signé à Schœnbrunn.

14 Oct. Décret de Napoléon, rendu à Schœnbrunn, pour former les pays cédés à la France, par le traité de paix de Vienne, y compris la Dalmatie avec ses villes, en un seul et même corps, sous la dénomination de *provinces illyriennes.*

3 Nov. Bataille de Tartaritza ou Silistria entre les Turcs et les Russes.

12 Nov. Décret pour l'introduction du Code Napoléon dans le grand-duché de Berg.

19 Nov. Bataille d'Ocana gagnée par Mortier.

20 Nov. Evacuation de la ville de Vienne par les troupes françaises.

28 Nov. Décretde Napoléon relatif aux prix décennaux à accorder à tous les genres de talents.

— Combat d'Alba de Tormès; défaite d'un corps d'Espagnols par le général Kellermann.

3 Déc. Napoléon déclare avoir réuni les états romains

à son empire, parce que l'influence spirituelle, exercée par un souverain étranger en France, était contraire à l'indépendance de l'état, à la dignité et à la sûreté du trône.

5 Déc. Gustave-Adolphe et sa famille quittent la Suède.

10 Déc. Traité de paix signé à Jœnkœping entre le Danemarck et la Suède.

— Capitulation de Gironne.

— Décret de Jérôme Buonaparte, qui réunit les universités de Helmstædt et de Rinteln, l'institut de Klosterbergen près Magdebourg et le séminaire de Riddagshausen près Brunswick, aux trois universités de Gœttingue, de Halle et de Marbourg, et qui remplace le collége Carolin de Brunswick par une école militaire.

16 Déc. Le sénat de France prononce la dissolution du mariage de Napoléon Buonaparte et de Joséphine Tascher de la Pagerie.

18 Déc. Publication d'une nouvelle loi sur la succession au trône de Suède.

23 Déc. Retour du roi de Prusse à Berlin.

24 Déc. Les Anglais évacuent Flessingue et l'île de Walcheren.

25 Déc. Décret de Jérôme Buonaparte pour la fondation d'un ordre de la Couronne de Westphalie.

— Décret de Buonaparte relatif à l'organisation du gouvernement des provinces illyriennes.



27 Déc. Des troupes françaises entrent dans Flessingue; l'île de Walcheren est déclarée réunie à l'empire français.

28 Déc. Le roi Gustave-Adolphe IV arrive à Stralsund avec toute sa famille pour se retirer en Suisse.

1810.

6 Janv. Traité de paix entre la France et la Suède, signé à Paris.

9 Janv. Sentence du tribunal de l'officialité de Paris déclarant la nullité, quant au lien spirituel, du mariage de Napoléon et de Joséphine; cette sentence est confirmée par l'officialité métropolitaine.

14 Janv. Traité conclu à Paris entre Napoléon et son frère Jérôme.

18 et 21 Janv. L'armée d'Espagne force le passage de la Sierra-Morena, et se porte sur le Guadalquivir.

22 Janv. Le nouveau prince royal de Suède fait son entrée solennelle à Stockholm.

24 Janv. Déclaration de Napoléon contre l'administration de la Hollande, qui a rendu ses ports les principaux entrepôts du commerce de l'Angleterre.

— Les forteresses de Bréda et de Berg-op-Zoom sont occupées par des troupes françaises.

— Entrée des Français à Cordoue et Jaen.

28 Janv. Reddition de la ville de Grenade à l'armée du général Sébastiani.

30 Janv. Sénatus-consulte sur la dotation de la couronne.

1 Fév. Joseph Buonaparte fait son entrée à Séville.

3 Fév. Les Anglais s'emparent de la Guadeloupe.

5 Fév. Prise de Malaga par le général Sébastiani, à la suite d'un combat sanglant.

17 Fév. Sénatus-consulte touchant la réunion des états de Rome à l'empire français, l'indépendance du trône impérial de toute autorité sur la terre, et l'existence temporelle des papes.

— Sénatus-consulte qui décerne au fils aîné de l'empereur des Français le titre de *Roi de Rome*, et statue que l'empereur des Français sera couronné une seconde fois à Rome dans les dix premières années de son règne.

19 Févr. Les Anglais prennent possession de l'île d'Amboine.

— Traité signé à Paris par le prince primat, touchant l'érection du grand-duché de Francfort.

— Traité d'alliance de Rio-Janeiro entre la Grande-Bretagne et le Portugal.

20 Févr. Bataille de Vich en Catalogne gagnée par le général Souham.

27 Fév. Napoléon annonce au sénat son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur François d'Autriche.

28 Fév. Traité entre Napoléon et le roi de Bavière.

1 Mars. Décrets de Napoléon, constituant le grand-

duché de Francfort en faveur du prince primat et d'Eugène déclaré son successeur.

1 Mars. Napoléon fait mettre Jérôme, son frère, en possession du pays de Hanovre.

— Acte du congrès d'Amérique défendant tout commerce avec les Anglais et les Français.

3 Mars. Convention conclue entre la Russie et l'Autriche.

10 Mars. Règlement de la diète de Suède touchant la liberté de la presse.

16 Mars. Traité conclu à Paris entre Napoléon et son frère Louis.

22 Mars. Arrivée de Marie-Louise d'Autriche à Strasbourg.

23 Mars. Les Anglais occupent la ville de Ceuta en Afrique.

1 et 2 Avril. Mariage de Napoléon avec Marie-Louise d'Autriche, célébré à Saint-Cloud et à Paris.

19 Avril. Révolution de Caraccas, dans l'Amérique méridionale espagnole : cette province se détache de la mère-patrie, et son exemple est suivi par plusieurs autres provinces.

23 Avril. Combat de Lerida entre le général Suchet et Odonnel.

24 Avril. Traité conclu à Paris entre le roi de Wurtemberg et le grand-duc de Bade pour la fixation des limites entre les deux états.

26 Avril. Sénatus-consulte qui réunit à la France tous

les pays situés sur la rive gauche du Rhin, depuis les limites des départements de la Roër et de la Meuse-Inférieure jusqu'à la mer.

26 Avril. Ordre du cabinet britannique révoquant, quant aux Américains, les ordres de 1807.

1 Mai. Acte du congrès d'Amérique qui interdit l'entrée des ports américains aux vaisseaux de guerre français et anglais, et déclare que, si, jusqu'au 3 Mai 1811, soit l'Angleterre, soit la France rapporte ou modifie ses décrets sur le commerce des neutres, et que dans trois mois l'autre des deux puissances n'imite pas cet exemple, l'ancien acte de non-intercourse sera remis en vigueur contre celle-ci.

11 Mai. Traité conclu à Paris entre le roi de Wurtemberg et les grands-ducs de Bade et de Hesse pour la fixation des limites entre leurs états respectifs.

13 Mai et suiv. Le grand-duc de Francfort est mis en possession de la principauté de Hanau et de celle de Fulde.

18 Mai. Convocation des cortès d'Espagne par Joseph Buonaparte.

20 Mai. Traité conclu à Paris entre le roi de Bavière et le grand-duc de Würtzbourg pour la fixation des limites entre les deux états.

22 Mai. La ville et la principauté de Ratisbonne sont délivrées au roi de Bavière.

28 Mai. Décret de Buonaparte qui réunit le Tyrol méridional au royaume d'Italie.

28 Mai. Mort subite du prince royal de Suède.

3 Juin. Victoire remportée sur les Turcs en Bulgarie par le général russe comte Kamenskoi : Silistrie se rend par capitulation aux Russes.

4 Juin. Prise de Barsadjik par les Russes.

5 Juin. Sénatus-consulte qui ordonne la formation du département des Bouches de l'Escaut.

11 Juin. Prise de Silistria par les Russes.

14 Juin. Bataille de Rasgard entre les Russes et les Turcs.

20 Juin. Soulèvement du peuple de Stockholm à l'arrivée du convoi funèbre du prince royal de Suède : le comte de Fersen, maréchal du royaume, y est tué comme soupçonné par le peuple d'avoir causé la mort de ce prince.

26 et 27 Juin. Attaque infructueuse du camp retranché de Schummala par les Russes.

29 Juin. La principauté de Bayreuth est remise au commissaire du roi de Bavière.

3 Juill. Louis Buonaparte, roi de Hollande, abdique la couronne en faveur de son fils Napoléon-Louis, mineur; la régence est réservée à la reine-mère, assistée d'un conseil de régence.

4 Juill. Des troupes françaises, sous les ordres du maréchal Oudinot, entrent à Amsterdam.

7 Juill. Prise de l'île de Bourbon par les Anglais.

9 Juill. Décret pour la réunion de la Hollande à l'empire français : Amsterdam est déclarée troisième ville de l'Empire.

10 Juill. Prise de Ciudad Rodrigo par les Français.

19 Juill. Décret de Jérôme Buonaparte pour la réunion définitive des provinces hanovriennes au royaume de Westphalie.

2 Août. Attaque infructueuse de Routschouk par les Russes.

— Insurrection du peuple de Quito.

4 Août. Bataille de Kargali-Dère entre les Turcs et les Russes.

5 Août. Napoléon fait déclarer aux États-Unis d'Amérique que ses décrets de Berlin et de Milan de 1806 et 1807 cesseront d'avoir force au 1er Novembre suivant, si le gouvernement britannique révoque ses arrêtés du blocus continental, et de l'assujettissement des neutres à ses règlements, ou si les États-Unis se décident à faire respecter leurs droits d'indépendance.

— Décret de Napoléon, qui érige en gouvernement général les départements de Rome et du Trasimène.

— Décret ou tarif de Trianon qui permet l'importation des denrées coloniales en France.

15 Août. Les Russes sont obligés de quitter leur position à Kargali-Dère.

18 Août. Proposition du roi de Suède aux états du royaume pour l'élection du prince de Ponte-Corvo (Bernadotte) comme successeur au trône de Suède.

21 Août. Acte d'élection du prince de Ponte-Corvo comme successeur au trône de Suède, pour lui et

ses descendants mâles, par la diète de Suède assemblée à Oerebro.

27 Août. Capitulation d'Alméida.

7 Sept. Bataille de Batyne entre les Russes et les Turcs; défaite de Mouhtar-Pacha par Kamenskoi II.

15 Sept. Entrée en Portugal d'une armée française, commandée par le prince d'Esslingen.

17 Sept Défaite des Perses par les Russes à Alkholkalake.

23 Sept. Prise de Szistove par les Russes.

27 Sept. Prise de Routschouk et de Giurgewo par les Russes.

30 Sept. Les provinces de Saltzbourg et de Berchtolsgaden, le quartier de l'Inn et celui de l'Hausruck sont remis par la France aux commissaires du roi de Bavière.

1 Oct. Décret du roi de Bavière, qui divise son royaume en neuf cercles ou départements.

2 Oct. Traités de Compiégne et de Paris des 24 Avril, 18 Mai et 2 Oct., pour la fixation des limites entre le roi de Bavière, le roi de Wurtemberg et le grand-duc de Bade.

19 Oct. Décret de Buonaparte portant que toutes les marchandises anglaises existantes en France, en Hollande, dans le grand-duché de Berg, dans les villes hanséatiques, et généralement depuis le Mein jusqu'à la mer, seront brûlées.

20 Oct. Le prince de Ponte-Corvo, élu prince royal de Suède, fait profession de la religion luthérienne à Elseneur.

28 Oct. Arrêté du président des États-Unis d'Amérique pour s'emparer d'un district situé à l'est du Mississipi et au sud du territoire dit du Mississipi, comme faisant partie de la Louisiane.

2 Nov. Acte du congrès des États-Unis d'Amérique qui révoque à l'égard de la France son acte du 1er Mai.

8 Nov. Décret de Napoléon qui assigne au pape, pour sa demeure, l'ancien palais de l'archevêché à Paris.

— Traité de limites entre la Russie et la Suède.

12 Nov. Décret de Napoléon qui réunit le Valais à l'empire français.

— Décret du roi de Wurtemberg pour la division du royaume de Wurtemberg en douze départements.

17 Nov. Déclaration de guerre de la Suède contre la Grande-Bretagne.

3 Déc. L'île de France, envahie par une flotte anglaise, se rend par capitulation.

8 Déc. Décret de Napoléon qui attribue exclusivement à la couronne la fabrication du tabac dans toute l'étendue de l'Empire.

13 Déc Sénatus-consulte pour la réunion à l'empire français de la Hollande, des villes hanséatiques de Bremen, Hambourg, Lubeck, du Lauenbourg et des pays situés entre la mer du Nord et une ligne tirée depuis le confluent de la Lippe dans le Rhin jusqu'à l'embouchure de la Trave dans la mer Baltique.

13 Sénatus-consulte pour la réunion du Valais à l'empire français.

— Sénatus-consulte pour la levée de 120,000 conscrits pour le service de terre, et de 40,000 pour celui de mer.

31 Déc. Ukase de l'empereur de Russie qui permet l'introduction des denrées coloniales.

1811.

1 Janv. Prise de la ville de Tortose par les Français.

8 Janv. Acte du parlement d'Angleterre, qui défère au prince de Galles la régence pendant la maladie du roi avec des restrictions qui n'auront lieu que pendant une année.

16 Janv. Ferdinand IV transmet son autorité à son fils aîné.

22 Janv. Prise d'Olivença par le général Girard.

19 Fév. Bataille de la Gebora gagnée par le maréchal Soult.

28 Fév. Prise de possession du duché d'Oldenbourg par la France.

5 Mars. Bataille de Chiclana, près de Cadix, gagnée par le maréchal Victor.

5 au 15 Mars. L'armée française se retire du Portugal.

10 Mars. Capitulation de Badajoz.

20 Mars. Naissance du fils de Napoléon.

28 Avril. Convention de limites entre la Prusse et la Westphalie, signée à Berlin.

28 Avril. Fausse date donnée à un décret de Napoléon, postérieur d'une année, par lequel il révoque, à l'égard des États-Unis d'Amérique, les décrets de Berlin et de Milan.

10 Mai. Les Français abandonnent Alméida.

16 Mai. Combat du *Little-Belt* (cutter anglais), contre cinq frégates américaines.

— Bataille d'Alboerra (Albuhera) gagnée par Soult.

23 Mai. Suppression de l'ordre militaire de Saint-Jean en Prusse.

16 Juin. Marmont et Soult forcent les Anglais à lever le siége de Badajoz.

17 Juin. Ouverture d'un concile national à Paris.

22 Juin. Création d'un ministère des manufactures et du commerce en France.

28 Juin. La ville de Tarragone est prise d'assaut par Suchet.

4 Juillet. Décret de Napoléon sur l'organisation des départements hanséatiques.

— Combat de Sari Baïr entre les Turcs et les Russes.

5 Juill. Déclaration d'indépendance par le congrès général des Provinces-Unies de Venezuela, dans l'Amérique méridionale espagnole.

6 Juill. Bataille de Routchouk entre les Turcs et les Russes.

9 Juill. Évacuation de Routchouk par les Russes.

12 Juill. Arrestation de trois évêques du concile qui sont enfermés à Vincennes.

3 Août. Un corps turc passe sur la rive gauche du Danube.

15 Août. Combat de Czernitz entre Ismaïl-Bey et le général russe Sass.

19 Août. Reprise de Figuières par les Français.

25 Août. Décret de Napoléon relatif aux Français naturalisés en pays étranger.

26 Août. Batavia tombe au pouvoir des Anglais.

8 Sept. L'armée turque passe sur la rive gauche du Danube.

14 Oct. Le général Markoff passe sur la rive droite du Danube : l'armée turque est coupée.

18 Oct. L'ordre royal de l'Union de la Hollande est supprimé et remplacé par l'*Ordre impérial de la réunion.*

21 Oct. Décret de Napoléon sur l'organisation des départements de la ci-devant Hollande.

25 Oct. Bataille de Sagonte gagnée par le maréchal Suchet.

15 Nov. Décret de Napoléon sur le régime de l'université.

8 Déc. L'armée turque met bas les armes.

1812.

8 Janv. Décret de Napoléon portant suppression des corporations religieuses et ordres monastiques dans les départements réunis par les décrets des 24 Avril, 15 Mai, 9 Juillet, 12 Novembre et 13 Décembre 1810.

9 Janv. La ville et forteresse de Valence se rend par capitulation à Suchet.

16 Janv. Le roi de Sicile se démet en faveur de son fils.

19 Janv. Prise de Ciudad Rodrigo par les Anglais.

27 Janv. Entrée des Français dans la Poméranie suédoise.

18 Févr. Le prince-régent d'Angleterre entre dans la plénitude du pouvoir royal.

24 Févr. Traité d'alliance, signé à Paris, entre la France et la Prusse.

13 Mars. Sénatus consulte relatif à l'organisation de la garde nationale divisée en trois bans.

14 Mars Traité d'alliance entre la France et l'Autriche, signé à Paris.

18 Mars. Constitution des cortès d'Espagne.

26 Mars. Les États-Unis d'Amérique prennent possession des deux Florides.

28 Mars. Renouvellement de la capitulation entre la France et la Suisse.

5 Avril. Alliance de St.-Pétersbourg entre la Suède et la Russie.

9 Mai. Acte du congrès de Washington déclarant pirates tous ceux qui prendront des matelots sur des bâtiments américains.

17 Mai. Arrivée de Napoléon à Dresde.

28 Mai. Traité de paix, signé à Bucharest, entre les plénipotentiaires russes et le grand-visir.

17 Juin. Prise de Salamanque par Napoléon.

18 Juin. Le congrès des États-Unis d'Amérique déclare la guerre à la Grande-Bretagne.

19 Juin. Arrivée du pape Pie VII à Fontainebleau.

20 Juin. Nouvelle constitution de la Sicile; établissement d'un parlement composé de deux chambres; abolition de la féodalité.

22 Juin. Napoléon annonce la guerre avec la Russie, par une proclamation datée de Wilkowiski.

23 Juin. La Grande-Bretagne révoque les ordres du conseil des 7 Janvier et 26 Avril 1807.

— L'armée française, commandée en chef par Napoléon, passe le Niemen sur différents points pour marcher contre la Russie; retraite de l'armée russe vers la Duna.

28 Juin. Entrée de Napoléon à Wilna.

28 Juin. La diète de Varsovie, formée en confédération générale, déclare le royaume de Pologne et le corps de la nation polonaise rétablis.

1 Juill. Napoléon nomme un gouvernement provisoire de la Lithuanie.

12 Juill. Traité de paix d'Oerebro entre la Grande-Bretagne et la Suède.

18 Juill. Traité de paix d'Oerebro entre la Grande-Bretagne et la Russie.

20 Juill. Traité d'alliance, signé à Weliki-Louki, entre l'empereur de Russie et les Espagnols

— Introduction de la Constitution anglaise en Sicile.

21 Juill. Bataille des Aréopiles entre Marmont et le

général Wellington; retraite de l'armée française derrière le Duero.

23 Juill. Combat de Mohilow, gagné par Davoust sur le prince Bagration.

25, 26 et 27 Juillet. Trois combats livrés aux Russes près d'Ostrowno.

28 Juill. Entrée des Français à Witepsk.

2 Août. Koutousoff prend le commandement de l'armée russe.

6 Août. Les deux armées russes opèrent leur jonction.

11 Août. Entrée des Anglais à Madrid.

17 Août. Bataille de Smolensko gagnée par Napoléon contre plusieurs divisions de l'armée russe. Prise de Smolensko.

19 Août. Combat de Valontina gagné par Ney.

25 Août. Les Français lèvent le siége de Cadix.

30 Août. Conférence d'Abo entre Alexandre et le prince royal de Suède.

7 Sept. Bataille de la Moskwa gagnée par Napoléon sur le général russe Koutousow.

14 Sept. Entrée des Français à Moscou; cette ville est brûlée par les Russes.

15 Oct. Commencement de la retraite de Moscou.

18 Oct. Combat de Winskowo entre Murat et le général russe Benigsen.

18, 19 et 20 Oct. Combats de Polotsk entre le général russe comte de Witgenstein et Gouvion Saint-Cyr.

22 Oct. Levée du siége du château de Burgos par le

général Wellington; retraite de l'armée anglaise vers le Portugal.

23 Oct. Le maréchal Mortier met le feu au Kremlin.

— Conspiration de Mallet contre Napoléon.

24 Oct. Combat de Maloïaroslawetz entre le vice-roi d'Italie et les Russes.

1 Nov. Rentrée des Français à Madrid.

2 Nov. Combat de Wiasma, du vice-roi et de Davoust, contre les Russes.

9 Nov. Arrivée du quartier-général de la grande armée française à Smolensko.

10 Nov. Jonction à Alba de Tormea, des trois armées françaises de Portugal, du centre et du midi.

15 Nov. Le quartier-général de la grande armée française quitte Smolensko.

13 et 18 Nov. Combats de Wilkowitz entre Regnier et le général russe Sacken.

17 Nov. Bataille de Krasnoï entre les Russes et les Français.

19 Nov. Passage du Dniéper par l'armée française.

24 Nov. Combat de Borisow entre Oudinot et une division de l'armée russe de Volhinie.

28 Nov. Bataille de la Bérésina entre la grande armée française et les deux armées russes de la Volhinie et de la Dwina, réunies.

3 Déc. L'armée française arrive à Molodotschno (29e bulletin de l'armée française).

9 Déc. Arrivée de l'armée française à Wilna.

17 Déc. Commencement du siége de Dantzick.
18 Déc. Arrivée de Napoléon à Paris.
29 Déc. Capitulation du général York, commandant un corps auxiliaire prussien.

1813.

5 Janv. Evacuation de Kœnisgberg par les Français.
11 Janv. Sénatus-consulte qui met 350,000 hommes à la disposition de Napoléon.
15 Janv. Murat remet au prince Eugène Beauharnais le commandement de l'armée française.
22 Janv. Le roi de Prusse quitte Berlin pour se rendre à Breslau.
25 Janv. Prétendu concordat extorqué au Pape à Fontainebleau.
27 Janv. Traité d'alliance de Kalisch entre la Russie et la Prusse.
5 Févr. Sénatus-consulte sur la régence pendant la minorité de l'empereur des Français.
— Appel du roi de Prusse à son peuple.
8 Févr. Entrée des Russes à Varsovie.
22 Févr. Arrivée de l'armée française, dans sa retraite, à Berlin.
28 Févr. Confirmation à Breslau du traité d'alliance de Kalsisch du 27 Février.
— Soult quitte le commandement de l'armée d'Espagne.
3 Mars. Alliance de Stockholm entre la Grande-Bretagne et la Suède.

e..



3 Mars. Entrée des Russes à Berlin.

6 Mars. Combat de Belzig entre les Russes et Grenier.

7 Mars. Combat de Iüterbock entre les Russes et Grenier.

8 Mars. Institution d'une nouvelle régence en Espagne.

10 Mars. L'armée française de Russie atteint l'Elbe.

12 Mars. Les Russes occupent Hambourg.

23 Mars. Changements faits par l'Angleterre dans son système de finances relativement au fonds d'amortissement

— Proclamation de Koutousow annonçant la dissolution de la confédération du Rhin.

24 Mars. L'armée française se retire derrière la Saale.

27 Mars. Le roi de Prusse déclare la guerre à Napoléon.

— Les alliés occupent Dresde.

30 Mars. L'archiduchesse Marie-Louise est proclamée régente.

1 Avril. Combat de Lodosa entre Mina et Barbot.

2 Avril. Combat de Lunebourg entre les Russes et les Français.

3 Avril. Sénatus-consulte pour la levée de 180,000 hommes.

— Combat de Mœckern entre les alliés et les Français.

18 Avril. Prise de Thorn par les Russes.

21 Avril. Prise de Spandau par les Prussiens.

22 Avril. Alliance de Stockholm entre la Prusse et la Suède.

25 Avril. Napoléon prend le commandement de l'armée française.

26 Avril. L'armée russe arrive sur l'Elbe.
28 Avril. Mort de Koutousow.
2 Mai. Bataille de Gross-Gœrschen, faussement appelée de Lutzen, entre Napoléon et l'armée russo-prussienne ; retraite de celle-ci.
8 Mai. Entrée de Napoléon à Dresde.
10 Mai. Retour du roi de Saxe à Dresde.
11 Mai. Passage de l'Elbe par les Français.
18 Mai. Eugène Beauharnais prend le commandement de l'armée d'Italie.
19 Mai. Combat de Kœnigswarthe entre Barclay de Tolly et Lauriston.
— Combat de Weissig entre York et Ney.
21 Mai. Bataille de Bautzen ou Wurschen entre Napoléon et ses alliés.
22 Mai. Combat de Markersdorf entre Napoléon et Miloradowitch.
26 Mai. Combat de Haynau entre Blucher et Maison.
— Wellington occupe Salamanque.
27 Mai. Les Français occupent Madrid.
30 Mai. Les Français et les Danois occupent Hambourg.
1 Juin. Entrée des Français à Breslau.
3 Juin. Entrée des Danois à Lubeck.
— Débarquement des Anglais en Catalogne sous le général Murray.
4 Juin. Armistice de Poischwitz.
— Combat de Luckau entre Bulow et Oudinot.
— L'armée française en Espagne se retire derrière le Douro.

12 Juin. Combat de Burgos entre Hill et Jourdan.
13 Juin. Murray lève le siége de Tarragone et se rembarque.
14 Juin. Alliance de Reichenbach entre la Grande-Bretagne et la Prusse.
15 Juin. Alliance de Reichenbach entre la Grande-Bretagne et la Russie.
16 Juin. Combat d'Osma entre Graham et les Français.
17 Juin. Arrighi et le général wurtembergeois Norrmann surprennent par trahison le corps prussien de Lutzow et le détruisent.
21 Juin. Bataille de Vittoria entre Wellington et Jourdan.
25 Juin. L'armée française d'Espagne passe la Bidassoa.
27 Juin. Alliance de Reichenbach entre l'Autriche, la Prusse et la Russie.
30 Juin. Convention de Dresde entre Napoléon et l'Autriche.
1 Juill. Prise de Tolosa par Graham.
4 Juill. Commencement de la retraite de Suchet du royaume de Valence.
6 Juill. Traité de Peterswaldau entre la Grande-Bretagne et la Russie.
10 Juill. Alliance de Copenhague entre le Danemarck et la France.
12 Juill. Congrès de Prague.
20 Juill. Alliance de Weliki Louki entre la Russie et les Espagnols.
21 Juill. Conférences de Trachenberg.

23 Juill. Soult reprend le commandement de l'armée d'Espagne.

25 Juill. Combat de Roncevaux entre Soult et Cole.

26 Juill. Prolongation de l'armistice à Newmarkt.

27 Juill. Combat de Soranren entre Soult et Hill.

30 Juill. Seconde bataille de Soranren entre Wellington et Soult; l'armée française se retire en France.

— Prise de Saragosse par Mina.

10 Août. Rupture du congrès de Prague.

12 Août. L'Autriche déclare la guerre à Napoléon.

15 Août. Suchet fait sauter en l'air les fortifications de Tarragone.

17 Août. Marche de Napoléon en Silésie : retraite de Blücher à Ianer.

20 Août. Combat de Lauenbourg entre Davoust et Tettenborn.

21 Août. Le prince royal de Suède prend son quartier-général à Potsdam.

— Acte du parlement d'Angleterre qui déclare libre le commerce aux Indes, à l'exception de la Chine.

22 Août. Combat de Hollendorf entre Schwartzenberg et Gouvion Saint-Cyr.

23 Août. Napoléon marche au secours de Dresde.

— Bataille de Grossbeeren entre l'armée suédo-prussienne et Oudinot.

24 Août. Sénatus-consulte mettant 130,000 hommes à la disposition de Napoléon pour renforcer l'armée de Soult.

26 Août. Bataille de Dresde entre Napoléon et la grande armée des alliés.

— Bataille de la Katzbach entre Blücher et Macdonald.

27 Août. Combat de Goldberg entre Langeron et Lauriston.

— Second jour de la bataille de Dresde; retraite des alliés.

— Combat de Lübnitz entre le général prussien Hirschfeld et Girard.

29 Août. Combat de Plagwitz entre Langeron et Puthod.

— Combat du comte Ostermann Tolstoi contre Vandamm, entre Zchist et Tœplitz.

30 Août. Bataille de Culm de Barclay de Tolly contre Vandamm.

31 Août Prise de Saint-Sébastien par les Anglais.

2 Sept. Mort du général Moreau.

3 Sept. Napoléon marche en Silésie contre Blücher.

6 Sept. Bataille de Dennewitz entre l'armée du prince royal de Suède et Ney.

8 Sept. Combat de Hoyerswerda.

9 Sept. Alliance de Tœplitz entre l'Autriche, la Prusse et la Russie.

13 Sept. Combat d'Ordal entre Harispe et Bentink.

15 Sept. Ouverture des Cortès ordinaires d'Espagne.

16 Sept. Combat de la Gœrde entre Wallmoden et Pecheux.

17 Sept. Combat de Nollendorf et Kulm entre Blücher et Napoléon.

18 Sept. Prise de la citadelle de Saint-Sébastien par les Anglais.
21 Sept. Napoléon revient à Dresde.
22 Sept. Napoléon marche de nouveau contre Blücher.
23 Sept. Blücher se retire derrière la Sprée.
24 Sept. Retour de Napoléon à Dresde.
25 Sept. L'armée de réserve russe arrive à Zittau.
28 Sept. Combat d'Altenbourg entre Thielemann et Lefebvre Desnouette.
30 Sept. Le général russe Tchernitcheff occupe Cassel.
3 Oct. Alliance de Tœplitz entre l'Autriche et la Grande-Bretagne.
— Combat de Wartembourg entre Blücher et Bertrand; l'armée de Silésie force le passage de l'Elbe.
5 Oct. Tchernitcheff abandonne Cassel.
— Le château de Laybach se rend aux Autrichiens.
7 Oct. Jonction des armées du Nord et de Silésie sur la Mulde.
— Buonaparte quitte Dresde pour marcher sur Leipzig.
— L'archiduchesse Marie-Louise se rend au sénat pour demander de nouvelles levées de troupes.
8 Oct. Traité de Ried entre l'Autriche et la Bavière.
— Les Anglais forcent le passage de la Bidassoa.
9 Oct. Sénatus-consulte ordonnant une nouvelle levée de 280,000 conscrits.
— Les armées combinées du Nord et de Silésie prennent position sur la Saale.
12 Oct. Prise du château de Trente par les Autrichiens.

12 Oct. Paix de Seïwa entre la Russie et la Perse.
14 Oct. La Bavière déclare la guerre à Napoléon.
16 Oct. Combats de Wachau, Connewitz et Lindenau.
— Combat de Mœckern entre Blücher et Marmont.
— Napoléon fait aux alliés des propositions de paix.
17 Oct. Jérôme-Napoléon retourne à Cassel.
— Combat de Gohlis et Entritzsck.
18 Oct. Première journée de la bataille de Leipzig.
19 Oct. Seconde journée de la bataille de Leipzig.
20 Oct. Arrivée de Napoléon à Weisenfels.
— Le roi de Saxe est conduit à Berlin.
21 Oct. Établissement, par les alliés, d'une administration centrale des pays conquis.
23 Oct. Les débris de l'armée française arrivent à Erfurt.
25 Oct. Prise de Würtzbourg par l'armée de Bavière.
26 Oct. Blocus de Dresde par les Autrichiens.
— Fuite de Jérôme Buonaparte de Cassel ; fin du royaume de Westphalie.
29 Oct. Combat de Gelnhausen entre les Bavarois et les Français.
30 Oct. Arrivée du prince électoral de Hesse à Cassel.
— Bataille de Hanau.
31 Oct. Prise de Hanau par l'armée de Bavière.
— Eugène Beauharnais se retire derrière l'Isonzo.
— Capitulation de Pampelune.
1 Nov. Prise de Trieste par les Autrichiens.
2 Nov. L'armée française passe le Rhin, laissant seulement le corps de Bertrand à Hocheim.

2 Nov. Le roi d'Angleterre rentre en possession du Hanovre.

— Traité de Fulde entre les alliés et le roi de Wurtemberg

6 Nov. L'armée du Nord arrive à Hanovre.

8 Nov. Les alliés prennent Hocheim de force.

9 Nov. Bataille de la Sarre entre Wellington et Soult.

— Les monarques offrent la paix à Buonaparte.

10 Nov. Retraite de Soult derrière la Nivelle.

11 Nov. Joachim Murat renonce au système continental.

— Capitulation de Dresde par Gouvion Saint-Cyr, non ratifiée par Schwartzenberg.

12 Nov. Gouvion Saint-Cyr commence sa marche pour retourner en France.

— Soult se retire à Bayonne.

15 Nov. Emeute populaire d'Amsterdam contre les Français.

— Combat de Colegnola entre Eugène Beauharnais et Hiller.

— Sénatus-consulte ordonnant la levée de 300,000 conscrits.

17 Nov. Seconde capitulation du général Gouvion Saint-Cyr.

— La cocarde d'Orange est arborée à La Haye.

18 Nov. La Diète suisse déclare sa neutralité.

— Établissement d'une régence provisoire.

19 Nov. L'armée de Joachim Murat se met en marche.

— Combat de Caldiero entre Hiller et Eugène Beauharnais.

20 Nov. Traité de Hollande et Francfort entre le grand-duc de Bade et les alliés.
21 Nov. Entrée de l'électeur de Hesse à Cassel.
— Capitulation de Stettin.
22 Nov. Prise de Zamoscz par les Russes.
23 Nov. Entrée des alliés dans le pays de Zutphen.
24 Nov. Traité de Francfort entre les alliés et divers princes d'Allemagne.
25 Nov. Prise de Modlin par les Russes.
— Napoléon déclare vouloir traiter avec les alliés.
27 Nov. Le duc d'Oldenbourg rentre dans ses états.
30 Nov. Arrivée du prince d'Orange en Hollande.
— Prise d'Arnheim par Bülow.
— Capitulation de Dantzick.
1 Déc. Le prince d'Orange est proclamé prince-souverain des Pays-Bas
— Déclaration des monarques donnée à Francfort.
2 Déc. Traité de Francfort entre l'Autriche et l'électeur de Hesse-Cassel.
— Davoust se retire sur Hambourg.
3 Déc. Combat de Rovigo entre Hiller et Eugène Beauharnais.
— Les troupes de Murat occupent Rome.
6 Déc. Prise de Lubeck par l'armée suédoise.
— Arrivée en Hollande d'un corps anglais sous Graham.
7 Déc. Combat de Bornhœvet entre l'armée suédoise et les Danois
8 Déc. Traité de Valançay entre Ferdinand VII et Napoléon.

9 Déc. Passage de la Nive par Wellington.
10 Déc. Les monarques communiquent à l'Angleterre la déclaration de Napoléon du 25 Novembre.
— Combat de Bayonne entre Wellington et Soult.
13 Déc. Bataille de la Nive entre Wellington et Soult.
— Prise de Gertruydenberg par les alliés.
14 Déc. Francfort est déclarée ville libre.
15 Déc. Armistice entre les Suédois et les Danois en Holstein.
— Le feld-maréchal Bellegarde prend le commandement de l'armée autrichienne d'Italie.
19 Déc. Friedrichsort se rend aux Suédois.
— Napoléon communique au corps législatif les négociations existant pour la paix.
20 Déc. Capitulation d'Erfurt.
21 Déc. L'armée de Schwartzenberg entre en Suisse.
23 Déc. Le duc de Brunswick rentre dans la possession de ses états.
— Prise de Landscron et de Blamont par les alliés.
24 Déc. Blocus de Hambourg par Bennigsen.
— Le canton de Berne renonce à l'acte de médiation; les autres cantons suivent cet exemple.
26 Déc. Capitulation de Torgau.
28 Déc. Rapport de la commission du corps législatif demandant une déclaration portant que la France ne fera plus la guerre que pour la défense de son sol.
29 Déc. Acte de confédération suisse, signé à Zurich, entre huit anciens cantons.

30 Déc. Message du sénat pour remercier Napoléon d'avoir magnanimement accueilli des propositions de paix.

— Occupation de Genève par les alliés.

31 Déc. Buonaparte dissout le corps législatif.

1814.

1 Janv. L'armée de Silésie passe le Rhin sur trois points.

2 Janv. L'armée russe passe le Rhin près de Fort-Louis.

5 Janv. Glückstadt se rend anx Suédois.

— Les Cortès de Cadix sont transférées à Madrid.

8 Janv. Les Cortès d'Espagne rejettent le traité de Valençay.

9 Janv. Les alliés bloquent Besançon.

10 Janv. Combat de Saint-Diez entre Wrede et Duhesme.

11 Janv. Alliance de Naples entre l'Autriche et Murat.

12 Janv. Combat d'Epinal entre le prince royal de Wurtemberg et Victor.

13 Janv. Combat de Merxen entre Bülow et Maison.

14 Janv. Paix du Kiel entre la Suède et le Danemarck.

— Paix de Kiel entre le Danemarck et la Grande-Bretagne.

— Entrée des alliés à Nancy.

16 Janv. Prise du fort l'Ecluse par les alliés.

— Prise de Langres par les alliés.

19 Janv. Entrée des alliés à Dijon.

20 Janv. Alliance de Bâle entre la Prusse et l'Espagne.
21 Janv. Bubna échoue dans son entreprise sur Lyon.
23 Janv. Prise de Wittemberg par Tauenzien.
24 Janv. Combat de Bar-sur-Aube entre les alliés et Mortier.
— Départ de Pie VII de Fontainebleau.
25 Janv. Le roi de Prusse prend possession de Neuchâtel.
— Buonaparte se met à la tête de son armée.
27 Janv. Proclamation de Wellington exhortant les Français à arborer le drapeau blanc.
— Combat entre Napoléon et Lanskoï.
29 Janvier. Combat de Brienne entre Napoléon et Blücher.
30 Janv. Décret des cortès d'Espagne portant que le roi d'Espagne ne sera censé libre que lorsqu'il aura juré la constitution.
31 Janv. Les troupes de Murat entrent dans Florence.
1 Février. Bataille de la Rothière entre Blücher et Napoléon.
2 Fév. Le duc d'Angoulême arrive à l'armée de Wellington.
3 Fév. Napoléon se retire à Troyes.
— Conférences de Châtillon.
4 Fév. Prise de Vitry par les alliés.
— Prise de Vérone par les Autrichiens.
5 Fév. Combat de Châlons-sur-Marne entre York et Macdonald.
6 Fév. Convention militaire de Bologne entre les Autrichiens et les Napolitains.

6 Fév. Prise de Châlons-sur-Marne par les alliés.
7 Fév. Napoléon se retire de Troyes à Nangis.
8 Fév. Les alliés occupent Troyes.
— Combat de Château-Thierry entre York et Macdonald.
— Paix de Hanovre entre le Danemarck et la Russie.
— Armistice de Naples entre la Grande-Bretagne et Murat.
— Bataille du Mincio entre Eugène Beauharnais et Bellegarde.
— Le duc de Modène fait prendre possession de son duché.
10 Février. Combat de Champaubert entre Napoléon et Alsouvieff.
— Arrivée du prince royal de Suède à Cologne.
11 Février. Combat de Montmirail entre Napoléon et Sacken.
— Prise de Sens par le prince royal de Wurtemberg.
12 Fév. Prise de Nogent par Schwartzenberg.
13 Fév. Les Russes occupent Fontainebleau.
14 Fév. Combat de Vauchamp ou Etoges entre Napoléon et Blücher.
— Prise de Soissons par Winzingerode, et de la Fère par Blücher.
15 Fév. Prise d'Ancône par Murat.
17 Février. Combat de Nangis entre Napoléon et Wittgenstein.
18 Février. Combat de Montereau entre Napoléon et le prince royal de Wurtemberg.

18 Fév. Les Français évacuent Gironne et commencent leur retraite en France.
19 Février. Napoléon rejette les propositions des alliés réunis à Châtillon.
— Mortier reprend Soissons.
21 Fév. Réunion momentanée des armées de Bohême et de Silésie à Troyes.
22 Fév. Combat de Méry-sur-Seine.
— Arrivée du comte d'Artois à Vesoul.
23 Fév. Napoléon refuse l'armistice que les alliés lui demandent.
— Convention de Lucques entre les Napolitains et Fouché.
24 Fév. Blücher passe l'Aube et marche sur Sézanne.
25 Fév. Les alliés quittent Troyes et se retirent vers Chaumont.
— Conférences de Lusigny.
— Bataille d'Orthez entre Wellington et Soult.
26 Fév. Blücher passe la Marne à la Ferté-sous-Jouarre.
— Prise de Mont-de-Marsan par Hill.
27 Fév. Napoléon quitte Troyes pour marcher contre Blücher.
— Bataille de Bar-sur-Aube entre Schwartzenberg et Victor.
— Bataille d'Orthez entre Wellington et Soult.
1 Mars. Quadruple alliance de Chaumont.
2 Mars. Blücher se retire au-delà de la Marne pour opérer sa jonction avec Bulow et Winzingerode.

2 Mars. Bataille de Parme de Grenier contre Nogent.
— Combat d'Ouchy-le-Château entre Blücher et un corps français.
3 Mars. Napoléon passe sur la droite de la Marne.
— Prise de Soissons par Bulow et Winzingerode; leur jonction avec Blücher, qui se retire derrière l'Aisne.
— Combat de Laubrecielles.
— Les Anglais assiégent Bayonne.
4 Mars. Les alliés reprennent Troyes.
— Napoléon remet Ferdinand VII en liberté.
5 Mars. Fin des conférences de Lusigny.
6 Mars. Combat de Bery-au-Bac; Napoléon passe l'Aisne.
— Le prince royal de Wurtemberg reprend Sens.
— Prise de Reims par Corbineau.
7 Mars. Capitulation de Custrin.
— Bataille de Craone entre Napoléon et Sacken.
8 Mars. Tentative malheureuse de Graham sur Berg-op-Zoom.
9 Mars. Lord Bentink débarque des troupes à Livourne.
10 Mars. Bataille de Laon entre Blücher et Napoléon.
11 Mars. Combat de Mâcon entre Bianchi et Augereau.
12 Mars. Reims est pris par le général russe Saint-Priest.
— Entrée des alliés à Bordeaux; cette ville proclame Louis XVIII.
13 Mars. Reprise de Reims par Napoléon.
— Départ de Ferdinand VII de Valançay.
15 Mars. Rupture des conférences de Châtillon.
16 Mars. Prise de Châlons-sur-Marne par Ney.

18 Mars. Combat de Villefranche entre le prince de Hesse-Hombourg et Augereau.

— Combat de Bery-au-Bac entre Blücher et Mortier; le premier force le passage de l'Aisne.

19 Mars. Entrée des alliés dans Lyon.

20 Mars. Bataille d'Arcis-sur-Aube entre Schwartzenberg et Napoléon.'

— Bataille de Tarbes entre Wellington et Soult.

21 Mars. Napoléon se met en marche vers la Lorraine et l'Alsace.

— Proclamation du comte d'Artois, datée de Nancy.

22 Mars. Arrivée de Ferdinand VII en Espagne.

23 Mars. Combat de Vitry entre les Russes et l'arrière-garde de Macdonald.

— Arrivée de Napoléon à Saint-Dizier.

24 Mars. Arrivée de Napoléon à Doulevant.

25 Mars. Winzingerode est détaché pour suivre Napoléon; les armées de Bohême et de Silésie marchent sur Paris.

— Bataille de la Fère Champenoise du prince royal de Wurtemberg contre Marmont et Mortier.

26 Mars. Combat de Saint-Dizier entre Napoléon et Winzingerode.

— Combat de la Ferté-Gaucher, de Kleist et York, contre Marmont et Mortier.

27 Mars. Combat de Claye entre York et Mortier.

— Combat de la Ferté-sous-Jouarre, gagné par Woronzoff.

— Arrivée de Napoléon à Vitry. f

28 Mars. Combat de Meaux entre le général prussien Horn et Mortier.
— L'armée de Silésie passe la Marne à Tréport.
— Napoléon retourne à Doulevant.
— L'archiduchesse Marie-Louise quitte Paris pour se rendre à Blois.
29 Mars. Arrivée de Napoléon à Vandœuvre.
30 Mars. Bataille de Paris de Schwartzenberg contre Marmont et Mortier.
— Capitulation de Paris.
— Arrivée de Napoléon à la Cour de France, à quatre lieues de Paris.
— Proclamation de la constitution des Pays-Bas.
31 Mars. Entrée des alliés à Paris.
— Napoléon se rend à Fontainebleau.
— Alexandre déclare qu'il ne traitera ni avec Napoléon ni avec quelqu'un de sa famille.
1 Avril. Le conseil du département de la Seine et le conseil municipal de Paris demandent le retour des Bourbons.
2 Avril. Le sénat conservateur prononce la déchéance de Napoléon, et établit un gouvernement provisoire.
3 Avril. Le Corps législatif de France adhère à la déchéance de Napoléon.
4 Avril. Convention conclue par les alliés avec Marmont pour accorder à l'armée française la liberté de se retirer en Normandie.
6 Avril. Abdication de Napoléon.

CHRONIQUE

Depuis le 1 *Octobre* 1843 *jusqu'au* 19 *Septembre* 1844.

Octobre.

1. Rupture des relations diplomatiques entre le Brésil et la confédération argentine; l'ambassadeur brésilien quitte Buenos-Ayres.

2. Bombardement de Barcelone par le général Sanz; les habitants quittent en masse la ville. — Proclamation de la reine d'Angleterre contre les *Rébeccaïtes*, qui troublent la tranquillité du pays de Galles.

3. Réunion des philologues de l'Allemagne à Cassel.

4. Le général Prim attaque Girone, mais il est repoussé par la garnison que commande le brigadier Ametller.

6. Arrivée du duc de Bordeaux en Angleterre.

7. Lord Grey, lord-lieutenant d'Irlande, défend par une proclamation le grand meeting, convoqué pour le lendemain à Clontarf dans la cause du Rappel. Proclamation d'O'Connell qui annonce que le meeting n'aura pas lieu.

9. O'Connell et toute l'association du Rappel protestent énergiquement contre l'illégalité de l'ordonnance du lord-lieutenant et l'accusent de l'avoir publiée pour amener un conflit sanglant entre les troupes royales

et le peuple. — Traité supplémentaire conclu entre sir Henri Pottinger et le gouvernement chinois.

10. Clôture de la session des états-généraux de Hollande. — Pose de la première pierre des Cortès par la reine d'Espagne.

11. Mort du cardinal Guistiniani à l'âge de 65 ans.

12. Rescrit de l'empereur d'Autriche comme roi de Hongrie à la diète de ce pays, par lequel l'usage de la langue latine est maintenu pour les délibérations à côté de la langue du pays.

14. Arrestation d'O'Connell, de son fils John et des principaux chefs de l'association du Rappel, sous la prévention de conspiration. Ils fournissent la caution voulue par la loi et restent libres.

15. Grandes fêtes à Anvers et à Cologne, à l'occasion de l'ouverture du chemin de fer belge-rhénan, qui relie ces deux villes. — Ouverture de la session des Cortès espagnoles.

16. Ouverture de la nouvelle session des états-généraux de Hollande, six jours après la clôture de la session précédente.

21. Le grand conseil de Lucerne se décide à opérer une union entre les cantons catholiques, en cas que les couvents d'Argovie supprimés ne seraient pas rétablis.

24. Soulèvement de la ville de Vigo en Galice contre le gouvernement.

25. Protestation du grand-conseil de Berne contre

la décision prise par celui de Lucerne relativement à l'affaire des couvents supprimés de l'Argovie. — La ville de Léon se soumet au gouvernement. — Proposition du ministère espagnol au congrès de déclarer la reine majeure.

28. Entrée du général Concha à Sarragosse : la ville se soumet après un siége de quelques semaines.

30. Proposition faite à la chambre des députés d'Espagne, de déclarer la reine majeure : la commission, chargée d'examiner cette proposition, conclut à l'adoption.

Novembre.

1. Déposition de la reine Pomaré de Taïti et prise de possession de cette île au nom de la France par l'amiral Dupetit-Thouars. — Commencement des débats devant la cour du Banc de la reine à Dublin dans l'affaire d'O'Connell et de ses coaccusés.

6. Tentative d'assassinat contre le général Narvaez à Madrid ; elle échoue. — Le canton de Lucerne répond aux protestations des cantons de Berne et de Zurich et déclare qu'il maintiendra sa première décision.

8. Les Cortès espagnoles déclarent majeure la reine d'Espagne Isabelle II, âgée de 13 ans.

9. Entrée du général Prim à Gironne : les insurgés, commandés par le brigadier Amettler, se retirent à Figuières.

10. La reine Isabelle II prête solennellement au

sein des Cortès le serment de fidélité à la constitution de 1837.

11. Victoire remportée par les Français sur les Arabes près d'Oued-Malah, au sud-ouest de Tlemcen. — La ville de Vigo se soumet au gouvernement.

14. Ouverture de la session législative des chambres belges.

17. Nouvelle et grande éruption de l'Etna en Sicile : trois courants de lave sortent du cratère et répandent au loin la dévastation.

20. Entrée du général Sanz à Barcelone : la garde nationale est désarmée et l'ordre rétabli dans cette ville. — Ouverture de l'assemblée nationale d'Athènes par le roi en personne. — Les états de Hongrie décident, contrairement au rescrit royal sur cette affaire, que la langue magyare sera et restera seule admise dans les délibérations de la seconde chambre.

21. Mort du cardinal Pédicini à l'âge de 74 ans.

24. Ouverture de la session des chambres du grand-duché de Bade. — Formation du ministère Olozaga à Madrid.

27. M. Olozaga, président du cabinet espagnol, arrache à la jeune reine Isabelle II l'ordonnance de la dissolution des Cortès, parce que Lopez n'avait pas été élu président par la seconde chambre de cette assemblée. — Pèlerinage des légimistes français à Belgrave-Square auprès du duc de Bordeaux. — Le ministère du Canada en dissentiment avec le gouverneur donne sa démission.

29. Destitution d'Olozaga par décret de la reine d'Espagne. — Négociations du prince d'Oettingen Wallerstein à Londres, pour obtenir l'adhésion de l'Angleterre à la nouvelle constitution de la Grèce.

Décembre.

1. Gonzalès Bravo, ministre des affaires étrangères d'Espagne, communique aux Cortès une déclaration de la jeune reine sur les violences, par lesquelles Olozaga lui avait arraché le décret de la dissolution des Cortès. Tout le ministère espagnol donne sa démission.

2. Le parlement du Canada est prorogé.

4. Ouverture du congrès des États-Unis d'Amérique, par message du président.

5. M. Gonzalès Bravo est chargé par la reine d'Espagne de la formation d'un nouveau ministère.

7. M. Olozaga est mis en état d'accusation par les Cortès, pour abus de confiance, de contrainte et de manque de respect envers la reine.

9. Fin de l'éruption de l'Etna, qui a commencé le 17 Novembre.

12. Mort de Guillaume I, ex-roi de Hollande, comte de Nassau, à l'âge de 71 ans, à Berlin. — Mort de Casimir Delavigne, à Paris.

14. Fuite de M. Olozaga de Madrid; il se réfugie dans le Portugal.

15. Convention conclue entre Oribe, président de

Montévideo et le commandant de l'escadre française au Brésil, relativement à la sûreté des Français établis à Montévideo.

16. Mort du cardinal Spada.

20. Proclamation du gouverneur général des Indes orientales, par laquelle il fait connaître les motifs qui l'avaient décidé à faire la guerre aux Marattes.

24. Rétablissement de l'ordre du Cygne par le roi de Prusse, destiné à servir de récompense aux actes de charité chrétienne.

27. Ouverture de la session des chambres françaises : le discours du trône annonce la présentation d'un projet de loi sur l'enseignement moyen. — Prorogation des Cortès espagnoles.

29. Victoires remportées par les Anglais sur les Marattes; les vainqueurs s'emparent de Gwalion.

30. La reine d'Espagne remet en vigueur la loi de l'année 1840 sur les Ayuntamientos, concernant l'élection des magistrats municipaux. — Le général Hérand est nommé président de la république d'Haïti. —

Janvier.

2. Ouverture de la session des Cortès portugaises par la reine en personne.

3. Les restes mortels de Guillaume I sont déposés dans le caveau de sa famille à Delft.

6. Décret de la reine d'Espagne qui révoque la suspension du paiement de la pension de sa mère, Marie-Christine.

8. Mort de Sir Hudson Lowe, à Dublin.

11. Une convention est conclue entre le capitaine général de la Catalogne, le baron de Meer, et la garnison de Figuières, qui se rend par capitulation.

13. Arrivée à Madrid d'un ambassadeur extraordinaire de Naples, chargé de renouer les relations diplomatiques entre les deux cours.

14. Le duc de Bordeaux arrive à Ostende, revenant d'Angleterre, pour continuer son voyage vers l'Allemagne.

15. Commencement de la discussion sur le projet de constitution dans l'assemblée nationale de la Grèce.

16. Mort de Vincent Ruttimann, ancien landamman de la Suisse, à Lucerne.

19. Le gouvernement belge approuve les statuts d'une nouvelle société de colonisation au Brésil. — Plusieurs évêques espagnols exilés reçoivent du gouvernement la permission de rentrer dans leurs diocèses.

22. Mgr. Gizzi, ancien internonce à Bruxelles et plus tard nonce à Turin, est promu au cardinalat.

23. Mort de sir Francis Burdett.

24. Grande fête offerte par le Roi, dans la salle du théâtre de la Monnaie à Bruxelles, à la bourgeoisie de Bruxelles : le nombre des invités était de 4000.

25. Mort du maréchal Drouet, comte d'Eslon, ancien gouverneur d'Alger. — Le consul d'Espagne et de Sardaigne à Masagran est mis à mort par ordre de l'empereur de Maroc. — Commencement des hostilités des

Marocains contre les Français, fomentées par Abd-el-Kader.

27. Adresse de la chambre des députés français, par laquelle est *flétrie* la conduite des députés légi mistes, qui avaient été à Londres faire une visite au duc de Bordeaux. Ces députés donnent leur démission. — Mort de Charles Nodier à Paris.

28. Mort du duc régnant Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, frère aîné du Roi des Belges : son fils aîné Ernest lui succède. — Une insurrection éclate dans la ville d'Alicante en Espagne.

29. Mort de l'infante Louisa-Carlotta, sœur de la duchesse de Berry et épouse de l'infant François de Paul, frère de Don Carlos. — Mort du cardinal Caracciolo, à l'âge de 69 ans.

30. Mort subite de M. Angillis, membre de la chambre des représentants de Belgique.

31. Mort du général Bertrand, l'ami le plus dévoué de Napoléon, à l'âge de 70 ans. — Mort du cardinal Bussi, à l'âge de 89 ans. — Changement de ministère au Brésil.

Février.

1. Ouverture de la session du parlement anglais. La reine, dans son discours, appuie surtout sur la bonne intelligence entre l'Angleterre et la France. — Le roi de Suède (Bernadotte), tombé malade, charge son fils Oscar du gouvernement.

2. Le projet de loi sur l'enseignement moyen, annoncé par le discours du trône, est présenté à la chambre des députés de France. — Insurrection à Carthagène contre le gouvernement espagnol.

5. Défaite des insurgés d'Alicante lors d'une sortie de cette ville par les troupes de la reine. — Révolte militaire en Portugal : le gouvernement proclame la loi martiale. — Nouvelle loi sur la presse, publiée en Saxe ; les ouvrages de plus de 20 feuilles sont exemptés de la censure.

6. Défense faite par le ministre de la justice en Prusse à tous les membres du barreau du royaume d'assister à la réunion des avocats allemands convoquée à Mayence pour le mois de Juillet, à l'effet de délibérer sur l'introduction de plus d'uniformité dans la procédure.

7. Les rebelles quittent Murcie et se retirent à Carthagène. — Le royaume de Portugal est déclaré en état de siége. —

8. Mesures énergiques prises par Narvaez pour maintenir la tranquillité publique : il déclare Madrid et la Nouvelle-Castille en état de siége.

10. Ouverture de la session des états du duché de Nassau. — Le roi de Bavière proscrit l'association protestante de Gustave-Adolphe dans toute l'étendue de son royaume.

11. Condamnation d'O'Connell et de ses partisans par le jury à Dublin, du chef de crime de conspiration. —

Grande fête flamande à Bruxelles, à laquelle concourent toutes les sociétés flamandes de la Belgique. — Satisfaction est demandée au gouvernement de Maroc pour l'exécution du consul d'Espagne par les consuls des autres puissances.

14. Le comte de Bomfin se met à la tête des rebelles portugais et publie une proclamation, dirigée contre le ministère Costra Cabal. — Le roi de Prusse se déclare protecteur de l'association protestante de Gustave-Adolphe.

15. Départ de la reine Marie-Christine de Paris pour retourner en Espagne, où elle est appelée par sa fille. — Trève conclue entre le Mexique et le Texas.

16. O'Connell, qui se rend au parlement pour appuyer la motion de lord John Russel en faveur de l'Irlande, est reçu avec enthousiasme par toute l'opposition.

17. Occupation des îles Gambiers par les Français.

18. L'évêque de St.-Jago, exilé par Espartéro, retourne dans son diocèse sur l'invitation du gouvernement.

20. Décret royal, qui rétablit le tribunal de la Rote en Espagne, supprimé par Espartéro.— Traité de commerce conclu entre la Prusse et le Portugal.

21. M. Nothomb présente à la chambre des représentants de Belgique un projet de loi sur le jury universitaire, par lequel la nomination des membres du jury est réservée exclusivement au gouvernement.

23. Rejet de la motion de lord John Russell au

parlement anglais, relativement à la nécessité de redresser les griefs de l'Irlande. — Nouvelle réunion de la province de Youcatan à la république du Mexique.

25. Le ministère français désavoue l'acte de l'amiral Du Petit-Thouars relativement à l'île de Taïti et ordonne le rétablissement de la reine Pomaré sous la protection de la France.

27. Grandes inondations en Belgique, en France et en Allemagne : la Meuse à Liége atteint une hauteur inouie. — Une révolte éclate dans la ville de St.-Domingue contre le président Hérard.

28. Entrée de la reine Marie-Christine en Espagne : la ville de Figuières lui fait une brillante réception.

Mars.

2. L'assemblée nationale de la Grèce vote la nouvelle constitution de l'État.

3. Troubles à Taïti, provoqués par le missionnaire méthodiste Pritchard, ex-consul anglais : celui-ci est arrêté et exilé par le commandant français d'Aubigny.

4. Prise de Biskara, capitale du Ziban en Afrique, par le duc d'Aumale. — Entrée solennelle de la reine-mère Marie-Christine à Barcelone.

6. Alicante se rend au général Roncali, qui fait fusiller Boné et les autres chefs de l'insurrection, tombés entre ses mains. — Adoption de l'emprunt volontaire par la première chambre des états-généraux de Hollande.

7. La chambre des représentants de Belgique adopte le nouvel emprunt, destiné à réduire l'intérêt des 5 % à 4 ½ %.

8. Mort du roi de Suède (Bernadotte), à l'âge de 80 ans. Son fils, Oscar, prend possession du trône.

10. Une commission législative, chargée de la rédaction d'un code civil et pénal, est organisée par le roi de Bavière.

14. Les insurgés d'Haïti s'emparent du port au Platt. — Le nouveau gouverneur du Paragnay, M. Lopez, déclare la liberté du commerce de cette république.

16. Promulgation de la nouvelle constitution de la Grèce à Athènes : elle détermine que les successeurs d'Othon I doivent appartenir à la religion grecque schismatique.

18. Le parlement anglais, chambre des Communes, rejette le projet du ministre Graham, par lequel le travail des ouvriers dans les fabriques devait être limité à 12 heures.

19. Note par laquelle le cabinet de Berlin repousse le reproche que lui avait adressé le ministère anglais de tendre à nuire aux intérêts commerciaux de l'Angleterre.

20. Les Jésuites sont rétablis dans le duché de Parme. — Mort du lieutenant-général Pajol en France.

21. La reine d'Espagne, Isabelle II, et sa sœur, reçoivent leur mère Marie-Christine à Aranjuez.

23. Entrée solennelle de la reine-mère Marie-Christine à Madrid.

24. Carthagène se rend à discrétion au général Roncali. — Mort du célèbre statuaire Thorwaldsen, à l'âge de 75 ans, à Copenhague.

27. Décret du conseil d'état du Valais contre ceux qui troublent l'ordre existant.

30. Adoption de la nouvelle loi sur le jury universitaire par la chambre des représentants de Belgique. — Le roi de Grèce prête serment à la nouvelle constitution et dissout l'assemblée nationale.

Avril.

2. Le gouvernement hollandais fait connaître que l'emprunt volontaire de 127 millions de florins s'étant effectué, l'impôt sur les fortunes ne sera pas mis en vigueur.

3. Révolte des Nègres au Port-au-Prince et massacre d'un grand nombre de mulâtres par les révoltés.

4. Adoption de la nouvelle loi sur le jury universitaire par le sénat belge. — Traité de navigation et de commerce conclu entre la Grande-Bretagne et le duché d'Oldenbourg.

7. Le gouvernement suédois retire la défense, faite aux sujets suédois, d'être en relation avec l'ex-roi Gustave-Adolphe IV et sa famille.

8. Mort du gouverneur militaire de Moscou, le prince de Galitzyn, à Paris.

10. Ordonnance royale publiée à Madrid et portant des restrictions à la liberté de la presse.

11. Mort du dernier descendant de la dynastie royale des Stuart, James Stuart, à Londres, à l'âge de 116 ans, dans une grande pauvreté. — Un nouveau ministère, sous la présidence de Mauroconda, est formé en Grèce.

12. Convention conclue entre le président des États-Unis d'Amérique et les ministres de la république du Texas, relativement à l'annexion de cette dernière à l'Union américaine.

14. Les Français, établis à Montevidéo et qui avaient organisé une légion française, renoncent à leur nationalité et adoptent le drapeau montévidéen.

17. Décret royal, publié à Lisbonne, et qui menace de la peine de mort tous ceux qui prennent part à la révolte.

19. Mort du cardinal Pacca à l'âge de 88 ans.

20. Les ducs de Saxe prennent le titre d'Altesse.

23. Le président Tyler soumet au sénat des États-Unis le traité conclu avec la république du Texas.

24. Lord Ellenborough, gouverneur-général des Indes orientales, est rappelé par les directeurs de la Compagnie des Indes, sans qu'ils aient demandé l'assentiment du gouvernement anglais.

28. Capitulation d'Almeida, centre de l'insurrection portugaise : le général Bomfin et les autres chefs se réfugient en Espagne.

Mai.

1. Emeute à Munich à cause d'une augmentation



d'impôts sur la bière : les mutins détruisent plusieurs brasseries.

2. Démission en masse du ministère espagnol. La reine charge le général Narvaez de former un nouveau cabinet.

3. Révolution à St.-Domingue. Le général Hérard est destitué de sa charge de président, qui est donnée à un nègre, le général Guerrier.

4. Levée de l'état de siége en Espagne.

6. Conflit sanglant à Philadelphie entre le parti des *natifs* (Américains) et les Irlandais. Le combat dure trois jours : plusieurs églises catholiques sont détruites : on compte un grand nombre de morts des deux côtés.

8. Nouvelle ordonnance royale, publiée en Danemark, pour restreindre la liberté de la presse. — Lettres encycliques du Souverain-Pontife contre les Sociétés bibliques.

12. Des troupes fédérales sont requises pour maintenir la tranquillité dans le canton du Valais.

13. Massacre de la garnison française de Biscara par les Arabes, qui surprennent cette place.

15. Le président Tyler annonce au sénat des États-Unis qu'il avait envoyé des troupes et une flotte au secours du Texas en cas d'une attaque de cette république par les Mexicains.

17. Victoire brillante remportée par le maréchal Bugeaud sur les Kabyles, sur la rivière Oued-Sébaru : les ennemis ont 400 tués.

18. Révolution dans le canton du Valais, où le parti de la *jeune Suisse*, les radicaux, s'empare de Sion, capitale du canton, pour renverser le gouvernement existant.

19. Les rebelles valaisans sont attaqués et forcés de se retirer par les troupes du gouvernement qui est entre les mains de la *vieille Suisse*, des conservateurs. — Mort du vice-amiral Lalande à Paris.

21. Les radicaux valaisans sont complétement défaits au passage de Frient et se dispersent.

22. Les troupes du gouvernement valaisan occupent la ville de Martigny, foyer de la révolte et opèrent le désarmement des rebelles.

23. St.-Maurice en Valais se rend aux troupes du gouvernement : 60 hommes de la *jeune Suisse* ont péri dans le combat.

24. La société de la *jeune Suisse* est dissoute par ordre du gouvernement valaisan. — Adoption du nouveau projet sur l'enseignement secondaire par la chambre des pairs en France.

25. Arrivée du roi de Saxe à Bruxelles : il se rend en Angleterre.

26. Mort de Jacques Lafitte, banquier et député, à Paris. — Arrivée de l'empereur de Russie à Berlin.

28. Arrivée du roi de Saxe en Angleterre.

30. O'Connell et ses coaccusés sont condamnés à diverses peines de prison et d'argent par le jury de Dublin. — Arrivée inattendue de l'empereur Nicolas à La Haye;

Il se rend à Londres. — Commencement des hostilités des Marocains contre les Français : leur cavalerie est mise en déroute par le général Lamoricière.

31. Le ministre des affaires étrangères du Mexique adresse une note aux Puissances européennes dans laquelle il leur fait connaître la protestation de la république contre l'annexion du Texas à l'Union américaine.

Juin.

1. L'ex-président de St.-Domingue, le général Herard, quitte cette île et se retire à la Jamaïque. — — Arrivée de l'empereur Nicolas à Londres.

3. Mort du duc d'Angoulême, à l'âge de 68 ans, à Goritz.

4. Révolte des ouvriers de fabrique à Peterswalden et Langonbrelau en Silésie.

5. Le maréchal Soult annonce à la chambre des députés de France que la guerre avec le Maroc est imminente.

7. Par ordonnance royale, publiée à Berlin, un conseil et un tribunal de commerce sont établis pour la monarchie prussienne.

8. Le sénat des États-Unis rejette la convention relativement à l'annexion du Texas à l'Union.

10. Adoption de la loi sur les droits différentiels par la chambre des représentants de Belgique.— L'empereur de Russie quitte l'Angleterre pour se rendre en Allemagne. — Le président Tyler adresse un message

aux représentants des États-Unis par rapport à la décision du sénat dans l'affaire du Texas.

12. L'empereur de Russie déclare qu'il reconnaît la nouvelle constitution de la Grèce.

14. Départ du prince de Joinville de Paris pour prendre le commandement d'une escadre, destinée contre Maroc. — Convocation d'un congrès extraordinaire au Mexique pour le 1er Juillet, à cause de l'affaire du Texas.

15. Bataille de Mouilla entre les Marocains et l'armée française, qui fait éprouver une perte sensible aux ennemis et les met en déroute. — Mort du poëte Thomas Campbell.

16. Un certain nombre de réfugiés italiens, parmi lesquels se trouvent les deux frères Bandiéra, débarquent dans la Calabre, pour insurger le pays contre le gouvernement napolitain.— Émeute d'ouvriers à Ingolstadt en Bavière.

18. La chambre des députés de France décide qu'il ne sera point permis aux membres des deux chambres de prendre part aux entreprises des chemins de fer.

19. Les réfugiés italiens tombent entre les mains des troupes napolitaines. — Le maréchal Bugeaud s'empare de la ville marocaine d'Ouchda.

20. Mort de Geoffroy-Saint-Hilaire, célèbre naturaliste, à l'âge de 72 ans, à Paris.

21. Hurter, célèbre historien, auteur de l'histoire d'Innocent III, rentre à Rome dans le sein de l'Eglise catholique.

25. Réunion extraordinaire de la diète suisse à Luzerne au sujet des affaires du Valais.

28. La diète suisse, assemblée extraordinairement, décide qu'elle ne se mêlera pas des affaires du canton du Valais.

Juillet.

3. Bataille de l'Oued-Morillah entre les Marocains et les Français : le maréchal Bugeaud met en fuite l'armée marocaine forte de 4000 hommes.

11. Le roi de Suède, Oscar Ier, ouvre la session extraordinaire des états de la Suède et soumet plusieurs projets sur des intérêts importants, surtout sur une réforme de la constitution du royaume.

12. Combat entre les Français et les Marocains sur la route de Fezz.

18. Ordonnance du roi de Prusse, par laquelle les droits d'entrée sur les fers belges sont considérablement augmentés.

24. Exécution des principaux chefs des réfugiés italiens tombés entre les mains du gouvernement napolitain : les frères Bandiéra sont de ce nombre.

26. Tentative d'assassinat sur la personne du roi de Prusse par un certain *Tschech*, ancien bourgmestre démissionné : le roi n'est que légèrement blessé.

28. Mort de Joseph Buonaparte, comte de Suvilliers, à l'âge de 76 ans, à Florence.

29. Les fêtes de la révolution de Juillet à Paris se

terminent par un grand malheur, occasionné par la foule qui se presse pour assister au feu d'artifice : plusieurs personnes y perdent la vie. — Ouverture de la réunion annuelle de NN. SS. les évêques de Belgique à Malines.

Août.

5. Mehemet Ali revient au Caire et reprend ses fonctions de vice-roi d'Egypte.

6. Bombardement de Tanger par la flotte française sous le commandement du prince de Joinville : toutes les batteries sont détruites au bout de six heures.

8. Décret de la reine d'Espagne par lequel la vente des biens du clergé séculier et des communautés religieuses de femmes est suspendue.

10. Mort de la grande-duchesse Alexandra, fille de l'empereur de Russie et femme du prince Frédéric de Hesse-Cassel, héritier présomptif du trône de Danemark.

14. Grande victoire remportée par le maréchal Bugeaud sur l'armée marocaine sur les bords de l'Isly.

15. Bombardement de Mogador par la flotte française sous les ordres du prince de Joinville : l'île, située dans la baie de Mogador, est occupée par les Français.

16. Le prince de Joinville fait détruire toutes les batteries de Mogador et jeter les canons des ennemis à la mer.

19. L'école polytechnique de Paris est licenciée par ordonnance royale, à la suite de l'opposition des élèves

à se soumettre à l'examen devant un examinateur nommé également par ordonnance royale.

28. Les états de la noblesse et du clergé de Suède rejettent le projet de réforme de la constitution, adopté par les états des bourgeois et des paysans.

Septembre.

1. Conclusion d'un traité de commerce entre la Belgique et les états du Zollverein de l'Allemagne.

4. La chambre des lords casse le jugement rendu contre O'Connell et ses amis par la cour du banc de la reine à Dublin.

7. Sortie triomphale d'O'Connell et de ses amis de la prison.

9. Séance solennelle de l'association du Rappel à Dublin : O'Connell propose de nouveaux moyens pour arriver au Rappel.

10. Traité de paix conclu entre la France et le Maroc. Abd-el-Kader est déclaré hors la loi dans tout l'empire de Maroc.

17. Traité conclu entre l'Espagne et le Maroc, ce dernier cède à l'Espagne un territoire autour de Ceuta.

18. Le maréchal Bugeaud est nommé duc de l'Isly et le prince de Joinville est promu au grade de vice-amiral. — L'archevêque de Cologne, Clément-Auguste, est reçu par le Saint-Père.

19. Ouverture des chambres grecques; discours du roi Othon.

Météorologie.

Résumé des observations faites à Louvain, au collége des Prémontrés, par M. le professeur Crahay, pendant les onze premiers mois de 1844 et le dernier de 1843 (1).

La température a été observée à l'aide de thermomètres à échelles centigrades (2), placés à l'ombre, à 2 mètres au-dessus du sol, dans un endroit très-découvert, éloigné des bâtiments de tous les côtés.

Les températures extrêmes ont été constatées par un thermométrographe construit d'après Bellani.

Le baromètre est à niveau constant; sa cuvette se trouve à environ 4 mètres au-dessus du niveau de la

---

(1) La nécessité de mettre sous presse dans le courant de Décembre nous empêche de donner les observations faites durant ce mois et de compléter ainsi l'année ; pour y suppléer, nous ajoutons celles qui se rapportent au même mois de l'année précédente.

(2) Dans l'échelle centigrade, l'intervalle compris entre le point de glace fondante et celui d'eau bouillante est divisé en 100 parties égales ou degrés ; dans l'échelle dite de Réaumur cet espace est partagé en 80 parties; de là, pour réduire les degrés centigrades en ceux de Réaumur, il n'y a qu'à les multiplier par $\frac{8}{10}$, et réciproquement, en multipliant les degrés de Réaumur par $\frac{10}{8}$, on les traduira en centigrades.

rue, dans la partie la plus élevée de la ville. Toutes les hauteurs rapportées dans le tableau sont corrigées des effets de la capillarité, et réduites à la température de la glace fondante. Des observations comparatives faites sur le baromètre de l'Observatoire royal de Paris, et sur celui de Louvain, à l'aide d'un baromètre portatif, transporté successivement à ces deux endroits, ont prouvé que l'instrument de Louvain, s'il était placé à côté de celui de Paris, marquerait $\frac{416}{1000}$ de millimètre *de plus* que ce dernier.

L'udomètre, qui sert à mesurer la hauteur de l'eau tombée du ciel, est placé au milieu d'un grand jardin, et suffisamment éloigné des arbres pour que la pluie ait de tous les côtés un libre accès à l'ouverture de l'instrument.

Enfin, la direction du vent est fournie par une girouette fixée à l'une des extrémités du faîte de l'église de St.-Michel.

Le tableau A contient les moyennes par mois des températures observées jour par jour, à 9 heures du matin, à midi et à 3 heures après midi.

Dans le tableau B, nous avons rassemblé les moyennes par mois des plus hautes et des plus basses températures observées jour par jour. Leurs demi-sommes peuvent être considérées comme les températures moyennes du mois. En divisant par 12 la somme des maxima moyens mensuels, et de même la somme des minima moyens mensuels, on obtient le maximum moyen et

le minimum moyen de l'année, c'est-à-dire le point le plus élevé, et le point le plus bas que la température atteindrait régulièrement chaque jour de l'année entière, si la chaleur était uniformément répartie sur tous les jours de cette période. La demi-somme de ces deux températures extrêmes exprime la température moyenne de l'année, ou le degré de chaleur qui régnerait invariablement à tous les instants de l'année, quelle que fût la saison, et de jour aussi bien que de nuit, si la chaleur totale envoyée à la terre par le soleil, pendant la durée entière de l'année, était distribuée par quantités égales entre tous ces instants.

D'après le tableau B, la température moyenne des 12 mois qui en font l'objet, est de $+9^{\circ},78$; elle est inférieure de $\frac{38}{100}$ de degré à celle que fournirent les 12 mois semblables l'année passée. La véritable moyenne qui appartient à l'année 1843, conclue des 12 mois qui composent cette année a été trouvée de $+10^{\circ},20$.— Le tableau B montre que le mois d'Octobre a joui d'une température moyenne de $+9^{\circ},84$, laquelle approche beaucoup de celle des 12 mois pris ensemble; mais l'approximation de cette dernière est bien plus grande avec la moyenne des observations faites tous les jours à 9 heures du matin; le tableau (A) la porte à $+9,74$.

La plus haute température de l'année 1844 a été de $32^{\circ},0$, au 24 Juin; la moindre, pendant les 12 mois contenus dans nos tableaux, est arrivée dans la nuit

du 15 au 16 Janvier, et a fait descendre le thermomètre à 10°, au-dessous de la glace fondante; de sorte que l'étendue comprise entre les deux extrêmes de l'année a été de 42 degrés. Les moyennes +20°,5 et —0°,1 inscrites au bas des colonnes des maxima absolus et des minima absolus par mois signifient que si tous les mois de l'année étaient également traités dans le partage de la chaleur, chacun d'eux verrait la température monter une fois à 20,5 au plus au-dessus de la glace fondante, et descendre une autre fois à $\frac{1}{10}$ de degré au-dessous de ce point.

Dans le tableau (C) nous avons présenté, mois par mois, la hauteur de l'eau tombée du ciel, c'est-à-dire le nombre de centimètres auquel le liquide tombé s'élèverait sur la surface horizontale du sol à Louvain, si rien ne s'en perdait par évaporation, par écoulement ou par infiltration dans le terrain. Cette hauteur excède de 2,86 centimètres seulement celle de l'eau tombée en 1843, quoique les mois de Juillet et d'Août derniers aient fourni presque le double de leur part ordinaire. Le même tableau porte le nombre de jours où il a plu, neigé, grêlé, où il y a eu brouillard marqué, où il a tonné, où la température est descendue au-dessous de la glace fondante, où le ciel est resté entièrement couvert pendant toute la journée, et finalement, où, pendant ce temps, on n'y a vu aucun nuage.

D'après ce tableau, les 12 mois ont fourni 43 jours auxquels le thermomètre est descendu au-dessous de

la glace fondante; cependant, dans ce nombre il n'y en a que cinq pendant la durée entière desquels il est resté inférieur à cette température; c'étaient les 9, 13, 14, 15 et 16 Janvier. — Au moment de la rédaction de la présente notice, le mois de Décembre 1844 en a déjà fourni autant.

Le tableau (D) contient mois par mois les hauteurs moyennes du baromètre, à 9 heures du matin, à midi, à trois heures après midi et à neuf heures du soir. Dans les environs de la première et de la dernière heure la pression de l'atmosphère atteint moyennement la plus grande valeur à laquelle sa double oscillation régulière diurne peut la porter; tandis que vers 3 heures de l'après-midi, il est à un de ses points inférieurs, dont l'autre se présente aux environs de 4 heures de la nuit. A midi la pression est la moyenne entre les excursions des 24 heures.

Finalement, le tableau E renferme le nombre de jours des vents dominants, observés à l'heure de midi.

TAB. (A)

MOIS.	Température moyenne par mois		
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.
Décembre (1843)	+ 4°,42	+ 6°,15	+ 5°,92
Janvier (1844)	1 ,17	3 ,25	3,08
Février	1 ,15	3 ,37	3 ,36
Mars	5 ,05	7 ,81	7 ,99
Avril	11 ,96	15 ,22	16 ,18
Mai	12 ,32	15 ,75	16 ,50
Juin	17 ,38	20 ,88	21 ,00
Juillet	16 ,83	19 ,40	20 ,05
Août	15 ,62	17 ,57	17 ,58
Septembre	14 ,78	17 ,91	18 ,57
Octobre	9 ,84	12 ,64	12 ,20
Novembre	6 ,39	7 ,98	7 ,68
Moyennes des 12 mois	+ 9,74	+ 12 ,33	+ 12 ,51

TAB. (B)

MOIS.	Moyennes par mois — des maxima diurnes.	Moyennes par mois — des minima diurnes.	Demi-sommes ou températures moyennes par mois.	Maxima absolus des températures par mois	Minima absolus des températures par mois	Différences.	Dates des Maxima absolus	Dates des Minima absolus;
Décembre (1843)	+ 6°,98	+ 2°,61	+ 4°,80	+ 11°,5	— 4°,5	16° ,0	le 8	du 12 au 13
Janvier (1844)	4 ,21	— 0 ,44	1 ,89	10 ,5	— 10 ,0	20 ,5	6	15—16
Février	4 ,80	— 1 ,21	1 ,80	9 ,5	— 7 ,5	17 ,0	26	22—23
Mars	9 ,13	+ 2 ,10	5 ,62	16 ,7	— 3 ,1	19 ,8	31	8—9
Avril	16 ,99	6 ,34	11 ,67	26 ,0	— 0 ,2	26 ,2	26	7—8
Mai	18 ,29	7 ,67	12 ,98	24 ,2	+ 3, 4	20 ,8	6	15—16
Juin	22 ,69	10 ,19	16 ,44	32 ,0	+ 4 ,5	27 ,5	24	16—17
Juillet	21 ,48	10 ,78	16 ,13	28 ,1	+ 6 ,9	21 ,[illegible]	25	7—8
Août	19 ,37	10 ,36	14 ,87	27 ,8	+ 5 ,8	22 ,0	6	27—28
Septembre	18 ,84	10 ,62	14 ,73	28 ,1	+ 2 ,2	25 ,9	7	24—25
Octobre	13 ,48	6 ,20	9 ,84	17 ,5	+ 0 ,8	16 ,7	13	7—8
Novembre	8 ,76	4 ,45	6 ,61	14 ,1	+ 0 ,5	13 ,6	18	28—29
Moyennes des 12 mois.	+ 13 ,75	+ 5 ,81	+ 9 ,78	+ 20,5	— 0,1	20,6		

TAB. (C)

MOIS.	Hauteur de l'eau tombée, exprimée en centimètres.	NOMBRE DE JOURS DE							
		Pluie.	Grêle.	Neige.	Brouillard.	Gelée.	Tonnerre	Ciel couv.	Ciel sans nuages.
	Cm.								
Décembre (1843)	2,39	12	0	0	7	6	0	13	1
Janvier (1844)	7,41	13	1	4	5	13	0	6	1
Février	8,52	10	4	10	1	18	1	3	0
Mars	8,54	21	5	7	1	6	3	0	1
Avril	2,59	8	3	0	5	0	2	0	6
Mai	8,79	14	0	0	7	0	2	5	0
Juin	2,36	11	0	0	1	0	3	0	1
Juillet	13,89	20	1	0	2	0	3	0	0
Août	12,27	23	0	0	2	0	3	0	0
Septembre	6,26	12	0	0	7	0	3	3	1
Octobre	2,86	13	1	0	1	0	0	2	0
Novembre	6,49	19	0	1	1	0	0	11	0
TOTAUX des 12 mois.	82,37	176	15	22	40	43	20	43	11

TAB. (D)

MOIS.	Hauteurs moyennes du Baromètre par mois.				Maxima absolus par mois.	Minima absolus par mois.	Différences.	Dates des	
	A 9 heures du matin.	A midi.	A 3 heures du soir.	A 9 heures du soir.				Maxima.	Minima.
	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.			
Décembre (1843)	769,01	768,77	768,55	768,68	773,78	756,05	17,73	le 24	le 1
Janvier (1844)	759,06	758,73	758,52	759,20	771,09	742,67	28,42	9	6
Février	750,46	750,41	749,99	750,40	764,34	727,08	37,26	16	26
Mars	755,04	754,63	754,06	754,77	772,84	738,85	33,99	29	4
Avril	762,52	762,24	761,88	762,48	771,97	750,38	21,59	9	13
Mai	758,63	758,40	757,92	758,36	767,33	751,44	15,89	13	20
Juin	758,60	758,43	758,14	758,33	765,05	747,42	17,63	11	25
Juillet	757,68	756,94	756,80	757,13	767,81	746,64	21,17	21	14
Août	755,26	755,20	754,99	755,38	767,83	740,52	27,31	31	14
Septembre	759,41	759,22	758,84	759,14	769,77	746,90	22,87	1	23
Octobre	753,66	753,20	752,88	753,24	765,55	732,94	32,61	27	16
Novembre	755,45	755,17	754,86	755,60	769,68	737,64	32,04	17	5
MOYENNES	757,85	757,61	757,29	757,73	768,92	743,21	25,71		

TAB. (E)

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DES VENTS DOMINANTS							
	Nord	Nord-Est	Est	Sud-Est	Sud	Sud-Ouest	Ouest	Nord-Ouest
Décembre (1843)	0	0	3	1	0	9	15	3
Janvier (1844)	4	2	1	0	3	4	12	3
Février	2	2	1	0	2	5	15	2
Mars	4	3	1	0	2	5	10	6
Avril	4	5	1	2	2	1	8	7
Mai	6	7	2	1	0	1	5	9
Juin	2	3	1	0	1	2	15	6
Juillet	3	3	1	0	0	2	18	4
Août	1	1	2	0	0	4	17	6
Septembre	3	4	7	3	2	4	6	1
Octobre	0	3	4	0	4	7	11	2
Novembre	2	6	2	2	2	5	10	1
TOTAUX	31	39	26	9	18	49	142	52

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. Em. Monseigneur ENGELBERT STERCKX, né à Ophem le 2 Novembre 1792, sacré à Malines le 8 Avril 1832, cardinal-prêtre de la Sainte-Église Romaine le 13 Septembre 1838, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Evêque de Liége, S. G. Mgr. CORNEILLE-RICHARD-ANTOINE VAN BOMMEL, né à Leyde le 5 Avril 1790, sacré à Liége le 15 Novembre 1829.

Evêque de Bruges, S. G. Mgr. FRANÇOIS-RENÉ BOUSSEN, né à Furnes le 2 Décembre 1774, sacré à Bruges le 27 Janvier 1833.

Evêque de Tournay, S. G. Mgr. GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 Juin 1792, sacré à Tournay le 10 Mai 1835.

Evêque de Namur, S. G. Mgr. NICOLAS-JOSEPH DEHESSELLE, né à Charneux le 4 Juillet 1789, sacré à Namur le 13 Mars 1836.

Evêque de Gand, S. G. Mgr. LOUIS-JOSEPH DELEBECQUE, né à Warneton-Sud en 1798, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Gand le 4 Novembre 1838.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1)

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie! qu'il n'a jamais été dit, que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge! n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis, aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie! ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges, et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

---

(1) Nosseigneurs les Cardinal Archevêque et Evêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P.-F.-X. De Ram, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie catholique de Rome, des académies des sciences et belles-lettres de Bruxelles et de Munich, de la commission royale d'histoire, de la société historique de l'Allemagne. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

N.-J. De Cock, chanoine hon. de la métropole de Malines, docteur en théologie, décoré de la croix de fer, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place de l'Université.

SECRÉTAIRE.

F.-N.-J.-G. Baguet, docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place-du-Peuple, n° 14.

CONSEIL RECTORAL.

N.-J. De Cock, vice-recteur.
M. Verhoeven, doyen de la faculté de théologie.

C. Delcour, doyen de la faculté de droit.

M. Michaux, doyen de la faculté de médecine.

J.-B. David, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

P.-J. Van Beneden, doyen de la faculté des sciences.

F.-N.-J.-G. Baguet, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, M. Verhoeven.

Secrétaire, A. Tits.

P.-F.-X. De Ram, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.

H.-G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue des Récollets, n° 17.

J.-T. Beelen, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture-sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J.-F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand; la théologie morale. Collége du St.-Esprit.

M. Verhoeven, prof. ord., docteur ès droits, protonotaire apostolique; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J.-B. Malou, prof. ord., docteur en théologie, chan. hon. de la cathédrale de Bruges, bibliothécaire de

l'Université, membre de la société d'Emulation de Bruges; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

A. Tits, prof. extraord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, C. Delcour.

Secrétaire, L.-J.-N.-M. Rutgeerts.

L.-B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, n° 186 A.

J.-J.-A. Quirini, prof. ord., membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Petite rue des Corbeaux, n° 12.

L.-J.-H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, n° 1.

T.-J.-C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

C. Delcour, prof. ord.; le droit civil moderne approfondi. Place-du-Peuple, n° 12.

G. Demonceau, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; le droit civil moderne approfondi. Rue des Récollets, n° 11.

A. Thimus, prof. extraord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Rue du Canal, n° 45.

C.-T.-A. Torné, prof. extraord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Rue de Belle-Vue, n° 1.

L.-J.-N.-M. Rutgeerts, prof. extraord.; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue de Bruxelles, n° 32.

E. Dejaer, prof. extraord.; le droit civil élémentaire. Rue de Tirlemont, n° 64.

F. Schollaert, prof. extraord.; le droit criminel. Rue de Diest, n° 122.

C.-X.-H. Perin, prof. extraord.; le droit public interne et externe et le droit administratif. Rue de Savoie, n° 8.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, M. Michaux.

Secrétaire, P.-J.-E. Craninx.

P.-J.-E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, du conseil communal et de la commission des hospices; la clinique interne. Place-du-Peuple, n° 22.

A.-L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. A Vlierbeék-lez-Louvain.

J.-M. Baud, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et du Lion belgique, membre de l'académie royale de médecine, etc.; la pathologie chirurgicale. Rue de Savoie, n° 5.

V.-J. François, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 64.

M. Michaux, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine; la clinique externe et la médecine opératoire. Rue de Namur, n° 162.

L.-J. Hubert, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 15.

T. Schwann, prof. ord., membre de la société des naturalistes de Berlin, correspondant de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles et de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, pathologique, l'organogénésie et les monstruosités. Rue des Dominicains, n° 6.

F. Hairion, prof. extraord., médecin de bataillon, attaché à l'hôpital militaire, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine, etc.; l'hygiène et la

clinique des maladies syphilitiques et d'ophthalmologie, à l'hôpital militaire. Rue de Tirlemont, n° 53.

J.-B. Vrancken, prof. extraord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place-du-Manége, n° 22.

P.-J. Haan, prof. extraord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 64.

M.-E. Van Kempen, prof. extraord.; l'anatomie descriptive. Rue de Malines, n° 44.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, J.-B. David,
Secrétaire, J.-B. Nève.

G.-C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du St.-Esprit, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'introduction encyclopédique à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie psychologique.

C. De Coux, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'économie politique, la statistique et la géographie physique et ethnographique. Rue des Récollets, n° 85.

F.-N.-J.-G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université; la littérature grecque et latine.

N.-J. De Cock, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la philosophie morale.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale. Montagne-St.-Antoine, n° 4.

G.-A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; les antiquités romaines et l'histoire politique moderne. Place-du-Manége.

J.-B. David, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de la société d'Emulation de Bruges, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande.

L.-J. Hallard, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue des Orphelins, n° 18.

F.-J.-B.-J. Nève, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris; l'histoire de la philosophie et de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Brasseurs, n° 14.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, P.-J. Van Beneden.
Secrétaire, H.-B. Waterkeyn.

J.-G. Crahay, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, de la société météorologique de Londres; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, n° 89.

H.-J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, n° 193.

M. Martens, prof. ord., docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences et belles-lettres de Bruxelles, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue de Namur, n° 87.

G.-M. Pagani, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre des académies de Bruxelles et de Turin; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique, etc. Place-du-Peuple, n° 24.

P.-J. Van Beneden, prof. ord., docteur en médecine, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, etc.; la zoologie et l'anatomie comparée. Rue de Tirlemont, n° 119.

H.-B. Waterkeyn, prof. extraord., membre de la

société géologique de France ; la minéralogie et la géologie. Collége de Marie-Thérèse.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C.-J. Staes, Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Vandenzande. Rue de Diest, n° 42.

APPARITEURS.

T.-J. Bouvier. Rue des Récollets, n° 9.
M.-D. De Raymaecker. Vieux-Marché, n° 24.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J.-B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, G.-C. Ubaghs, prof. à la faculté de philosophie et lettres.
Sous-régent, E. Heymans, licencié en théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, J.-B. David, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

---

(1) Le collége du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le collége fournit les assiettes et la vaisselle

Sous-régents, J. Verdeyen, bachelier en théologie, et E. Luytgaerens.

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, E.-J. Delfortrie.
Sous-régent, H. Noël.

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE (1).

(*Rue de Namur.*)

Président, G.-J. Pitsaer.
Sous-régents, J.-B. Vanstalle, J. Michiels.
Rhétorique, C.-N. Vandiest, docteur en philosophie et lettres et en droit.
Seconde, P.-G. Maes, cand. en phil. et lettres.
Troisième, J.-D. Kaudt.
Quatrième, M. Pitsaer.

---

pour le déjeûner. Le prix de la pension pour l'année académique est de 500 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il ne sera fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie seront à la charge des parents.

(1) V. ci-dessous l'extrait des dispositions réglementaires arrêtées le 25 Juillet 1838.

Cinquième, C. Imbrechts.

Sixième, P. Ph. Coekelberghs, cand.en phil. et lettres.

Classe préparatoire, E.-A. Glibert.

Mathématiques, A.-L. Loomans, candidat en sciences, et E. Dart, candidat en philosophie et lettres.

Dessin linéaire, Geerts, prof. de sculpture à l'académie des beaux-arts.

Cours spécial de littérature française, L. J. Hallard, professeur à la faculté de philosophie et lettres.

Langue flamande. C.-N. Vandiest,

Langue anglaise, A. De Neéf, candidat en philosophie et lettres.

Langue allemande, J. Frincken.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, J.-B. Malou, prof. à la fac. de théol.

Sous-bibliothécaires, G. Mulcahy. Collége du St.-Esprit. Em. Van Straelen. Collége du Pape.

Aide-bibliothécaire, C.-J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

Concierge, J.-B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir ci-dessous le règ. pour le service de la bibliothèque, du 18 Avril 1836.



INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

Commission directrice. G.-C. Ubaghs, président; J.-B. Nève, secrétaire; F.-N.-J.-G. Baguet, J. Moeller et L.-J. Hallard, membres; professeurs à la faculté de philosophie et lettres.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE.

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, C. De Brou. Rue de Paris, n° 44.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE.

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, J.-G. Crahay, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J.-B. Wets. Rue des Chats, n° 6.
Concierge, J. Berlanger.

JARDIN BOTANIQUE (2).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Jardinier en chef, M. Donkelaer, Voer, n° 10.

---

(1) V. ci-dessous le règlement organique du 15 Oct. 1844.
(2) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

CABINET DE MINÉRALOGIE.

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, H.-B. Waterkeyn, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur, J.-B. Wets. Rue des Chats, n° 6.

Concierge, J. Berlanger.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.

(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

Directeur, P.-J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur, P.-L. Lamal, docteur en médecine. Collége de Marie-Thérèse.

Concierge, J.-H. Augustinus.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE.

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, T. Schwann, prof. à la faculté de médecine.

---

mois d'Avril à Octobre, de six heures du matin jusqu'à midi, et de deux jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de Novembre à Mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les Dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par la Régence le 29 Juin 1838.

Préparateur, E. Stobbaerts, cand. en médecine.
Collége de Marie-Thérèse.

Concierge, N. Smeyers.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P.-J.-E. Craninx et M. Michaux.

Élèves internes, H. Ketelbant, docteur en médecine, et J. B. Bouvier, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L.-J. Hubert.

Directrice, Mme M.-J. Vanderhulst.

Élève interne, G. De Basserode, candidat en médecine.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, G. C. Ubaghs, professeur.
Vice-président, Em. Nève, étudiant en droit.
Secrétaire, L. Wocquier, étudiant en droit.
Membres : C. De Coux, professeur; L. Hallard, professeur ; C. A. Périn, L.Constant, étudiants en droit.

Membres actifs

G. A. Arendt, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, id.
J. T. Beelen, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. David, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. De Cock, vice-recteur de l'Université.
C. De Coux, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
V. J. François, prof. ord. à la fac. de médecine.
L. J. Hallard, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. Malou, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. B. J. Nève, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 Mars et définitivement fixés le 8 Décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 27 Octobre 1843.

Ch. Périn, prof. extr. à la fac. de droit.
A. Tits, prof. extr. à la fac. de théologie.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
H. B. Waterkeyn, prof. extr. à la fac. des sciences.
L. Constant, étud. en droit.
D. Demoore, étud. en philosophie.
J. De Smet, étud. en droit.
A. J. Docq, étud. en théologie.
H. Keph, étud. en philosophie.
F. J. Labis, étud. en théologie.
F. Lefebvre, étud. en médecine.
C. Leplae, doct. en phil., étud. en droit.
Em. Nève, étud. en droit.
C. A. Périn, étud. en droit.
N. Poumay, étud. en philosophie.
B. Quinet, étud. en droit.
Ch. Sainctelette, étud. en droit.
Th. Smekens, étud. en droit.
E. Solvyns, étud. en droit.
G. Vanoverstraeten, étud. en philosophie.
L. Wocquier, doct. en phil. étud. en droit.

Membres assistants.

J. G. Agar, étud. en théologie.
N. Bortems, étud. en théologie.
Th. Cousot, étud. en médecine.
J. Coussens, étud. en droit.
J. Cravau, étud. en sciences.

A. De Becker, étud. en droit.
J. Dechamps, étud. en droit.
Ch. Degroux, étud. en droit.
N. De Kinder, étud. en philosophie.
L. Devos, étud. en philosophie.
F. Franquinet, étud. en droit.
E. Gueymard, étud. en philosophie.
G. Grumer, étud. en théologie.
N. J. Laforet, étud. en théologie.
H. Lemaître, étud. en droit.
L. Leschevin, étud. en droit.
N. Richelet, étud. en philosophie.
A. Seghers, étud. en philosophie.
Ch. Vandermaesen, étud. en philosophie.
X. Van Elewyck, étud. en philosophie.

Membres honoraires.

P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la société.
Th. Asselberghs, doct. en phil. prof. au collége de Malines, ancien membre actif.
Audin, de l'académie et du cercle littéraire de Lyon, de l'académie de la religion catholique de Rome, etc. à Lyon.
Ballanche, de l'académie française, à Paris.
Le marquis De Beauffort, à Bruxelles.
Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de

Paris, directeur des annales de philosophie chrétienne, à Paris.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St.-Lazare.

Ch. Breton, doct. en phil. de l'univ. de Louvain, ancien membre actif, à Nancy.

J. B. De Brouwer, ancien étudiant, à Ostende.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, à Rome.

Le vicomte De Chateaubriand, de l'académie française, à Paris.

F. Chon, prof. d'histoire au collége royal de Lille.

Ant. Clesse, membre de la société des sciences et des arts de Mons, et de la société d'émulation de Tournay.

A. Dechamps, ministre des travaux publics, membre de la chambre des représentants.

A. De Clèves, bachel. en théologie, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, ancien membre actif.

P. De Decker, membre de la chambre des représentants, à Gand.

Amédée De Gabourd, à Paris.

Le baron De Gerlache, premier président à la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

L. Delgeur, doct. en phil., prof. à l'Institut St.-Louis, à Malines, ancien membre actif.

M. Deloose, prof. au séminaire de S.-Nicolas, ancien membre actif.

M. Deprez, doct. en phil. ancien membre actif, avocat à Mons.

A. Dhanis, avocat à Bruxelles, ancien membre actif.

J. Dieden, doct. en phil. ancien membre actif, avocat à Bruxelles.

Paul Diercxens, avocat, secrétaire de la chambre de commerce, à Anvers.

L'abbé Fillion, prof. d'Ecriture-sainte, au séminaire du Mans.

E. Gérard, doct. en phil., prof. au collége de Tirlemont, ancien membre actif.

A. J. Henrotay, prof. au petit séminaire de St.-Trond, ancien membre actif.

L'abbé Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Le docteur Le Glay, archiviste général du départ. du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

G. Lonay, prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

Ch. Loomans, doct. en phil. et en droit, ancien membre actif, à Liége.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris.

Le comte L. De Mérode, ancien membre actif, à Bruxelles.

A. J. Namêche, licencié en droit canon, directeur de l'école normale, à Nivelles.

J. J. Nyssen, prof. au petit séminaire de St.-Trond.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour royale de Lyon.

L'abbé Rohrbacher, doct. en théologie, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.

A. Schmidt, ancien membre actif, à Versailles.

E. Thonissen, avocat à Hasselt.

A. Troisfontaines, doct. en phil. et lettres, ancien étudiant, à Bruxelles.

F. Wechter, ancien membre actif, à Rome.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1843-1844, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1844, PAR M. EM. NÈVE.

MESSIEURS. — Notre séance de ce jour est destinée à vous présenter un résumé fidèle des travaux d'une année entière. Ce retour sur le passé ne sera pas seulement un dernier appel à vos souvenirs, mais il servira à constater si nos efforts ont toujours été ce qu'ils auraient pu être, et si notre Société a continué à suivre les voies qui lui avaient été tracées à l'origine; nous y trouverons encore de puissants motifs d'exciter notre ardeur et de nous unir sans cesse plus étroitement afin de mettre à profit pour notre œuvre cette force si grande de nos jours, la force des associations.

Avant de passer en revue les mémoires qui vous ont été communiqués, nous avons à mentionner diverses compositions poétiques qui vous ont été lues dans les séances du 12 Novembre, du 11 Février, du 24 Mars

(1) La commission était composée de MM. *G. Ubaghs*, président; *Em. Nève*, vice-président; *L. Wocquier*, secrétaire; *C. De Coux*; *H. B. Waterkeyn*, *C. A. Périn*, *Ch. Sainctelette.*



et du 14 Mai. Les consolations que la foi apporte au milieu des plus grandes infortunes quand les forces humaines ne peuvent plus rien pour les soulager, les hautes destinées et les devoirs des nations, les gloires de notre patrie et l'union de ses enfants, les triomphes du héros de la guerre dans sa lutte contre l'Europe, les sentiments de l'amour fraternel, voilà les sujets des pièces intitulées : *Le Prêtre du Spielberg, la France, Prière civique*, par M. B. Quinet; l'*Apothéose de Napoléon*, traduit de G. Multedo par M. L. Wocquier; *une Sœur*, par M. J. Desmet.

Dans la séance du 26 Novembre, M. Wocquier nous a communiqué un épisode des *Souvenirs d'un corsaire*, où il retraçait d'après les récits mêmes des victimes les souffrances et les angoisses des prisonniers français en Angleterre et leurs tentatives d'évasion.

Le premier mémoire dont il vous ait été donné lecture (séance du 12 Novembre) était dû à M. Leplae. Dans ses *Considérations sur la chute de la Pologne*, l'auteur s'est attaché à rechercher les causes de la ruine de ce vaillant peuple polonais qui a été pendant des siècles le plus ferme boulevard de la civilisation chrétienne à l'orient de l'Europe. Ces causes, il les trouve dans l'organisation politique et administrative de ce pays, dans l'absence des classes moyennes, faute d'industrie et de commerce, dans l'influence désastreuse des juifs, et enfin dans le schisme grec qui prépara l'asservissement des Slaves d'occident par les Slaves d'orient. L'auteur se livre ensuite à un examen ap-

profondi de la constitution de la Pologne et de la Lithuanie, et il prouve, que la royauté élective, la multiplicité et l'omnipotence des fonctionnaires inamovibles, les prérogatives exorbitantes de la noblesse et des diverses assemblées nationales ont été presque toujours la source des malheurs de ce pays. L'histoire de ses relations avec les nations voisines et de leur politique ambitieuse formera la seconde partie de ce travail.

M. le professeur Waterkeyn vous a lu dans la séance du 10 Décembre un mémoire ayant pour titre : *Des théories scientifiques sur la formation de la terre* (1). Après avoir établi que l'on peut rechercher, d'après les données de la science, quelles sont les causes naturelles qui ont concouru à la formation de la terre, l'auteur rappelle d'abord les observations principales qui témoignent du peu d'ancienneté de l'état actuel de notre globe. Passant à l'examen des phénomènes qui ont dû se manifester lors des époques antérieures à l'existence de l'homme, il donne un aperçu rapide des observations géognostiques concernant la composition minéralogique et la position relative des différentes roches; il montre que les substances minérales qui composent l'écorce terrestre ont été formées de différentes manières et à des époques successives et qu'elles ont éprouvé, depuis leur première formation,

(1) Publié par l'auteur dans la Revue catholique, I, p. 527.

des dérangements considérables. Il rappelle ensuite l'importance de l'étude des animaux et des végétaux fossiles pour l'histoire de la terre et les conclusions principales qui résultent de cette étude. Après cet exposé des caractères géognostiques et paléontologiques des roches en général, l'auteur rapporte les caractères des différents *terrains* géologiques en particulier. Il conclut de cet examen que tous les êtres organisés ont eu un commencement et que les observations de la géologie, loin de confirmer la théorie panthéistique de l'évolution spontanée des êtres, démontrent au contraire que tous ces êtres, les plus anciens comme les plus modernes, ont été créés, chacun avec les qualités et les propriétés propres à son espèce.

Dans ses *Notes sur la correspondance de Winckelmann* (séance du 17 Décembre) M. Emile Nève s'est attaché à définir les croyances religieuses du patriarche de l'art antique avant et après sa conversion, pour rechercher ensuite jusqu'à quel point elles expliquent ses théories sur le beau et ses jugements sur les productions de l'art moderne. Il résulte de cet examen que Winckelmann, après avoir proclamé avant Goethe le règne nécessaire et exclusif de la mythologie dans les arts du dessin, s'est laissé entraîner par son fanatisme pour l'antiquité, et qu'il a nié la fécondité de l'inspiration chrétienne sans avoir jamais compris l'influence du christianisme sur l'esprit et le cœur de l'homme. C'est là ce que de nombreux passages de

ses lettres donnent droit de conclure, et ils se trouvent encore confirmés par les ouvrages de Raphael Mengs et de Lessing qui ont développé les principes du célèbre auteur de l'*Histoire de l'art chez les anciens.*

M. Ch. Sainctelette vous a donné dans la même séance un travail *sur le pamphlet.* Qu'est-ce que le pamphlet? quels sont ses caractères distinctifs? quel rang occupe-t-il dans la littérature? M. Sainctelette s'efforce de donner une solution à ces diverses questions. Envisagé dans son histoire, le pamphlet nous présente une des faces les plus curieuses de l'esprit français, il se nourrit de cette vieille malice gauloise, si pleine de bonhomie, et sachant donner des leçons si vraies avec une naïveté qui les rend plus piquantes. M. Sainctelette fait l'énumération des pamphlets les plus célèbres depuis la Ligue jusqu'à nos jours; il consacre la fin de son mémoire à l'appréciation critique des pamphlétaires de notre époque, et entre autres de Paul Louis Courrier, d'Armand Carrel, de Fonfrède et surtout de M. De Cormenin.

Il vous a été présenté dans la séance du 14 Janvier un travail envoyé par M. Schmit, membre honoraire de la Société, pour faire suite à ses *Études sur la science, la croyance et la philosophie au point de vue du catholicisme* (1). Dans cette seconde partie qu'on pourrait intituler : Considérations métaphysiques sur

(1) Séance du 23 Janvier 1842. Annuaire de 1843, p. 24.

la chute et la réparation de l'homme, l'auteur recherche d'abord les lois qui régissent les êtres et les corps et leurs rapports avec l'infini. L'homme, dans sa double essence, réunit en sa personne les deux parties constitutives de l'univers, il participe aux destinées de chacune d'elles, et, tant qu'il reste dans l'ordre, sa souveraineté sur la nature créée se conserve à la fois au dedans et au dehors de lui. Il suit avec l'univers entier la route que Dieu lui a tracée et qui n'est autre que celle qui conduit à Dieu même. Or, la fin d'un être étant donnée, on peut en déduire sa nature, et cet examen fait ici découvrir cette immense distance qui sépare ce qui est de ce qui devrait être, ou pour mieux dire, de ce qui a été. De cette terrible contradiction entre la raison de l'homme et sa volonté, il résulte que l'homme a abusé de sa liberté, et que les lois constitutives de la création ont été violées; or, une violation qui sépare l'homme de son maître et de son Dieu ne peut avoir d'autre suite que le néant ou la mort, et si après sa chute l'homme n'a pas été anéanti, c'est que la voie de la réparation lui restait encore ouverte, c'est-à-dire une nouvelle union avec Dieu. Cette union, comment pourrait-elle s'accomplir, puisque l'homme déchu est plus loin de Dieu que l'homme encore plongé dans les ténèbres du néant primitif? Y aura-t-il une seconde création? Dieu seul en a le pouvoir; en usera-t-il? accordera-t-il un simple pardon, ou, s'il faut une expiation, à

quelles conditions est-elle possible ; combien durera-t-elle et l'humanité entière suffira-t-elle pour victime? A toutes ces questions que la science peut poser mais non résoudre, il n'y a qu'une réponse, c'est le fait même de notre rédemption par l'Homme-Dieu, et ce mystère de miséricorde, dans la mesure où la raison peut l'apercevoir, fournit la plus grande et la plus complète explication qu'elle puisse obtenir ici-bas des faits primitifs qui intéressent le plus l'humanité dans sa marche à travers le temps.

Dans la séance du 11 Février il vous a été donné lecture d'un travail de M. Braff, intitulé : *De la littérature et de la philosophie au XIXe siècle et des moyens de remédier à leurs dangereuses tendances.* Dans ce mémoire, l'auteur examinant à un point de vue général, le mouvement littéraire et philosophique de notre époque, s'attache à en déterminer les caractères distinctifs ; le manque d'unité dans les principes, l'incohérence des idées et des systèmes presque toujours hostiles au catholicisme, le dévergondage de l'imagination et du style, tels lui paraissent être les défauts de la plupart des productions de notre temps. Ces défauts, il en trouve la cause dans le manque de foi, dans l'absence de ce catholicisme, qui, en fournissant à l'activité humaine un aliment infini, peut seul imposer aux facultés de l'homme ce lien moral qui les coordonne et les règle.

M. Nyssen, membre honoraire de la société, vous a

communiqué dans les séances du 25 Février et du 19 Mai un travail ayant pour titre : *Examen critique et littéraire de la Tunisiade de Jean Ladislas Pyrker* (1). Après une courte introduction consacrée à faire la biographie de l'illustre poëte, actuellement archevêque d'Erlau en Hongrie, et à déterminer la place que ses œuvres occupent dans la littérature allemande moderne, l'auteur s'est attaché à démontrer, que la Tunisiade, ou le récit de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis pour délivrer les chrétiens captifs, réunit tous les caractères du poëme épique. Le sujet et le héros étaient dignes d'inspirer le génie du poëte : on admirera toujours les caractères de ses personnages, les discours pleins de sentiment qu'il leur prête, ses descriptions d'une richesse encore neuve après tous les modèles qui existent dans ce genre, le goût délicat des détails, la grâce des épisodes, les rares qualités d'un style harmonieux et naturel auquel les flexibilités de la langue allemande ont donné tant de souplesse et d'élégance. On ne pourra guère lui reprocher que l'emploi trop fréquent des comparaisons et le choix d'un merveilleux tout nouveau. Dans les fictions poétiques de Pyrker, les âmes du purgatoire et celles des damnés figurent les génies du bien et du mal, et remplissent avec les anges un rôle surnaturel. Ce choix

---

(1) Publié par l'auteur. St.-Trond, 95 p. in-8.

a quelque chose de bizarre, et si dans la divine comédie Dante a su avec un rare bonheur donner une vie nouvelle aux âmes de quelques illustres personnages de l'antiquité, le rôle de Mahomet, d'Attila, d'Annibal, comme ennemis des chrétiens, et d'Hermann, de Régulus, de Cornélie, comme leurs protecteurs, loin de convenir toujours à l'action, lui devient même inutile ou contraire. L'auteur qui n'a cessé dans tout le cours de son travail de comparer l'œuvre de Pyrker aux poëmes de Milton, de Klopstock, du Tasse, et d'appuyer ses jugements par de nombreuses citations, conclut enfin que la Tunisiade est une véritable épopée chrétienne, et qu'elle prouve même une opinion qu'il avait déjà défendue dans sa *Poétique*, à savoir : « qu'on peut traiter un sujet moderne, appartenant aux temps et aux peuples chrétiens, tout en conservant la forme *antique* et *classique*. »

Dans la séance du 10 Mars, M. Wocquier vous a donné lecture d'une *Notice biographique sur Guillaume Hauff*, jeune écrivain allemand, mort à la fleur de l'âge, à peine entré dans la carrière littéraire, où il avait débuté avec le plus grand éclat. Après quelques détails sur l'enfance, les études, le caractère de Hauff, l'auteur passe à l'examen de ses ouvrages qui sont : les *Esquisses et fantaisies, Souvenirs de la vie d'étudiant, les contes fantastiques*, son plus beau titre de gloire selon M. Wocquier; *les Mémoires de satan*, roman où le merveilleux se mêle à la vie réelle, et

dont l'idée fondamentale, quoique peu neuve. a été exploitée d'une manière originale et spirituelle ; des *satires*, des *nouvelles*, et enfin un roman historique intitulé : *Lichstenstein*, dont M. Wocquier fait ressortir les mérites et les défauts, dans les caractères des personnages, dans le récit, dans la conduite de l'action. En tenant compte de ces diverses productions, le biographe vous a montré tout ce que promettait un talent si jeune et si fort, tout ce que Hauff eut réalisé si la mort n'était venue le frapper à l'âge de 25 ans et enlever ainsi à l'Allemagne une de ses plus belles espérances littéraires.

M. Ch. Sainctelette vous a lu une analyse de la pièce d'*André Chénier par M. Edouard Wacken*, (séance du 24 Mars). Il a cru voir dans cet ouvrage une conséquence de la réaction opérée dans l'art dramatique par la *Lucrèce* de M. Ponsard. Il a constaté les véritables qualités poétiques de l'œuvre de M. Wacken; œuvre estimable, qui bien que semée de quelques taches semble promettre à son auteur un brillant avenir.

M. Breton, membre honoraire de la Société, nous a envoyé un travail *sur le Polythéisme et le Christianisme considérés dans leurs rapports avec la civilisation* (Séance du 5 Mai). L'auteur s'est proposé d'établir un parallèle entre la société chrétienne et la société païenne, il a essayé de prouver, même à ceux qui reconnaissent la supériorité de celle où nous

vivons, qu'elle ne s'est point formée par réaction, par évolution, en vertu de la loi de perfectibilité, et que l'humanité, quoi qu'en disent certains philosophes, n'a point accueilli la foi chrétienne avec un *enthousiasme douloureux*. La conversion du monde païen atteste évidemment une action divine, et pour s'en convaincre, il suffit de considérer les principaux éléments dont se compose une civilisation. L'auteur jette un coup d'œil sur l'enseignement religieux et philosophique dans le monde ancien et dans le monde nouveau, sur les sciences, l'industrie, l'état moral des individus et des familles, l'état social des peuples; il montre ensuite comment les théories chrétiennes sur Dieu, sur ses rapports avec le monde, sur la dignité et les destinées de l'homme, sur l'égalité, sur les devoirs des époux, ont changé la face de la terre, et ont créé cette sociabilité universelle qui fait profiter le genre humain tout entier de la sciencc, des travaux, des découvertes et même des vertus de tous les hommes.

Dans la séance du 2 Juin, M. le professeur Malou a lu un mémoire *Sur les travaux de la Société biblique*, qui exerce depuis plusieurs années son prosélytisme en Belgique. Après avoir énuméré les puissants moyens dont cette société dispose, l'auteur du mémoire a considéré le principe protestant dans son application à la conversion des infidèles; il a taché de prouver que les agents de la société biblique qui ont entrepris des mis-

sions parmi les idolâtres, n'ont obtenu jusqu'ici aucun résultat, parce que la réforme a substitué à l'apostolat institué par le Sauveur un apostolat humain auquel Dieu n'a pas attaché le don de sa grâce. Pour convertir les peuples infidèles à la foi chrétienne, les missionnaires protestants sont obligés de traduire les livres saints dans toutes les langues connues, quelque imparfaites qu'elles puissent être; or, il est prouvé aujourd'hui qu'une traduction littérale des Écritures dans certains idiomes de l'Asie est tout à fait impossible. La Société biblique marche donc vers un but qu'elle ne saurait atteindre. L'Église catholique, au contraire, fait de nombreuses conquêtes parmi les infidèles et nous fournit ainsi une preuve frappante de sa céleste origine et de sa divine mission.

M. H. Keph vous a lu un *Essai sur l'Histoire des Hymnes homériques* (séance du 16 Juin), dans lequel il s'est attaché à caractériser cette branche de la littérature grecque dans ses rapports avec l'Épopée. L'auteur, distinguant l'hymne *épique* des hymnes qui appartiennent à d'autres genres de poésie, l'a revendiqué comme une des productions de l'âge d'Homère par des raisons que lui ont fournies à la fois la philologie et l'histoire; puis il a signalé l'importance de la collection d'hymnes qui nous est parvenue sous le nom d'Homère, comme renfermant l'histoire religieuse de la Grèce vers la fin des temps héroïques; il a montré par des citations, puisées surtout dans l'hymne

à Mercure, de quels traits ironiques les poëtes accompagnaient le récit des aventures des dieux, et dans quelle mesure l'indépendance d'esprit, portée par eux dans la mythologie, préludait à l'émancipation intellectuelle des Grecs, opérée bientôt après par les premières recherches du génie philosophique.

M. F. Labis s'est occupé dans la même séance de l'*Examen de la théorie philosophique de M. l'abbé Rosmini sur l'origine des idées*. L'auteur commence par retracer l'origine du système qu'il se propose de combattre. D'après lui, le rationalisme pur est la conclusion fatale et inévitable du principe des protestants en matière de religion. Si la raison individuelle, abandonnée à elle-même, est érigée en juge suprême de ce qu'il faut admettre ou rejeter, elle doit, pour parvenir à la certitude, se constituer dans le doute universel, procéder par voie de recherches, et n'admettre comme certain que ce qui est d'évidence intrinsèque. Or, l'évidence interne se bornant essentiellement à l'ordre idéal, le rationaliste est obligé de nier l'objectivité de ses idées : De là, les divers systèmes d'idéalisme et de panthéisme. Certains philosophes catholiques ne voyant pas la nécessité et l'enchaînement de ces déductions ont cru pouvoir admettre le principe de leurs adversaires et procéder logiquement de l'idée à la réalité. De ce nombre est M. l'abbé Rosmini, dont M. Labis a voulu présenter la théorie dans un exposé simple et méthodique. D'après l'illustre philosophe ita-

lien, toutes les idées dérivent originairement de l'idée de l'être : cette idée primitive et innée ne représente que l'être possible. La perception de l'existence s'opère au moyen d'un jugement par lequel on forme une équation entre l'idée de l'être et l'appréhension sensitive. L'idée même de l'être absolu et réel, de Dieu, est une idée acquise à l'aide du raisonnement. L'auteur du mémoire s'efforce de réfuter cette théorie; il montre qu'elle ne repose que sur des assertions gratuites, et qu'elle ne s'enchaîne que par le moyen de déductions arbitraires, puis il en fait voir les tendances véritables, tendances désastreuses que M. Rosmini serait certes le premier à désavouer hautement, s'il venait à reconnaître qu'il a donné prise au scepticisme idéaliste. La conclusion de tout le travail est facile à pré voir, c'est que la philosophie, pour atteindre à ses hautes destinées, doit suivre une autre voie que celle du rationalisme.

M. Constant, qui avait soutenu une thèse *sur la Propriété littéraire* dans les séances du 21 et du 28 Janvier, vous a communiqué un mémoire sur le même sujet dans les séances du 30 Juin et du 7 Juillet. Avant de caractériser la propriété littéraire en elle-même, l'auteur a voulu dans la première partie de son travail établir des notions positives sur la propriété en général. Au point de vue de l'histoire, une propriété individuelle, inégale, existe partout comme fait universel. Au point de vue philosophique, avec l'idée d'un Dieu

3.

personnel et libre, la propriété apparaît comme résultant de la volonté même de Dieu, de l'utilité des choses créées pour l'homme, de son travail et du bien-être général de l'humanité. Après avoir jeté un coup d'œil sur les différents modes d'acquérir, il recherche le principe sur lequel ils sont fondés, et il montre que les hypothèses des partisans de l'état de nature et de l'école historique sont inadmissibles. Il étudie ensuite la question de la légitimité de l'inégalité des biens qui s'explique, selon lui, principalement par les deux lois différentes qui ont régi l'humanité avant et après la chute : la loi de conservation et la loi de progrès. Il termine en recherchant quels sont sous l'empire de la loi actuelle les moyens qui ont pour but de ramener l'homme à son état primitif et qui ont quelque rapport avec la propriété.

Dans la deuxième partie, il reconnaît la propriété littéraire comme une véritable propriété, et il en analyse les éléments particuliers. Il établit les différences essentielles qui existent entre la conception, la production, l'original, et la reproduction ou les exemplaires. Il démontre ainsi qu'il n'y a qu'une seule production littéraire et une seule propriété dont l'original est l'objet et dont le caractère distinctif est le droit de reproduire. Les exemplaires ou les copies sont des modes de l'original; ils sont aussi une propriété mais une propriété différente, et leur transmission dans le domaine public n'implique nullement l'aliénation de

la propriété littéraire proprement dite. L'auteur considère ensuite la question dans l'intérêt social, eu égard au bien-être moral et matériel qui résulte de cette propriété ; puis il examine les principales objections à son système, et il les réfute dans leurs principes et dans leurs conséquences. Enfin il passe à l'étude des considérations qui peuvent faire en certains cas fléchir la défense de la contrefaçon, et il conclut son travail en présentant quelques considérations sur la contrefaçon en Belgique, sur ses résultats désastreux, et sur la position qu'elle a faite à la littérature nationale.

Dans un travail ayant pour titre : *Des causes du progrès ou de la décadence des Arts en Belgique*, (séances du 30 Juin et du 19 Juillet) M. Smekens s'est proposé de montrer d'une part la haute influence du catholicisme dans les arts, et de prouver d'autre part combien son action a été puissante et féconde sur le sol de notre Belgique. Il s'est attaché, dans la première partie de son travail, à tracer le tableau général de l'état des arts depuis les monuments du moyen-âge jusqu'aux productions immortelles de notre école de peinture, en étudiant les causes principales de ce riche développement. Nos antiques libertés, l'opulence de nos cités commerçantes, la division et l'indépendance des états, le luxe de nos princes, les fastueuses rivalités de nos communes, un goût inné du beau ; voilà les nombreux moyens qui amenèrent dans notre patrie la prospérité des arts à un degré presque sans égal.

La pensée chrétienne ne cessa jamais d'inspirer nos grands artistes, et ce ne fut que lorsque la liberté d'expression vint à lui manquer, qu'il y eut des périodes de stérilité ou de décadence.

Dans la seconde partie, l'auteur a eu pour but de faire voir l'impuissance de l'art sous le règne des idées matérialistes. Puis, arrivant aux productions de notre temps, il en a pris occasion de remarquer, combien il est difficile malgré les plus généreux efforts du talent de réaliser de véritables progrès en dehors des grandes idées sociales propagées par le christianisme, et il en a conclu que sans revenir à ses enseignements les plus nobles et les plus hautes puissances de l'art ne peuvent être, ni dignement comprises, ni dignement encouragées.

Un mémoire sur les *Destinées du genre historique chez les Grecs* vous a été présenté par M. Poumay (séance du 7 Juin). Après avoir recherché tous les faits qui expliquent la formation lente de ce genre littéraire depuis les premiers logographes jusqu'à Hérodote, il a apprécié le talent original des plus grands historiens de la Grèce et leur mérite de prosateurs, qui les rend dignes de l'imitation des modernes. Il a terminé son tableau par l'examen des productions des derniers siècles de l'antiquité et des causes principales de la décadence que l'historiographie a subie à son tour.

Dans la séance du 19 Juillet M. Solvyns vous a donné

lecture de son travail sur la *Vie de Rancé* par M. De Chateaubriand. Après avoir fait connaître dans une courte notice le célèbre réformateur de la Trappe et avoir présenté le récit des principaux événements de sa vie, M. Solvyns a considéré l'ouvrage de M. De Châteaubriand sous un triple point de vue : comme histoire, comme biographie et comme œuvre littéraire. Il a montré d'abord d'après les sources les plus authentiques qu'un certain nombre d'appréciations étaient au moins hasardées et que l'illustre historien n'avait pas toujours porté dans cette nouvelle production cette judicieuse critique dont il avait donné tant de preuves. S'il est permis de regretter que M. De Chateaubriand n'ait pas souvent mieux fait ressortir les rares vertus du héros de la pénitence, on doit avouer qu'il a tracé, peut-être même avec trop de vérité, un tableau fidèle de son temps. Les taches et les imperfections de ce livre ont suffi aux yeux des Rédacteurs de la *Revue indépendante* pour caractériser de l'indifférence, mais s'il faut reconnaître que la *Vie de Rancé* n'a rien ajouté à la gloire littéraire de M. De Chateaubriand, il est certain que l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* est resté le fidèle champion de la foi, et qu'en cette circonstance, comme dans toute sa noble carrière, il a toujours donné au monde chrétien le consolant exemple de la grandeur du talent unie à l'humilité du chrétien.

Cette rapide analyse de nos séances suffit pour vous

montrer qu'elles ont été remplies par des travaux utiles et variés; la philosophie, les sciences sociales, les études artistiques et littéraires, la poésie, y ont été représentées tour à tour, mais nous avons à regretter que les études historiques aient été presque délaissées. Cependant, de nos jours peut-être plus qu'à toute autre époque, la science des faits humains mérite la plus haute attention. En présence des tortures que tant d'écrivains font subir à la réalité au profit de telle ou telle doctrine, à la vue des leçons qu'on veut tirer pour le temps présent des récits les plus dénaturés, en considérant jusqu'à quel point toutes les notions sont bouleversées sur la question capitale en histoire, celle de l'impartialité, c'est s'acquitter envers la Société d'une dette sacrée, que de chercher la vérité, de la montrer au grand jour et d'arracher l'ivraie du champ de l'histoire qui est la propriété de tous. On commence à rencontrer en moins grand nombre ces ouvrages qui se dénoncent d'eux-mêmes, et qui ne trompent que les hommes qui veulent être trompés, mais il en est d'autres où une indifférence froide, un système de réticences adroites, des omissions calculées, des insinuations en apparence bienveillantes, parviennent facilement à ajuster les événements aux besoins d'un système, tout en conservant à l'auteur le renom d'être impartial. Voilà mille occasions de venir avec bonne foi, avec courage, prendre le parti de la justice.

Notre patrie, qui s'est toujours distinguée dans le genre historique, nous a offert dès les plus anciens temps de beaux exemples à suivre. Ses annalistes, ses chroniqueurs, ses historiens, sont célèbres par leur sincère exactitude, et par leur désir du bien; Froissart, Monstrelet et Comines occuperont toujours une place d'honneur parmi les écrivains de tous les pays, et si nous descendons les siècles, quelle multitude d'hommes qui ont employé leurs veilles aux antiquités de la Belgique avec ce talent de discussion et cette judicieuse sagacité, trop rares souvent dans la critique moderne. Si de l'histoire générale, de l'histoire de nos villes, de nos institutions, de nos princes, nous passons à l'histoire du christianisme, nous y trouverons la même richesse. Et n'est-ce pas dans notre patrie qu'a été élevé, pour la glorification de la foi chrétienne, ce monument historique que les autres peuples nous envient, le trésor de la science et de l'érudition des Bollandistes?

C'en est assez, Messieurs, pour vous rappeler à quels titres les études historiques doivent vous être chères. Nous devons les cultiver, et pour notre patrie, afin de connaître toutes ses gloires, et pour nous-mêmes, afin de discerner ce qui est de ce qui n'est pas et de pouvoir suivre à travers les âges, malgré les préventions ou les mensonges, l'action civilisatrice du christianisme. Combien y a-t-il dans notre vieille histoire de noms illustres, combien de dévouements

ignorés, combien de vies consacrées aux austères travaux de la science et à la pratique des plus nobles vertus, qui attendent quelques pages de notre respect et de notre affection. On a dit que notre siècle était le siècle des réhabilitations, et pour étouffer cet élan de justice, on l'a présenté comme une réaction exagérée, comme un parti pris de contredire le passé. Repoussons toutes ces tendances destructives de la sincérité de l'historien, et soyons persuadés que l'impartialité consiste non pas dans l'insensibilité et dans l'indifférence de l'éclectisme, mais dans ce calme de la modération, cette passion de la rectitude et cette bonne foi qui sont les signes certains de la vérité même.

Nous sommes entrés dans ces considérations avec d'autant plus d'espérance d'être compris, que les études historiques, grâce aux nombreuses ressources de notre cabinet de lecture, peuvent fournir, spécialement sur les ouvrages de notre temps, la matière de mémoires du plus grand intérêt. Ayant à notre disposition toutes les revues catholiques et les principaux recueils scientifiques de toutes les opinions, nous pouvons établir notre jugement après avoir entendu les deux partis; le mérite, l'utilité et la facilité du travail, tout vous engage donc à entrer avec ardeur dans le domaine de l'histoire, afin qu'elle vienne occuper sa place légitime dans les diverses catégories de sciences dont s'occupe notre Société.

Un autre sujet sur lequel nous croyons devoir insister est celui de la défense des thèses. La commission, profondément convaincue du profit qu'on peut en retirer, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour les encourager. Vous avez trop bien pu juger vous-mêmes de l'intérêt qu'ont excité celles qui ont eu lieu cette année, pour que vous ne soyez pas disposés à mettre tout en œuvre pour les multiplier de plus en plus. Des discussions sur des points de philosophie, de littérature, ou même sur la philosophie et sur l'histoire du droit, tout en contribuant à la variété de nos réunions, offriraient d'incontestables avantages à ceux qui voudraient y prendre part.

Nous avons tenté l'an dernier un nouveau moyen de favoriser et d'étendre nos travaux ; et nous devons vous en faire connaître les premiers résultats. M. le Recteur avait bien voulu accorder à la Société cinq médailles pour être décernées, à titre d'encouragement, aux auteurs des meilleurs mémoires dans chaque genre. Nous sommes heureux de vous annoncer, que sur le rapport présenté par la commission à l'approbation de M. le Recteur, les compositions suivantes ont été jugées dignes de cette distinction; dans la catégorie des études philosophiques et morales, le travail de M. Labis *Sur le système de l'abbé Rosmini* : dans la catégorie des études historiques et sociales, le mémoire de M. Constant *Sur la Propriété littéraire ;* pour la poésie, la *Prière civique* de M. B. Quinet; enfin

dans les études scientifiques et artistiques : les *Recherches* de M. Smekens *sur les causes du progrès et de la décadence des Arts en Belgique.* La commission, voulant célébrer l'anniversaire de la fondation de la Société, a cru bien faire en fixant la remise de ces médailles à une séance spéciale qui aura lieu vers cette époque dans le mois de Février.

Pendant l'espace de près de six années, notre Société littéraire n'a cessé de recevoir dans notre patrie et chez tous les catholiques de nombreux témoignages de bienveillance et de sympathie. Ces témoignages, nous les devons au noble but que nous nous sommes proposé et à la continuité de nos efforts pour y atteindre. Ce serait peu que de les avoir obtenus, si nous ne redoublions de zèle pour montrer que nous en sommes dignes, et si nous n'employons toutes nos facultés et tous nos loisirs à soutenir une œuvre qui a déjà produit de si heureux résultats. L'unité de vues et de principes, la passion du vrai et du beau, voilà, comme chaque année on aime à le redire, voilà le caractère distinctif de notre Société. Si la cause de la vérité a partout des défenseurs puissants et habiles, c'est à nous de faire en sorte qu'elle n'en ait nulle part de plus dévoués. Nous avons voulu lui consacrer nos premiers pas dans la science; c'était un devoir et nous saurons le remplir. Nous nous y attacherons de toute l'énergie de nos convictions et de notre patriotisme; nous continuerons nos pacifiques travaux avec ce pur amour de

la vérité et cette foi antique qui font le plus beau patrimoine de la Nation belge. Nous avons confiance, Messieurs, que vous répondrez à notre appel, et que vous voudrez tous prouver par votre union, par votre zèle, par votre activité, qu'une voix qui vous est connue ne faisait qu'exprimer vos plus chers sentiments, quand elle vous adressait ces vers :

Oui, la force est la sœur des croyances profondes,
Et l'astre d'un pays n'éclaire tous les mondes
Que lorsqu'il brille au haut des cieux.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : MET TYD EN VLYT).

Eerevoorzitter.

Hoog. Eerw. P. F. X. De Ram, Rector Magnificus.

Gewoone werkende Leden.

Zeer Eerw. J. B. David, hoogleeraer, *Bestend. Voorzitter.*

De H. H. Emm. Van Straelen, tweede bibliothecaris, *Onder-Voorzitter.*

Ed. Luytgaerens, pr. subregent., *Secretaris.*

J. Hoefnagels, major, med. Dr., *Penningmeester.*

P. Verduyn, student., *Raed.*

F. Lamal, student., *Raed.*

Dr. F. Schollaert, hoogleeraer.

F. Imbrechts, pr. professor.

Dr. C. N. Van Diest, prof., cant. schoolopziener.

E. Van den Bosch, priester.

E. Van Even, particuliere.

E. Dart, professor.

Al. Hoefnagels, minor, student.

H. Deckers, student.

J. M. De Smet, id.

F. Lysen, id.

I. Loyens, student.
L. De Craecker, id.
J. Geens, id.
Ph. Van den Broeck, S. theol. bac.
A. De Vos, student.
C. Van den Nest, priester.
D. Franquinet, student.
A. Op de Beeck, id.
J. Dupuis, id.
L. Arkesteyn, id.
W. Michiels, pr. subregent.
J. A. De Vuyst, student.
W. Knibbeler, id.
H. J. Feije, S. theol. doct.

Werkende-Buitenleden.

De H. H.
K. J. Bogaerts, ss. can. lic.; dioc. schoolopziener van Limburg; oud werkend-lid, te Hasselt.
Bols, vader, onderwyzer, te Werchter.
Buedts, onderwyzer, te Wakkerzeel.
Dr L. Delgeur, prof., te Mechelen, oud werkend-lid.
Gerridts, onderwyzer, te Tervuren.
Dr P. Heiderscheidt, prof., te Mechelen.
F. Heremans, prof., te Mechelen.
Jacobs, onderwyzer, te Wespelaer.
N. A. Janssen, prof. te Mechelen, oud werkend-lid.
Dr J. Nolet de Brauwere van Steeland, te Brussel, oud werkend lid.

Raeymakers, onderwyzer, te Keerbergen.
Stevens, onderwyzer, te Herent.
Eug. Ed. Stroobant, letterkundige, te Brussel.
Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.
L. Van der Molen, med. doct., te Stabroeck, oud werkend lid.
Van Leemputte, onderwyzer, te Wesemael.

Eer-leden.

De Hr R. Aerts, student.
Eerw. H. C. Caers, onderpastoor in St.-Jacobs.
Eerw. H. F. Craessaerts, deken en plebaen.
Bon De Dieudonné van Corbeek-over-Loo.
De Hr K. Geerts, prof. aen de akademie van fraeije kunsten.
De Hr J. Moeller, hoogleeraer.
Eerw. H. Peeters, pastoor van Ste-Gertruide.
Eerw. H. G. Pitsaer, president van het collegie ten Hoogen-Heuvele.
De Hr J. Vanlinthout, drukker der hoogeschool.
Eerw. H. M. Verhoeven, hoogleeraer.
De Hr G. Verzyl, particuliere.
Eerw. H. J. B. Waterkeyn, hoogleeraer.

Correspondeerende-leden.

De H. H.
J. Blieck, notaris, te Iseghem.
Ph. Blommaert, jur. doct., te Gent.
L. Bollinckx, oud werkend-lid, med. doct. te Melsele.

H. J. Bormans, prof. aen de hoogeschool, te Luik.
F. Borrewater, oud werkend-lid, med. doct., te Merxem.
Eerw. Hr C. Broere, prof. aen het seminarium, te Hageveld.
Eerw. Hr C. Carton, direct. van het gesticht der stomdooven, te Brugge.
C. Clercx, oud werkend-lid, provinciele-raed van Limburg, vrederegter, te Overpelt.
H. Colins, regter ter instruct., provinciele-raed, te Antwerpen.
Mevrouw Courtmans, letterk., te Lier.
P. Dedecker, volksrepresentant, te Brussel.
J. B. Degrove, direct. van het collegie, te Beeringen.
J. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.
Eerw. Hr F. Devoght, prof. in 't klein sem., te Mechelen.
J. De Jonghe, voorz. van het nederd. letterk. genoots., te Brussel.
De Jonghe, prof. aen het athenæum, te Brugge.
F. Durlet, kunstenaer, te Antwerpen.
Eerw. Hr Duvillers, pastoor te Middelburg, Oost-Vlaenderen.
P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te Wijk by Duurstede.
Eerw. Hr J. B. Hoofs, oud werkend-lid, te Brussel.
Eerw. Hr J. Janné, prof. te St.-Truijen.
Ex. A. Kempeneers, ss. can. doct., oud werkend-lid, prof. te Luik.
Eerw. Hr J. B. Lauwers, s. theol. bac., oud werkend-lid, direct. van het groot seminarium te Mechelen.

K. Ledeganck, provinc. raed van Vlaenderen, prov. schoolopziener, te Gent.

J. Mathysen, kunstschilder, te Antwerpen.

A. Mertens, oud werkend-lid, te Mechelen.

H. Mertens, bibliothecaris der stad, prof. by het athenaeum, te Antwerpen.

F. Messiaen, jur. doct., oud werk.-lid, advoc. te Brussel.

Eerw. Hr H. Peters, prof. te 's Hertogenrade.

Eerw. Hr H. J. Peeters, direct. van het collegie, te Aerschot.

J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.

Eerw. Hr P. J. Renders, ss. can. bac., oud werk.-lid, te Brussel.

P. Rens, voorz. der maetsch. van vlaemsche letteroefening, te Gent.

G. Schuermans, oud werkend-lid, te Mechelen.

J. G. Smolderen, lid. der bestendige deput. van den prov. raed, te Antwerpen.

C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.

C. Serweytens, voorzitter der Maetschappy van tooneel- en letterkunde, *Kunstliefde*, te Brugge.

F. A. Snellaert, med. doct., te Gent.

F. R. Snieders, oud werk.-lid, med. doct., te Turnhout.

F. A. Spijers, prof. aen het athenaeum, te Gent.

K. J. Stallaert, oud werkend-lid, te Brussel.

Eerw. Hr M. Theunis, oud werkend-lid, prof. te 's Hertogenrade.

Mevr. Van Ackere, geb. Maria Doolaeghe, letterkundige, te Dixmuiden.

Eerw. Hr Van Arembergh, direct. van het stads-collegie, te Lier.

J. Van Beers, tweede bibliothecaris, te Antwerpen.

L. Van Caloen, oud werkend-lid, te Brugge.

Eerw. Hr J. Van den Putte, pastoor te Boesinghe (West-Vlaenderen).

Pr. Van Duyse, archivist der prov. Oost-Vlaend., te Gent.

E. F. Van Huele, oud werkend-lid, te Brugge.

P. J. Van Meerbeeck, oud werkend-lid, med. doct., te Antwerpen.

W. Van Ostaeyen, jur. doct., oud werkend-lid, adv. te Antwerpen.

C. Van Straelen, oud werkend-lid, te Ruremonde.

Ch. Van Swygenhoven, med. doct., te Brussel.

J. Van Pelt, med. doct., oud werkend-lid, te Esschen.

W. Van West, letterkundige, te St.-Truiden.

J. A. Verdussen, gewezen representant, voorz. van den prov. raed, te Antwerpen.

J. F. C. Verspreeuwen, prof. aen het athenaeum, te Antwerpen.

Eerw. Hr P. Visschers, pastoor in St.-Andries, te Antwerpen.

Dr J. J. F. Wap, letterkundige, te 's Hage.

J. F. Willems, lid. der kon. akad. en van het kon. nederl. instituet, te Gent.

VERSLAG OVER DEN TOESTAND VAN HET TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAER 1843-1844, GEDAEN IN DE PLEGTIGE VERGADERING VAN 20 OCTOBER 1844, DOOR EMM. VAN STRAELEN, SECRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

Myne Heeren,

Wanneer ik dezen ongemeenen toeloop van volk beschouw, om de eerste plegtige openbare vergadering van ons nederduitsch Tael- en Letterlievend Genootschap by te woonen; wanneer ik onder dat getal van toehoorders zoo vele mannen van aenzien en geleerdheid bemerk die ons jongelingen, te dezer gelegenheid, door hunne tegenwoordigheid komen aenmoedigen : dan ben ik vol hoop op de toekomst, vol betrouwen, dat ook te Leuven, als in de andere steden van vlaemsch België, de poogingen ten voordeele der moedertael, naer weerde geschat, en tevens by de jeugdige bevolking dezer van ouds zoo beroemde Hoogeschool, dezelfde zucht voor de nationale zaek zullen doen geboren worden, als die de herten myner dierbare medeleden daervoor bezielt. Ik durf my dan op u aller goedjonstigheid verlaten, Myne Heeren, om u eenige stonden op te houden, ten einde u met den

toestand van ons Genootschap, en dan ook met eene Instelling bekend te maken die, naer myn inzien, zeer nauw met de eer van Leuven, met den bloey zyner Hoogeschool verbonden is.

Wy zyn dan wederom op het tydstip gekomen dat wy altyd met zoo veel vreugd te gemoet zien, dat namelyk van het plegtig Verjaerfeest van ons Tael- en Letterlievend Genootschap. Acht jaren zyn er verloopen, sints wy den grondslag legden van een gesticht, dat bestemd was om moedige mannen op te kweeken die de verdrukte nationaliteit van een groot gedeelte van België zouden ter hulp komen; en de gang der zaken komt ons dagelyks bewyzen hoe wel wy, benevens de andere maetschappyen van vlaemsche letteroefening, in dat werk van vaderlandsliefde hebben mogen slagen. In dien tyde wist men nauwelyks van vlaemsch of van vlaemsche letteren te spreken, en zy die zich ophielden met dezelve te beoefenen, wierden als onnoozelen met medelyden aengezien, of erger nog, met den vinger der spotlust achterna gewezen. Thans, integendeel, zien wy van alle kanten de voorvaderlyke tael hoe langer hoe meer in eere komen, en de natie begint te verstaen, dat zy te lang den vreemden tot speeltuig gediend heeft, en dat een volk, hetwelk zyne tael voor een uitheemsche verruilt, haest, met het verlies zyner moederspraek ook het kenmerk van een eigenaerdig bestaen moet missen. Ons staetsbestuer en is het vlaemsch niet meer vyan-

dig; in de provincie-raden zyn er menigvuldige poogingen gedaen geweest om de zaken van bestuer in de beide talen te verhandelen; en, dank aen den onvermoeiden yver van een onzer achtbaerste medeleden, den heer H. Colins, in de provincie Antwerpen geschiedt geheel de administratie in het vlaemsch, zoo en gelyk het in eene echt vlaemsche landstreek betaemt. Voegt hierby, M. H., den ongemeenen voortgang der nederduitsche letterkunde, die zoo verbazend heeft toegenomen dat zy, en door hare werking en door hare voortbrengsels, de frank-belgische litteratuer oneindig ver overtreft. Ik zeg door hare werking: inderdaed is er wel iets zoo bekwaem om de natie tot haer zelve terug te roepen, om haer te doen gevoelen dat al hare eer, al hare grootheid in het behoud harer aengeboren zeden en gebruiken gelegen zyn? — Door hare voortbrengsels, omdat deze op korten tyd, zoo talryk verschenen zyn, zoo algemeen onder alle klassen van lezers verspreid geworden, dat ge te vergeefs naer een soortgelyk verschynsel in de letterkundige geschiedenis van eenig ander volk zoudt rondzoeken.

In deze zoo gunstige omstandigheden, die ten deele ook zyn werk zyn, vertoont zich thans aen u ons Genootschap, en dit wel in eene eerste openbare vergadering. Van jaer tot jaer, had het zyne krachten berekend, om de deuren aen den toegang van het publiek te openen. Dan, de spellingsoorlog die de meeste let-

terkundigen van de menigte en hen zelf van elkander gescheiden hield, kon ons dat aenzien nog niet geven waer elkeen, wanneer het een volkslieve zaek geldt, van eersten af toe gedwongen wordt. Thans, dat aller oogen op den voortgang der vlaemsche beweging gevestigd zyn; dat alle letterkundigen in February ll. te Brussel op het stadhuis, een gemeen verdrag gesloten hebben, mogen wy stoutmoedig in de aloude hoofdstad van Braband, in dezen eerbiedweerdigen tempel der wetenschap, de bannieren ontrollen, wel overtuigd, dat alle vrienden van Vaderland en vaderlandsche belangen ons bystemmen en onzen yver en vlyt zullen weten naer weerde te schatten.

Laten wy dan, M. H., als naer gewoonte, eens in 't kort den toestand onzer Maetschappy, gedurende het verloopen schooljaer, in overzigt nemen; en, is hy gunstig die toestand, strekke dan tevens dees onderzoek, om ons nog meerder yver voor de goede zaek in te boezemen, om ons nog vuriger den bloei eener instelling te doen betrachten waer van wy zoo veel goeds voor de toekomst durven verwachten.

Heden voor een jaer, Myne Heeren, vierden wy hier het plegtig feest van ons Genootschap. U heugt nog den dag van wellust die 's morgens met een buitengewoone vergadering, waer de fraeiste, de mannelykste gezangen werden uitgevoerd door de leden van Sint-Gregorius-Gilde, die ons wederom door hun kunstakkoorden komen vereeren, — dien dag die's mor-

gens zoo schoon ingesteld, ons 's avonds aen de zoetste vreugd en aen den geestdrift overgaf, die alleen de edele borsten kunnen gevoelen wier boezems blakende zyn voor de belangen des Vaderlands. Nauwelyks was dat feest voorby, of wy moesten ons veerdig maken tot een tweede, maer ditmael een ongehoord feest, waer al de vrienden van Tael en Vaderland, uit al de hoeken van het vlaemsch gebied, op uitgenoodigd zouden worden. De algemeene vergadering op den 11sten February dezes jaers te Brussel gevierd, was meestendeels het werk van ons Genootschap. Sints twee, dry jaren dat men te Gent het Taelcongres had gehouden, om de letterkundigen over het stuk van spelling, dat nog altyd den voortgang onzer opkomende litteratuer bleef vertragen, tot eensgezindheid te brengen; sints, hoorde men weinig of niets van de poogingen der vlaemsche genootschappen en schryvers gewagen. Men werkte wel en duchtig, maer ieder afzonderlyk; onze magt was verstroeid en de vyand begon alreeds op den zegeprael te rekenen. Kom! laten wy ons weêr eens in beweging stellen, en aen geheel de wereld toonen dat de vlaemschgezinden in België nog leven, ja dat zy sterker zyn dan ooit om hun ontnomen regten terug te eischen. Kom! laten wy ons tot onzen beminden Koning wenden, hem zelf in persoon gaen spreken, ten einde Z. M. tot onze zaek te winnen, die waerlyk de groote zaek der Nationaliteit mag geheeten worden!

Niet zoo aenstonds is er in onze kamer een voorstel in dien zin ter tafel geleid, of 't wordt met algemeene toejuiching goedgekeurd en medegedeeld aen al de hoofdmaetschappyen der andere vlaemsche provinciën, die eenparig ons daerin bystemmen en hare voorzitters als gevolmagtigden naer Leuven afveerdigen, om gezamentlyk met ons over het uitvoeren van dien voorstel te beraedslagen. In zitting van 14 Januarius ll., alwaer benevens de leden van ons Genootschap die afgeveerdigden der onderscheidene maetschappyen tegenwoordig waren, werd nagenoeg het Programma over geheel het brusselsch feest vastgesteld, het voorzitterschap daervan voorloopig aen den heer Willems opgedragen, en ons Genootschap met de uitvoering der te zamen genomen besluiten en met de geheele verordening van het buitengewoone feest gelast; hetwelk wy dan ook, dank aen de yverige medehulp der achtbare heeren J. De Jonghe, voorzitter, en Michiel Vandervoort, secretaris van het brusselsch Genootschap, tot eenieders voldoening hebben trachten tot stand te brengen.

Alles was dus in den grond aengenomen op den voet, als wy het hadden voorgeslagen. Alleen onze wensch dat er een koninglyke akademie voor het vlaemsch wierde gesticht, werd, zoo niet van de hand gewezen, althans niet in het Programma opgenomen, zullende men te Brussel, naer gelang der omstandigheden, daerover handelen. Wy hadden echter dit altoos

als een der gewigtigste punten ter beraedslaging beschouwd, ja en wy zullen het rondborstig verklaren, dat dit gedacht wel eene der voornaemste beweegredenen was, waerom wy het voorstel eener algemeene vergadering hadden uitgezonden. En zou er inderdaed geen oneindig nut kunnen spruiten uit eene instelling die bestemd ware, om in ons midden als geleerd gezag op te treden; om de echte beginselen der letterkunde in eere te houden, en de afzonderlyke en verschillende strevingen der jongere schryvers derwyze tot een eenig doel te rigten, dat dezelve als natuerlyk tot den bloei der nationale letteren en tevens tot de verheerlyking des Vaderlands moesten strekken? Ook onze Eerw. Voorzitter was voornemens geweest die gedachte tot onderwerp te kiezen der redevoering die hy te Brussel zou gehouden hebben.

Intusschen veranderden de tyds omstandigheden zeer, en ons ontwerp voor het opregten eener akademie kon maer alleen meer op het papier bestaen. Een onzer volksvertegenwoordigers, kon om de weêrga niet verkroppen, dat de minister van justitie ons de aengename nieuwjaers-gift geschonken had van het besluit van 1 January, waerby bepaeld wierd, dat de fransche tekst der wettelyke akten van zyn ministerie uitgaende, in de gezuiverde vlaemsche spelling zoude vertaeld worden. Natuerlyk daer moest publiek over gesproken, en geheel de Kamer, ik zeg byna geheel het land, in rep en roer om gesteld. Had men wel ooit eene

erger schennis van het regt der Vlamingen gehoord! Men zou voortaen *uil* met eene *i* insteê van met eene *y*; *ezel* met eene *e* en met geen twee *ee* meer schryven: die dat durven bestaen zyn oproermakers, zyn *intriguanten!* — 'T was stout gesproken, Myne Heeren; maer zy die toen van alle hoeken des ryks hunne stem als zoo vele donders deden ronken om tegen die lastertael te *protesteren*, die spraken ook stout, en wy waren van 't getal. Benevens de andere maetschappyen, hebben wy aen de Representanten-Kamer eene vurige protestatie ingezonden, om onze verkleefdheid aen het Vaderland en aen onzen geliefden Vorst te bewyzen en te toonen, dat onze pogingen voor het vlaemsch, geen andere dan loffelyke inzigten hebben, noch kunnen hebben.

Er werd dus te midden van dat geharrewar aen geene akademie meer gedacht, of er kon ook niet meer aen gedacht worden. Middelerwyl ging van het Genootschap van Brussel een voorstel uit, om al de letterkundigen door een nauw verband met elkander te vereenigen ten einde den gemeenen vyand, onder wat schyn hy zich vertoonde, te bestryden; en het feest dat wy sints lang hadden voorbereid, ontstond te Brussel op 11 February, onder den naem van Taelverbond. Daer zien wy byna al onze leden henen snellen, de algemeene vergadering bywoonen en deel nemen aen het prachtig avondmael waer het puik der vlaemsche letterkundigen op vergast waren. Maer ook wy zien er onzen beminden

voorzitter het woord voeren en voor al die letterkundigen eene rede houden die als een meesterstuk van kieschen smaek en fyn gevoel mag aengeteekend worden. De herhaelde gelukwenschen die te dezer gelegenheid ZEw. te beurt vielen, mogen ons laten roem dragen op de eer die ons Genootschap, in den persoon van zyn eerbiedweerdig hoofd is bewezen geworden.

Gy hebt het reeds verstaen, Myne Heeren, al die plegtigheden moesten tot buitengewoone onkosten leiden die, hoewel in het gemeen met de andere maetschappyen gedragen, voor ons echter als die byzonder met den toestel van het feest gelast geweest waren, nog zeer hoog liepen. Voegt hierby de kosten van administratie en andere, als inschryvingen op nieuw verschenen werken, bureel- en drukkosten enz., en gy zult gereedelyk bevroeden, dat de gewoone toelagen dit jaer ontoereikend zullen wezen, om zoo buitengewoone onkosten te dekken. Wy hebben echter het vast betrouwen, dat de jaerlyksche toelage die ons van hooger hand beloofd is, eerlang den welstand in onze kas zal brengen, en wy diensvolgens in staet gesteld worden om, benevens eene leesbibliotheek die we allen betrachten, ons nog andere dingen van de grootste noodzakelykheid te verschaffen.

Zoo luisterlyk een feest als dat van Brussel, tevens dat het op nieuw de letterkundigen hun geestdrift opwekte, ja en zelfs de aendacht ontwaekte van het gemeen; zoo groot een triomf voor het gezuiverd vlaemsch

liet hen niet meer rusten noch duren die, aen den ouden slenter gewoon, en met *a*kens en *e*kens en allerlei soort van kapkens en streepkens in de weer, hunne tegendingers al even simpel achtteden als zy zelven zyn. De zoo gedoopte taelprotestanten moesten dan iets uitvinden om de onrust te brengen in onze herten die nog overvloeiden van de vreugd die zy te Brussel genoten hadden. Daerom ook werd by hen goed geoordeeld by de Kamers vertoogschriften in te dienen om te bewyzen dat het besluit van 1 January alles behalve wettig was; dat het een blykbare inbreuk op de constitutie daerstelde en gevolgentlyk diende verbroken te worden.

Ik laet u denken, Myne Heeren, of wy het daerby gelaten hebben : de taelprotestanten traden nauwelyks de eene deur der Representanten-Kamer binnen, toen wy al, regt tegenover hen, in de andere stonden; van alle kanten regende het verzoekschriften om gemeld besluit in stand te houden, dat als eene weldaed voor den voortgang onzer pas ontloken litteratuer mag aengezien worden. Wy, wy lieten ons in de kwestie van gevoegelykheid en van wettelykheid niet in, en noodigden alleen de Kamer uit, opdat zy zich onbevoegd zoude verklaren voor het onderzoek van een taelgeschil, dat alleen voor de regtbank van deskundigen diende bepleten te worden. Derhalve zonden wy ook aen de afgeveerdigden van Leuven, twee werkskens *ex professo* over de taelkwestie geschreven, vergezeld van een

gelei-brief dienende om die heeren aen te manen, opdat zy zich buiten dat taeltwisten houden en hunne ambtgenooten uitnoodigen zouden, ten einde eene discussie uit de Kamer te weeren, die niet als onrust en tweespalt kan tot uitwerksel hebben. — Wy mogen denken, M. H., dat alles stil blyven en er niet zoo spoedig nog op dat vraegstuk in de Kamer zal teruggekomen worden.

Indien echter die kortstondige beroerte eenige onrust verwekte, zy heeft niet te min haer nut ingehad, doordien zy de vlaemsche kwestie levendiger heeft gemaekt dan ooit, en de letterkundigen nog meerder moed ingeboezemd, om de gulden eeuw voor onze nationale letteren te verhaesten. Te dien einde was ons Genootschap door dat van Brussel uitgenoodigd geworden om zyne aenmerkingen te maken op de voorgedragen verordeningen van het aldaer ontworpen Taelverbond dat, wy wenschen het uitter herte, eenmael zal tot stand kunnen gebragt worden.

Wy hebben dan de betrekkingen van ons Genootschap met de andere maetschappyen en zyne werking op den algemeenen staet der vlaemsche litteratuer gezien. Laten wy thans tot de eigentlyk huishoudelyke zaken keeren, en te zamen den meer innerlyken toestand van ons broederschap onderzoeken. De hoofdzaek in een huisgezin is de orden, en waer orden is, zegt men gemeenelyk, daer is eendragt. Nu, een en ander heeft er altoos onder ons geheerscht, ofschoon volgens

tyd' en omstandigheid ons Reglement al eens een enkele wyziging heeft moeten ondergaen. Van dien aerd is vooral het verschuiven der zittingure, het bepalen van byzondere boeten voor afwezigheid en voor die nalatig blyven op tyds hunne leesbeurt te vervullen. Ook is er een besluit genomen om jaerlyks de begrooting over de ontvangsten en uitgaven vast te stellen, opdat wy des te beter en zekerder rekening kunnen houden.

Gy ziet het, M. H., aen goede wetten, aen wyze inrigtingen zou het ons niet ontbreken om malkander voor den bloei van onze maetschappy doen werkzaem te zyn, indien wy voor onze edele zaek niet bezield waren met dien geestdrift die pligten heilig maekt, dan vooral wanneer het om de hoogere belangen des Vaderlands en der moedertael te doen is.

Wat het getal onzer leden betreft, dit is nooit zoo merkelyk geweest. Weêr zeven zeer verdienstelyke mannen zyn op den lyst onzer correspondeerende leden, vyf onder de werkende-buitenleden opgeschreven geweest. En de gewoone werkende-leden, dier getal is dermate aengegroeid dat het tot ruim de dertig beloopt.

Deze laetste vermeerdering van bevolking hebben wy vooral toe te schryven aen het op nieuw invoeren van den cursus van vlaemsche letterkunde. 'T is immers daer als de kweekschool waer wy jaerlyks nieuwe rekruten zouden kunnen uit aenwerven; en wy uiten hier den vurigen wensch dat onze Eerw. Voorzitter zyne

leerzame lessen blyve voortzetten, als waeruit zoo veel goeds voor de aenkomende jongelingschap te verwachten is. Echter hebben wy het verlies van eenige onzer verdienstelykste werkende-leden te betreuren: de heer Nolet de Brauwere van Steeland oud-ondervoorzitter heeft zyne huisgoden naer Brussel overgevoerd; de heer Verdeyen komt tot provincieelen schoolopziener voor Antwerpen genoemd te worden, en de Eerw. heer Janssen, hoofdman van St.-Gregorius-Gilde, is onlangs door Z. Em. den Kardinael-Aertsbisschop tot professor in den gregoriaenschen zang voor de beide seminariën, naer Mechelen geroepen, alwaer hy dan ook zyn verblyf zal houden. Ook de heer Lodewyk Van der Molen oud-secretaris, hebben wy verloren, hy die een onzer oudste en yverigste leden was, en thans zoo loffelyk den loop zyner hoogere studiën komt te voleinden.

De betrekkingen met andere genootschappen, wy hebben het reeds gezien, zyn dit jaer uitgebreider geweest dan ooit; insgelyks die met de letterkundigen van elders vooral met die onder hen die by ons als correspondeerende-leden geboekt staen. Onder dezen echter verdienen byzondere melding, als uwer aendacht overweerdig de heeren Bogaerts, Snellaert, Snieders, Eug. Stroobant en de heer M. Van der Voort die allen door hunne voortbrengsels onze boekkas verrykt hebben.

Tot dus verre over de stoffelyke belangen van ons Genootschap. Om nu tot de letterkundige werkzaemhe-

den over te gaen, zal het noodig zyn te zeggen, dat de lezingen zoo talryk en over het algemeen, met zoo veel yver zyn vervuld geweest, dat onze gewoone zittingen niet toereikend waren om aen ieder van ons zyne spreekbeurt te verleenen. Alleen de werkende Buitenleden hebben niet aen onze verwachting beantwoord. Verre weg de meesten zyn te dien opzigte aen hunne pligt te kort gebleven, ofschoon het hun bekend zy, dat er voor hen als voor de gewoone werkende leden eene pligtmatige leesbeurt bepaeld is. Ik maek hier echter eene uitzondering voor de H. H. Heremans, Gerridts en Stevens, die alle dry de hun opgelegde taek vervuld hebben, en van welke de twee laetsten zelfs meermaels onze zittingen hebben bygewoond.

Nu gaen we eens zien wat de oefeningen onzer leden, in den loop van 't jaer zoo al hebben opgeleverd.

De lezingen kunnen in twee klassen verdeeld worden, waervan de eerste de oorspronkelyke stukken, de andere de vertalingen bevat. Tot eerstgenoemde behoort het stuk getiteld: *Aenmerkingen op een Tafereel ten jare 1595 gehangen in St. Peeters-kerk te Leuven, door de Rederykkamer der Rooselieren*, en dat, als alles wat uit zyne pen vloeit, in deszelfs schryver eene zeldzame belezenheid verraedt. Ter gelegenheid van dit tafereel, heeft de heer Van Even ons zeer belangryke aenmerkingen medegedeeld over de eertyds zoo vermaerde kamer der Rooselieren, waer de treffelykste borgers en ambtenaren der stad, het

zich tot eene eer rekenden deel van te maken. Verder treffen wy by hem omtrent den staet van oud Leuven deze byzonderheid aen, dat het eene dwaling is te beweeren dat, vóór het begin der XVII^{de} eeuw, St. Peeters met dry weergalooze torenspitsen zou gepronkt gehad hebben, daer het bedoelde tafereel in 1593 geschilderd, die kerk niet anders verbeeldt dan dezelve eene eeuw later was.

De heer Aloys. Hoefnagels heeft ons een vry uitgebreid stuk voorgelezen : *De hertog van Alençon en de fransche woede,* alwaer hy een terugzigt geeft op de merkweerdigste gebeurtenissen sedert het begin der onlusten onder Philips II. De schryver toont dat hy wel met de geschiedenis van zyn land bekend is, en laet ons veel van hem voor ons Genootschap verwachten, even als de heeren Lamal en Loyens, die beide een klein opstel gelezen hebben, deze *het Klooster*, gene *Eene moorin en haer zoon*, twee stukskens die wy als een goed begin van lateren arbeid beschouwen.

Onder den titel van *een woord over J. Costerus en zyne werken* deelt de Eerw. heer Luytgaerens ons een belangryk berigt mede over dien geleerden landgenoot, die zoo grooten rol in de geschiedenis van den godsdienst heeft vervuld. Wy moeten den schryver ernstig aenmanen om zyn opstel voort te zetten, te meer daer het hem aen de noodige oorkonden niet meer ontbreekt.

Professor Van Diest, die voorleden jaer ons over *het lager Onderwys* las, heeft als gevolg daerop, ons dit

jaer gesproken *over het middelbaer Onderwys.* Geen bevoegder regter ken ik om die stof te behandelen. De heer Van Diest maekt de geschiedenis van dat onderwys van sedert de oudste tyden. Voort vraegt hy wat het nu is of althans behoorde te zyn, om aen de noodwendigheden van den tyd te beantwoorden? De verdienstelyke professor wil hebben dat, gelyk de werkman volstaen zal met eenige algemeene kennissen die hem in het uitoefenen van zyn beroep kunnen nuttig wezen, hy, die zich op het middelbaer onderwys toelegt, als kunnende eenmael geroepen worden om hoogere ambten in de maetschappy te bedienen, niet vreemd mag blyven aen die kennissen die men in onderscheidene omstandigheden te regt van hem kan vergen. Zoo moet hy onder andere een genoegzaem begrip hebben van de grondwet en van het burgerlyk wetboek waer het gemeene regt der maetschappy op rust. Vervolgens roert de schryver de woordenwisseling aen, over de beoefening der oude talen, tusschen de heeren Gendebien en Marlin. Natuerlyk de heer Van Diest treedt benevens dezen laetsten, als verdediger op van de oude talen. Of zoude men zich even goed van vertalingen kunnen bedienen? « Wanneer eene fontein, zegt hy, haer water door reine en onreine weiden, door zandige en moerassige gronden heeft laten vloeijen, wie zou zynen dorst liever aen troebele beekjes lesschen dan aen de zuivere en klare bron? Is men wel zeker dat de vertaler met de gewaerwordin-

gen des schryvers bezield is en deszelfs gedacht heeft gevat? Zich op vertalingen verlaten, dat is het verstand vrywillig aen banden leggen.» Dan zoekt hy de reden waerom de meeste jongelingen na zes, zeven jaren in het collegie doorgebragt te hebben, nog zoo weinig voortgang hebben gemaekt, en hy beroept zich op zyne eigen ondervinding van vele jaren, welke gestaefd wordt door het gezag van hoogleeraer Baguet, die twee werkskens over dit onderwerp heeft in het licht gegeven. Dit komt ten eerste, omdat de leerwyze gebrekkig is, ten tweede omdat een zelfde professor met het onderwys van verscheidene vakken te gelyk gelast is. Hy pryst dus aen benevens het verbeteren der leerwyze, dat er voor ieder vak een afzonderlyken leeraer genoemd worde, zullende de voortgang der leerlingen des te spoediger en te zekerder wezen. De heer Van Diest schryft zelfs eenige regels voor, om de eigentlyk genoemde studie-uren waervan tot hiertoe de overleg eenigzins aen de willekeur der studenten was overgelaten, zoo voordeelig het mogelyk is, te regelen, en hy eindigt met den wensch te uiten dat zyne vrymoedige aenmerkingen eenig nut voor het onderwys mogen te wege brengen.

Hier zal ik nog een paer verhandelingen, als uwer aendacht weerdig opnoemen, die van de heeren Stevens en Dart. Eerstgenoemde heeft gelezen : *Iets over de nieuwe en de oude stelsels van maten en gewigten*, een onderwerp, M. H. waer wy zelden iets over aen-

treffen en waermede de heer Stevens, die te dier gelegenheid de voordeelen van het tientallig stelsel aenwyst, vry wel schynt bekend te zyn.

De heer Dart van zynen kant, pleit voor de voortreffelykheid onzer moedertael, die voor alle onderwerpen geschikt, vatbaer is om allerhande gedaente aen te nemen, en voor geene andere in rykdom en sierlykheid moet wyken. Hy toont de uitzinnigheid der genen die haer laken: geen volk ter wereld heeft ooit zyne landtael verzaekt ; zoo onbezonnen mogen wy, Vlamingen, niet te werk gaen, en hy uit het verlangen dat onze schoone moedertael haest in vollen luister schittere.

In het vak der dichtkunst hebben wy dit jaer weinig aen te teekenen. Echter de stukken der heeren Heremans, De Smet en Snieders verdienen allenzins opgenoemd te worden. Deze laetste die als oud-werkend-lid by voortduring voor het Genootschap blyft arbeiden, heeft ons een dichtstuk gezonden getiteld *Seïla de dochter van Jephte*, waerin men gereedelyk den dichter van *Paula en Hugo*, waermede hy onzen eersten bundel verrykt heeft, herkent.

De heer De Smet verhief zyn *vaderlandsche stem*, en in hevige toonen, die van den gloed van zyn patriotiek hert getuigen, roept hy de Gallomanen toe dat, wat zy ook aenwenden, de Vlamingen nooit geen Franschen willen noch zullen worden.

Als fragment van een uitgebreider stuk heeft de

heer Heremans ons zyn *Teutoburgsche Woud* gelezen. Deze heer dien wy allen in het letterkundig jaerboekje hebben leeren kennen, belooft ons een dichter die der vlaemsche letteren eer zal aendoen. De trant der verzen en de toon die in geheel het onderhavig dichtstuk heerscht, hebben zoo iets van die sombere noordsche poëzy, dat alleen aen dat soort van dicht schynt eigen te zyn. En waerlyk, die droeve klanken gaen wel by den treurigen val van den dapperen Herman, diens beukelaers der duitsche vryheid, daer zyn helden hem hunne laetste hulde bewyzen.

Thans gaen wy over tot de tweede klas van oefeningen, die in vertalingen meestal van latynsche schryvers bestaen. Sints lang hadden wy omgezien naer een middel om uit onze gewoone byeenkomsten al het nut te trekken waer wy mogten op rekenen. Daertoe waren de critische beoordeelingen reeds een goed beginsel, tot wy, op het aenraden van onzen Eerw. Voorzitter, bedacht werden, om vertalingen uit de beste schryvers tot letteroefeningen in te voeren. Inzonderheid de classieken, vooral de ouden dienden daerby te baet gesteld, zynde dezen hun schriften wel best geschikt om het oordeel van jonge aenkomelingen te scherpen en hun letterkundigen smaek te vormen. Er werd dus besloten, dat telkens twee of meer leden eene vertaling zouden inleveren, dat die stukken vervolgens onder elkander en alle met den tekst zouden vergeleken worden, om des te beter verstand te kunnen

maken over ieders afzonderlyke verdienste en over het getrouw terugbrengen van het oorspronkelyk schrift by alle. Eene vertaling zal zy goed wezen, behoort niet slechts, gelyk de meeste plegen, den zin van het oorspronkelyke over te brengen; maer zy moet, om zoo te zeggen, woord voor woord in eene andere spraek den tekst wedergeven en, zoo veel het doenlyk is, ieder woord aenwenden in die byzondere beteekenis, die de schryver in zyn tael daeraen gehecht heeft. De metaphoren door hem in zeker orden van zaken gekozen, zal de vertaelder in dat zelfde orden bewaren; maer altoos zal hy duidelyk en gemakkelyk wezen; eenvoudig of verheven volgens den aerd van den schryver of volgens de verschillende plaetsen van een schrift, en tevens met een voorkomen van eigenaerdigheid, dat het onderwerp schynt behandeld te zyn in die tael in dewelke het slechts overgezet is geweest. Men oordeele wat moeite het kost om een auteur dermate meester te worden dat men hem dwinge vlaemsch te spreken! 'T is als een tweegevecht waer men lyf om lyf met elkander heeft te worstelen; waer men wel geen volkomen overwinning te behalen, geen tegenstander uit den kamp te slaen heeft; maer daer men hem zoo dapper moet weten te staen, dat men met omtrent gelyke krachten het strydperk ruime. Zegt wat ge wilt: het vertalen der ouden, maer ze goed vertalen mag als het beste middel ter beschaving eener opkomende litteratuer beschouwd worden. En zou er nog wel een

beter zyn, voor den staet waer onze jeugdige letterkunde zich in bevindt? Of wil men soms beweeren dat het schryven geen kunst meer, maer dat het een stiel, een ambacht is; dat het alleen in eene aeneenschakeling van volzinnen bestaet, zonder dat men rekening te houden hebbe van de gepastheid der denkbeelden, de nauwkeurigheid der uitdrukking? Nu, daerin blyven ten eeuwigen dage de ouden onze meesters; en hoe verre wy er ook van af zyn om ze in hun mythologische ongerymdheden na te volgen, om de helden van Roomen en Athenen een hedendaegsch kleedje aen te passen, — wat immer eene vlek zal zyn, in de litteratuer der gulden eeuw van Lodewyk XIV —; altoos zyn we gedwongen te bekennen, dat de meesterstukken der oudheid ons tot rigtsnoer moeten dienen, willen wy op het glibberig pad dat wy te betreden hebben, niet verdolen. Die welluidendheid, die juistheid van gedachten, die duidelykheid, die verscheidenheid en rykheid van uitdrukking; in een woord, dat fyn gevoel en dien kieschen smaek, waer zullen wy dat alles beter dan by de ouden terugvinden?

Waerom op het einde der 16de eeuw had de fransche tael in eens zoo veel aenzien verkregen? Beter dan de verlichte bescherming van Frans I, was het de studie welke de voornaemste schryvers van de ouden gemaekt hadden, die de fransche proza zoo merkelyke verbetering deed ondergaen. Het was een Rabelais, een Montaigne, een Amyot die zich ernstig op de schriften

der classieken hadden toegelegd, welke die mannelyke tael invoerden die allengs meer gezuiverd en meer verfranscht wierd, en van toen af reeds den luister voorspelde waermeê zy in de volgende eeuw zou schitteren door de werken van eenen Bossuet, van Fénelon, van Bourdaloue, van Pascal en van Racine. Niet dat wy die groote mannen slavelyk te volgen hebben en het ons ontzegd zy het oor aen de inspraek van ons eigen gevoel te leenen. Iedere eeuw heeft hare begrippen; de heerschende smaek in verschillige tyden is verschillend : de verdienste bestaet hierin dat men die gevoelens en dien smaek wel en behoorlyk kunne uitdrukken. Maer gelyk in het letterkundige er geene verdienste zonder studie bestaen kan, van daer de noodzakelykheid van zich op de voorschriften der groote vernuften toe te leggen, om van hen dat wonderbaer geheim af te leeren, waerdoor we onze denkbeelden sierlyk en gepast zouden weten in te kleeden.

Om dan tot onze werkzaemheden terug te keeren, zy het genoeg te zeggen dat de meeste leden, om aen de uitnoodiging van onzen Eerw. Voorzitter te beantwoorden, het zich tot pligt gerekend hebben, hunne leesbeurt door eene vertaling te vervullen. Onder anderen de heeren Verduyn en Deckers waervan gene de vertaling las van den *Vyfden herderszang van Virgilius;* deze die van de *XI[de] fabel uit het boek der gedaente-veranderingen van Ovidius :* AJAX EN ULYSSES. De heeren Van der Molen, Janssen, Luytgaerens en

Verdeyen die elk een hekeldicht naer Horatius hebben ingeleverd, en wier arbeid, die des eersten, tot stof van critische aenmerkingen in de les van nederd. letterkunde, die der dry laetsten, tot beoordeeling in onze kamer, is voorgedragen geworden. — Want wy zullen het vrymoedig belyden : wy zyn niet beschaemd om te leeren en nemen het niet euvel op de een den anderen te regt te wyzen, wel overtuigd, dat onze voortbrengsels willen zy waerlyk verdienstelyk wezen, deze proef moeten kunnen doorstaen en aen het oordeel van anderen onderworpen worden.

Eindelyk las de heer Gerridts eene vertaling uit de : *Instruction religieuse et morale par M. l'abbé Sabatier*, die toont dat hy den vlaemschen schryftrant wel weet aen te wenden en dat hy de zaek van het onderwys zeer ter herte neemt. Inderdaed de heer Gerridts even als zyn ambtgenoot de heer Stevens, behoort tot dat klein getal van onderwyzers die door arbeid en studie zich huns beroeps trachten weerdig te maken, en van wien het schoolwezen veel te verwachten heeft.

En hiermede, M. H., ben ik mynen arbeid, gy uwe aendacht ten einde. Laten wy dan met genoegen op de afgeloopen baen terug zien, en ons wel overtuigen, dat het maer alleen van ons zal afhangen, om de volgende jaren zoo nuttig door te brengen. Aen yver en vlyt zal of mag het ons niet ontbreken; en zoo zullen we eenmael den ryksten oogst inzamelen, en zal ons Genootschap zich beroemen mogen dat het niet vruchteloos ter eere van Godsdienst en Vaderland is werkzaem geweest.

LISTE DES ÉTUDIANTS QUI ONT OBTENU DES GRADES ACADÉMIQUES PENDANT L'ANNÉE 1844.

Bacheliers en théologie (1).

1 Lambert, Charles, de Lesves, prêtre du diocèse de Namur ; 29 Juillet.
2 Vanden Broeck, Philippe, de Beggynendyck, prêtre de l'archevêché de Malines ; id.
3 De Waepenaert, Jérôme-Jacques-Eugène, de Waubrechteghem, prêtre du diocèse de Gand.

Licenciés en théologie.

1 Brohez, Jean-Bapt.-Joseph, de Gaugnies-Chaussée, prêtre du diocèse de Tournai ; 29 Juillet.
2 Baeten, Jean, de Turnhout, prêtre de l'archevêché de Malines ; id.

Docteurs en médecine (2).

1 Da Silva Pinheiro Freire, Joseph, de Rio de Janeiro (Brésil) ; 18 Mars.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 Mars 1839, du 4 Mai 1837 et du 19 Juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125, et de 1842, p. 94.

(2) Le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouche-



2 De Souza Castello Branco, François, de Lacobric (Portugal), *avec grande distinction;* 19 Mars.
3 Leva, Jean-Joseph, de Bruxelles; *avec distinction;* 26 Juillet.

Docteur en chirurgie.

1 De Souza Castello Branco, François, de Lacobric (Portugal), *avec distinction;* 22 Mai.

Candidats en droit (1).

1 Bert, Emile, de Boom (Anvers); 17 Avril.
2 Le Cocq, Adolphe, d'Assche (Brabant); 18 Avril.
3 Portmans, Théodore-Bonaventure, de St.-Trond (Limbourg), *avec distinction;* 20 Avril.
4 Janssens, Charles, d'Ostende, *avec distinction;* 22 Avril.
5 Van der Plancke, Frédéric, de Bruges, *avec distinction;* 23 Avril.
6 De Rouillé, Adhémar-Isidore-Désiré, d'Ath; 24 Avril.

---

ments est conféré conformément au règlement du 13 Février 1837. Voyez *l'Annuaire* de 1840, p. 129.

(1) Les listes suivantes sont extraites des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi; ils sont signés, ainsi que les procès-verbaux des séances, par tous les membres du jury, et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction*, ou avec *la plus grande distinction*.

7 Beckers, Pierre-Henri-Nicolas, de Bilsen (Limbourg), *avec mention honorable;* id.

8 Carton, Hassan-Eusèbe-Rodolphe, de St.-Josse-ten-Noode (Brabant); 1 Mai.

9 Dieden, Louis-François, d'Anvers, *avec mention honorable;* 4 Mai.

10 Boseret, Charles Louis, de Ciney (Namur); 6 Mai.

11 Ernst, Ulric-Antoine-Joseph, de Liége; id.

12 Van den Haute, Henri, d'Anvers; 7 Mai.

13 De Hasque, Julien, de Montenaeken (Limbourg), *avec distinction;* 8 Mai.

14 Voisin, Vulgise, de Frasnes-lez-Buissenal (Hainaut); 9 Mai.

15 Van Lerius, Théodore, d'Anvers, *avec distinction;* 9 Septembre.

16 Daels, François-Désiré-Joseph, d'Aerschot (Brabant); 16 Septembre.

17 Franquinet, Guillaume-Désiré, de Maestricht; 24 Août.

18 Denis, Florimond, de Malines; 29 Août.

19 Petau, Antoine, de Charleroi (Hainaut), *avec distinction;* 3 Septembre.

20 Eeckman, Emile-Nicolas-Benoît, de Tournay, *avec grande distinction;* 4 Septembre.

21 Lemaître, Henri, de Namur, *avec grande distinction;* 5 Septembre.

22 Fallon, Augustin, de Namur; 9 Septembre.

23 Bernaerts, Aimé, de Malines; 10 Septembre.

24 Van den Busch, François-Antoine-Matthieu, de Tongres; 11 Septembre.

25 Stapleton, Albin, de Cruyshautem (Fland. occid.); id.

26 Carlier, Alphonse-Joseph, de Chimay (Hainaut); 12 Septembre.

27 De Bontridder, Henri, de Vilvorde (Brabant); id.

28 Le Plae, Charles-Louis, d'Eessen (Fland. occid.); 14 Septembre.

29 Durant, Adolphe-Hippolyte, de Bruxelles, *avec grande distinction ;* 16 Septembre.

30 De Bruyn, Pierre-François, de Malines; id.

31 Goethals, Charles-Marie, de Courtrai, *avec grande distinction ;* 17 Septembre.

32 Roger, Emile, de Blandain (Hainaut), *avec grande distinction ;* 18 Septembre.

33 Mottet, François-Gustave, de Wavre (Brabant); 23 Septembre.

34 Matthieu, Auguste-Louis-Joseph-Séverin-Ghislain, d'Enghien (Hainaut), *avec distinction ;* 24 Septembre.

35 Sacré, Charles-Louis, de Merchtem (Brabant), *avec distinction ;* id.

36 Veldeman, Ernest, de Berlaere (Fland. orient.); 26 Septembre.

37 Wagemans, Eugène-Jean-Joseph, de Looz (Limbourg), *avec grande distinction* et avec mention que le jury n'eût pas hésité à lui décerner

la *plus grande distinction*, si l'examen par écrit sur les Institutes avait été complet; id.

38 Van der Belen, François-Michel, de Louvain; 27 Septembre.

39 Taeymans, Philippe-Joseph, d'Aerschot (Brabant); id.

Docteurs en droit.

1 Carton, Zadig-Romuald-Silvestre, de St.-Josse-ten-Noode (Brabant); 20 Avril.

2 Van Goidtsenhoven, Eugène-Charles, de Bruxelles, *avec distinction*; 1 Mai.

3 De Prez, Maximilien-Herman-François-Joseph, de Mons, *avec grande distinction*; id.

4 Toussaint, Jules, de Bossut (Hainaut), *avec distinction*; 23 Août.

5 Tack, Pierre, de Courtrai (Fland. occid.); 30 Août.

6 Capelle, Martin, de Namur, *avec distinction*; 31 Août.

7 Duval de Blaregnies, Arthur, de Bruxelles; id.

8 Tricot, Evrard, de Mons; id.

9 Anne, Victor-Xavier-François-Marie-Ghislain, de Molenbeék-St.-Jean (Brabant), *avec distinction*; 3 Septembre.

Candidats en médecine.

1 Fassin, Jean-Matthieu, de Verviers (Liége), *avec distinction*; 20 Avril.

2 Lefebvre, Ferdinand, d'Ohey (Namur), *avec distinction ;* 1 Mai.

3 Baetens, Joseph-Jean, de Lokeren (Fland. occid.), *avec distinction ;* 30 Avril.

3 Riemslag, Félicien-Prudent, de Londerzeel (Brabant), *avec distinction ;* 23 Avril.

5 Colibrant, Jean-François, de Malines; 27 Avril.

6 Gossart, Louis, de Mons, *avec distinction ;* 23 Avril.

7 Michiels, François-Louis, de Keerbergen (Brabant), *avec distinction ;* 30 Avril.

8 Eeckelaert, François-Louis, de Beveren (Fland. orient.) *avec distinction ;* 27 Avril.

9 Martin, Narcisse, de Frasnes-lez-Buissenal (Hainaut), *avec distinction ;* 22 Août.

10 Huart, Henri, de Bierghes (Brabant); 23 Août.

11 Braeckmans, Pierre-Hubert, de Malines; 27 Août.

12 Celarier, Charles-Louis, d'Anvers, *avec distinction ;* 28 Août.

13 Dethier, Nicolas, de Namur, *avec grande distinction ;* 29 Août.

14 Van Nuffel, Jean-Joseph, de Bruxelles, *avec distinction ;* 31 Août.

Docteurs en médecine. — 1er Examen.

1 Vandenputte, Félix, de Putte (Anvers); 18 Avril.

2 De Marneffe, Louis, de Niel (Limbourg), *avec distinction ;* 19 Avril.

3 Bauwens, Joseph-Pierre, de Bruxelles, *avec distinction ;* 24 Avril.

4 Eyers, Léon-Fidèle, de Lokeren (Fland. orient.), *avec distinction ;* 24 Avril.

5 Vander Molen, Louis-Joseph, d'Anvers, *avec distinction ;* 22 Avril.

6 Pollet, Frédéric, de Ledegem (Fland. occid.), *avec distinction ;* 23 Avril.

7 De Ryck, Charles-Louis, de Melsele (Fland. orient.), *avec distinction ;*

8 Plettinck, Prudent, de Thielt (Fland. occid.), *avec grande distinction ;* 17 Avril.

9 Boghe, Guillaume, de Bierbeék (Brabant), *avec grande distinction ;* 23 Avril.

10 Tilly, Auguste-Dominique-Charles, de Louvain, *avec grande distinction ;* 17 Avril.

11 Warlomont, Evariste, d'Aubel (Liége), *avec la plus grande distinction ;* id.

12 Le Presvot de Basserode, Gustave, de Duffel (Anvers), *avec grande distinction ;* 23 Août.

13 Bouvier, Jean-Baptiste, de Louvain, *avec grande distinction ;* 24 Août.

14 Hoefnagels, Jean-François-Corneille, d'Anvers ; *avec grande distinction.*

15 Van Diest, Pierre-Joseph, de Louvain; 27 Août.

Docteurs en médecine, 2me Examen.

1 Baugniet, Edouard-Joseph, de Jauche (Brabant), *avec distinction ;* 4 Mai.

2 Goovaerts, Jacques-André-Antoine, d'Anvers, *avec distinction ;* 3 Mai.

3 Coppin, Julien, d'Embresin (Liége), *avec grande distinction;* 2 Mai.

4 Warlomont, Evariste, d'Aubel (Liége), *avec la plus grande distinction;* 26 Avril.

5 Tilly, Auguste-Dominique-Charles, de Louvain, *avec grande distinction;* 31 Août.

6 Van den Putte, Félix, de Putte (Anvers); 2 Sept.

7 Darimont, Léonard-Joseph, de Jalhay (Limbourg); 2 Septembre.

8 Bauwens, Pierre-Joseph, de Bruxelles, *avec distinction ;* id.

9 Ketelbant, Henri-Joseph, de Berchem Ste.-Agathe (Brabant), *avec la plus grande distinction ;* 3 Septembre.

10 Plettinck, Prudent, de Thielt (Fland. occid.), *avec grande distinction ;* id.

11 De Ryck, Charles-Louis, de Melsele (Fland. orient.), *avec distinction ;* id.

12 De Marneffe, Louis, de Niel (Limbourg), *avec distinction ;* 4 Septembre.

13 Pollet, Fréderic, de Ledeghem (Fland. occid.), *avec distinction;* id.

14 Cuylits, Guillaume-Joseph, d'Anvers, *avec la plus grande distinction et mention honorable ;* id.

15 Vander Molen, Louis-Joseph, d'Anvers, *avec distinction ;* 5 Septembre.

16 Vanden Daele, Jean-Baptiste, de Grammont (Fland. orient.) id.

17 Eyers, Léon-Fidèle, de Lokeren (Fland. orient.), *avec distinction ;* id.

18 Van Nerum, Justin, d'Hoegarde (Brabant), *avec distinction ;* id.

Docteurs en chirurgie.

1 Wauters, Jean-Baptiste, de Dilbeek (Brabant), *avec la plus grande distinction ;* 9 Mai.

2 Goovaerts, Jacques-André-Antoine, d'Anvers, *avec distinction ;* id.

3 De Ryck, Charles-Louis, de Melsele (Fland. or.), *avec distinction ;* 11 Septembre.

4 Coppin, Julien, d'Embresin (Liége), *avec grande distinction ;* id.

5 De Marneffe, Louis, de Niel (Limbourg), *avec grande distinction ;* id.

6 Baugniet, Edouard, de Jauche (Brabant), *avec grande distinction ;* id.

7 Ketelbant, Henri-Joseph, de Berchem-Ste.-Agathe (Brabant), *avec la plus grande distinction ;* 12 Septembre.

8 Warlomont, Evariste, d'Aubel (Liége), *avec la plus grande distinction ;* id.

9 Van der Molen, Louis-Joseph, d'Anvers, *avec distinction ;* id.

10 Plettinck, Prudent, de Thielt (Fland. occid.), *avec la plus grande distinction ;* id.

11 Pollet, Fréderic, de Ledeghem (Fland. occid.), *avec distinction ;* id.

12 Van Nerum, Justin, d'Hoegarde (Brabant), *avec distinction ;* 13 Septembre.

13 Tilly, Auguste-Dominique-Charles, de Louvain, *avec grande distinction ;* id.

Docteurs en accouchements.

1 Goovaerts, Jacques-André-Antoine, d'Anvers, 20 Mai.

2 Warlomont, Evariste, d'Aubel (Liége), *avec la plus grande distinction ;* 14 Mai.

3 Coppin, Julien, d'Embresin (Liége), *avec grande distinction ;* 20 Mai.

4 Baugniet, Edouard, de Jauche (Brabant), *avec distinction ;* 24 Mai.

5 De Marneffe, Louis, de Niel (Limbourg), *avec grande distinction ;* 21 Septembre.

6 Plettinck, Prudent, de Thielt (Fland. occid.), *avec la plus grande distinction ;* id.

7 Pollet, Fréderic, de Ledeghem (Fland. occid.), *avec distinction ;* 24 Septembre.

8 Eyers, Léon-Fidèle, de Lokeren (Fland. orient.), *avec distinction ;* id.

9 Bauwens, Joseph-Pierre, de Bruxelles, *avec distinction ;* 25 Septembre.

10 Van den Putte, Félix, de Putte (Anvers), *avec distinction ;* 26 Septembre.

11 Van der Molen, Louis-Joseph, d'Anvers, *avec grande distinction ;* id.

12 Ketelbant, Henri-Joseph, de Berchem-Ste.-Agathe (Brabant), *avec la plus grande distinction ;* 27 Septembre.

13 De Ryck, Charles-Louis, de Melsele (Fland. or.), *avec distinction ;* id.

14 Cuylits, Guillaume-Joseph, d'Anvers, *avec la plus grande distinction ;* 28 Septembre.

15 Vanden Daele, Jean-Baptiste, de Grammont (Fland. orient.); id.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Devroede, Benoît, de Marcq ; 26 Avril.

2 Smekens, Théophile-Constantin, d'Anvers, *avec grande distinction ;* 26 Avril.

3 Dechaux, Victor, de Tournay ; 2 Mai.

4 D'Hanens, Eugène, de Bruxelles ; 30 Mai.

5 Delcoigne, François-Désiré, de Bruxelles ; 17 Mai.

6 Maes, Henri-Jean-Joseph, de Hasselt ; 25 Mai.

7 Vandewalle, Octave, de Bruges ; 31 Mai.

8 Gillion, Pierre-Joseph, de Châtelet, *avec distinction ;* 7 Mai.

9 Solvyns, Ernest-Laurent, d'Anvers, *avec distinction ;* 8 Mai.

10 Devos, Auguste, de Berchem (Fland. Orient.), *avec distinction et mention honorable ;* 8 Mai.

11 Van Elslande, Cyrille, de Gheluwe (Fland. occ.); 30 Mai.

12 Famenne, Octave, de Walcourt (Namur), *avec distinction ;* 15 Mai.

13 Chantrain, Henri, de Wancsin (Liége); 15 Mai.

14 Bellemans, François-Jean-Pierre, de St.-Nicolas (Fland. orient.); 22 Mai.

15 Declercx, Charles-Louis-Alfred, de Liége; 23 Mai.

16 Siraut, Auguste, d'Anvers; 3 Septembre.

17 Mineur, Adolphe, de Gerpinnes (Hainaut); 27 Sept.

18 Meeus, Ferdinand; de Bruxelles, *avec distinction ;* 23 Octobre.

19 Ciamberlani, Alexandre-Auguste-Cajetan, de Munster (Westphalie); 10 Octobre.

20 Mesdach, Charles-Jean, de Courtray; 7 Septembre.

21 Fettweis, Ewald-Philippe-Guillaume, de Verviers; 22 Octobre.

22 De Heyn, Gustave, de Bruxelles; 13 Septembre.

23 Colbeau, Jules, de Namur; 13 Septembre.

24 Gravez, Herman, de Clermont (Namur); 13 Sept.

25 Cruyt, Alexandre-François, de Lokeren, *avec distinction ;* 14 Septembre.

26 Versteylen, François-Charles-Louis, de Turnhout (Anvers); 20 Septembre.

27 Renard, Léon-Félicien-Jean-Baptiste, de Warneton (Fland. occid.); 18 Octobre.

28 Verlynde, Séraphin, de Rousbrugge (Fland. occ.), *avec mention honorable*; 4 Octobre.

29 Misonne, Louis, de Gilly (Hainaut), *avec grande distinction ;* 6 Septembre.

30 Desmeth, Pierre, de Vossem (Brabant), *avec mention honorable;* 20 Septembre.
31 Orban, Dieudonné, de Laroche (Luxemb.); 21 Sept.
32 Vandewiel, Jean-Pierre-Désiré, d'Anvers; 24 Sept.
33 Nève, Paul, de Lille; 25 Septembre.
34 Desmedt, Jacques, de Roulers; 25 Septembre.
35 Verbist, Edmond, d'Anvers; 27 Septembre.
36 Anciaux, Edouard, de Namur, *avec mention honorable;* 28 Septembre.
37 Paternostre, Camille, de Silly (Hainaut); 28 Sept.
38 De Schietere, Benoît, de Kerkhove (Fland. occ.); 19 Septembre.
39 Thiery, Emile, de Bruxelles, *avec mention honorable;* 4 Octobre.
40 Magnette, Louis-Emile, de Neufchateau (Luxemb.), *avec mention honorable;* 4 Octobre.
41 De Glymes, Libert, de Mons; 9 Octobre.
42 De Becker, Alphonse, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 10 Octobre.
43 Everard, Victor, de Bruxelles; 18 Septembre.
44 Van Bael, Guillaume, d'Aerschot; 11 Octobre.
45 Duparc, Pierre-Gustave-Isidore-Louis, d'Ypres; 17 Septembre.
46 Desmet, Jean-Marie, de Maldeghem (Fland. or.), *avec mention honorable;* 16 Octobre.
47 Coveliers, Dominique, d'Anvers; 15 Octobre.
48 De Pruyssenaer, Eugène, d'Ypres; 18 Octobre.
49 Dekeyser, Antoine, d'Audenaerde, *avec distinction;* 18 Septembre.

50 Carton, Constant, d'Ampsin (Liége); 3 Septembre.
51 De Mérode, Charles, de Bruxelles, *avec mention honorable ;* 20 Septembre.

Epreuve préparatoire à l'examen de candidat en sciences.

1 Van Broeckhoven, Norbert-Théodore, de Westerloo (Anvers); 17 Avril.
2 Schatteman, Charles-Louis, de Ruysselede (Fland. occid.), *avec mention honorable ;* 17 Avril.
3 Dubuisson, François, d'Onnezées (Hainaut); 18 Avril.
4 Lesseliers, Adolphe-Jean, de Beveren (Fland. or.); 19 Avril.
5 Hecking, Auguste, de Neerlinter (Brabant); 9 Mai.
6 Theys, Charles, de Diest; 18 Avril.
7 Willems, Louis, de Hasselt; 18 Avril.
8 Geens, Jean-Michel, de Malines; 19 Avril.
9 Vertongen, Désiré-Constantin, de Hamme (Fland. Orient.); 22 Avril.
10 Burm, Edouard, de Zèle (Fland. orient.); 9 Mai.
11 Deelen, Frédéric-Gerard, de Heze (Brab. sept.); 22 Août.
12 Bonnevie, Auguste-Jean, de Bruxelles, *avec mention honorable*; 22 Août.
13 Huyvenaer, Jean, de Bois-le-Duc; 23 Août.
14 Snoeck; Victor-Mathieu, de Charneux (Liége); 23 Août.

15 Lenoir, Pierre-Evariste, de Staeden (Fland. occ.); 23 Août.

16 Bekaert, Auguste, de Nevele (Fland. or.); 23 Août.

17 Bruggeman, Remi-Lambert, de Turnhout; 23 Août.

18 Legrand, Louis-Auguste, de Neufchateau (Luxem.), *avec mention honorable*; 24 Août.

19 Deckers, Henri, de Bois-le-Duc; 25 Septembre.

20 Goffin, Ignace, de Velm (Limbourg), *avec mention honorable*; 28 Août.

21 Mertens, Egide, de Boom (Anvers); 28 Août.

22 Lardinois, Remi, de Herve, *avec mention très-honorable*; 29 Août.

23 Tielemans, Louis, de Leefdael (Brabant); 29 Août.

24 Vandyck, Joseph-Denis, de Oolen (Anvers); 30 Août.

25 Renson, Auguste, d'Orp-le-Grand (Brabant); 30 Août.

26 Van Raepenbusch, Constant-Adolphe, de Roulers; 30 Août.

27 Dele, Jean-Charles, d'Anvers; 31 Août.

28 Lebrun, Xavier, de Villers-la-Tour (Hainaut); 31 Août.

29 Autrique, Ernest, de Eecloo (Fland. orient.); 17 Septembre.

Candidats en sciences physiques et naturelles.

1 Van der Haegen, Charles-Louis, de Boucle-St-Blaise (Fland. orient.); 17 Avril.

2 Senesal, Pierre-Edouard, de Beveren (Fland. or.), *avec distinction*; 19 Avril.

3 Huchant, Paul-Joseph, de Montigny-sur-Sambre (Hainaut); 24 Avril.

4 Matthys, Désiré, de Baeleghem (Fland. orient.); 3 Mai.

5 Wagron, Charles-Ferdinand, d'Antoing (Hainaut); id.

6 D'Udekem, Jules, de Louvain, *avec distinction*; 27 Août.

7 Otte, Alexandre-François-Joseph, de Commanster (Luxembourg), *avec distinction*; 30 Août.

8 Misonne, Aimé-Auguste-Joseph, de Gilly (Hainaut); 3 Septembre.

9 Van den Abeele, François, de Bruges; id.

10 Giebens, François-Joseph, d'Anvers; 4 Septembre.

11 Goor, Désiré-Joseph, de Wesemael (Brabant); id.

12 Bongaerts, Désiré-Pierre-Joseph, de Hamme (Fland. Orient.), *avec distinction*; 27 Août.

13 Thevelin, Henri, de Vlamerthinge (Fland. occ.); 24 Août.

14 Gravez, Célestin-Joseph, de Sivry (Hainaut); 25 Sept.

15 Cousot, Théodule-Alexandre-François, de Morialmez (Namur), *avec distinction*; 24 Août.

16 Lebrun, Charles-Auguste, de Thuillies (Hainaut), 24 Septembre.

17 Nannan, Joseph-Constant, de Vivy (Luxembourg); 13 Septembre.

18 Hanoteau, Florent-Edouard, de Gilly (Hainaut); 12 Septembre.

19 Lesseliers, Edouard-Jean-Ghislain, de St.-Nicolas (Fland. orient.); 22 Août.

Candidats en sciences physiques et mathématiques.

1 Lemaître, Magloire, de Courcelles (Hainaut); 29 Avril.

2 Bosschaerts, Jean-François, d'Anvers, *avec distinction*; id.

3 Andries, François-Eugène, de Malines, *avec grande distinction*; 30 Avril.

4 Lauwers, Camille, de Thourout (Fland. Occid.); 10 Septembre.

STATISTIQUE, D'APRÈS L'ORDRE DES FACULTÉS, DES ÉTUDIANTS ADMIS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philosophie et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
TOTAUX	255	393	574	162	1384

(1) Voyez le titre III de la Loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835. — La liste nominative des étudiants est imprimée dans les *Annuaires*. Dans cette statistique, et dans celle qui suit, ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS PAR LES ÉTUDIANTS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinct.	La plus grande distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
TOTAUX	885	1172	171	60	1384

(1) V. ci-dessus p. 79, note 1, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1843-44.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Humanités	Philos. et Sciences, 1re an.	Sciences, 2me an.	Philosop. 2me an.	Médecine	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35*	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	747
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
TOTAUX	938	1172	646	609	635	919	425	5344

(*) Pendant cette année on s'est borné aux Cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les Cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités a été ouvert au mois d'Octobre 1838.

TABLEAU COMPARATIF DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DES ANNÉES ACADÉMIQUES ANTÉRIEURES A 1844-45 (1).

1834—35 (2).	80
1835—36	260
1836—37	350
1837—38	416
1838—39	572
1839—40	610
1840—41	654
1841—42	710
1842—43	720
1843—44	762

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse tout au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions faites pendant les deux premiers mois de l'année. Le Tableau général donne le chiffre total de l'année entière.

(2) Voyez la note placée au bas du Tableau général.

INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1844-45 (1).

Humanités	152
Philosophie, lettres et sciences, 1re année	136
Sciences, 2me année préparatoire à la médecine	87
Philosophie et lettres, 2me année préparatoire au droit	94
Médecine	75
Droit	169
Théologie	52
Total	765

(1) Voyez la note 1 du Tableau comparatif, p. 99.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

1843.

7 Mars. *Harmsen*, Jean-Gérard-Assuérus, né à La Haye le 24 Mai 1819, étudiant en philosophie, décédé à Louvain.

1844.

4 Février. *De la Coste*, Léon-Alexandre-Louis-Ghislain, né à Bruxelles, substitut du Procureur du Roi près le tribunal de Mons, décédé à Schaerbeék, à l'âge de 26 ans.

8 Mars. *Valentyns*, Joseph, né à Oostmalle (Anvers) le 23 Mars 1816, étudiant en droit, décédé au même lieu.

8 Juin. *Da Silva Pinheiro Freire*, Joseph, chevalier de l'ordre du Christ, docteur en médecine, né à Rio-Janeiro le 22 Mars 1818, mort dans la traversée.

21 Octob. *De Saint-Moulin*, Louis, étudiant en sciences, né à Houdeng-Aimeries le 6 Janvier 1824, décédé au même lieu.

9 Novemb *Zerezo*, Marie-Joseph-Henri-Joseph, étudiant en philosophie, né à Lummen le 10 Septembre 1824, décédé à Liége.

20 Novemb. *Lancelle*, Benoît-Joseph, étudiant de la faculté de théologie, prêtre du diocèse de Gand, né le 11 Novembre 1817 à Nederbraekel, décédé au même lieu.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

Titre I.

De l'Inscription et du Recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur Magnifique, et produire un certificat de bonne conduite et un autre constatant que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produiront un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'acte d'inscription n'aura son effet que durant l'année académique courante. L'inscription devra être renouvelée tous les ans.

Le droit de première inscription est de 10 francs, celui de recensement ou de renouvellement de l'inscription est de 5 francs. La somme provenant des inscriptions est versée dans la caisse de l'Université. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs pour l'inscription, et autant pour le recensement.

ART. 3.

Les inscriptions et les recensements se feront annuellement dans la huitaine qui précède le premier Mardi d'Octobre jusqu'au Samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves, dûment justifiés.

ART. 4.

Pour être admis au recensement chaque élève doit présenter son acte d'inscription. En outre il devra être favorablement mentionné dans les rapports que le Vice-Recteur et les Facultés adressent au Recteur Magnifique à la fin de l'année académique (1).

ART. 5.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer les Statuts et Règlements académiques et de remplir les devoirs qui leur sont prescrits.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises et sans l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient, ne sera pas porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'Intérieur. En outre, s'il échoue à cet examen, il ne pourra plus être recensé.

Cette mesure est applicable aux jeunes gens qui auraient fait dans d'autres établissements une partie des études nécessaires pour l'examen qu'ils voudraient subir. *Séance du Conseil rect. du* 13 *Mai et du* 14 *Octobre* 1839.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 6.

Les Autorités académiques sont : le Recteur Magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 7.

Les Professeurs de l'Université, convoqués par le Recteur Magnifique et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 8.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième Lundi de chaque mois. Lorsque le Lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 9.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant

Le premier Lundi, Faculté des Sciences;
Le Mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le Mercredi, Faculté de Médecine;

Le Jeudi, Faculté de Droit;

Le Vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au Samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 10.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 11.

Les étudiants externes assisteront, les Dimanches et jours de fête, aux Offices de l'Université qui se célèbrent à la chapelle des Frères de la Charité, à neuf heures. Pour les offices de l'après-midi, ils sont engagés à fréquenter une des églises de la ville.

ART. 12.

Les étudiants externes, dans les trois jours de la prise de leur domicile, auront soin de faire remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils demeurent. Les mêmes indications devront être données en cas de changement de domicile.

ART. 13.

Ils devront être rentrés chez eux pendant le semestre d'hiver (qui commence le premier Mardi d'Octobre) à huit heures et demie, et pendant celui d'été (qui commence le premier Lundi de Mars) à neuf heures et demie (1).

Les habitants de la ville, qui louent des appartements à des étudiants, prêteront spécialement leur concours pour le maintien de la présente disposition.

ART. 14.

Les étudiants internes observeront les Règlements particuliers des Pédagogies ou Colléges de l'Université.

ART. 15.

L'entrée des maisons, dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable, est rigoureusement défendue à tous les étudiants de l'Université.

ART. 16.

Il y aura annuellement deux Vacances; l'une du Mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au second Mardi qui la suit; l'autre, du premier Vendredi d'Août jusqu'au premier Mardi d'Octobre.

---

(1) La fréquentation du théâtre étant contraire à l'intérêt des mœurs et des études, et d'ailleurs incompatible avec l'observation de l'art. 13, qui prescrit l'heure de la rentrée du soir, il est rigoureusement défendu aux étudiants d'assister au spectacle. *Séance du Conseil rect. du 9 Mai* 1840.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 17.

Les peines académiques sont les admonitions, la suspension du droit de fréquenter les Cours ou l'un d'eux, la prorogation du temps fixé pour les examens en vertu desquels se confèrent les diplômes scientifiques, et l'exclusion de l'Université.

ART. 18.

Ces peines seront appliquées, selon l'exigence des cas, de la manière suivante : les admonitions par le Professeur ou par les Autorités académiques; la suspension du droit de fréquenter un Cours, par le Professeur de concert avec la Faculté; la suspension du droit de fréquenter les Cours et la prorogation du temps fixé pour les examens, par la Faculté de concert avec le Recteur Magnifique; l'exclusion de l'Université par le Sénat académique.

ART. 19.

Le Recteur Magnifique ou le Vice-Recteur pourront aussi prononcer la suspension du droit de fréquenter les Cours et réprimer, dans certains cas, par le *Consilium abeundi* (1) les contraventions aux règlements académiques.

(1) La remise proportionnelle des rétributions des Cours est faite à l'étudiant qui aura reçu le *Consilium abeundi. Séance du Conseil rect. du 14 Mars 1837.*



La suspension du droit de fréquenter les Cours emporte la défense de sortir de son domicile.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 20.

Toutes les faveurs, qui pourront être à la disposition de l'Université, ne seront accordées qu'aux étudiants qui se distingueront par la régularité de leur conduite et par leur application.

ART. 21.

Il sera annuellement accordé à cinq étudiants de chaque Faculté l'exemption des rétributions des Cours fixées par les art. 25, 27 et 29. Ceux qui croient avoir des titres à cette faveur devront, avant la fin du mois de Juillet, adresser leur demande au Recteur Magnifique (1).

ART. 22.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation ou d'aptitude extraordinaire à l'étude qui sont exigés pour l'obtention d'une bourse ou de toute autre faveur, ne sont donnés que par le Recteur Magnifique.

---

(1) L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continue pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application. *Séance du Conseil rect. du* 13 *Mai* 1839.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient délivrés.

Pour les étudiants internes, la déclaration sera donnée par le Doyen de la Faculté et par le Président de leur collége (1).

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des Cours.

ART. 23.

Un programme annoncera l'ordre et la distribution des Cours de chaque semestre.

ART. 24.

Les Cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Introduction à la Philosophie, la Logique, la Métaphysique générale et spéciale, l'Esthétique, l'Introduction à l'étude des Langues orientales, la Littérature grecque et latine, la Lit-

(1) La déclaration pour l'obtention des certificats d'aptitude extraordinaire à l'étude, mentionnés à l'art. 33 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Sept. 1835 et à l'art. 33 de l'arrêté royal du 9 Février 1836, ne sera délivrée par les Facultés qu'après un examen préalable des étudiants qui désirent obtenir ces certificats. *Séance du Conseil rect. du* 10 *Juillet* 1837.

térature flamande, la Littérature française, l'Histoire ancienne, l'Introduction aux Mathématiques supérieures, la Physique et l'Astronomie physique.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude du Droit : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, l'Economie politique, la Statistique, la Géographie physique et ethnographique, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, l'Archéologie, les Antiquités grecques et romaines, et l'Histoire des Littératures modernes.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude de la Médecine : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, les Mathématiques transcendantes, la Chimie générale et appliquée (1), la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Géologie, la Botanique et la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Ces Cours se divisent en Cours *ordinaires* ou *obligatoires*, et en Cours *extraordinaires* ou *facultatifs*. Ils seront déterminés dans le programme, qui contiendra aussi l'indication des Cours exigés pour le doctorat en Philosophie et en Sciences.

Les Cours *extraordinaires* ou *facultatifs* de ces Facultés n'exigent de la part des étudiants aucune rétribution particulière. Ceux qui se proposent d'en suivre un ou plusieurs devront se faire inscrire chez

---

(1) Les Cours de Physique et de Chimie seront accessibles aux étudiants pendant la première et la seconde année.



les Professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 25.

Les rétributions pour les Cours ordinaires et extraordinaires de la première année dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs. Les mêmes rétributions sont fixées pour ceux de la seconde.

ART. 26.

Les Cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique, organogénésie, monstruosités (1)), la Physiologie et l'Hygiène (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 Janvier 1836.

(2) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année, sans être candidats en Sciences. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et des Sciences, auraient été ajournés par le Jury, ou qui à cause d'une circonstance particulière n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Sciences ; ils demanderont à la Faculté des Sciences de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Médecine l'autorisation de fréquenter le Cours d'Anatomie. *Séance du Conseil rect. du 19 Décembre 1836.*



générale des maladies internes, la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des mêmes maladies, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Pathologie externe (1), la Clinique interne et la Clinique externe (2).

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, la Médecine opératoire, le Cours théorique et pratique des accouchements (3), la Médecine légale et la Police médicale, la Pharmacie théorique et pratique, l'Encyclopédie et l'Histoire de la médecine.

ART. 27.

Tous les Cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'art. précédent, sont obligatoires. Il sera payé 30 francs par Cours semestriel, et 60 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 150 francs, ceux de la deuxième à 240 francs et ceux de la troisième également à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année des Sciences, et qui

(1) Les Cours de Pathologie spéciale des maladies internes et externes ainsi que le Cours théorique et pratique des accouchements sont bis-annuels. *Séance du Conseil rect. du* 11 *Nov.* 1844.

(2) V. le règlement pour les étudiants en Médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil, du 7 Nov. 1836.

(3) V. le règlement pour les étudiants en Médecine admis à l'hospice de la Maternité, du 7 Novembre 1836.



désireraient fréquenter le Cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 28.

Les Cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit, l'Histoire du Droit Romain, les Institutes du Droit Romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les Éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public interne et externe, et le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, le Droit administratif, l'Histoire du Droit coutumier de la Belgique et les Questions transitoires, la Procédure civile y compris

(1) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année sans être candidats en Philosophie et Lettres. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui à cause d'une circonstance particulière n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Philosophie : ils demanderont à la Faculté de Philosophie et Lettres de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Droit l'autorisation de fréquenter le Cours de Droit naturel. *Séance du Conseil rect. du* 19 *Décembre* 1836.

l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

ART. 29.

Tous les Cours de la faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il sera payé 40 francs par Cours semestriel, et 80 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 200 francs (1), ceux de la deuxième à 240 francs, et ceux de la troisième à 230 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année de Philosophie, et qui désireraient fréquenter les Cours de Statistique, d'Economie politique et d'Histoire politique moderne, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces Cours.

ART. 30.

La distribution des Cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier (2).

---

(1) Les Cours d'*Encyclopédie du Droit* et d'*Histoire du Droit Romain* ayant été réunis en un seul Cours semestriel depuis le commencement de l'année académique 1842-43, la somme de 240 francs, fixée pour tous les Cours de la première année, a été reduite à 200 francs.

(2) Les étudiants en Théologie, qui désirent fréquenter un Cours facultatif ou ordinaire d'une autre Faculté, devront, après avoir ob-

ART. 31.

Les rétributions, fixées par les art. 25, 27 et 29, seront payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remettra aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indiquera la place à occuper dans les auditoires.

ART. 32.

Les Facultés pourront accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants, qui auront obtenu un délai, se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 33.

Les étudiants, qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs Cours, devront adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 34.

L'étudiant, qui aura payé la rétribution pour un

---

tenu le consentement de la Faculté de Théologie, adresser par écrit une demande au doyen de la Faculté dans laquelle ces Cours sont donnés. *Séance du Conseil rect. du 12 Novembre 1838.*

Cours ou pour les Cours d'une année, pourra être autorisé par la Faculté à frequenter les mêmes Cours, les années suivantes, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des Cours.

ART. 35.

La durée des leçons est d'une heure au moins, et d'une heure et demie au plus; personne ne pourra sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée (1).

ART. 36.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les Cours ordinaires et obligatoires mentionnés dans le programme; la même obligation s'étend à ceux qui se font inscrire pour des Cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 37.

Les étudiants ne pourront s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans une permission spéciale du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

---

(1) Les Professeurs s'assureront des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement. *Séance du Conseil rect. du 6 Août* 1837.



ART. 38.

Les étudiants externes, qui, pour cause de maladie, seront empêchés d'assister aux leçons, devront en informer aussitôt le Vice-Recteur. Ils auront également soin de faire connaître quand cet empêchement aura cessé.

ART. 39.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui aura été assignée. Pendant les leçons, le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés; si quelqu'un se permettait de les troubler, le Professeur pourra lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

ART. 40.

Ne seront admis à fréquenter les Cours académiques que ceux qui auront été portés au rôle des étudiants, conformément aux art. 1, 2, 3, 4 et 5, et seront munis d'une carte d'entrée délivrée par le receveur des Facultés (1).

---

(1) Les étudiants, qui auront obtenu le grade de candidat pendant la première session du Jury d'examen, doivent se faire inscrire pour les Cours de la première année du doctorat, immédiatement après les vacances de Pâques. La fréquentation des Cours ne pourra être accordée qu'à ceux qui se seront conformés à cette disposition. *Séance du Conseil rect. du 18 Février 1841.*

ART. 41.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, désireront assister à une leçon, en feront la demande directe au Professeur ou par l'entremise de l'appariteur. Ceux qui voudront suivre un Cours s'adresseront par écrit au Professeur qui transmettra leur demande au Recteur Magnifique. Le Professeur leur communiquera ce qui aura été arrêté.

Fait et revisé à Louvain, le 19 *Novembre* 1835 *et le* 30 *Juillet* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un

registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une

seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'Août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches,

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du* 22 *Mai* 1837.

les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain le 18 *Avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

REGULÆ COLLEGII THEOLOGORUM.

ART. 1.

Nemo Collegii Theologorum Alumnus habebitur, nisi qui satisfecerit art. XVII Statutorum die XI mensis Junii 1834, et Legibus Academicis obedientiam fuerit pollicitus.

ART. 2.

Præses cum Directore et Subregente, qui sub ipso rem Collegii moderantur, sedulo invigilabunt, ut Alumni vitæ sanctitate et doctrinæ sacræ studio magis magisque proficiant. Iis igitur a singulis Alumnis debita præstabitur reverentia et obedientia.

ART. 3.

Unoquoque anno circa festum Nativitatis Domini in Sacello Collegii instituentur exercitia spiritualia tribus saltem diebus, ut Alumni in secessu et silentio dignitatem ac sanctitatem sacerdotalis vitæ expendant Deumque suppliciter orent, ut in ipsis infundat et confirmet spiritum scientiæ et pietatis.

ART. 4.

Quum ei, qui vias Domini perambulare cupit, ni-

hil utilius, immò (teste S. Francisco Salesio) nihil magis necessarium sit, quàm habere probè instructum animi directorem, quisque confessarium eliget ex iis, qui diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum ad excipiendas confessiones in sacello Collegii sunt parati.

ART. 5.

Quum perfectionis ecclesiasticæ assequendæ et retinendæ præstantissimus ac Sanctorum exemplo comprobatus modus sit oratio mentalis, quotidiè preces matutinas sequetur meditationis exercitium, cujus materia vespere præcedenti recitabitur, ut ità Alumni die ac nocte in lege Domini meditari non desinant.

ART. 6.

Memores præcepti apostolici, quo jubemur omnia in Dei gloriam facere (I ad Cor. X, 31), tempore prandio et cœnæ dato omnes lectioni spirituali animum intendant.

In sumptione cibi et potûs, ut in quavis aliâ actione aut conversatione, abstinebunt ab omni inurbanâ morositate; *charitate fraternitatis invicem diligentes, honore invicem prævenientes*, alter alterius onera portans adimpleat legem Christi (ad Rom. XII, 10 et ad Gal. VI, 2).

ART. 7.

Quum oporteat Clericos uti vestibus suo ordini con-

gruentibus, ut per decentiam habitûs extrinseci morum honestatem intrinsecam ostendant, omnes habitum gerent ecclesiasticum, scilicet tonsuram suo ordini et gradui consentaneam eamque semper conspicuam, togam talarem, collare Archidiœcesi Mechliniensi proprium et pileum triangularem (*Concil. prov. Mechl. III, tit. XVIII, cap.* 2 *et* 4 *et Ord. Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Mechl. de die* 29 *Nov.* 1833).

ART. 8.

Horis studio statutis tenebitur silentium; cavebitur præsertim ab omni strepitu, cantu, pulsu et cæteris, quæ aliorum studio obesse possint. Nemo candelas, aut quasvis alias res extrà fenestram appendet vel exponet, multo minus sordes è fenestrâ projiciet. In cubiculis omnia sint munda et ordine disposita.

ART. 9.

Extranei, quibuscum loqui licebit in conclavibus ad hunc usum destinatis, nunquam in cubicula recipi poterunt sine consensu Præsidis; in omni colloquio studeant Alumni servare, quæ statum ac vocationem suam deceant.

Prohibetur vini et cerevisiæ aut aliorum ejusmodi in cubiculis usus sine consensu Præsidis.

Usus tabaci fumici rarissime permitti poterit.

Prohibetur lusus chartarum pictarum et alearum omnesque ineptiæ, quæ statum ecclesiasticum dedecent. Prohibetur etiam ingressus culinæ et eorum locorum quæ usui domestico sunt destinata.

ART. 10.

Precibus, meditationi, scholis theologicis, jentaculo, prandio et cœnæ omnes suo ordine intersint. Nemini licebit e Collegio exire, nisi tempore et horis constitutis, neque iter facere, nisi locum et causam Præsidi aperuerit, ejusque consensum obtinuerit. Si quis, permittente Præside, ex civitate exierit, curabit, ut antè horam septimam et dimidiam sit reversus. Statim post preces vespertinas porta Collegii serâ nocturnâ claudetur, et claves soli præsidi committentur.

ART. 11.

Quoniam expedit, ut in domo benè ordinatâ ritè habeantur præscripta totius diei exercitia, ideò hæc temporis distributio ab omnibus servabitur :

1° A Paschate usque ad ferias autumnales surgitur quadrante antè quintam; loti et vestiti omnes aderunt horâ quintâ in sacello, ubi cantabitur hymnus *Veni Creator*, et legentur orationes consuetæ. Sequetur usque ad dimidium sextæ meditatio eorum, quæ pridiè vespere fuerint prælecta. Post meditationem sacerdotibus è sacello patebit exitus ad celebrandam missam in ecclesiis civitatis, et inchoabitur missa

Præsidis, quâ peractâ, sequetur studium usque ad dimidium octavæ, deindè jentaculum.

A feriis autumnalibus usque ad Pascha surgitur quadrante post quintam : preces matutinæ, sacrum et studium quod sequitur, mediâ horâ seriùs quàm tempore æstivo peragentur, sic tamen ut jentaculum semper habeatur dimidio octavæ.

2° Ab horâ octavâ usque ad prandium tempus impendetur studiis et frequentationi scholarum theologicarum vel aliarum, quibus licuerit Theologis interesse.

3° Horâ primâ prandium; antè prandium omnes convenient ad sacellum, ubi fiet lectio spiritualis, instituetur examen particulare conscientiæ et adorabitur SS. Sacramentum; inter prandium legetur caput ex S. Scripturâ vel ex libro ascetico desumptum.

4° Finito prandio, dabitur tempus liberum usque ad tertiam. Horâ tertiâ schola theologica; post eam tempus liberum usque ad quintam. Horâ quintâ studium usque ad dimidium octavæ.

5° Dimidio octavæ cœna; antè cœnam omnes convenient ad sacellum, ubi cantabitur *Salve Regina* vel alia pro ratione temporis *B. Mariæ Virginis* antiphona. Inter cœnam per quadrantem horæ lectio spiritualis. Post cœnam tempus liberum usque ad dimidium nonæ.

6° Dimidio nonæ preces vespertinæ, quæ eo semper ordine habebuntnr, ut primò recitentur Litaniæ Lauretanæ, deinde psalmi *Miserere* et *De profundis* pro fidelibus defunctis, et præsertim pro fautoribus Uni-

versitatis; denique sequetur examen conscientiæ, ac devota actuum fidei, spei, charitatis et contritionis recitatio. His absolutis, prælegentur puncta meditationis sequentis diei; tùm in silentio ad suum quisque cubiculum se recipiet. Horâ decimâ lumina extinguentur.

Tempore precibus vel meditationi destinato nemini licebit absolvere horas canonicas, vel, relictis precibus communibus, privatas recitare.

7° Diebus Martis et Jovis tempore hiberno dabitur exitus post prandium usque ad horam quintam, deindè studium usque ad dimidium octavæ; tempore æstivo, studium à dimidio tertiæ usque ad quintam; deindè exitus usque ad dimidium octavæ.

8° Diebus dominicis et festis, horâ nonâ omnes intererunt missæ solemni. Deindè exitus usque ad primam. Post prandium tempus liberum usque ad dimidium quintæ. Dimidio quintæ laudes solemnes, deindè studium usque ad cœnam.

Datum Lovanii die 30 *mensis Julii* 1836.

RECTOR UNIVERSITATIS,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. BAGUET, *a Secretis.*

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE. — EXTRAIT DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

I. *Objet de l'enseignement.*

Cet établissement d'instruction moyenne est destiné à préparer les jeunes gens aux études académiques et à procurer des connaissances utiles à ceux qui se destinent aux professions commerciales ou industrielles.

L'enseignement comprend les Langues grecque, latine, flamande, française, allemande et anglaise, l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, la Tenue des livres et le Dessin linéaire.

II. *Conditions d'admission.*

Pour être porté au rôle des élèves, on doit : 1° produire un certificat de bonne conduite; 2° connaître les éléments de la langue française et les quatre premières règles de l'arithmétique sur les nombres simples. En outre, lors de son admission, l'élève doit contracter l'obligation d'observer les règlements de l'établissement.

III. *Internat.*

Le prix de la pension est de 465 francs, payable

8

par anticipation et en trois termes fixés respectivement au premier Lundi d'Octobre, au premier Lundi de Janvier et au premier Lundi après les vacances de Pâques, jours de la reprise des Cours. On ne paie rien pour l'entrée dans l'établissement ni à l'occasion d'aucune fête.

Il y a dans l'établissement une infirmerie; un Professeur de l'Université y donne, sans frais pour les parents, ses soins aux élèves malades.

Les leçons de Dessin et de Musique, les frais extraordinaires d'infirmerie, les ports de lettres, le raccommodage et le blanchissage du linge sont à la charge des parents.

Il n'est fait aucune remise sur le prix de la pension pour les absences, ni dans le cas où l'on se retirerait avant l'échéance d'un terme; cependant les élèves, qui, pour cause de maladie ou autre motif de force majeure, auraient été absents pendant plus de trois semaines consécutives, auront droit à une remise proportionnée au temps écoulé entre ces trois semaines et le jour de leur rentrée.

Les élèves doivent être pourvus : 1° d'un habillement à volonté, consistant en chapeau et casquette, habit ou redingote, pantalon, gilet, etc.; 2° d'un couvert d'argent, d'un couteau, de serviettes et d'essuie-mains; 3° d'une literie composée de couvertures, draps de lit, traversin, oreiller, matelas et paillasse; la longueur de ces deux derniers objets ne peut excéder 6½ pieds ni leur largeur 3 pieds.

Les effets de chaque élève doivent être marqués du numéro qui lui aura été assigné.

Le collége fournit les assiettes, le gobelet, les tasses pour le déjeuner, le bois de lit, les rideaux et un coffre à roulettes.

L'établissement est pourvu d'une bibliothèque; les élèves ne devront se procurer que des livres classiques.

Ils ne peuvent recevoir ou envoyer de lettres que par l'entremise du Président. Ils ne sortent de l'établissement qu'avec leurs parents ou tuteurs, et seulement les Mardis et Jeudis; les sorties et les visites n'ont jamais lieu pendant les heures de classe.

IV. *Externat.*

Les élèves externes sont tenus de fréquenter les leçons avec exactitude. Ils assistent aux offices et aux instructions religieuses qui ont lieu les Dimanches et Fêtes dans la chapelle du collége; une Messe y est célébrée tous les jours, avant le commencement des classes; les élèves externes doivent y assister.

L'entrée des cafés et des estaminets leur est interdite d'une manière absolue; l'élève qui contreviendrait à cette disposition sera, la première fois, averti par le Président; la seconde fois, le Président en informera les parents; la troisième fois, l'élève cessera d'appartenir à l'établissement.

Il est défendu aux élèves externes de sortir le soir

après huit heures, depuis l'ouverture des Cours jusqu'aux vacances de Pâques; et, après neuf heures, depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les rétributions annuelles, à payer par les élèves externes, sont fixées à 60 francs pour ceux dont les parents sont domiciliés à Louvain, et à 90 francs pour ceux qui sont étrangers à la ville. Le paiement de ces rétributions se fait par tiers, entre les mains du Président, aux époques fixées pour les élèves internes.

V. *Dispositions générales.*

Il y a annuellement deux vacances : l'une depuis le Mercredi de la Semaine-Sainte jusqu'au second Lundi après la fête de Pâques; l'autre, depuis le second Mardi d'Août jusqu'au premier Octobre. Pendant l'année, les classes vaquent les Mardis et Jeudis après midi.

L'ouverture des Cours est précédée d'une Messe solennelle du Saint-Esprit; l'année scolaire se termine par des exercices publics et par la distribution des prix.

Vers la fin de chaque semestre, le Président adresse aux parents un bulletin indiquant l'état de santé, la conduite, le degré d'application etc. de leurs enfants.

Fait à Louvain le 15 *Juillet* 1838.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

RÈGLEMENT POUR L'ORGANISATION DE L'INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

§ I.

But et Moyens.

ART. 1.

L'Institut philologique a pour but de préparer spécialement à l'enseignement moyen les jeunes gens qui se destinent à cette carrière.

ART. 2.

Pour atteindre le but indiqué, les élèves de l'Institut philologique seront tenus de fréquenter certains Cours de la faculté de Philosophie et Lettres, et de prendre part à des exercices spéciaux sous la direction de professeurs désignés à cet effet.

Les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement des sciences exactes seront placés sous une autre direction.

(1) Voyez ci-dessus p. 17.

§ II.

De la Direction.

ART. 3.

La direction de l'Institut philologique est confiée à une Commission, composée de cinq membres et nommée par le Recteur.

ART. 4.

Cette Commission est choisie parmi les membres de la faculté de Philosophie et Lettres.

ART. 5.

La Commission nomme annuellement dans son sein son Président et son Secrétaire.

ART. 6.

Le Président convoque les réunions de la Commission.

ART. 7.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances.

ART. 8.

La Commission fait annuellement au Recteur un rapport sur les travaux des élèves de l'Institut. Ce rapport sera annexé au rapport général sur l'état de l'Université, mentionné à l'art. 9 des Statuts.

§ III.

De la durée des Études.

ART. 9.

La durée d'un Cours complet à l'Institut philologique est fixée à trois ans. Néanmoins les élèves peuvent quitter l'Institut après deux années d'études, si la Commission directrice émet à leur égard un avis favorable.

A la fin de la deuxième année les élèves seront admis à l'examen de candidat en philosophie. Pour être admis à celui de docteur il faut avoir fait au moins trois années d'études.

§ IV.

Des Cours prescrits aux élèves.

ART. 10.

Les Cours que les élèves de l'Institut philologique sont obligés de suivre, à moins qu'ils n'aient obtenu de la Commission une dispense de fréquentation, sont divisés en trois années et réglés de la manière suivante :

Première année.

Le grec et le latin.
L'histoire des littératures grecque et latine.
La littérature française.
L'histoire ancienne.
La logique.
L'anthropologie.

Deuxième année.

Le grec et le latin.
Les antiquités romaines.
L'histoire du moyen âge.
L'histoire nationale.
La philosophie morale.
L'histoire de la philosophie ancienne.

Troisième année.

Le grec et le latin.
L'archéologie.
L'histoire politique moderne.
L'économie sociale.
La métaphysique.
L'esthétique.
L'histoire de la philosophie moderne.

§ V.

Des Exercices.

ART. 11.

Les exercices auxquels se livreront les élèves sous la direction des membres de la Commission, se feront par écrit et oralement.

ART. 12.

Les exercices par écrit consisteront dans des travaux

à domicile sur les matières à indiquer par les professeurs.

Chaque travail d'un élève après avoir été lu par le professeur sera remis à un autre élève, chargé de l'examiner et de le censurer s'il y a lieu. Ce dernier fera son rapport dans une des réunions de l'Institut. L'auteur pourra prendre la défense des points qui auront été critiqués par le rapporteur et qui lui auront été indiqués avant la réunion.

Le professeur qui préside la séance dirigera et réglera la discussion.

ART. 13.

Les exercices de vive voix auront pour objet des leçons faites en présence de tous les membres agrégés à l'Institut et sous la direction du professeur que la matière concernera. Le sujet de ces leçons sera indiqué par le même professeur au moins huit jours à l'avance.

ART. 14.

Des auditeurs non-agrégés à l'Institut philologique peuvent être admis à ces deux sortes d'exercices, selon l'avis préalable du professeur président.

ART. 15.

A la fin de chaque année, il y aura un examen pour chaque élève qui ne se propose pas de prendre un grade à cette époque. Cet examen roulera sur les branches que l'élève aura étudiées pendant l'année.

§ VI.

Des Grades.

ART. 16.

Les examens se feront de la manière indiquée dans les dispositions du titre III de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835.

ART. 17.

Pour obtenir le grade de candidat en philosophie et lettres, l'élève devra subir devant la Commission directrice, réunie à la faculté de philosophie et lettres, un examen par écrit et un examen oral sur toutes les branches qui auront fait l'objet de ses études pendant les deux premières années.

ART. 18.

Nul n'est admis à l'examen de docteur, s'il n'a reçu le titre de candidat.

ART. 19.

Pour obtenir le grade de docteur, l'élève devra

1° Subir un examen approfondi sur le grec et le latin, la littérature française, l'histoire ancienne, la métaphysique générale et spéciale, et l'archéologie.

2° Écrire en latin ou en français une dissertation

à son choix sur une question de philosophie, de philologie, de littérature ou d'histoire. Le sujet qu'il aura choisi devra être approuvé par la Commission directrice.

3° Défendre publiquement et pendant deux heures quinze thèses, prises dans les diverses branches, dont il se sera occupé pendant ses études. Il pourra dans la défense de ces thèses se servir indistinctement du latin et du français.

Fait à Louvain, le 15 Octobre 1844.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

LOI ÉTABLISSANT UN MODE PROVISOIRE DE NOMINATION DU JURY UNIVERSITAIRE (1).

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les articles 41 et 42 de la loi du 27 Septembre 1835, sur l'instruction supérieure, sont remplacés comme il suit :

Art. 41. Chaque jury est composé de sept membres : deux sont nommés par la chambre des représentants, deux par le sénat, et trois par le gouvernement.

Il est nommé, de la même manière, un suppléant individuel à chaque membre, à l'effet de le remplacer, en cas d'empêchement, sur la demande soit du jury, soit du titulaire.

Les membres titulaires désignés par chaque chambre sont soumis annuellement à un tirage au sort qui dé-

(1) La loi sur l'enseignement supérieur du 27 Sept. 1835, et les arrêtés y relatifs, se trouvent dans les Annuaires de 1837, p. 3, troisième partie, de 1838, p. 163, et de 1839 p. 215. — V le Rapport fait par M. De La Coste, au nom de la section centrale, dans la séance de la Chambre des Représentants, le 13 Mars 1454.

termine la sortie de l'un des deux et de son suppléant.

Les membres et les suppléants nommés par le gouvernement le sont pour une année.

Les membres titulaires choisis par les chambres législatives, qui auront été éliminés par le sort, ainsi que les titulaires nommés par le gouvernement, qui auront fait partie d'un jury pendant deux années consécutives, à partir de la mise en vigueur de la présente loi, ne pourront être replacés dans le même jury qu'après une année d'intervalle.

Les suppléants sortants peuvent être immédiatement replacés dans le même jury, soit en ladite qualité, soit comme titulaires.

Chaque chambre ne pourra placer dans un même jury plus d'un membre titulaire appartenant à un même établissement d'instruction.

Chaque jury ne peut comprendre à la fois plus de deux membres titulaires appartenant à un même établissement d'instruction.

Les nominations à faire par les chambres ont lieu un mois, au moins, avant l'ouverture de la première session du jury. Le tirage au sort se fait dans chaque chambre, quinze jours, au moins, avant ces nominations.

La chambre des représentants procède la première au choix qui lui est attribué et le porte, dans les 24 heures, à la connaissance du sénat, qui, ensuite, fait le sien.

Ces nominations effectuées, le gouvernement procède à celles qui lui sont attribuées, dans le mois qui précède la première session du jury.

Art. 42. Un jury distinct pour la faculté de philosophie et lettres et pour les sciences, est chargé de procéder à l'examen de candidat et à celui de docteur.

Pour le droit et la médecine, il y a un jury pour le grade de candidat et un pour le grade de docteur.

Art. 2. Le mode de nomination ne sera que provisoire et pour quatre ans.

Art. 3. La loi du 27 Mai 1837 continuera à sortir ses effets jusqu'à la fin de la deuxième session de 1845.

Art. 4. (Disposition transitoire.) Les pouvoirs des jurys nommés en 1843 sont prorogés pour la première session de 1844.

Art. 5. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'État, insérées au *Bulletin officiel*, soient adressées aux cours, tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les observent et fassent observer comme loi du royaume

Donné à Windsor, le 8 Avril 1844.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

NOTHOMB.

N. B.

Les Annuaires des années précédentes renferment les règlements suivants :

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ ;* 6 Juin 1835.

2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico ;* 15 Mars 1836.

3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico ;* 4 Mai 1837.

4. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*

5. *Règlement pour l'obtention de grades dans la Faculté de médecine ;* 13 Février 1837.

6. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*

7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection ;* 15 Janvier 1836.

8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hopital civil ;* 7 Novembre 1836.

9. *Règlement pour les étudiants en médeeine, admis à l'hospice de la maternité ;* 7 Nov. 1836.

10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil ;* 7 Novembre 1836.

11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité ;* 7 Novembre 1836.

12. *Statuts de la Société littéraire*; 8 Déc. 1839.

13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico*; 19 Juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure canonico.*

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

LETTRE DE M. VAN GILS, PROFESSEUR EN THÉOLOGIE A LOUVAIN, SUR LES SENTIMENTS DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE THÉOLOGIE, PAR RAPPORT A LA DÉCLARATION GALLICANE DE 1682 (1).

Monsieur, très-cher et vénérable ami,

Votre élève et très-bon ami M[r] R.... m'a apporté le volume, qui contient la lettre de Mgr. de Chartres (*Clausel de Montals*) contre M[r] de La Mennais. Je sens profondément tout le prix de cette gracieuse attention, que vous voulez bien conserver pour moi. Agréez-en, je vous prie, ma plus sincère reconnaissance. Je n'aurais pas tardé, jusqu'à ce jour, de vous la témoigner sans les angoisses et le surcroît de pénibles besognes, dont nous nous trouvons accablés ici, dans les circonstances présentes, qui, je pense, ne vous sont pas tout à fait inconnues (2). C'est la même raison aussi

(1) L'éditeur de cette lettre, qui a été publiée pour la première fois en 1834, s'est fait un devoir de la reproduire exactement d'après la copie, qu'il doit à la bienveillante amitié de l'auteur. La lettre a été adressée, au mois d'Août 1826, à un ecclésiastique de Paris, autrefois précepteur des enfants d'une famille respectable de Bois-le-Duc.

(2) La suppression des petits séminaires, l'érection du Collége philosophique. etc. (*Note de l'édit.*)

pourquoi j'ai dû différer longtemps de lire l'ouvrage. Mais l'ayant lu depuis, je dois vous avouer, que malheureusement il a vérifié ma crainte, que j'avais pris la liberté de vous témoigner l'autre jour en parlant de cette année de *pénible mémoire*. J'y vois déjà la discorde et l'animosité se fixer dans le clergé de France, et j'en crains un jour des suites amères, non-seulement pour la France, mais aussi pour les autres églises, et nommément pour la nôtre : car, de la part de notre gouvernement, on nous accorde aussi des libertés de l'Eglise belgique citées et appuyées par un ministre de culte (1); libertés même bien plus étendues que les vôtres (2) : et l'on sait quel usage de ces libertés les hétérodoxes ont fait en tout temps, surtout dans

(1) M. Goubau. (*Note de l'édit.*)

(2) Un jurisconsulte avait publié en 1816 une *Notice sur les Libertés de l'Eglise belgique*, Bruxelles, chez De Mat, br. in-12, de 30 pages, dont on trouve la réfutation dans le *Spectateur Belge* de M. l'abbé De Foere, t. V, p. 185—225. Avant l'année 1825 le gouvernement hollandais fit circuler une note sur *la discipline et les libertés de l'Eglise belgique*, et enfin au commencement de l'année 1827 l'on vit paraître à Bruxelles les *Observations sur les libertés de l'Eglise belgique*, attribuées à M. Van Ghert. M. Van Maanen, ministre de la justice, dans une circulaire donnée au mois d'Avril 1827, recommanda cette détestable rapsodie comme *devant servir de boussole aux membres du ministère public près les tribunaux dans les procédures où seraient compromis les ecclésiastiques, etc.* Voyez le *Courrier de la Meuse*, no 123, 125 et 131 de l'année 1827; *l'Echo des Vrais Principes*, t. I, p. 290, et *Réfutation des Observations sur les libertés de l'Eglise belgique, par un catholique belge ;* Alost 1827, in-12. (*Note de l'édit.*)

le nôtre. Mais je ne sache pas, qu'aucun individu de notre clergé y ait donné son assentiment.

Quant à la lettre de Mgr. l'évêque de Chartres, il ne m'appartient pas d'en porter un jugement : mais, ce qui me fait de la peine, dans les deux ouvrages opposés, ce sont ces personnalités, c'est ce style et ces expressions âpres et dures, qui s'y trouvent et qui ne peuvent qu'aggraver la crainte que je viens de vous exprimer.

Un endroit qui m'étonne, c'est cette réponse ou déclaration *de la faculté* (de théologie, sans doute) *de Louvain*, qui se trouve à la page 69. Je remarque d'abord, que la demande de Mr Pitt est de l'année 1789 : et la réponse de Louvain serait du 18 Novembre 1788! Les réponses des facultés françaises du 5 Janvier et du 19 Février de la même année de la proposition de Mr Pitt, 1789 : celles des facultés espagnoles sont encore de la même année 1789 du 17 Février et du 17 Mars! etc. Toutes ces dates, je l'avoue, me gênent un peu pour les concilier. Mais regardons tout ceci comme des errata : Le style et la langue surtout, qui expriment les sentiments des Lovanistes, m'étonnent encore. Connaissant depuis ma jeunesse les fermes coutumes de la faculté, je suis bien persuadé que c'est le premier cas, où elle aurait donné ses réponses, en matière qui regardent la dogmatique, en toute autre langue que la latine, et en style si peu grave et si cavalier.

Mais une considération plus grave est celle-ci : en 1789, et même depuis 1787 la faculté de théologie n'existait plus à Louvain. Dès l'année 1787 ses membres, fidèles à leurs devoirs, furent déposés, dispersés, chassés, ou enfin bannis hors le territoire autrichien. Moi-même j'étais, jusqu'en 1786, sous-directeur (on le titulait à Louvain lecteur) du collége ou séminaire du pape Adrien VI; et cette année même j'ai vu prendre les dimensions de ma chambre, sous mes yeux, pour en faire les latrines du séminaire général que l'empereur Joseph II y fonda l'année suivante. Nota : c'est le même collége du Pape dont on forme actuellement le Collége philosophique. C'est alors que je me suis retiré dans mon diocèse natal de Bois-le-Duc, où j'ai vu les membres de la faculté chassés de Louvain. J'y reçus même l'offre, de la part de la cour, d'une leçon de théologie dans la nouvelle faculté. L'université a été rétablie pendant la déchéance sous Léopold II en 1790. Alors j'y suis retourné, d'après les ordres de mon supérieur, le vicaire apostolique de ce diocèse. J'y restais jusqu'en 1797. Chassé encore alors, ou plutôt recherché à mort par les Sans-Culottes. Il n'est donc pas à concevoir, comment en 1789 l'ancienne faculté de théologie de Louvain aurait signé la déclaration mentionnée : aussi je désirerais beaucoup connaître les noms des signataires.

Mais vous trouverez peut-être ennuyante cette petite dissertation sur l'authenticité de la déclaration des

Lovanistes : vous voudrez bien toutefois considérer, que je suis le seul membre de l'ancienne faculté de théologie qui subsiste encore en vie ; j'ai donc cru, que l'honneur de mon corps exige la déclaration que je vous fais ici, et s'il le faut, à toute la France, nommément à la faculté rétablie ou à rétablir à Paris. Notre *Alma Mater*, la faculté de théologie, tenait à gloire d'être attachée inviolablement à ses sentiments de vénération envers le Pasteur de tous les fidèles, dans tous les temps de son existence, en faisait profession, elle et tous ses membres. Un exemple très-connu fut celui de Martin Steyaert, célèbre docteur en théologie à Louvain et vicaire apostolique de notre diocèse de Bois-le-Duc. Dans l'ardeur des disputes sur ce point, et parmi les intrigues du jansénisme naissant dans ce pays, vers l'an 1685, Steyaert fut accusé de la même ambiguité en doctrine, qu'on vient d'imputer à Mgr. d'Hermopolis : Voici la première des 37 propositions déférées de la part des jansénistes à la faculté, et, à ce qu'on croit, à Rome même, comme enseignées par Steyaert : Prop. I. — *De quatuor famosis Cleri Gallicani articulis rectè sentitille, qui Romæ sentit, ut Romæ; Parisiis, ut Parisiis. Sic, vacante lectione theologicô in academiâ Galliæ, sentire poterit, ut in Gallia; vacante in Hispaniâ, vel Italiâ; sentire, ut ibi......* Declaratio (Steyaertii) : *Propositionem abominor et detestor. Si Ecclesia illam damnare voluerit, mecum faciet et me gaudente. Sub ditione Gallorum*

habitans (à Ypres, alors sous la domination française) *in ipso fervore quatuor articulorum Cleri Gallicani, publicè me gessi tamquam illos non admittens, atque adeò impediens ne a capitulo cathedrali Ypris* (dont il était membre alors) *in regesta sua referrentur, edito etiam eodem tempore libello, cui titulus :* ACTIO EPISTOLARIS, *ubi significavi, me jam pridem Romæ contraria professum. Paulo post etiam vocatus Duacum ad concursum pro lectione regiâ in theologiâ, ivi quidem, sub promissione viri illic tunc magnæ notæ, quod dum docendi essent isti articuli, ipse eos traderet loco meo : sed quum antè concursum jurare vel promittere unusquisque concurentium deberet, se eosdem articulos traditurum, in faciem universitatis et magistratûs loci discessi, duobus aliis me sequentibus.*

Enfin on a attribué à la fermeté des théologiens de Louvain à se tenir à son ancienne doctrine en cette matière, le bonheur de la Belgique autrichienne d'avoir échappé au déchirement janséniste à cette époque.

Quant aux articles même, je déclare, que de mon temps (et j'ai passé une bonne partie de ma vie à Louvain) je n'ai jamais entendu traiter dans des actes publics, soit des leçons, soit des disputes en théologie, l'objet de la première proposition de la déclaration de 1682. On ne le regardait pas comme objet de la science proprement théologique, mais plutôt comme faisant partie du droit public : et, en conversation, quand on en parlait en particulier, on soutenait or-

dinairement l'opinion de Fénélon, connue seulement ici depuis l'édition complète de ses OEuvres (tome II, chap. xxxix, page 382). Cette opinion dit : que depuis la conversion universelle de toute l'Europe dans l'union catholique, de l'Orient même, de l'Asie et d'une partie de l'Afrique etc., les constitutions ou les lois constitutives de tous ces peuples, si profondément attachés à la religion catholique, étaient, pour ainsi dire, enracinées dans la foi catholique et dans ses lois comme le seul fondement de la fidélité, et du souverain et de ses sujets; que constitutionnellement et le souverain ou le pouvoir législatif, et les lois même, devaient être catholiques : en sorte que le législateur, en cessant d'être catholique, et membre reconnu de l'Eglise catholique, cessait d'être souverain légitime, et les lois contraires aux lois catholiques, cessaient d'être lois : et à qui le droit de déclarer la catholicité de tel souverain et de telles lois? sinon au Chef suprême de l'Eglise? Même il en paraît suivre que tout citoyen ou sujet, en cessant d'être catholique, cessait d'être citoyen, et se constituait félon ou rebelle à la loi fondamentale, et se soumettait aux peines de félonie. Ceci semble pouvoir venir à propos, quand on traite la question si débattue sur l'inquisition. Et en considérant la fermeté et la vivacité des impressions religieuses dans tous les peuples de ce siècle-là, on conçoit aisément qu'elles ne pouvaient manquer de faire naître un pareil droit constitutif. Car la persuasion et

les sentiments si intimes, si vifs, si universels, si constants dans un peuple, et dans tous les peuples, ne sauraient manquer de prendre absolument le dessus, quant au regime des états. Il est vrai, peut-être, que ces lois ne se trouvent pas écrites dans les codes nationaux (qui n'existaient pas même en bien des pays) mais elles n'en étaient pas moins gravées, comme beaucoup d'autres, dans tous les cœurs, tant des souverains eux-mêmes que de leurs sujets. On en trouve encore des exemples dans les temps présents, même chez les acatholiques, comme en Suède, en Angleterre, en Turquie même, et même naguère dans ma patrie. Et pour les temps passés notre Belgique nous en fournit un exemple péremptoire, dans le 16e siècle, depuis le règne de l'empereur Charles V, toutes nos provinces étaient sous la domination de la maison d'Autriche en Espagne. Le roi Philippe II en fit cession en 1598 à sa fille Isabelle, et à son futur mari Albert d'Autriche, et parmi les articles, ou conditions prescrites, le Xme article est couché en ces termes : « Item : à condition, » et aultrement non (pour être icelle la principale et » de plus grande obligation sur toutes les autres) que » tous les enfants et descendants des dits mariants, » imitant la piété et religion, que reluit en eux, de- » vront vivre et mourir en nostre sainte foy catholique, » comme la tient et enseigne la sainte Eglise romaine. » Et avant prendre la possession des dits pays d'en bas, » en auront à prester le serment en la forme, que se

» trouve couchée après cet article. Et au cas (ce que » Dieu ne veuille!) qu'aucun des dits descendants se » dévoya de nostre sainte foy, et tomba en quelque » hérésie, après que nostre saint Père le Pape l'aurait » déclaré pour tel, soit privé de l'administration, pos- » session et propriété des dites provinces, et que les » sujets et vassaux d'icelles ne luy obéissent plus, ains » qu'ils admettent et reçoivent le plus proche catho- » lique, suivant en degré, qui au cas du trépas de » tel fourvoyé de la foy, lui devrait succéder : et sera » tel hérétique reputé comme si réellement il fut dé- » cédé de mort naturelle. »

Suivait le serment solennel à prêter par le nouveau souverain en conformité de cette condition : « Ego juro ad sancta Evangelia... »

En voilà plus qu'assez sur le premier article de la déclaration, que nous n'avons jamais regardé comme très-essentiel, et qui n'est guère plus applicable, les sentiments en cette matière étant tout à fait bouleversés, et la vraie religion regardée politiquement comme assez indifférente. Même on a regardé dans ce pays-ci comme une pratique très-peu sincère de la part des gallicans, et comme une ruse maligne, qu'en traitant les affaires de 1682 avec ceux d'un sentiment opposé, ils ne manquaient jamais de mettre ce premier article de la déclaration toujours en avant, comme s'il était le plus important; tandis que cette matière était la plus odieuse aux puissants de ce siècle : mais je vous

assure encore que parmi nos théologiens cette proposition n'a jamais été regardée comme de grand intérêt, le pouvoir hétérodoxe ayant toujours des moyens assez efficaces pour faire pratiquer le contraire de ce qu'on soutenait dans les temps passés.

Mais ce ne sont les trois autres articles que la faculté théologique de Louvain, et avec elle toute la Belgique, a toujours rejetés avec vigueur, non comme hérétiques (nous obéissons à l'Eglise qui ne les a pas déclarés tels) mais comme éloignés de la vérité, comme dangereux, et même comme très-pernicieux à l'Eglise catholique.

Il ne s'agit pas ici de vous détailler les raisons et les autorités théologiques qui établissent notre persuasion; elles sont connues, alléguées, débattues, refutées, défendues partout : mais souffrez, que je vous raconte à ce sujet, en guise d'anecdote, un entretien, que j'ai eu sur cet objet avec feu le respectable et savant Mr Emery, que vous avez connu sans doute; la narration vous fera peut-être apercevoir les principales et peut-être de nouvelles raisons de notre aversion pour la doctrine gallicane.

La nuit avant le Dimanche des Rameaux 1810, notre vicaire apostolique (1) fut par des gensdarmes enlevé de son lit, de son presbytère, de sa paroisse et du diocèse qu'il était chargé de diriger, enfin encagé,

(1) A, Van Alphen. (*Note de l'édit.*)

avec l'élite de notre clergé, à Vincennes. La cause principale en fut, qu'il ne pouvait se résoudre à prescrire des cérémonies religieuses de joie à l'occasion du second mariage de Napoléon, ni se conformer aux décrets tout à fait schismatiques sur la hiérarchie de notre Eglise (1). Le clergé de Bois-le-Duc et les catholiques les plus considérables crurent convenir, que je le suivisse à Paris (il avait refusé mon offre de l'accompagner) pour tenter des moyens de le délivrer, ou au moins d'alléger son sort. Je dus donc employer la faveur et les avis de ceux que je croyais y mettre de l'intérêt, et qui par faveur ou par leur place pouvaient fléchir le gouvernement. C'est à cette occasion que je vis entre autres Mr Emery. Il me témoigna beaucoup de bonté et de l'intérêt pour ma cause. Mais il s'agissait d'abord de détailler les conditions; là, comme partout ailleurs, la première et la principale était que le vicaire ferait adopter et enseigner la déclaration de 1682. Ma conviction et mon devoir était de répondre que Mr le vicaire, ce dont j'étais bien assuré, n'y pourrait jamais consentir; que même il risquerait de trouver de la résistance dans son clergé, et peut-être d'autres suites fâcheuses. Ici Mr Emery prit une certaine physionomie de sévérité, et me reprocha que nous regardons les gallicans comme des hérétiques. Je

---

(1) Voyez Vandevelde, *Synopsis Monumentorum*, t. II, p 621—630, et t. III, p 879. (*Note de l'édit.*)

m'excusais très-humblement de cette imputation comme ci-dessus. — *Vous rejetez du moins notre sentence comme fausse, et vous la détestez.* — Je dus l'avouer avec une humble excuse. — *Et la raison?* — En séparant toujours le premier article de la déclaration, je répondis que ce n'était pas le lieu d'alléguer les textes, les faits, les autorités, les raisonnements, mille fois produits, mille fois discutés scolastiquement : mais je me plaignis d'après nos théologiens, que les Français avaient toujours traité ces questions, uniquement en scolastiques, sans les considérer assez moralement pour ainsi dire, ou selon les suites morales qu'on pouvait dès lors prévoir, et que d'autres, dès lors, avaient prédites; suites et conséquences qui ne pouvaient pas sortir de la vérité. — *Et quelles sont ces suites?* — C'était l'abus, qu'en feraient les anciennes ou les nouvelles sectes contre l'autorité sacrée du Saint-Siége et même de l'Eglise; c'était le danger de voir un jour appliquer les mêmes principes, et de les pousser dans leurs conséquences contre l'autorité civile; enfin c'était que nombre de sages dans notre pays se tiennent persuadés, que la révolution en 1792, dont on souffrait alors les suites, avait en effet une de ses racines et de ses causes dans la déclaration de 1682.

Mais c'est ici que Mr Emery sembla prendre de l'humeur. Il me somma de prouver mes assertions : je tâchai de le faire avec la plus grande modération possible. La première se prouvait par le fait même,

dont toute l'Europe a senti les suites, puisqu'aucune secte, née depuis dans aucun pays, n'a manqué d'appliquer, bien ou mal, ces principes comme des boucliers pour soutenir leur rebellion contre l'autorité infaillible de l'Eglise. Nous en sentons encore, notamment dans la Belgique septentrionale, les effets dans le schisme d'Utrecht, qui soutient les articles, mais les pousse, quant à l'autorité de l'Eglise, jusqu'à toutes leurs conséquences où il trouve son unique fondement. Napoléon lui-même, dans son ardeur innovatrice et inquiète, ne fit partout que sonner bien haut ces principes qu'il appelait la religion de Bossuet.

L'autre raison touchée ci-dessus, qui regarde le civil, s'était assez bien vérifiée en France et ailleurs.

Mais la troisième raison, il fallait la prouver opéreusement. J'alléguais donc l'injure sanglante, qu'on ne cessait en France, depuis plus d'un siècle, de faire au Saint-Siége, reconnu comme chef spirituel, malgré son opposition soutenue par tant de Papes depuis Innocent XI et ses successeurs. Cette injure, et dans son origine et dans toute sa continuation, ne cessait de provoquer une punition éclatante de la part du suprême et divin Chef de l'Eglise. Dieu l'a infligée, mais dans sa miséricorde; on sent jusqu'à présent les suites extrêmes pour la religion, qu'on pouvait en redouter. Une autre raison que je crus pouvoir en déduire était : que les curés et les prêtres en France, voyant le peu d'égard que leurs évêques portaient au

Saint-Siége, les imitaient envers eux, envers les évêques même, et ils se croyaient en droit d'agir comme évêques dans leurs paroisses, comme les évêques même qui agissaient en Pape, chacun dans son diocèse; et enfin les fidèles, voyant le peu de respect des curés envers leurs évêques, des évêques envers leur chef universel, y prirent aussi l'habitude de mépriser leurs curés et leurs prêtres, et se constituaient curés, chacun dans sa famille; toute la soumission, la vénération, l'obéissance hiérarchique s'évanouissaient donc en bien des cœurs français, dans nombre d'endroits de France. L'autorité sacrée de l'Eglise détruite, il fallait, les circonstances considérées, que l'impiété, la philosophie en naquît et prît le dessus : Or c'est bien la philosophie qui a été une des premières et la principale des causes de la révolution.

Ces raisons touchaient Mr Emery : j'y ajoutais une autre : — «Si l'on pousse toutes les conséquences de vos articles et surtout du 3me, il s'en suivra qu'actuellement (en 1810) vous n'avez pas un seul évêque, pas un seul curé, pas un seul confesseur légitime en France.» A ces mots Mr Emery prit une physionomie tout à fait autre envers moi; et avec un sourire aimable il me demanda, si l'on connaissait dans ma patrie *les Corrections et Additions pour les nouveaux opuscules de Fleury*. Croyant que sa demande regarda les *Nouveaux opuscules* mêmes (1), je répondis qu'oui! qu'on les con-

(1) Publiés en 1807, 1 vol. in-12. (*Note de l'édit.*)



naissait et qu'on les dévorait en Belgique ! et même qu'ils nous confirmaient puissamment dans notre persuasion en cette matière. — *En connaît-on l'éditeur ?* me demanda-t-il : je répondis, en le fixant, et en souriant moi-même, qu'on ne le connaissait pas, mais qu'on le conjecturait bien, et à ce que je crois, selon la vérité. Et par son sourire il me confirma dans ma conjecture que c'était lui-même. — « *Mais*, ajouta-t-il, toujours avec une bonté et bénignité aimable, *je ne vous parle pas des* NOUVEAUX OPUSCULES *mêmes, mais d'une petite brochure :* CORRECTIONS ET ADDITIONS POUR LES NOUVEAUX OPUSCULES (1). — Non, M[r], répliquais-je, cet ouvrage n'est pas encore connu chez nous : — *Je le crois bien ; il n'est pas encore connu à Paris même, mais il va sortir des presses aujourd'hui, et je vous en ferai cadeau. C'est dans ce petit ouvrage, que je soutiens la même assertion que vous venez de m'opposer. Cela me coûtera peut-être Vincennes ou Bicêtre ou l'exil ; mais on aura pitié, j'espère, pour mes années.* — Et en vérité on y trouve virtuellement la même assertion page 6.

Au reste je me suis étonné de trouver en ce docte prêtre si peu de ferme attachement à la doctrine gallicane. Il me paraissait assez enclin à y renoncer ; et à faire tant de cas, que nous, et je puis dire la catholicité, de la nôtre. Aussi, du temps de l'émigration, dans mes exils et bannissements ou voyages en France,

---

(1) Brochure de 74 pag. in-12, (*Note de l'édit.*)

j'ai trouvé, avec étonnement, grand nombre de personnages marquants parmi le clergé français qui ne s'y trouvaient pas plus attachés que lui. Tels, par exemple, Mr Pey, l'auteur du traité de *l'Autorité des deux puissances;* Mr Poittiers, chanoine et (je crois) docteur de Rheims, et qui a écrit *le Système gallican atteint et convaincu d'avoir été la première et principale cause de la révolution française;* Mr (Hulot) l'éditeur de la *Collectio Brevium Pii VI*, et d'autres en nombre, que nous avons vus ici. Tels plusieurs autres que j'ai trouvés à Paris même, en Bourgogne, lieu de mon exil en 1812 et 1813. Enfin je n'y ai trouvé attachés que les ecclésiastiques du parti anticoncordatiste. Tels que quelques prêtres que nous trouvions comme nous, mais pour une cause fort différente, en exil dans ladite province. Croyant que nous étions de leur catégorie, ils nous attaquaient, s'étonnaient sur notre communication avec l'évêque concordatiste, qu'ils regardaient comme intrus, schismatique, hérétique. Et j'aurais bien voulu voir un bon gallican en venir aux mains sur ce point avec ces gens-là : mais dès que nous nous étions déclarés appartenir à d'autres sentiments, leurs tentatives cessèrent.

Enfin dans les pays étrangers on se peine sur le mode et les circonstances et les causes, qui ont concouru à établir et à continuer la profession de vos articles : dans les commencements on regarda cette affaire comme l'effet de la passion, à laquelle on a cédé avec

trop de complaisance et de condescendance, que l'on regarderait dans quelques-uns comme de la lâcheté; et dans la suite, jusqu'à nos temps, comme un point d'honneur à soutenir pour le clergé et la nation, jointe encore une certaine crainte, qu'on ne regarde pas ici comme appartenante à la prudence et à la fermeté sacerdotale. On se trouve en peine sur les moyens qu'on a employés pour soutenir les articles pendant un siècle et demi. C'était toujours le pouvoir civil, forcé le plus souvent par les parlements.

C'étaient même des moyens peu conformes à la bonne foi, comme les retranchements, les suppressions de textes des ouvrages d'auteurs contemporains, français même, etc., qui pourraient nuire gravement à la propagation des maximes gallicanes. Tel est le retranchement très-connu du témoignage de Tournely. (*De Ecclesia* tom. II, art. III, pag. 134; *edit. Paris.* 1726, *vivente auctore.*) Témoignage qu'on trouve retranché dans les éditions données après la mort de l'auteur : Tel est encore la suppression du traité de Fénélon *de Auctoritate Sum. Pontificis.* Ajoutez enfin ici les différences, les oppositions des auteurs gallicans de première marque, qui, sur des objets de la plus grande importance, soutiennent des opinions opposées. Témoin la dispute entre Bossuet et Choiseuil sur l'indéfectibilité de l'Eglise romaine.

Pardon, mon respectable ami, d'avoir osé mettre votre patience à telle épreuve! c'est votre bonté de

m'envoyer la lettre de monseigneur de Chartres qui m'a mis la plume en main, pour rectifier les opinions sur la faculté théologique de Louvain dont j'ai eu l'honneur d'être membre, et pour tâcher de faire voir que, hormis les raisons et les autorités connues partout, et qu'on n'a point démontrées inefficaces, nous avons beaucoup d'autres raisons, pour ainsi dire, morales, qui établiront à jamais, j'espère, ces sentiments d'obéis sance et de vénération envers notre Père commun dans ma patrie, dont ils seront à jamais le palladium contre les dangers de la séduction.

Je désire que ces sentiments soient connus de la manière et dans les circonstances où vous le trouverez convenir. Agréez, etc.

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE JEAN CAMPENSIS ET D'ANDRÉ GENNEP, PROFESSEURS D'HÉBREU AU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES A LOUVAIN.

C'est dans les premières années du XVI[e] siècle que l'étude de l'Hébreu et des sources Rabbiniques a cessé d'être le monopole des écoles Israélites; elle a passé dès lors des Juifs aux Chrétiens, et la connaissance de la langue sainte, au lieu d'être restreinte comme au moyen-âge à quelques hommes ingénieux et zélés, dont la plupart étaient des Juifs convertis, s'est propagée dans tous les pays de l'Europe où florissaient les sciences théologiques. La grammaire hébraïque se présentait aux Chrétiens comme une étude auxiliaire, dont les règles et l'application à l'Ecriture devaient être également indépendantes de la critique littérale des docteurs de la Synagogue : mais un rude labeur restait imposé aux premiers hébraïsants qui essaieraient de débarrasser la théorie de la langue de tant de subtilités inhérentes à presque toutes les méthodes des grammairiens Juifs et de parvenir à l'intelligence des ouvrages originaux. Ce que nous savons des traits de leur vie nous les montre livrés au bon vouloir de quelques rabbins qui donnaient à prix d'argent un enseignement laissé

à dessein plein d'obscurités, et ensuite forcés de tirer des connaissances plus étendues d'un petit nombre de textes qu'ils arrachaient avec grande peine à la cupidité d'une race mercantile (1). Le contact perpétuel de ces hommes avec les Juifs paraissait à la conscience publique une cause de graves dangers et pouvait inspirer quelque défiance pour leur personne; les controverses qui furent soulevées à leur sujet étaient de nature à préoccuper vivement les esprits avant les querelles plus sérieuses de la Réforme : mais, si leur entreprise n'a pu d'ailleurs échapper à de redoutables accusations, si quelques uns ont été entraînés dans les spéculations d'un faux mysticisme, il est juste de dire en leur honneur qu'ils n'ont jamais voulu rompre avec la tradition catholique et se soustraire entièrement à l'autorité de l'Eglise. Nous ne citerons ici que deux noms, mais des plus célèbres, Pic de la Mirandole en Italie et Reuchlin en Allemagne : le premier soumit au jugement du pape Innocent VIII ses *Conclusions philosophiques, cabalistiques et théologiques* (2), dans lesquelles ses ennemis avaient dénoncé des propositions entâchées d'hérésie, et il sortit justifié du tribunal dont il avait invoqué une décision nouvelle; le second,

(1) Voir W. Gesenius, *Geschichte der hebraischen Schrift und Sprache*, § 32 (Leipsig 1815).

(2) C'est le titre de son principal ouvrage qui parut à Rome en 1486 (folio) et qui fut suivi en 1489 de l'*Apologie*. Cet homme d'un esprit prodigieux mourut en 1494 à Florence, à l'âge de 31 ans.

égaré peut-être plus loin par les mystères de la Cabale, en appela au même tribunal des jugements portés contre lui à Cologne et à Mayence, et l'issue du procès, différé d'abord par ordre de Léon X, puis abandonné à Rome en présence des alarmes qu'y avaient répandues les premiers excès des novateurs de la Germanie, semblait devoir être favorable au courageux défenseur de l'orthodoxie de ses propres doctrines (1). Les illusions ou plutôt les aberrations des savants de la renaissance qui se passionnèrent le plus pour les études Hébraïques et Rabbiniques nous paraissent, il est vrai, bizarres et presque inconcevables; mais elles n'ont d'ailleurs en elles-mêmes rien de surprenant, quand on considère dans quel siècle ces hommes ont vécu, avec quelle avidité l'esprit de leurs contemporains a dû accueillir la découverte d'une science réputée obscure et mystérieuse, et enfin quelle nécessité ils ont subie en prenant pour maîtres les ennemis de la croyance qu'ils voulaient défendre.

C'est par les mêmes raisons que nous nous rendons compte de la marche longtemps suivie par les hébraïsants Chrétiens dans l'exposition de la grammaire; ils devaient retenir nécessairement une grande partie des distinctions minutieuses inventées par les Juifs, et ils

---

(1) Reuchlin, qui mourut à Tübingen en 1522, résista toujours aux instances de Luther et de ses amis qui voulaient lui donner un rôle parmi les apôtres de la réformation.



avaient accompli leur tâche en expliquant scrupuleusement les formules hébraïques empruntées à la science des *Kimchis* : telle fut par exemple l'œuvre du fameux REUCHLIN qui a mérité le titre de *Père de la grammaire hébraïque* chez les Chrétiens, et qui a pu sans excès de vanité terminer le livre, qu'il donnait pour fondement à la science nouvelle (1), par l'exclamation du poëte romain :

Exegi monumentum ære perennius.

Une seconde phase dans les études hébraïques au XVI[e] siècle suivit de près l'apparition des *Rudiments* de Reuchlin et de quelques ouvrages empruntés comme le sien, soit au *Michlol* — מכלל — de David Kimchi, soit à d'autres écrivains Juifs : c'est celle où la langue hébraïque fut soumise à une étude plus pratique et plus familière, et où l'on s'est ingénié à réduire à de plus petites proportions, et à ramener à quelques principes la théorie de ses formes et l'ensemble de ses lois. Le dernier et le plus célèbre des grammairiens indigènes, ELIAS LEVITA, a surtout contribué par la composition de ses nombreux traités à faciliter l'étude élémentaire et méthodique de l'Hébreu qui fut bientôt répandu dans la plupart des écoles de l'Europe et mis au nom-

(1) Libri III. *De rudimentis hebraicis*, 1506, fol. — Imprimé à Pforzheim (Phorcæ) patrie de l'auteur. — Réimprimé par les soins de Séb. Münster (Bâle 1537).



bre des langues savantes cultivées surtout dans les Universités. Nous trouverons une occasion favorable de faire connaître les travaux d'une nature toute spéciale qui furent entrepris à la fois en plusieurs pays pendant la première moitié du XVIe siècle, en parlant d'un des hommes qui ont le mieux représenté cette branche de l'érudition dans les Pays-Bas, *Jean Campensis*, professeur au collége des Trois-Langues à Louvain; il nous sera facile de lui assigner une place honorable parmi les hébraïsants de son époque, en rapprochant des autres faits qui appartiennent à l'histoire des études Hébraïques l'origine de l'institution nationale sur laquelle il a répandu tout d'abord beaucoup d'éclat.

La fondation du *Collége des Trois-Langues* répondait aux besoins de l'esprit du temps; elle avait pour but de donner une organisation systématique et en même temps une importance officielle à l'enseignement des langues savantes, le Latin, le Grec et l'Hébreu. Cependant cet enseignement n'était pas une innovation au sein de l'Université de Louvain; quand la *Faculté des Arts*, en 1519, consentit à l'agrégation du nouveau collége, elle ne fit que donner une sanction publique à des études qui étaient depuis longtemps en faveur dans l'opinion des hommes les plus éclairés. Les éditions sorties des presses de Jean de Westphalie et de Thierry Martens d'Alost dès la fin du XVe siècle, attestent quelle extension avait prise l'étude du Grec aussi bien que du Latin dans la principale école

des Pays-Bas. La langue Hébraïque n'était pas restée étrangère aux membres d'une Université qui comptait sans cesse parmi ses hôtes l'élite des pays voisins. On sait que Jean Wessel, originaire de la Westphalie, fit dans le cours de ses voyages un long séjour à Louvain ; il dut y enseigner l'Hébreu, comme il le fit dans les autres villes qu'il visita, Cologne, Heidelberg, Paris, Rome et Bâle (1) : il n'est point douteux que les auditeurs d'un tel homme n'aient fait à leur tour de nombreux prosélytes en Belgique. On n'est pas peu surpris de trouver dans un volume imprimé à Louvain en 1488 : *Epistola apologetica magistri Pauli de Middelburgo ad doctores Lovanienses* (2), des citations hébraïques imprimées en caractères d'une forme massive et d'une coupe allemande, tandis que les passages Grecs y sont écrits à la main. Il faut rapporter aussi aux premiers efforts faits pour répandre l'étude de l'Hébreu à Louvain la publication du dictionnaire in-4°, sans nom d'auteur comme sans date, mais que l'on sait être l'œuvre anonyme du savant imprimeur Thierry Martens (3) : DICTIONARIUM HEBRAICUM *sive Enchiridion radicum seu dictionum hebraicarum, ex Joanne Reuch-*

---

(1) Sur la carrière de G. Wessel, mort en 1489, voir l'ouvr. de HETZEL, *Geschichte der hebr. Sprache und Literatur*, p. 135 (Halle 1776).

(2) Petit in-4°, de 37 feuillets, portant à la dernière page : *Impressum in alma universitate Lovaniensi per Joannem de Westphalia.*

(3) Theodoricus Martinus Alostensis. — V. *Foppens*. Bibl. B. t. II, p. 1117.

lino, in-4° (1). Le livre a dû paraître après l'an 1506, date de l'impression des *Rudimens;* Th. Martens aura puisé dans ce premier dépôt de l'érudition hébraïque les mêmes matériaux qui ont servi à la composition des plus anciens lexiques, la liste complète des Racines avec peu de dérivés, ainsi que la signification des mots d'après les rabbins. Si l'on tient compte des efforts faits individuellement pour atteindre à la connaissance de la langue hébraïque sans le secours d'un enseignement permanent et régulier, si l'on considère avec quel empressement les meilleurs esprits ont accueilli l'érection du *Collegium Trilingue*, il devient évident que l'Université de Louvain prenait part dès lors au mouvement qui portait les pays savants de l'Europe à la culture des langues anciennes, et qu'à part la défiance d'un petit nombre d'hommes, l'utilité théologique et grammaticale de l'Hébreu y était bien comprise et franchement proclamée. La Belgique n'eut donc pas besoin d'attendre la Réforme pour entrer dans cette voie de progrès, et s'il faut chercher d'autres exemples dans des pays attachés comme elle à la foi catholique, l'histoire littéraire de l'Espagne et de l'Italie fournit assez de faits à l'appui des encouragements éclairés que donnèrent des princes de

(1) Cette rareté bibliographique a été achetée au prix de 200 francs pour la bibliothèque royale de Bruxelles à la vente *Lammens* (catalogue, no 2893).

l'Eglise à l'étude approfondie de la langue sainte et en général de l'antiquité Hébraïque.

Pour ne point accumuler ici beaucoup de noms propres, nous ne ferons mention que de deux entreprises dont l'esprit et l'exécution caractérisent assez la sage lenteur que met le catholicisme dans l'accomplissement d'œuvres grandes et utiles : la *Polyglotte* de Ximenès et la *Bible* de Santes Pagninus. Le cardinal espagnol ne craignit pas de mettre entre les mains des hommes sérieux le texte comparatif des Ecritures en latin et en grec, en hébreu et en chaldaïque, dans la grande publication pour laquelle il réunit les forces des professeurs d'Alcala et de Salamanque (1). Le nord de l'Italie qui vit paraître le premier Psautier en cinq langues, œuvre du dominicain A. Giustiniani, évêque de Nébio en Corse (2), fut aussi la patrie d'un autre dominicain qu'on peut appeler un des fondateurs de l'éxégèse Biblique : Santes Pagninus (*Sante Pagnino*), de Lucques, connu d'ailleurs par ses ouvrages de grammaire tirés des sources Juives, est l'auteur de la célèbre paraphrase de la Bible, qui, sous forme de traduction interlinéaire, présente souvent un résumé judicieux des opinions et des explications Rabbiniques

(1) Biblia Polyglotta. — *In Complutensi universitate.*— 1514—17, 6 vol. in-folio. Cette première Polyglotte est dite aussi *Bible de Complute*, du nom latin, *Complutum*, de l'ancienne ville d'Alcala.

(2) *Psalterium Nebiense.* — Genevæ 1516, 400 p. in-folio.



en rapport avec l'interprétation traditionnelle de l'Eglise (1); cette traduction littérale, faite avec une réserve intelligente, a mérité immédiatement l'approbation de deux Pontifes, Adrien VI et Clément VII. De tels livres et de tels actes ne sont-ils pas la meilleure des réponses aux accusations portées, au nom de la Réforme (2), contre les docteurs catholiques qui seraient coupables de défiance et de mauvais vouloir en ce qui touche l'étude de l'Hébreu et son application? Sans instituer ici un parallèle des hébraïsants du XVIe siècle, qui équivaudrait à l'histoire même de la science, nous croyons utile de faire ressortir deux faits également incontestables : d'abord, c'est l'usage qu'ont fait les premiers apôtres du Protestantisme des travaux d'exégèse qui appartenaient à des siècles et à des auteurs catholiques, au point que leur érudition hébraïque a découlé en grande partie de cette source; ainsi la critique allemande n'a pu s'empêcher de reconnaître combien Luther lui-même devait au commentaire perpétuel de Nicolas de Lyra sur la Bible (3).

---

(1) Le travail de Santes Pagninus, imprimé à Lyon en 1528 (*Veteris et Novi Testamenti* nova translatio, in-4o), a été plusieurs fois reproduit, et il a été inséré par Arias Montanus dans la Polyglotte d'Anvers.

(2) Voir *Gesenius* dans le livre cité, p. 106, notes.

(3) Nicolaus de Lyra, Juif converti, qui se fit Franciscain, habita Paris au XIVe siècle et y composa l'ouvrage plusieurs fois réimprimé: *Postilla perpetua in Biblia universa.* Son nom a donné naissance au dicton latin qui trouve ici son application :

Nisi Lyra lyrasset, Lutherus non saltasset.

Un autre fait, c'est l'importance des publications exécutées dans le cours du XVI[e] siècle sous l'influence des idées orthodoxes, sous les auspices du pouvoir central de l'Eglise catholique, et cela en présence des tentatives opposées des promoteurs de la Réforme : la seconde des grandes Polyglottes fut exécutée à Anvers par la munificence de Philippe II, et cette *Bible Royale* put satisfaire à tous les besoins de l'exégèse et à toutes les exigences de la critique du temps, grâce au zèle et à la sagacité d'Arias Montanus, d'André Masius et de ses autres collaborateurs (1). Il faut aussi faire honneur d'une profonde et sage interprétation de la Bible par l'hébreu à plusieurs savants et professeurs de Paris, tels que Le Fèvre d'Etaples, Fr. Vatable (1) et Jean-le Mercier, sans oublier l'Espagne, l'Italie et le midi de l'Allemagne où l'étude de l'hébreu et des autres langues dites alors *Orientales* ne cessa pas d'avoir d'habiles représentants. Il n'est plus possible, après le témoignage de semblables faits, d'ajouter foi aux reproches dont les théologiens de l'Europe catholique ont été l'objet, et d'accorder quelque valeur au dédain affecté des historiens modernes de l'érudition hébraïque. Les paraphrases et les com-

(1) Biblia Regia, Antverpiæ, ap. Christ. Plantinum, 1569—72, 6 vol. in-folio.

(2) On doit à l'érudition immense et bien digérée de Vatable les annotations précieuses sur la Bible qui furent imprimées plusieurs fois avec le texte hébreu ou avec la Vulgate.

mentaires n'ont pas manqué en Allemagne dès le premier siècle de la Réforme; mais, à part le prix de certaines élucubrations philologiques, l'esprit de controverse y a dénaturé la matière des recherches et détruit leur portée. Peut-on être étonné des violences faites au texte original sans profit pour la science sacrée, quand on voit les nouveaux docteurs, dépouillant jusqu'à l'apparence du désintéressement, porter des coups à leur ennemi commun sans songer à leur propre défense, quand on entend leur chef s'écrier « qu'il ne peut plus prier sans maudire », quand on lit dans Luther que la langue hébraïque doit être pour ses adeptes, comme pour lui, une arme offensive dont il ne pourrait se passer à aucun prix, parce qu'elle lui a toujours bien servi? C'était en effet une guerre sérieuse commencée par les réformateurs contre ceux qu'ils appelaient « les ennemis de leur religion, Espagnols, Français, Italiens et Turcs (1) », sans autre distinction : la Bible était leur arsenal, et l'hébreu leur machine de guerre. C'en est assez, pour signaler l'opposition qui s'est produite tout d'abord entre les deux Eglises dans le domaine de l'exégèse comme du dogme. S'il y a plus de mouvement et d'impétuosité

(1) Luther. — *Comment. in Ps.* 45 : .. arbitror nos habituros religionis nostræ hostes Hispanos, Gallos, Italos, Turcas etiam; ibi certè cognitione linguæ hebrææ opus erit, Scio enim, quantùm mihi contra hostes meos profuerit, quarè hoc quantulacumque cognitione infinitis aureorum millibus carere nolim...



dans les rangs des novateurs, c'est là une condition naturelle de leur rôle qui est l'attaque ou la destruction; les défenseurs de l'orthodoxie fondent sans détruire, ils régénèrent la science sans altérer les doctrines, ils procèdent sans violence, avec une confiance calme dans la réalité de leurs forces et la durée de leurs œuvres · aussi l'on reconnaît dans ce caractère qui a constamment distingué la science catholique au milieu des luttes du XVIe siècle le caractère essentiel de la civilisation chrétienne que l'histoire nous montre combinant dans les temps de sa libre action les deux lois de stabilité et de renouvellement, de conservation et de progrès.

Le coup d'œil que nous venons dc jeter, quoique bien rapidement, sur les études exégétiques en Europe, nous montre la connaissance de l'hébreu inséparablement liée désormais à l'interprétation des livres saints; il nous sera donné de mieux comprendre, à cette condition, quelle importance avait acquise la culture des langues savantes dans les pays catholiques aussi bien que dans les contrées où l'esprit protestant devait prévaloir; nous apercevrons mieux aussi, eu égard à la situation religieuse de la Belgique, quelle mission utile accomplissait l'Université de Louvain en favorisant et en propageant un genre d'étude qui était pour ainsi dire une nécessité scientifique de l'époque.

Nous ne pouvons entreprendre de dire ici quels services a rendus aux lettres grecques et latines le Col-

lége des Trois-Langues dès les premières années de sa fondation ; il nous suffit de rappeler les encouragements et les éloges d'Erasme, confirmés par l'opinion publique et sanctionnés par l'érection presque immédiate de colléges semblables à l'Institut de J. Busleiden en Angleterre, en France et en Espagne. Nous n'avons à nous occuper spécialement que de l'étude et de l'enseignement de l'hébreu, d'abord, dans les quelques mois qui précédèrent le professorat de Jean Campensis, puis, dans les années que remplit la carrière de ce grammairien et commentateur, ainsi que celle de son successeur, André Gennep.

Les trois noms que nous trouvons attachés en premier lieu à la chaire d'hébreu du collége des Trois-Langues sont des noms étrangers qui attestent avec tant d'autres la libre communication et la communauté des talents dans les *républiques* littéraires que le moyen-âge avait créées sous le nom d'*Universités*. Matthieu Adrien était Espagnol, comme L. Vivès, le digne émule des Erasme et des Budé; les deux autres, Robert Wackefield et Robert Thirevood étaient Anglais.

Matthieu Adrien (*Matthœus Adrianus*) qui ouvrit les premières leçons d'hébreu à l'époque de la fondation du collége, au mois de Septembre de l'an 1518, avait été appelé du milieu de l'Allemagne à Louvain dès 1516 sur les sollicitations d'Erasme (1); originaire

(1) Epistol. lib. III, XXXIX (*Opera*, t. III, 353). — Voir les *Fasti Academici* de Valère André, p. 283, et son histoire du collége des Trois-Langues, p. 68.

d'Espagne, élevé dans la religion juive et dans l'usage de la langue hébraïque, il se convertit au christianisme et quitta sa patrie; il prit le grade de docteur en médecine à Heidelberg et même il y enseigna quelque temps l'hébreu, avant de se rendre à Louvain, où il vécut deux années sans ressources. Il quitta l'Université au commencement du mois de Décembre de l'an 1519 après avoir professé pendant un an et trois mois, et passa à Wittemberg (1), où les magistrats lui donnèrent les mêmes fonctions, que J. Böschenstein venait d'abandonner (2). On ne connaît des travaux de Matthieu Adrien qu'une courte *Introduction* à la langue hébraïque et trois *Prières*, traduites en hébreu, qu'a imprimées ensemble le libraire Gryphius à Lyon (3). Mais son habileté est attestée par Erasme (4), qui ose l'opposer à tous les hébraïsants de l'époque pour sa connaissance de la langue et des sources :

---

(1) Mélanchton écrivait à J. Langius en 1520 : « Conductus est Hadrianus, professor Lovaniensis, qui apud nos hebraica doceat. »

(2) Paquot suppose qu'il y aurait embrassé le Luthéranisme (*Mémoires*, t. III, p. 74 et 75). Il est incertain si M. Adrien est resté à Wittemberg plus d'une année et en quel lieu il est mort.

(3) Introductio brevis in linguam hebraïcam, oratiunculæ tres, Dominica, Salutatio Angelica et Salve Regina, hebraicè redditæ (in-4o). Voir les notes de Wolf dans l'*Hispania Orient.* de Colomès, p. 255—56. — Les Prières étaient suivies de quelques réflexions contre les Juifs au sujet de la substitution du Dimanche au Sabbat.

(2) Dans la même lettre à Egidius Busleiden, datée de Louvain 1518, et aussi dans d'autres lettres.

« Commodum huc appulit Adrianus, genere Hebræus, » sed religione jam olim Christianus, arte Medicus, He- » braïcæ litteraturæ totius sic peritus, ut meâ sententiâ » non alium usquam habeat hæc ætas, qui cum hoc » conferri possit. Neque solùm callet ad plenum lin- » guam, verùm etiam in ipsis auctorum adytis est di- » ligentissimè versatus, ac libros omnes sic habet in » promptu, ut digitos unguesque suos. »

Les louanges réitérées que donne Erasme à son candidat viennent confirmer l'avantage alors reconnu de prendre pour guides dans l'étude des ouvrages rabbiniques des Juifs convertis, possédant une entente naturelle et familière de l'hébreu; nous en avons d'ailleurs d'autres exemples dans l'histoire de ce même temps. Alphonse de Zamora, qui travailla sous les ordres de Ximenès à la grammaire et au vocabulaire de la Polyglotte d'Alcala dès 1514 (1), et Paolo Paradisi, juif de Venise, qui fut appelé à Paris par François I avec le titre d'interprète royal des lettres hébraïques (2). C'est l'Espagne qui, après avoir été pendant plusieurs siècles l'asile des écoles juives les plus florissantes, a fourni à la Chrétienté le plus grand nombre des savants néophytes aux XVe et XVIe siècles.

---

(1) Son travail fut réimprimé en 1526 sous le titre d'*Introductiones Hebraicæ*. -- V. Colomès, *Hispania Orientalis*, ed. Wolf, p. 218, note.

(2) Paul Canossa, dit Paradisi, mourut en 1546 après peu d'années d'enseignement, et fut vivement regretté; il laissa un opuscule intitulé : *De modo legendi hebraicè dialogus*. (Parisiis, ap. Hier. Germontium, 1534, 8°). — V. Colomès, *Italia Orientalis*, ed. Wolf, p. 68—70.

Le successeur immédiat de Matthieu Adrien fut un Anglais dont l'origine et les premières études sont inconnues, mais dont la réputation fut grande dans la suite : Robert Wackefield (*Robertus Wackfeldus*) n'occupa que quatre mois la chaire d'Hébreu au collége des Trois-Langues, au commencement de l'année 1519; connu dans l'Allemagne méridionale, il fut appelé en 1522 par l'Université de Tübingen à remplacer le fameux Reuchlin qui venait de mourir; mais, malgré les efforts que fit le duc Ferdinand de Wurtemberg pour conserver à l'Université l'éclat de son enseignement (1), Wackefield retourna en Angleterre où il professa tour à tour à Cambridge et à Oxford. Un intérêt de nouveauté a dû s'attacher de son temps au rapprochement qu'il a fait de l'utilité des trois langues, Arabe, Chaldéenne et Hébraïque dans son discours de réception à Cambridge (2), et un intérêt d'un autre genre a sans doute accueilli sa *Paraphrase* de l'Ecclésiaste ainsi que son traité sur la conservation et l'authenticité des manuscrits Hébreux (3).

---

(1) Voir la notice que lui a consacrée le prof. Schnurrer dans son livre sur les hébraïsants de Tübingen, p. 67—70. (*Biogr. und liter. Nachrichten von ehmaligen Lehrern der hebr. Litteratur in Tübingen.* — Ulm 1792).

(2) « Oratio de laudibus et utilitate trium linguarum, Arabicæ Chaldææ et Hebraicæ atque idiomatibus Hebraicis quæ in utroque testamento inveniuntur. (1524, in-4°).

(3) Voir dans Schnurrer la liste des ouvrages de Wackefield d'après Wood (*Athenæ Oxonienses*, t. I).

C'était à un de ses compatriotes que Wackefield avait remis ses fonctions au moment de son départ de Louvain : mais Robert Shirwood (*Shirwodus*), docteur en théologie de l'Université d'Oxford, ne put suffire à cette charge nouvelle qu'il résigna au bout d'un mois d'enseignement (1). On met sous son nom un commentaire sur l'Ecclésiaste qui aurait paru à Anvers en 1523 sous le titre de *Recognitio* sive *Explanatio in Ecclesiasten*. La chaire, laissée vacante vers la fin de 1519 par la retraite de R. Shirwood, fut confiée par les administrateurs du collége à Jean Campensis qui ne cessa de l'occuper jusqu'en l'an 1531 : les premières études et les travaux académiques du professeur d'Hébreu méritent un examen sérieux qui sera la matière principale de cette notice (2).

Jean Campensis (*Johannes Campensis*) a porté un de ces noms par lesquels la science donnait droit de cité dans l'Europe Latine tout en effaçant la distinction des noms de famille. Le nom de *Campensis* que nous

(1) « Qui post mensem unum professionem inglorius deseruit » dit l'historien latin du coll. des Trois-Langues.

(2) Les biographies de J. Campensis dont nous avons fait usage sont insérées dans l'ouvrage de Valère André : *Collegii Trilinguis Buslidiani Exordia ac progressus* (Lovanii, 1614, p. 68—69); dans la *Bibliotheca Belgica* de Foppens (t. I, p. 599—600), dans les *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (t. II, p. 505—7). — Le travail de Paquot est le plus complet, — et enfin dans la *Biographie universelle* (t. IV, p. 637, Campen (Jean de), art. de Tabaraud).



conserverons par respect pour ce genre de consécration est la traduction du nom vulgaire, *Van den Campen* (plutôt que *Van Campen*), qui paraît être tiré lui-même de celui de la ville d'où notre personnage était originaire. J. Campensis est né, vers 1490, dans la province Hollandaise d'Over-Yssel — d'où il est appelé dans les anciennes biographies *Transisalanus* —, à Campen, petite ville située sur la rive gauche de l'Yssel, à cinq lieues de Deventer. La patrie de Campensis n'était pas restée sans illustration au premier siècle de la renaissance; elle avait vu naître un théologien célèbre, Heimeric dit de Campen (*Heimericus de Campo*) qui se distingua au concile de Bâle par l'habileté de sa dialectique, écrivit plusieurs traités à la demande du cardinal Nicolas de Cusa et enfin vint professer la théologie à Louvain pendant les quinze dernières années de sa vie (1444—60).

La proximité de Deventer donne lieu de supposer que J. Campensis aura reçu sa première éducation dans cette ville qui a possédé jusqu'à la fin du XVe siècle la meilleure école des Pays-Bas pour l'enseignement des humanités : Deventer a compté parmi ses maîtres l'illustre Alexandre Hegius qui eut pour écoliers Hermann von Busch et avec lui Erasme, âgé seulement de neuf ans. Il n'est pas probable que Campensis ait pu encore l'entendre et profiter de ses leçons, puisque Alex. Hegius est mort déjà l'an 1498 : au moins aura-t-il recueilli dans les traditions de l'école

quelque chose de cet enthousiasme que le maître avait su inspirer à tous ses disciples pour l'étude des lettres classiques. Campensis avait sans doute déjà cultivé les langues Grecque et Latine, quand il quitta Deventer pour venir étudier à l'Université de Louvain. Il avait à peine vingt ans, quand il se livra avec ardeur à l'étude de l'Hébreu, soit avec l'aide de quelques hommes versés dans la connaissance de cette langue, soit avec le secours de quelques livres récemment publiés en Allemagne. Rien ne prouve que Campensis ait été, jeune encore, jusqu'en Souabe, pour y recevoir les leçons de Reuchlin : guidé par des conseils dans la connaissance élémentaire de la langue Hébraïque, il en dut une connaissance approfondie à son propre travail, et, grâce à de constants efforts, il fut bientôt en état de la transmettre aux autres. Nous savons par son propre témoignage qu'il passa neuf années environ à étudier et à enseigner l'Hébreu à Louvain (1), de l'an 1510 à l'an 1518 : il ne peut être question que de leçons privées pour l'Hébreu comme pour le Grec dans cet intervalle de temps qui a précédé immédiatement l'érection du *Collegium Trilingue*. C'est au moment où les volontés de J. Busleiden allaient être exécutées, que Campensis fit un voyage en Allemagne dans le but de

(1) Val. André le rapporte ainsi d'après la préface que Campensis avait mise à sa grammaire Hébraïque, mais qui n'a pas été reproduite dans les éditions qui ont suivi celle de Louvain. — Voir plus loin.

connaître à quel point était parvenu l'enseignement de l'Hébreu, et de voir, dit Paquot, « s'il était facile de réduire l'usage des points-voyelles en méthode. » Valère André rapporte sans doute les expressions mêmes de notre hébraïsant, quand il dit : « In Ger-
» maniam concessit, ut cognosceret, esset-ne ars aliqua
» in punctis, quibus vocalium loco utuntur Hebræi,
» an verò constaret nullam esse... » Les doutes de Campensis furent éclaircis dès lors; il put reconnaître qu'une saine critique admet sans difficulté l'usage des points qui déterminent et conservent la prononciation traditionnelle de l'Hébreu, et il trouva désormais plus de charme dans une étude qui lui avait d'abord offert beaucoup d'aridité et d'incertitude. Val. André a cru pouvoir ajouter à sa première citation : « Quo factum
» est, ut quæ difficilis illi primùm, morosa et ina-
» mœna, facilem sit expertus linguam, lenem et amœ-
» nam; damnatâ sacro sanctâ illâ plurimorum ἀμαθία,
» negantium certâ aliquâ ratione litteris Hebraicis ad-
» jecta puncta. »

J. Campensis était resté une année entière en Allemagne, tout occupé de ce même sujet de recherches; à son retour, il fut choisi par les membres du collége des Trois-Langues comme successeur de R. Shirwood, et prit possession dans les derniers mois de 1519 de la chaire d'Hébreu qu'il conserva jusque dans l'année 1531. Il forma un grand nombre d'élèves dans ces années pleines d'événements qui attiraient l'attention

générale des théologiens sur l'utilité de la langue hébraïque; pour apprécier le mérite de son enseignement, nous devrons examiner à part la méthode dont il a fait usage dans la composition de sa *Grammaire*, et nous chercherons dans sa *Paraphrase* des Psaumes et de l'Ecclésiaste comment il a conçu l'application de la philologie à la critique sacrée. Il nous semble préférable de compléter maintenant le récit de sa vie, dont les dernières années se sont passées à l'étranger.

Lorsque J. Campensis se démit de ses fonctions, sa renommée s'était répandue au loin; c'est à la demande du pape Clément VII (1) qu'il entreprit, dit-on, en 1531 le voyage d'Italie. Mais on ne voit pas qu'il soit allé directement à Rome; il aurait parcouru l'Allemagne et la Pologne dans la vue de conférer avec des rabbins célèbres par leur science avant d'arriver en Italie; ce qui l'a fait comparer par Erasme à l'acteur qui représentait chez les Latins une comédie dont la récitation était accompagnée de mouvement; « *motoriam egit fabulam*, » a dit énergiquement le Satirique dans une lettre à Conrad Goclenius, naguère collègue de Campensis parmi les Latinistes de l'Université de Louvain (2).

(1) Valère André, et, après lui, Foppens citent à tort Léon X, qui était mort en 1521; Paquot a relevé cette erreur de noms dans une de ses notes.

(2) Lettres des années 1532 et 33 dans le recueil des *Epistolæ posthumæ*.

Malgré cette inconstance apparente dans ses projets, le voyageur ne perdit pas de vue l'étude qu'il avait déjà cultivée avec succès; il avait visité à Bâle Sébastien Münster, ancien cordelier de Tübingen, voué à la propagation d'ouvrages de grammaire et de textes Hébreux (1); pendant un séjour de deux années qu'il fit à Venise, il enseigna la langue Hébraïque et entretint des relations savantes avec un juif instruit que lui avait procuré Jér. Aléandre (*Hicronymus Aleander*), un des représentants les plus zélés de ce genre d'étude en Italie. Quand plus tard Campensis se rendit à Rome, il fut accueilli avec une grande faveur par l'autorité pontificale (2), et il fut mis en possession de bénéfices importants : cependant les honneurs et les largesses ne purent effacer de son esprit la résolution de revoir sa patrie et de lui faire hommage de la science plus étendue qu'il avait acquise dans les villes étrangères. Campensis se mit en route pour regagner la Belgique; mais arrivé à Fribourg en Brisgau, il fut atteint de la peste qui alors y sévissait, et il fut enlevé en peu de jours le 7 du mois de Septembre l'an 1538. Il y a une analogie étrange entre les destinées du maître et celles de son disciple N. Cleynarts, frappés tous

---

(1) L'infatigable éditeur avait professé à Heidelberg avant de se fixer à Bâle. — V. la notice de Hetzel, *Gesch. der Hebr. Sprache und Litter.* p. 152 suiv.

(2) Ce dut être pendant le règne du pape Paul III, qui avait succédé en 1534 à Clément VII.

deux par la mort à une distance de peu d'années, et tous deux encore dans la force de l'âge : comme Cleynarts qui succomba à Grenade en 1542 au milieu de ses projets de retour (1), Campensis fut surpris par la mort au moment où il allait reprendre à Louvain son enseignement avec des forces et une ardeur nouvelles.

Les louanges données à Jean Campensis par ses contemporains seront mieux comprises et mieux appréciées, quand on connaîtra la valeur de ses deux ouvrages, déjà mentionnés plus haut.

Nous donnons la première place à la *Grammaire Hébraïque* qui est aussi la première en date : elle a paru à Louvain en 1528, sous le titre prolixe : « Ex varis libellis Eliæ *grammaticorum omnium doctissimi, huc ferè congestum est opera Joannis Campensis, quidquid ad absolutam grammaticem Hebraicam est necessarium* (2) (typis Theodorici Martini, in-4°). Le livre de Campensis, qui présentait un résumé des règles essentielles de l'Hébreu tant sous le rapport de la lecture et de l'écriture que sous celui des formes, valut aussitôt de la renommée à son auteur; il fut repro-

(1) Dans une lettre, où il rappelle la mort inopinée de son maître, Cleynarts avait dit : « Cujus modi casus si me quoque manet in Africa, qui impotenti teneor desiderio redeundi ad meos, de functum precibus Deo commendabitis. » Epist. ed. Plant. p. 219—20.

(2) L'édition de Louvain est devenue rare et manque dans la collection Van Hulthem; nous nous sommes servi de l'éd. de Paris, 1539. — Paquot cite à tort une édition de 1520.



duit dans les années qui suivirent 1528 plusieurs fois et surtout à Paris chez Chrétien Wechel (Parisiis, *apud Christianum Wechelum*, 1535, 1539, 1544 et 1553, in-12°).

La grammaire de Campensis n'abonde pas en exemples; mais elle se distingue par des définitions concises; libre de digressions, elle a les qualités d'un ouvrage élémentaire. Sous ce rapport, Paquot n'a pas dit sans raison que « la grammaire de Campensis est bien faite, fort méthodique, et dégagée des ennuyeuses minuties, dont on a farci la plupart de celles qui ont paru depuis. » Cependant si cette grammaire offrait dans sa méthode l'avantage de la clarté, il lui manquait encore l'utilité de fournir à la mémoire une connaissance exacte et facile des formes grammaticales : c'est ce que fit Cleynarts, élève et ami de Campensis, en publiant en 1529 ses *Tables* pour la langue Hébraïque (1), et il laissa ainsi à l'ouvrage de son maître qu'il n'aurait point voulu paraître corriger la destination particulière de grammaire élémentaire et classique. Comme aujourd'hui le livre de J. Campensis ne présente plus en lui-même qu'un intérêt historique, nous avons surtout à rechercher ici dans quel rapport il est avec les travaux du même genre qui datent de

(1) « Scripseram quondam tabulam hebraïcam, tabulam, inquam, non justam grammaticam, quod et typi minores deessent, et Campensem nollem videri emendare... » Epist. p. 181.



la première moitié du XVI[e] siècle. Il est impossible de déterminer de quels auteurs Campensis aura fait usage dans la composition de son livre, parce qu'il ne cite aucun des grammairiens chrétiens dont il a été contemporain ; il est seulement probable qu'il aura eu connaissance soit à Louvain, soit pendant son voyage d'Allemagne en 1518, des premières grammaires publiées par des Allemands d'après la méthode des rabbins, par exemple celles de Conrad Pellicanus (1), de J. Reuchlin (2) et de J. Böschenstein (3), et plus tard avant d'achever son propre travail, il a pu mettre à profit quelques livres qui avaient sans doute déjà pénétré dans les Pays-Bas, tels que l'*Epitome* et les *Institutiones* de Seb. Münster (4), ou bien la grammaire de Santes Pagninus (5). Campensis paraît avoir pris surtout pour guide un écrivain juif, qui était Allemand de naissance, mais qui vivait alors en Italie, ELIAS LEVITA, qu'il appelle *le premier des grammairiens* (6)

(1) De modo legendi et intelligendi Hebræa. Basil. 1503, in-4°.

(2) V. plus haut le titre de son premier ouvrage : en 1518 parut son livre *De accentibus et orthographia*, complétant le précédent.

(3) Elementale introd. Augsb. 1514, in-4°. Hebr. grammat. institutiones. Vitebergæ 1518, in-4°.

(4) 1520 et 1524, in-12°. Basileæ, apud J. Frobenium. — Le *dictionnarium Hebraïcum* en 1525.

(5) Instit. grammat. ling. Hebr. Lugduni 1526. — S. Pagninus en a donné une *abbrevatio* qui a paru à Lyon en 1528, en même temps que la grammaire de Campensis à Louvain.

(6) V. GESENIUS, *Gesch. der Hebr. Sprache*, p. 97 et 99. — Elias Levita, né en 1469 dans le pays de Baireuth, enseigna à Padoue vers 1504, habita ensuite Rome et Venise, et mourut en 1549.

et qui est en effet loué encore par les modernes comme un grammairien judicieux : « C'est celui de tous les rabbins, a pu dire Richard Simon dans son Catalogue des auteurs Juifs, qui ait été le moins superstitieux, et qui mérite le plus d'être lu. » Comme Campensis l'annonce par le titre même de sa grammaire, il a eu recours aux différents traités d'Elias Levita, qui lui ont paru avec raison moins compliqués que le système d'autres grammairiens Juifs; il a fait sans doute usage des éditions de ces traités publiées par Séb. Münster chez Jean Froben à Bâle : par ex., le *Liber electus* — ספר הבחור —, grammaire sous la forme de quatre discours, qui parut en 1525 avec une traduction Latine en regard de l'Hébreu, et les dissertations grammaticales, *Capita Eliæ,* — פרקי אליהו — imprimées à Pesaro en 1520 et reproduites à Bâle en 1527. Peut-être Campensis a-t-il eu aussi entre les mains le *Liber Compositionis* — ספר הרכבה — dont la première édition fut faite par Elias à Rome en 1516 (1). C'est à l'aide de ces sources que notre auteur a pu souvent invoquer dans les pages de sa grammaire l'autorité d'Elias Levita : il le fait surtout dans une question déjà débattue par les hébraïsants de son époque, la nature et l'autorité des points-voyelles; il applique le système de ponctuation reçu jusqu'alors dans les

(1) Münster n'en a fait une réimpression qu'en 1536.

écoles, mais avec une réserve qu'il devait sans doute à la lecture des ouvrages d'Elias. Ce rabbin en effet a osé le premier mettre en doute, au grand scandale de ses coreligionnaires, l'antiquité du système Masoréthique, qui fut bientôt après attaquée par des hébraïsants Chrétiens, et aussi par Luther; mais le novateur n'a pas entendu nier l'usage nécessaire des points-voyelles; il n'a fait que combattre au point de vue d'une libre critique l'importance superstitieuse que la Synagogue avait fini par y attacher; il était loin encore de dénaturer la langue hébraïque par le système arbitraire de lecture qui a été substitué à la ponctuation et à l'orthographe des Masorithes et qui a été propagé, surtout en France par les ouvrages polémiques de Louis Capelle, de Masclef et du P. Houbigant. L'exposition des règles de lecture, faite par Campensis d'après Elias Levita, nous représente une sorte de méthode éclectique qui fut aussi celle de la plupart des hébraïsants qui vinrent après lui dans leurs ouvrages de grammaire; nous trouvons cette méthode énoncée dans le titre qu'il a donné à son introduction : « Libellus » *de natura literarum et punctorum Hebraicorum*, aliis» que ad exactam grammaticis, Christianis, et neote» ricis Judæis huc usque incognita, necessariis, ex va» riis opusculis Eliæ Judæi grammaticorum omnium » facilè principis, per Joannem Campensem concinna» tus. » Quand le grammairien a défini la valeur des consonnes et l'emploi des points-voyelles, il s'occupe

des *gutturales* : « Literæ א ה ח ג multùm exhibue-
» runt negotii omnibus qui ante hunc nostrum Eliam
» de grammatica scripserunt, nec quisquam quod sciam
» satis illarum naturam novit. » Après avoir caractérisé leur nature gutturale, distincte de celle des autres ordres de consonnes, il établit que si ces lettres n'ont pas de sons par elles-mêmes et ne peuvent recevoir le schéva comme les autres, elles prennent le son d'une voyelle brève dont le signe est joint à celui du scheva : ce sont les points : ֲ, ֳ, ֱ, qu'il nomme *semi-puncta* et qui sont plutôt des demi-voyelles ou voyelles auxiliaires (1). Nous trouvons en outre l'usage des lettres quiescentes dans les flexions grammaticales expliqué par Campensis d'une manière aussi claire que le comportait la connaissance unique de l'Hébreu, sans la comparaison des idiomes congénères qui n'a été appliquée à la grammaire que dans le cours du XVIIe siècle.

Le second des ouvrages de Campensis appartient encore en partie à sa carrière philologique : c'est la Paraphrase des *Psaumes*, bientôt suivie de celle de l'*Ecclésiaste* (2). Comme Paquot s'est étendu beaucoup dans ses *Mémoires* sur les éditions et aussi sur la valeur de cette double publication, nous nous abstiendrons

---

(1) Ce que les grammairiens modernes appellent *Schéva composé*, ou voyelles abrégées : Chateph-*Patach*, *Segol* et *Kamets*.

(2) On a mis à tort sous le nom de Campensis les *Commentarioli in Epistolas Pauli ad Romanos et Galatas*. Venetiis, 1534, in-8°.

de redire ici les faits dans leurs détails; nous ne reprendrons que les plus importants pour les lier à des observations nouvelles, empruntées à des sources diverses.

La première édition de la Paraphrase du Psautier a pour titre : *Psalmorum omnium juxtà Hebraicam veritatem paraphrastica interpretatio*, auctore Joanne Campensi, publico, cum nasceretur et absolveretur, Lovaniensi Hebraicarum literarum professore (Noribergæ, 1532, in-16°). Ces mots nous apprennent que c'est dans le cours de son professorat que Campensis a exécuté son travail de philologie exégétique, qu'il n'a publié qu'un an après son départ de Louvain, à Nuremberg où il paraît avoir fait quelque séjour; c'est aussi de cette même ville qu'est datée la dédicace qu'il a faite du livre à Jean Dantiscus ou de Dantzig, évêque de Culm, et ambassadeur du roi de Pologne auprès de l'empereur Charles-Quint. La même année, la Paraphrase latine de Campensis était réimprimée à Paris chez Claude Chevallon; mais avec celle du Psautier paraissait pour la première fois la Paraphrase du livre de Salomon, dit *Coheleth* — קהלת — ou l'ECCLÉSIASTE : *Succinctissima, et quantùm Hebraica phrasis permittit, ad litteram proxime accedens Paraphrasis in Concionem Salomonis Ecclesiastæ* (ap. Claudium Chevallonium, Parisiis, 1532, 43 p.). Cette paraphrase remontait, comme l'autre, aux premières années de l'enseignement de Campensis, qui l'appelait les *pré-*

mices de ses travaux; il dit même qu'il l'avait dictée à ses auditeurs du collége des Trois-Langues avant de la donner au public. Dans la suite, les deux paraphrases ont été réimprimées ensemble dans plusieurs villes qui étaient devenues en quelque sorte les foyers de l'art typographique, à Paris (1), à Lyon (2), à Anvers (3) et à Bâle (4). Des versions faites en langue vulgaire, en Flamand, en Allemand, en Anglais et en Français, sur le texte latin du Psautier paraphrasé ont paru bientôt après : une version vulgaire de la Paraphrase de l'Ecclésiaste a été jointe aux traductions Flamande et Française (5). La publication de cette dernière était due au trop fameux Etienne Dolet, qui annonça la Paraphrase « faite par le très-savant M. Jean Campensis » comme une *claire et succincte interprétation juxte la sentence, non juxte la lettre.* L'éditeur français a dans une « épître au lecteur fidèle, » expliqué le nom et le titre des Psaumes; peut-être trouvera-t-on ici avec plaisir la définition du mot donnée dans la langue et avec l'orthographe du XVIe siècle : « Semblablement » te voulons bien advertir que ce mot Pseaulme signi-

(1) Dans les années 1534, 1545 et 1565, in-16o.

(2) Chez Séb. Gryphius, 1533, 36, 38, 48, 68, in-12o.

(3) 1535, in-8o.

(4) 1548, in-16o. 1553, in-12o. — Voir l'indication des éditions latines dans la *Bibliotheca sacra* du P. Lelong, p. 664.

(5) Les premières éditions de la version française sont celles de Paris, 1534 et 1542, in-16o et celle d'Anvers, 1544.

» fie proprement le son de la harpe, toutesfois le mot
» Hébreu, Mizmor, signifie proprement Carme, Ode,
» Chanson : mais nous disons les Pseaulmes parce qu'ils
» ont été chantés à certains instrumens : mais cestait
» en telle sorte que la modulation d'iceulx instruments
» préparait et disposait les affections des oyants a plus
» plainement percepvoir et entendre les paroles des
» sainctes chansons. »

Les Paraphrases de Campensis furent d'abord très répandues dans leur texte original autant que dans les versions dans des langues modernes. Si plus tard elles ont cessé d'être réimprimées, il faut l'attribuer tantôt à l'apparition de nouveaux ouvrages du même genre (1), tantôt à l'abus qu'on avait pu faire des traductions vulgaires de quelques livres de la Bible. Elles n'en révélaient pas moins le travail neuf et difficile qu'avait accompli leur auteur en faisant passer la pensée poétique de David et de Salomon de l'expression Hébraïque dans l'expression encore fidèle, mais plus nette de la paraphrase : le mérite atteint par Campensis dans un premier essai de ce genre de traduction (2) n'a pas été surpassé dans la paraphrase nouvelle de Théo-

(1) En 1550 parut la Bible française publiée à Louvain par ordre de Charles-Quint.

(2) Il n'y avait à proprement parler que des traductions latines plus ou moins littérales et exactes dans les Psautiers Polyglottes tels que celui de Fabri (1509 et 1513) et le *Psalterium Nebiense*.



dore de Bèze qui avait critiqué son devancier avec quelque amertume. On n'a prouvé nulle part que Campensis ait été coupable de témérité dans l'interprétation de la partie mystique des Psaumes, dans l'explication du sens réputé à la fois littéral et figuré de certains passages : aucune décision n'a été portée à cet égard ; seulement une certaine défiance a accueilli l'ouvrage exégétique de Campensis dans les Pays-Bas, comme l'attestent les actes de la Faculté de Louvain (1); elle répondit à la gouvernante Marie de Hongrie qui l'avait en Octobre 1533 consultée sur l'opportunité des traductions de la Bible en Flamand et en Français, que les explications de Campensis ne s'accordaient pas avec celles des Pères et n'avaient pas éclairci les endroits dont les Pères avaient fait usage pour réfuter les hérétiques. Cette défiance de l'autorité locale s'explique par la crainte qu'inspiraient à l'époque de la Réforme les premiers fruits de l'esprit d'innovation et par l'usage presque exclusif qu'on avait fait jusqu'alors des commentaires moraux sur les Psaumes. Si l'on eût déjà réimprimé ce que les anciens ont laissé de plus littéral sur les Psaumes, l'entreprise de l'hébraïsant eût été mieux jugée tout d'abord : en rapportant l'opinion sévère des contemporains de Campensis, Paquot lui fait honneur d'une explication heureuse de nombreuses difficultés. On ne peut que louer l'idée conçue par l'au-

(1) Voir Paquot, ib. p. 504, notes.

teur des Paraphrases de répandre avec la connaissance de la langue Hébraïque l'exemple de son application au moment où les études théologiques pouvaient en tirer un si grand parti; s'il n'a pas complétement réussi dans sa propre tentative, il en a entrevu toute la portée et il en a même démontré l'utilité. La Paraphrase des Psaumes a été un de ces livres dans lesquels de nouveaux venus puisent beaucoup d'instruction sans se croire tenus à la reconnaissance : que d'interprètes de la Bible et des Psaumes, même parmi les Protestants du premier siècle, ont composé de volumineux ouvrages, sans recourir eux-mêmes aux textes originaux, mais en se servant largement et sans scrupule des premières versions ou paraphrases comme celles de Campensis, de Santes Pagninus ou de Vatable (1)! Ne faut-il pas en même temps tenir compte des procédés de plusieurs auteurs qui ont basé leur interprétation des Psaumes sur l'examen des textes et les opinions des plus anciens commentateurs? On s'explique aisément ainsi pourquoi G. Lindanus par exemple ne fait aucune mention du travail de Campensis dans son édition du Psautier latin accompagnée d'une courte paraphrase. C'est par des raisons analogues que les éditeurs de la collection des *Critici sacri* (tome III) n'auront pas donné de place à Campensis parmi les auteurs dont

(1) Remarque du célèbre G. Génébrard dans sa préface des Psaumes expliqués.

ils ont réuni de nombreux extraits. Münster, Vatable, Clarius, Drusius, Castalio, et il en est de même pour une autre collection, la *Synopsis Criticorum aliorumque sacræ Scripturæ interpretum* (au tome II) : les commentaires étendus ont dû faire oublier les paraphrases. Nous terminons ces aperçus d'histoire littéraire par une autre observation : la partie de la Bible choisie par Campensis comme objet de ses études était celle qui devait exciter le plus longtemps l'intérêt des interprètes : les éditions et les commentaires des Psaumes ont abondé au XVIe siècle; l'Ecclésiaste a été traduit et expliqué par plusieurs hommes dans chaque pays; les deux prédécesseurs de Campensis, Rob. Wackefield et Rob. Shirwood, avaient commenté le même livre, et vers le même temps Alardus d'Amsterdam et Amand de Zierikzée, dans les Pays-Bas, ont aussi composé des interprétations de l'Ecclésiaste (1). En rapprochant ces noms ainsi que ceux de Campensis et de Cleynarts des noms des théologiens les plus célèbres d'alors, on voit que la gloire d'avoir cultivé l'exégèse sacrée n'a pas manqué à l'Université de Louvain, avant qu'un illustre prélat, sorti de ses rangs, Lindanus, ait répandu un nouvel éclat sur cette science par son ouvrage de critique bien digne d'être plus

---

(1) Sur le second de ces hommes, qui est au nombre des hébraïsants de Louvain, voir la notice insérée dans les *Archives philologiques* de M. de Reiffenberg, t. III, p. 240, sq.

connu : *De optimo genere interpretandi scripturas libri III* (1).

Après l'examen des travaux de Campensis, c'est ici le lieu de rapporter les témoignages rendus à sa mémoire par les interprètes de l'opinion du monde savant. Ses connaissances étendues lui ont valu l'estime et l'amitié d'un des hommes les plus actifs de l'époque, Sébastien Münster, qui lui a adressé une lettre latine insérée en tête de la traduction de la Logique de Maimonides (2). Les succès de son enseignement et de ses ouvrages ont dicté à Valère André cet éloge solennel (3) : « Et Joannes quidem Campensis qualis quan- » tusque vir fuerit, è scriptis illius, ὡς ἐξ ὀνύχων » λέοντα, licet æstimare : nam et Venetiis publicè do- » cuit, et eruditionis gratiâ à Leone XI. Pont. Max. » magno illo ingeniorum æstimatore, in Urbem evoca- » tus, benignè exceptus est, ac habitus liberaliter. » L'historien du collége des Trois-Langues n'est dans ses louanges que l'écho de deux poëtes latins qui ont voué chacun quelques vers au souvenir de l'homme qu'ils avaient connu personnellement et qu'ils avaient appris à estimer. C'est d'abord un poëte Portugais qui avait fait un long séjour à Louvain et entretenu des relations d'amitié avec les hommes qu'il y avait vus, André

(1) Coloniæ 1558.

(2) Basileæ 1526. Note dans Paquot.

(3) Coll. Tril. Exordia ac Progr. p. 11. — Voir plus haut, la note 1, page 189.

Resende ou Resendius, dans son poëme dédié à Conrad Goclenius (1) :

Nunc age te Solymæ capiunt oracula vatum
Gentis? et à prima nascentis origine mundi
Vis veri responsa Dei? legemque, Dracone
Contempto, ex ipso demissam quæris Olympo?
Campensis tibi ductor adest, qui guttura formet
Terrentesque sonos Latiam stribligine Musam,
Insuetæque domet linguæ dumeta...

L'autre poëte, Alardus Amstelrodamus (2), était compatriote et ami de Campensis; c'est sous forme d'épitaphe qu'il a transmis le récit abrégé d'une vie sitôt tranchée :

Campensis præstans sanctæ mysteria linguæ,
Davidicos Psalmos fusiùs explicuit.
Non sine laude diù Venetâ prælegit in Urbe,
Obtinet hinc Romæ multa sacerdotia.
Lovanii statuit vitam finire docendo,
Friburgum veniens peste repente perit.
Ne fortasse senem mutet fortuna secunda
Hinc juvenem campos misit in Elysios.
I nunc, rara studens, hebræis jungito Græca :
Mors etiam doctos opprimit atra viros.

---

(1) *Encomium urbis et academiæ Lovaniensis*, scriptum anno MDXXIX. — Inséré dans les *Fasti Academici*, p. 400-2.

(2) Théologien distingué, poëte habile, il habita Louvain jusqu'à sa mort (1544); il est l'auteur de nombreux opuscules.

Les derniers vers ne peuvent être pris simplement comme des lieux communs, cet aliment artificiel de la poésie latine chez les modernes; les mêmes expressions qui sembleraient ailleurs sans importance ont une profonde signification, quand il s'agit des hommes du XVI siècle. Le poëte avait quelque droit de parler des dangers de la fortune, dont il avait sous les yeux tant d'exemples : la gloire était en effet un écueil pour bien des âmes au milieu du bouleversement des idées qui accompagnait la crise religieuse de la Réforme et la réaction littéraire de la renaissance. Puis, en présence des périls qui menaçaient les intelligences, l'esprit du poëte se reportait non moins irrésistiblement à une autre partie du spectacle que lui offrait son siècle : partout des funérailles, car partout la mort frappait à la fleur de l'âge une génération ardente et inquiète, qui a disparu consumée, pour ainsi dire, ou par l'intensité du travail, ou par la violence du doute. La patrie avait aussi à pleurer dans le deuil universel des lettres : de tristes souvenirs étaient réveillés à Louvain par la perte nouvelle qui suivait de près celle de Dorpius, d'Erasme et de tant de morts illustres; peu d'années après, disparaissaient tour à tour Goclenius, Vivès et Cleynarts.

Déjà, peu après son départ pour l'Allemagne, J. Campensis avait été remplacé à Louvain dans la chaire d'Hébreu par un savant qui était destiné à l'occuper plus longtemps, mais avec un honneur égal : c'était *André* GENNEP (*Andreas Gennepius*), né à BALEN, bourg de la

Campine, et nommé quelquefois à cause de son lieu natal *Andreas Balenus* dans les écrits latins du temps. A. Gennep, qui prit possession de la chaire le 26 Février 1532, à l'âge de quarante-huit ans, la conserva jusqu'à sa mort, l'an 1568, après trente-six années de professorat ; il ne cessa d'avoir en partage, même dans son extrême vieillesse, une santé encore vigoureuse et une grande égalité d'humeur. Les biographes des Belges illustres nous transmettent peu de renseignements sur la carrière académique d'A. Gennep ; nous empruntons quelques faits intéressants concernant sa personne aux deux ouvrages historiques de Valère André.

André Gennep se distinguait par la simplicité de ses manières, par un ton aisé, agréable, exempt de prétention. Il avait exercé son esprit par la culture de plusieurs études, la médecine, la botanique, la connaissance des langues. Il a surtout approfondi l'Hébreu, au point de pénétrer les difficultés de la grammaire et de pouvoir éclaircir les mystères dont les rabbins ont entouré leur science. Il a formé plusieurs élèves distingués, parmi lesquels il faut compter le célèbre G. Lindanus, qui ne cessa pas d'entretenir des relations avec son maître : Lindanus assurait qu'il devait beaucoup aux entretiens familiers de Gennep, et qu'il avait retiré un grand profit des recherches entreprises de concert avec lui, pour la composition de son livre sur la meilleure méthode d'interpréter les écritures, livre où il défendait la Vulgate contre les attaques puisées prétendûment dans

la science des rabbins. Nous n'avons pas d'ouvrage sous le nom de Gennep : nous savons seulement qu'il avait préparé un travail sur les accents Hébreux (*de accentibus Hebraïcis*) et un autre sur l'accord de la Vulgate avec le texte primitif de la Bible (*de consensu editionis Vulgatæ cum Hebraica veritate*). Valère André dit n'avoir pu les voir; mais il en est fait mention par G. Lindanus au livre I, chap. VII. de son traité d'exégèse qui vient d'être cité. On lisait dans les *analectes* manuscrites, rédigées par Jean Molanus, docteur en théologie (1), un fait qu'il avait appris de la bouche même de Gennep : celui-ci était l'auteur de la *Grammaire Hébraïque* que *Jean* Isaac *Levita*, juif converti au luthéranisme, avait publiée à Cologne sous son propre nom (2); il la lui aurait dictée pendant le séjour qu'Isaac avait fait à Louvain.

Dans ses dernières années A. Gennep se fit remplacer dans ses fonctions par Augustin Hunnæus, docteur en théologie, versé dans l'Hébreu et aussi par Bucho de Montzuma, Frison d'origine, également docteur en théologie. C'est alors que les magistrats de Louvain, ayant reçu de quelques étudiants la demande d'établir des leçons de langue Hébraïque qui eussent lieu tous les jours, s'adressèrent à la faculté qui approuva la chose

(1) « In analectis rerum Lovaniensium. » — *Fasti Academ.* p. 284.

(2) Grammatica Hebræa absolutissima in duas partes divisa, auctore Joanne Isaaco.



en exigeant que le professeur fût un théologien plein de prudence et de gravité, désigné d'avance à son jugement. Les magistrats consentirent à prendre à l'avenir l'avis de la faculté de théologie dans la nomination des professeurs d'Hébreu, et la convention passée l'an 1563 fut sans doute appliquée déjà au choix des suppléants de Gennep. Après la mort de celui-ci, l'enseignement de la langue Hébraïque fut continué au collége des Trois-Langues par Jean Wilhelm (*Joannes Guilielmus*) d'Harlem et par Petrus Pierius à Smenga jusqu'au temps des guerres civiles ; suspendu forcément au milieu des troubles pendant plus de trente ans, il reprit un nouvel éclat en 1612 entre les mains de VALÈRE ANDRÉ, de Dessel, dit *Desselius*, qui ouvrit par son *Eloge* de la langue sainte la longue carrière qu'il devait fournir comme professeur et bibliothécaire de l'université.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE VOPISCUS FORTUNATUS PLEMPIUS, PROFESSEUR DE MÉDECINE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR M. LE PROF. HAAN.

La fin du 16e et le commencement du 17e siècle virent naître une grande révolution dans la science médicale Jusqu'alors la doctrine de Galien, dénaturée par le système de Paracelse, régnait sur tous les esprits : à cette époque elle eut à subir une lutte terrible à la suite de laquelle elle perdit son empire. André Vésale l'ouvrit le premier et prouva que presque toutes les idées de Galien sur l'anatomie humaine étaient démenties par les dissections cadavériques. Les travaux successifs d'Eustachi, d'Ingrassias et surtout de Fallope, digne élève de Vésale, justifièrent pleinement les faits avancés par notre grand anatomiste. En même temps la chémiatrie subissait de profonds changements par le système spiritualiste de Van Helmont. Enfin la découverte de la circulation du sang par Guillaume Harvey porta le dernier coup à la confusion dans les vieilles doctrines, mais non sans contestation.

En effet, dès ce moment le monde médical se partagea en deux camps. Le plus grand nombre, religieusement attachés aux vieilles idées de Galien, rejetaient avec mépris les opinions des réformateurs, et tandis que la

jeune école rectifiait les systèmes surannés, qu'Harvey, secondé en cette occasion par Descartes, luttait courageusement pour la circulation du sang, Gaspard Hoffman et Jean Riolan combattaient avec violence, souvent avec injustice et grossièreté, la découverte du médecin anglais. Telle était l'époque où vécut Plempius et ce n'est qu'en se rendant compte de l'état de lutte, de confusion, de transition dans lequel se trouvaient alors les systèmes de médecine qu'il faut apprécier la vie et les ouvrages de notre auteur. —

Vopiscus Fortunatus Plempius naquit à Amsterdam le 23 Décembre 1601, de parents aisés et respectables. Après avoir fait ses humanités à Gand, il étudia la philosophie à Louvain dans la pédagogie du *Faucon*. Là il entendit les leçons de *Libert Froidmont* et les progrès qu'il fit durent être très-brillants, puisqu'en 1620, dans un concours entre 224 maîtres ès sciences, Plempius obtint la cinquième palme. Il retourna ensuite en Hollande pour s'appliquer à l'étude de la médecine à Leyde. Cependant la grande célébrité dont jouissaient, dans ce temps, les écoles d'Italie où florissaient principalement les sciences médicales, engagea le jeune Plempius à faire un voyage vers ce pays. Il assista d'abord aux leçons que le célèbre *Spigelius* donnait à l'université de Padoue (1), et fréquenta ensuite l'académie de Bologne où, en 1623, après avoir soutenu des épreuves brillantes, il

(1) Ophthalmographia. Amstel. 1632, page 131.

fut reçu docteur en médecine. Muni de ce grade et précédé d'une réputation qui commençait déjà à se répandre, il revint dans sa patrie où il s'adonna à la pratique médicale. Pendant dix ans qu'il exerçait la médecine à Amsterdam, il acquit un tel renom qu'en 1633 l'archiduchesse Isabelle lui proposa de venir à Louvain pour y enseigner les sciences médicales.

Plempius se rendit à Louvain, et, afin de satisfaire aux lois du pays et aux règlements académiques (1), il y soutint immédiatement une dispute publique, après laquelle il fut proclamé docteur *Almœ matris* et reçu comme membre de la faculté de médecine le 3 Août 1633.

A peine arrivé à Louvain, ses talents et son mérite le firent juger digne de tous les honneurs que l'université pouvait conférer à un de ses membres. Le 8 Février 1634, Guillaume Wiggers président du collége de Breugel, étant mort, on lui donna pour successeur Plempius, qui le 10 Avril suivant fut installé comme professeur royal (2), chargé du cours des *institutions de médecine.*

---

(1) Valer. Andreas fasti Academici, page 223.

(2) Il n'y eut d'abord que deux professeurs en médecine, nommés et salariés par le magistrat de Louvain. Ces professeurs étaient tenus de donner des leçons tous les jours, d'expliquer les livres les plus utiles de la médecine; d'assister, tous les huit jours, à une dispute publique dans laquelle ils devaient diriger les élèves; de faire, devant eux, des démonstrations anatomiques, une fois, deux, trois ou quatre fois l'année, selon qu'on pouvait se procurer des cadavres: d'expliquer les plantes médecinales tant indigènes qu'exotiques en en faisant connaître la nature et les vertus; de conduire auprès des malades ceux des



Il fut en même temps nommé chanoine de *la deuxième fondation* de St.-Pierre (1). Plempius n'occupa cepen-

---

élèves, qui, dans l'année, devaient subir l'examen de *licencié*, de les instruire là, au lit des patients, de la nature et de la marche des maladies, de leurs accidents et des remèdes qui leur conviennent. A ces deux professeurs en médecine, Philippe II associa, en 1558, un troisième qui était chargé d'expliquer ce qu'on nommait alors *le petit art de Galien* (*l'ars parva Galeni* répond, à peu près, à ce que nous appelons la *Pathologie générale*). — La faculté resta dans cet état, lorsqu'en 1617, Albert et Isabelle résolurent de la mettre au niveau des autres facultés de l'Université. A cet effet ils associèrent aux deux professeurs ordinaires, deux autres professeurs, chargés l'un du cours *des institutions de médecine*, l'autre de *l'anatomie*. Dès lors la faculté comptait quatre professeurs, dont deux *primaires* (primarii) nommés par le magistrat de Louvain et deux *royaux* (regii) institués par le gouvernement suprême. Les cours de médecine se faisaient désormais en trois années et comprenaient: 1o le cours des *institutions de médecine* de 3 à 4 ou pendant l'été de 4 à 5 heures. Dans ce cours le professeur expliquait les institutions de médecine d'après le premier *Fen* (canon) du premier livre d'*Avicenne* 2o Le cours de *médecine théorique*, tous les jours de 10 à 11 heures. Ce cours comprenait l'exposition du *petit art de Galien*, des Aphorismes d'Hippocrate et de la méthode générale de pratique. On y traitait spécialement de la purgation, de la saignée, du pouls et des urines. 3o Le cours de *médecine pratique*, tous les jours de 8 à 9 heures. Ce cours consistait dans l'explication de toutes les maladies, de la tête jusqu'aux pieds, et d'après l'ordre adopté par *Rhasès* dans son livre IX. Dans ce même cours on traitait également des fièvres et des maladies contagieuses. Enfin 4o, le cours d'anatomie, tous les jours de deux à trois heuses. Le professeur chargé de ce cours devait faire, pendant l'hiver, des démonstrations anatomiques sur des cadavres et, pendant l'éte, il avait à enseigner la chirurgie et la matière médicale en tant que celle-ci est applicable à la chirurgie. (Val. Andr. op. citat. page 219 et passim).

(1) En 1443 le pape Eugène IV institua dans l'église de St.-Pierre à

dant pas longtemps la chaire des *institutions* (du 15 Juillet jusqu'au 31 Août 1634), car Gérard de Villers étant décédé le 12 Mai 1634, Plempius obtint la place de professeur primaire de *médecine pratique*, que le premier avait remplie. Enfin la même année, il fut élu Recteur magnifique de l'université (1).

Pendant qu'il remplissait avec éclat les devoirs de sa charge à l'université, il sut encore mettre à profit les loisirs que lui laissait sa position en publiant un grand nombre d'ouvrages originaux sur les différentes branches de l'art de guérir. — Nous en donnerons plus loin la liste. — Il prit, en même temps, une part très-active aux discussions médicales qui, de son temps, surgirent dans toute l'Europe. Dire qu'il se mesura avec Regius, Harvey et Descartes, et que ces savants se crurent obligés de ramasser le gant que notre professeur leur jeta, c'est proclamer que Plempius sut dignement représenter l'université de Louvain dans ces jours de confusion et de bouleversement de systèmes médicaux.

En 1650 Plempius renonça à son canonicat, quitta la

Louvain dix nouveaux canonicats, qu'on appela les canonicats du nouveau collége ou de la deuxième fondation. De ces canonicats, deux furent cédés aux professeurs de la faculté de médecine, qui en pouvaient jouir comme d'une prébende pourvu qu'ils fussent célébataires et qu'ils publiassent, chaque année, un traité de médecine. (Nicol. Vernulæi. Academia Lovaniensis, page 55).

(1) Plempius reçut à différentes reprises cet honneur. Il fut encore élu Recteur en Février 1637, puis en Février 1647 et enfin en Août 1649.

présidence du collége de Breugel et épousa la même année Anne-Marie Van Dive, fille de Corneille et de Catherine Vandenzande.

Enfin le 12 Décembre 1671 le professeur Plempius mourut honoré et regretté du monde savant et pleuré par l'université entière. Il mourut, dit une note biographique d'un contemporain, dans la religion catholique. En effet, Plempius, né de parents protestants, avait embrassé à Louvain la religion catholique. Et comme quelques-uns mirent en doute la sincérité de sa conversion, le pape Alexandre VII, qui, lorsqu'il n'était encore que le cardinal Fabius Chisius et légat du St.-Siége, avait été à même d'apprécier Plempius comme il le méritait, lui envoya un bref particulier, dans lequel il le tenait et le déclarait enfant fidèle de la Sainte-Eglise.—

Plempius fut enterré à Louvain dans l'église des Augustins, où naguère encore on lisait sur son tombeau l'épitaphe suivante :

D. O. M.
Franconi Van Dive et Cath. Vuttenlimmingen
Gregorio et Barbaræ Vanden Heetvelde, conjugibus
Majoribus hic sepultis
Adjungi voluit Anna Marie Van Dive
Cornelii et Catherinæ Vandenzande filia
Uxor dilectissima Clar. Dom. Vopisci Fortunati
Plempii, Patriciæ apud Batavos familiæ
Med. Doct. Prof. Primarii et hujus Academiæ
IV Rectoris, viri toto orbe celeberrimi.

Satis dixi.
Devixit illa VIII Novemb. MDCLI
Hic XII Decemb. MDCLXXI
Cineribus uxoris conjunctus.
R. I. P.

Voici maintenant la liste des ouvrages que Plempius a publiés :

Tractatus de musculis, Belgico sermone, in gratiam usumque chirurgorum. Amstelod. in-8°.

Ophthalmographia sive de oculi fabrica, actione et usu præter communem medicorum et philosophorum opinionem. Amst. Henric. Laurent 1632, in-4°. En 1653 parut la deuxième édition de cet ouvrage à Louvain in-fol. accompagné de : *Responsio Plempii ad Gerardi Gutischovii, med. licent. mathematices, anatomicès, chirurgices et botanices in academia Lovaniensi professoris animadversiones in ophthalmographiam.*

Anatomia Cabrolii in belgicum idioma conversa, annotationibusque aucta. Amstel. 1633, in-fol.

Fundamenta seu institutiones medicinæ, libris VI. Lov. Jacob. Zegers 1638. En 1644 parut la deuxième édition in-fol. En 1653 Nempæus en publia la troisième édition avec l'*ophthalmographia.* Cette édition était accompagnée d'un *breve apologema pro auctore adversus dicteria et ineptias cujusdam κηπουροῦ, auctore Daniele Vermostio, medicinæ Licentiate et Polyatro Aerschotano.* Enfin la quatrième édition vit le jour en 1664. Lov. Nempæus, in-fol.

Doctorum aliquot virorum in academia Lovaniensi judicia de philosophia Carthesiana.

Animadversiones in veram praxim curandæ tertianæ propositam a Doctore Petro Barba, Ferdinandi Cardinalis ac Belgii Gubernatoris Archiatro. Lov. 1642, in-4°.

Antimus Coningius Peruviani pulveris defensor repulsus a Melippo Protymo. 1655, in-8°. — Dans cet opuscule Plempius, sous le pseudonyme de *Melippus Protymus*, attaque les opinions du père *Honoré Fabri*, jésuite.

Avicennæ canones medici ex Arabica lingua in Latinam translati. Lov. Nempæus 1658, in-fol.

De affectibus capillorum et ungium tractatus. Lov. 1662, in-4°.

De togatorum valetudine tuenda commentatio. Brux. Franc. Foppens 1670, in-4°.

A ne regarder que le titre des ouvrages publiés par Plempius, on reconnaît déjà qu'il ne fut étranger à aucune des branches de l'art médical. Quiconque voudrait les analyser avec quelque attention, serait étonné des vastes connaissances de l'ancien professeur de Louvain. On n'attendra certainement pas de nous que nous entrions dans des détails sur chacun de ces ouvrages : ce serait dépasser les limites de cette notice.

D'ailleurs, dans le nombre de ces écrits il en est plusieurs presqu'entièrement remplis de polémique médicale, si véhémente dans ce siècle et qui, par conséquent, ont moins d'intérêt pour nous. Nous nous contenterons donc de dire quelques mots des principaux ouvrages de

Plempius, espérant qu'ils suffiront d'ailleurs pour faire apprécier dignement cet illustre écrivain.

L'*ophthalmographia*, dédiée aux professeurs de l'université de Leyde, ses premiers maîtres dans l'art de guérir, parut en 1632 à Amsterdam où Plempius exerçait la médecine; et, pour le dire en passant, cette date prouve la méprise dans laquelle est tombé *Portal*, lorsqu'il avance que Plempius avait à peine atteint l'âge de dix-huit ans quand il publia cet ouvrage (1). Le traité est divisé en cinq parties. Dans la première l'auteur s'occupe de l'anatomie de l'œil et s'efforce surtout de démontrer les erreurs où Galien avait induit ceux des médecins qui ne croyaient qu'à sa parole. Les descriptions anatomiques sont, en général, conformes à celles que quelques-uns de ses devanciers, *Vésale*, *Fabrice d'Aquapendente*, *Casserius*, avaient déjà publiées. Par-ci, par-là cependant, Plempius rectifie quelques erreurs, et donne lui-même des détails nouveaux. Ainsi il est un des premiers qui nous ait donné une bonne idée du muscle orbiculaire des paupières (2). Contrairement à l'opinion de Vésale, qui en admet sept, et celle de Colombo qui n'en veut que cinq, notre anatomiste attribue à l'œil six muscles, quatre droits et deux obliques et les décrit très-exactement (3). A propos du cristallin, il nie

(1) Portal. Histoire de l'anatomie et de la chirurgie. Paris 1770, tom. II, pag. 518.

(2) Ophthalmographia. Amstel. 1632, pag. 7.

(3) Ophthalmog., pag. 14.

que celui-ci ait la forme parfaite d'une lentille, puisqu'il présente une légère dépression à sa face antérieure, la face postérieure étant entièrement convexe (1). Il soutient également, contre l'opinion de tous ses devanciers, que la capsule du cristallin possède des vaisseaux qui ont pour usage de fournir l'humeur destinée à la structure du cristallin. Ces vaisseaux très-déliés et non apparents à l'état normal, se voient, au contraire, lorsque la capsule cristalline est enflammée (2). Il prétend ensuite que les nerfs optiques ne sont nullement tendus; qu'en conséquence ils ne souffrent aucun tiraillement lors même que l'œil sort en partie de l'orbite. Ces nerfs, dit-il, ne s'insèrent point au centre de l'œil, comme on le croit communément; c'est un peu en dedans de l'axe de la coque oculaire qu'ils y pénètrent et s'épanouissent pour former la membrane rétine (3). Enfin, dans la description de l'orbite, notre auteur prouve qu'il connaît le trou sus-orbitaire par lequel il fait passer une branche du nerf de la 3e paire pour aller se perdre dans la peau et les muscles du front; et l'orifice du canal nasal par lequel les larmes s'écoulent dans le nez. A ce propos Plempius raconte avoir entendu dire à Spigelius, son professeur à Padoue, que celui-ci avait connu un empirique qui purgeait ses malades au moyen d'un col-

(1) Ibid., pag. 45.
(2) Ibid., pag. 47.
(3) Ibid., pag. 49.

lyre dont il faisait bassiner l'œil. Les larmes imprégnées de cette liqueur coulaient dans le nez, de là dans la bouche, étaient ensuite portées avec la salive dans le ventricule et déterminaient ainsi la purgation (1).

Les deuxième, troisième et quatrième parties traitent de la lumière, de ses effets, de la vision ainsi que des illusions auxquelles cette dernière est souvent exposée. C'est tout un traité de *dioptrique*. L'auteur avoue que tout ce qu'il y dit de neuf, il le doit aux leçons que lui a données à Louvain son professeur *Libert Froidmont*. Il déclare encore que son système se trouve complétement d'accord avec celui de *Jean Kepler*, célèbre mathématicien du temps (2). Cependant cette partie de l'*ophthalmographia* est trop prolixe et écrite dans ce style par trop scolastique qui n'est guère goûté de nos jours. Quoi qu'il en soit, une chose frappe le lecteur, c'est que la physiologie de l'œil était déjà très-avancée à cette époque. Pour s'en convaincre il suffit de lire la théorie de la vision à laquelle Plempius consacre plusieurs pages. Après avoir prouvé, par l'expérience si connue de la chambre obscure, que les rayons lumineux, en pénétrant dans l'œil, subissent différentes réfractions de la

(1) Narrabat nobis Clarissimus Adrianus Spigelius, professor Patavinus, quemdam Empyricum se pernovisse qui certa aqua oculis infusa duas tresve sedes ægris suis procurabat. Percolabatur nemque aqua illa cathartica in palatum et os, indeque cum saliva in ventriculum deglutiebatur atque ita tum purgationem ciebat. — Ophthalmog, pag. 193.

(2) Ibid. Préface.

part des milieux différents qui entrent dans la composition de l'organe visuel, l'auteur agite la question de savoir comment nous voyons les objets dans la situation qu'ils ont réellement, tandis que ces mêmes objets se trouvent peints sur la rétine dans une situation renversée? Après avoir réfuté les théories plus ou moins ingénieuses des autres relativement à cette difficulté scientifique, Plempius donne la sienne que nous copions ici à cause de son originalité plutôt que dans le dessein de l'approuver comme l'on s'en persuadera facilement : les objets nous paraissent droits parce que le cerveau qui voit n'a point la peinture faite sur la rétine directement devant lui. En effet, la cavité de la rétine se terminant en arrière dans le cerveau, c'est derrière cette cavité que se trouve la faculté visuelle. De là résulte qu'il faut concevoir cette faculté comme si elle distinguait les objets dans la rétine, à peu près de la même manière que nous voyons, dans la chambre obscure, une estampe, lorsque, placés derrière celle-ci, nous la regardons de haut en bas (1).

Enfin, la cinquième et dernière partie traite de la pathologie et de la thérapeutique oculaire. Si les quatre

(1) Ratio est : quia facultas hæc versus cerebrum sedem obtinens non habet sibi picturam illam adversam ; nam cavum retinæ introrsum in caput vergit et retrocavum illud facultas sita est. Unde eo fere modo concipe facultatem sentientem picturas in oculo dignoscere quo nos in clausa camera imagines perciperemus retro chartam stantes et desuper in eam despicientes. — Ophthalm. pag. 135.



premières parties de l'*ophthalmographia* pèchent par trop de prolixité, celle-ci pèche pas l'excès contraire; l'auteur nous prévient qu'il ne s'occupera que des maladies les plus fréquentes de l'œil (1), et c'est vraiment dommage qu'il ne nous ait point donné un traité complet; car il eût été intéressant de savoir où en était cette branche de la pathologie du temps de Plempius. Il a probablement senti ce défaut, car, dans les éditions postérieures, il a développé un peu plus cette partie de son ouvrage qui, malgré cela, laisse encore à désirer. — Quoi qu'il en soit, on y trouve encore plusieurs choses dignes de remarque. Ainsi l'auteur se récrie, avec raison croyons-nous, contre ces hommes, qui, affectés de maux d'yeux, se confient si légèrement au premier ignorant venu qui se pare du nom d'*oculiste*. « Car, dit-il, s'il est une partie de notre corps qui soit sujette à une infinité de maladies et pour le traitement desquelles il faut beaucoup de prudence et de circonspection, c'est bien certainement l'œil. » Paroles que de nos jours encore on ne saurait assez répéter.

Si nous avons bien compris notre auteur, il savait déjà reconnaître les *granulations* dans les blépharites (2). Le *strabisme* est, selon lui, uue affection des

---

(1) Ibid., pag. 313.

(2) Cum jam aucta est affectio et non solum densitas atque inæqualitas in palpebra interna apparet, sed manifesta jam asperitas et rubor adeo ut emineant quasi *granula* ficus. — Ophthalmogr. 3e édition. Lov. 1659, pag. 198.



muscles moteurs de l'œil et non pas un défaut de la faculté visuelle : les convulsions et la paralysie produisent le plus souvent cet état (1). Contre l'*ophthalmie aiguë* il prescrit les saignées générales, les purgatifs; ce n'est qu'après l'emploi de ces moyens qu'on peut avoir recours aux vésicatoires à la nuque et aux différents collyres (2), traitement qu'on suivra, encore de nos jours, utilement dans des cas de cette espèce. — Enfin en parlant des taches de la cornée, il distingue parfaitement celles qui sont produites par un épanchement, de celles qui résultent d'une cicatrice : les premières peuvent disparaître, surtout dans l'enfance; les autres, au contraire, persistent quoi qu'on fasse (3).

Lors de la deuxième édition de l'*ophthalmographia* qui parut à Louvain, l'ouvrage suscita quelques observations critiques de la part du professeur Grutischovius, collègue de Plempius à l'université. Cette critique, roulant principalement sur quelques données de dioptrique applicable à l'œil, était une logomachie plutôt qu'une discussion vraiment scientifique. Aussi la réponse de Plempius ne se fit-elle pas longtemps attendre. Nous ne pouvons rien dire d'intéressant relativement à cette querelle, si ce n'est qu'elle se fit, de part et d'autre,

---

(1) Strabismus est musculorum affectio bulbum oculi moventium... Strabismum a convulsione musculorum oculi evenire... Certe a paralysi etiam provenire potest. Nam resoluto aliquo ex musculis oculum moventibus antagonista ejus seu oppositus sanus in se contrahitur et sic idem facit ac si convulsus esset.—Ibid., pag. 243.

(2) Ibid., pag. 204.

(3) Ibid., pag. 218.

d'une manière calme et en des termes passablement courtois, chose assez peu usitée à cette époque pour qu'elle mérite des éloges. —

Nous arrivons maintenant à l'ouvrage le plus important de l'ancien professeur de Louvain. Les *Fundamenta medicinæ* sont divisés en six livres. Le premier, très-court et qui sert, en quelque sorte, d'introduction aux suivants, traite d'une manière générale de la médecine et de son objet. Le second expose fort au long l'anatomie et la physiologie humaine. Le troisième renferme l'hygiène. Le quatrième et le cinquième ont pour sujet la pathologie. Dans le sixième enfin l'auteur s'occupe de la thérapeutique.

Si nous jugions cet ouvrage au point de vue scientifique de notre époque, évidemment nous n'en pourrions dire que peu de bien ; nous serions même obligé de relever une foule d'erreurs. Que dire, par exemple, du suc mélancolique, des esprits vitaux, du calidum innatum, sinon que ce sont là des erreurs physiologiques dont la science mieux éclairée a fait justice ? Mais si nous considérons le livre en question au point de vue de l'époque où il parut, alors nous sommes forcé d'admettre que c'est un ouvrage des plus complets, des plus clairs et où la médecine de ce temps se trouve admirablement résumée. D'ailleurs, gardons-nous de croire que tout ce que nos devanciers pensaient ou faisaient en médecine était erroné : l'ouvrage de Plempius nous convaincrait aisément du contraire. Avec des moyens d'investigation

moins nombreux et infiniment moins sûrs que ceux dont nous disposons, les anciens sont parvenus, à force de travail et d'étude, à des découvertes admirables qui font encore aujourd'hui l'orgueil de la science. Et, ne craignons pas de le dire, le savant professeur de Louvain a fourni une large part à ces progrès. Des descriptions anatomiques nouvelles et plusieurs rectifications consignées dans les *Fundamenta* (1) prouvent suffisamment ce que nous avançons. Mais ce qui annonce, par dessus tout, l'immense intérêt du livre et la grande renommée de l'auteur, c'est la polémique véhémente qu'excita la publication des *Fundamenta medicinæ*. Quelques détails sur cette polémique nous mettront à même de faire comprendre la valeur de l'ouvrage dont nous parlons.

L'admirable découverte de la circulation du sang, récemment faite par Harvey, jetait le trouble dans les idées et devait ne pas tarder à bouleverser tout le système médical de l'époque. Les hommes les plus considérables, tant par leur science que par leur position, luttaient énergiquement contre cette nouveauté. Il leur en coûtait de reconnaître comme faux tout ce qu'ils avaient enseigné et publié relativement au *foie* qui prépare le sang et au *cœur* qui envoie l'esprit vital dans toutes les parties du corps. D'ailleurs le fait proclamé par Harvey pouvait ne pas être vrai et éprouver

(1) Cet ouvrage épuisa, dans un court espace de temps, quatre éditions. —



le sort de toutes ces innovations médicales qui alors, comme de nos jours, naissaient pour disparaître le lendemain. Des hommes placés dans une position élevée ne pouvaient point se laisser entraîner si facilement par les idées du jour. Plempius était du nombre de ces derniers. Dans la première édition de son ouvrage il rassembla tous les arguments qu'on faisait valoir pour établir la vérité des idées anciennes et toutes les objections qu'on adressait, de tous côtés, à la circulation du sang. A ce sujet, il fut attaqué par Descartes. Le philosophe français qui, comme nous l'avons dit, se mêla, en cette occasion, à la querelle des médecins, prétendit que le sang est chassé du cœur par les mouvements de cet organe; que ces mouvements dépendent de ce que le sang arrivé dans le cœur y éprouve, par suite de la chaleur, une espèce d'effervescence qui fait gonfler le cœur, lequel, par sa réaction contre ce gonflement, chasse le sang dans les artères. Cette théorie devint l'origine d'une correspondance entre Descartes et Plempius (1). Celui-ci objecta que le cœur bat encore quand les veines caves et la veine pulmonaire sont liées de manière à intercepter le passage du sang dans le cœur; et que cet organe continue quelquefois à se mouvoir même quand il est séparé du corps; ensuite si la dilatation du cœur dépend de la raréfaction du sang, cette dilatation devrait être plus prolongée et plus durable

(1) Epist. Carthesii. Amstel. 1668, in-4o. Epist. 177—180, pag. 264.

qu'elle ne l'est à l'observation. Notre auteur avait publié quelques extraits de cette correspondance dans son ouvrage, mais il eut bientôt à s'en repentir. On lui reprocha d'avoir dénaturé les écrits de Descartes, d'avoir agi avec mauvaise foi, et Regius, professeur à Utrecht, alla jusqu'à lui dire qu'il avait mutilé les lettres du philosophe français parce qu'elles contenaient des arguments qui prouvaient victorieusement la circulation du sang (1). Dans l'édition suivante des *Fundamenta*, Plempius se plaignait amèrement de cette calomnie et s'empressa de publier littéralement et *in extenso* la correspondance avec Descartes. Mais une autre circonstance qui nous rend cette édition de son ouvrage bien plus intéressante, c'est que l'auteur y reconnaît son erreur et y admet la circulation du sang. Les paroles dont il se sert pour faire connaître sa conversion sont trop belles, trop nobles pour que nous résistions au désir de les rapporter « Dans le principe, dit-il, cette » découverte (la circulation du sang) n'eut point mon » approbation, ce que j'ai publiquement prouvé et par » mon enseignement et par mes écrits. Mais quand, » dans la suite, je me donnais le plus de peine pour la » réfuter et la critiquer, j'apercevais que je me réfu- » tais et me critiquais moi-même. En effet, les raisons » sont tellement évidentes que je ne dirai pas qu'elles

(1) Regius. diss de motu cordis thes. 8, pag. 24. — Dans les *recentior. disceptat.* Lugduni Bat. 1647, in-4o.

» me persuadent : elles me forcent d'admettre la cir-
» culation du sang (1). » Ainsi, celui qui, quelque temps auparavant, était l'antagoniste décidé de la circulation, qui la combattait avec force, devenait maintenant le champion le plus ardent de la belle découverte d'Harvey ! Et ne croyons pas que notre professeur, de guerre lasse, se soumette tout bonnement aux arguments, très-convaincants sans doute, de ses contradicteurs, qu'il trouvât plus de commodité et, peut-être même, plus d'honneur à se ranger du côté de ceux dont l'opinion gagnait tous les jours du terrain : il nous apprend lui-même qu'après plusieurs vivisections pratiquées sur des chiens, il est, à son tour, parvenu à se convaincre de la réalité du fait. Il n'est donc pas seulement vaincu par la polémique de ses adversaires : il observe lui-même la circulation du sang ; il en fait, en quelque sorte, une seconde fois la découverte. Aussi ne dût-on à Plempius que d'avoir propagé par sa parole grave et respectée ce grand fait physiologique dans notre pays, il aurait déjà suffisamment mérité la reconnaissance de la Belgique médicale !

Indépendamment de la dispute sur la circulation du sang, le livre de notre auteur eut encore à essuyer d'autres critiques. Sans parler de Schenkius, profes-

---

(1) Primum mihi inventum hoc non placuit, quod et voce et scripto publice testatus sum; sed dum postea ei refutando et explodendo vehementius incumbo, refutor ipse et explodor. Adeo sunt rationis ejus non persuadentes sed cogentes. *Fundamenta medicinæ*, 2e édition.



seur à Jéna, qui attaqua l'écrivain à propos de la doctrine sur les humeurs ; sans nous arrêter davantage aux grossièretés dont Plempius fut en butte de la part d'un professeur de physique de l'université de Leyde, grossièretés dont un élève de Louvain, Daniel Vermostius, médecin à Aerschot, fit justice, nous dirons quelques mots de la sortie violente que fit publier *Primirose* contre l'ouvrage dont nous parlons.

Jacques Primirose, français de naissance, qui pratiquait la médecine dans une ville d'Angleterre (1), fut le grand querelleur de l'époque ; son envie s'attaqua à toutes les réputations naissantes ou établies. A peine Harvey avait-il publié son ouvrage sur la circulation que Primirose critiqua avec fureur la doctrine du chirurgien anglais. Plus tard, lorsque Plempius, rendant hommage à la vérité, embrassa cette doctrine, Primirose, qui avait laissé passer inaperçue la première édition des *Fundamenta*, crut enfin convenable de les réfuter avec grand bruit. Il publia un ouvrage (2), dans lequel la passion et la mauvaise foi s'allient pour décrier le professeur de Louvain. Plempius ne pouvait pas répondre à une telle critique : il se tut. Mais deux élèves du profes-

---

(1) Sprengel. Histoire de la médecine, traduct. de Jourdan. Paris 1815, tom. IV, pag. 94.

(2) Destructio fundamentorum medicinæ Vopisci Fortunati Plempii in academia Lovaniensi medecinæ Professoris, ubi breviter quatercentum ipsius errores demonstrantur a Jacobo Primirosio, Doctore medico. Roterodami. Arnold. Leers 1657, in-4°.

seur, indignés de cette violente diatribe dirigée contre leur maître chéri et vénéré, se chargèrent de punir l'attaque furieuse de Primirose. L'un, *François Plempius*, neveu de notre auteur, l'autre, *Gérard Blasius*, tous deux docteurs en médecine publièrent, chacun et la même année, un ouvrage (1) où le savoir et le caractère de notre professeur furent, nous ne dirons pas, maintenus — la réputation de Plempius était trop solidement établie, — mais entièrement lavés de la souillure qu'un envieux avait voulu leur imprimer.

Nous terminerions ici cette notice, peut-être déjà trop longue, si nous ne craignions pas de commettre, par notre silence, une injustice à l'égard de l'excellent livre que Plempius publia à la fin de son honorable carrière.

Pierre Xylander, membre du conseil privé à Bruxelles, avait demandé à notre professeur quelques conseils d'après lesquels il aurait à se conduire pour conserver sa santé souvent chancelante, tout en lui permettant de

(1) Munitio fundamentorum medicinæ Vopisci Fortunati Plempii adversus Jacobum Primirosium, alterum Herostratum ea destruere conantem : ubi breviter milleni ipsius errores ostenduntur a Francisco Plempio J. U. ac medicinæ Doctore. Amst. Joach. a Metelen 1659, in-4o.

Impetus Jacobi Primirosii, Doctoris medici, in Vopiscum Fortunatum Plempium Amstelodamensem, in Academia Lovaniensi medicinæ Professorem celeberrimum retusus a Gerardo Leon. Blasio, Amstelodamensi medicinæ Doctore et in Patria Practico. Amstelod. Joann. Ravesteyn 1659, in-4o.



vaquer à ses devoirs de magistrat. Pour satisfaire au désir exprimé par cet homme éminent dont l'amitié honorait tant Plempius, celui-ci écrivit le livre intitulé : *De togatorum valetudine tuenda commentatio.* Ce commentaire, cependant, est loin d'être un ouvrage complet, achevé; l'auteur avoue lui-même n'avoir pas voulu écrire un traité scolastique sur cette matière. Il ne s'est proposé que de donner quelques règles générales pour entretenir une bonne santé et il les a écrites dans un style dégagé, sans prétention comme étant plus du goût de son ami. Le conseiller Xylander ne fut, toutefois, pas longtemps à même d'expérimenter la bonté des prescriptions de son ami le professeur. Car, quelques mois après la publication du livre et pendant que Plempius était occupé à en préparer une seconde édition, il mourut à Bruxelles, comme nous l'apprend une note autographe que notre auteur a ajoutée à un exemplaire de cet ouvrage, exemplaire qui a appartenu à Plempius lui-même comme le prouvent les différentes corrections écrites de sa main, et que nous avons été assez heureux de trouver à la bibliothèque de l'université. —

Quoi qu'il en soit, le livre qui, par parenthèse, ne contient pas seulement des règles à l'usage des gens de cabinet, comme le titre semble l'indiquer, mais qui est plutôt un traité populaire d'*hygiène*, est divisé en dix chapitres. Dans le premier l'auteur définit l'objet dont il veut traiter, c'est-à-dire, la conservation d'une

bonne santé et il prévient tout d'abord ses lecteurs qu'il ne leur promet pas à tous une extrême vieillesse, puisque, après tout, la durée de l'existence ici-bas dépend principalement du tempérament et de la constitution de chaque personne. Ce qu'il leur promet c'est de prolonger la vie par l'observation des règles qu'il prescrit et de rendre celle-ci aussi agréable que possible en faisant éviter les maladies.

L'auteur s'occupe ensuite de tout ce qui, dans la vie, peut influencer directement ou indirectement la constitution physique de l'homme et dans le dernier chapitre enfin, il apprend comment tous les hommes, mais surtout les gens d'étude doivent faire l'application des principes qu'il a posés. Il nous serait difficile de ne donner que des extraits de cet ouvrage, car *tout* y est agréable, à la portée de toutes les intelligences. Pour ne parler que des trois chapitres où l'auteur traite des *aliments*, avec quelle exactitude n'annote-t-il pas chaque mets, chaque boisson que nous autres Belges nous servons d'ordinaire sur nos tables? Comme il décrit minutieusement chaque substance alimentaire et en fait voir les effets, non tels que l'*analyse chimique* les lui a fait connaître, — il ignorait probablement cette analyse, — mais comme une longue pratique et une observation assidue les lui avaient démontrés! Et dans tout le livre, même finesse d'aperçus, même connaissance intime des habitudes et des besoins de ses compatriotes auxquels ce petit livre était destiné. Enfin

quelle vaste érudition cachée sous les apparences d'un badinage léger !

Nos aïeux, certes, plus savants que nous, aimaient aussi davantage le bien-être et la gloire du pays que nous leurs enfants. Que possédons-nous, en effet, sur l'*hygiène* sinon des livres écrits par des étrangers, faits pour les besoins d'un pays qui n'est pas le nôtre ? Or, comment ces livres peuvent-ils jamais être chez nous d'une utile application, à moins qu'on ne croie que la différence de la position géographique et du climat d'un pays, des besoins et des mœurs de ses habitants ne réclame aucune différence dans la prescription de règles hygiéniques !

ANDREÆ VESALII PRÆCONIUM, ORATIO QUAM IN SOLEMNI PRÆMIORUM DISTRIBUTIONE COLLEGII LIT. HUM. ALTICOLENSIS, DIE 13 MENSIS AUGUSTI 1844, HABUIT NICOLAUS WEYNANTS, RHETORICES ALUMNUS.

Magnifice hujus Academiæ Rector gravissime, honoratissime;

Qui rebus civilibus et sacris præestis, viri summo honore habendi;

Præses professoresque doctissimi;

Commilitones dilectissimi;

Cæterique quotquot adestis, cives et hospites, auditores exoptatissimi.

Quemadmodum superioribus annis, virorum Universitatis Lovaniensis clarissimorum, Adriani VI et Viglii laudes cum benevolentiâ audivistis; sic spero vos hodie, quum de alio ejusdem Academiæ lumine orationem habiturus sum, benignam quoque aurem mihi præbituros. Quæ Academia vix a dimidio sæculo condita, orbi catholico Pontificem suppeditaverat omni doctrinâ et virtute ornatum, et virum instituerat qui doctissimis scriptis de legibus gloriam sibi conciliavit perennem,

ea profecto medicis famâ inclytis carere non debuit. Eodem verò tempore, quo priores illi viri maxime florebant, quasi ex fecundæ matris gremio vir surrexit qui nisi illos magnitudine ingenii et gloriâ superavit, in eodem certe honoris gradu collocandus est. Ille vir Vesalius fuit. Hoc nomine quis nostrum a patriæ amore tam est alienus qui origine suâ non superbiat, non eam præ se ferat? Quis vestrum, carissimi condiscipuli, non vehementer gestiat in hâc institui celeberrimâ Academiâ atque ex fonte illo benignissimo salutarem haurire doctrinam quâ Vesalius, quâ Adrianus immortalem gloriam assequi valuerunt.

Hos tantos viros, auditores ornatissimi, summis ipsi vel taciti prosequimini honoribus : ego verò qui, ut publicam Vesalio laudem referam innumeraque ejus merita voce meâ celebrem, advocor, rei magnitudine pressus, nunquam tantum opus aggredi ausus essem, nisi vestrâ benevolentiâ confiderem, speraremque vos rebus potius quam verbis attentos fore.

Andreas Wittings natus est Bruxellis, honesto genere, anno millesimo quingentesimo decimo quarto, a Vesaliâ inferiore, ubi majores diu habitarunt, Vesalius dictus. Pater ejus pharmacopola fuit Margaretæ quæ Belgis præerat. Avus mathematicus peritissimus, multa de arte sanandi egregii scripsit; proavus Maximiliani imperatoris medicus, Universitatis Lovaniensis et professor et rector magnificus; denique tritavus magnâ fuit, suis temporibus, in medicis gloriâ. Nec frater nostri si-

lentio prætermittendus, qui, parentibus hortantibus, ad juris studium quidem se contulerat, sed, naturâ cogente, ad medicinam animum applicuit.

Erat igitur noster, ut ipse dicere solebat, genere medicus et hereditario quodam jure hanc studiorum rationem suscepit et ingressus est. Quum autem recte sapere omnis disciplinæ sit fons et principium, iis artibus quibus ad humanitatem juventus informatur, totum prius se dedidit, in hac nostrâ civitate diligenter litteris latinis et græcis incumbens. Quantos in illis progressus fecerit nullum certius est testimonium quam quod, quum latino uti sermone soleret, ejus dictio pura et nativa semper ab omnibus sit judicata, et Galieni opera ipsi recognoscenda et emendanda aliquando tradita sint. Nec minus studii in physicis et mathematicis disciplinis consumebat, et familiaris erat Gemmæ qui omnibus suæ ætatis mathematicis antecellebat.

Ut primum ex adolescentiâ excessit Vesalius, utque ab iis artibus, quibus illa ætas ad satus scientiarum accipiendos præparari solet, sese ad medicinæ studium conferre statuit, in dubio erat utrum Lutetiam an Montem Pessulanum peteret. In his enim civitatibus erant tunc temporis celeberrimæ medicinæ scholæ, quarum hæc Arabum doctrinis instructa singulis annis corpus humanum dissecandum discipulis præbebat, in illâ vero doctores erant illius disciplinæ clarissimi. Hâc dubitatione brevi sublatâ, primum Monte Pessulano medicinæ studuit, inde Lutetiæ ubi ei celeriter contigit ut omnibus

suis condiscipulis doctrinâ præstaret. Cujus gloriæ si quid ingenio dandum, tamen laboribus continuis maxima pars tribuenda. Quanta enim, auditores ornatissimi, in nostro fuit diligentia, quam singulare discendi studium! Quoties quum vanâ quâdam superstitione nullum humanum corpus daretur, sepulcretum Innocentium noctu adivit! Hâc Vesalii diligentiâ perspectâ magistri jam tum futuram illius gloriam prævidebant, Guntherusque discipulum familiaritate obstrictum habere cœpit, et tanti eruditionem ejus fecit ut sua ei scripta recognoscenda commendaverit.

Iisdem temporibus, quum Gallorum rex, Franciscus I, bellum Carolo V inferre decrevisset, Vesalius animadvertens apud hostes sese tutum esse non posse, Galliam reliquit ac Lovanium demigravit, ubi copia illi data anatomiæ publice monstrandæ. Cogitate, auditores ornatissimi, magistrorum ac discipulorum admirationem, quum anatomiæ elementa ex ipsius hominis corpore explicaret; etiam atque etiam eorum cogitate stuporem quum, quod nunquam antea viderant, osseam integram formam illis ostendit. Factum autem erat ut Lovanii, familiari suo Gemma juvante, ossa omni carne spoliata sibi paravisset. Sed nostræ Academiæ datum non est ut talis juvenis diutius in hoc oppido commoraretur. In Galliam enim imperatoris exercitus, ut chirurgus, secutus est, inde in Italiam transivit, regionem celeberrimam, eruditissimis hominibus, liberalissimisque studiis affluentem, ibique incredibili scientiæ amore

incensus, magistratus adivit et ab illis precando et obstestando impetravit ut supplicio affectorum omnium dissecari liceret corpora, quum antea vix singulis annis unum concederetur. — Longum est enumerare, Auditores ornatissimi, qui fuerint ejus labores, quæ curæ; tamen jure increpandus essem, si prætermitterem indefessum nostrum juvenem, quod antea Lutetiæ fecerat, etiam hic vel vitæ suæ periculo in sepulcretis factitasse. Interea fama ejus ita crevit ut summis honoribus dignus judicaretur, atque hâc celebritate vel absentibus notus, a senatu Veneto, extraneus et juvenis admodum, deligeretur qui anatomiam in Academiâ Patavinâ doceret.

Quantum censetis gaudium, quantam lætitiam nostrum ex eâ re percepisse? Qui quod jam dudum in animo habebat, nunc tandem voti compos efficere poterit, ut Galieni auctoritatem per quatuordecim sæcula vigentem gravissimis ipsius veritatis argumentis impugnet atque evertat. Et hoc eo magis mirandum quod Vesalius vix octo et viginti natus annos difficillimum opus tentaverit, et novum mundum, ut ait Senacus, aperuerit. In Italiâ septem annos commoratus est, anatomiam tum Patavi, tum Boloniæ, tum Pisis docens atque horas subsecivas in scribendo de anatomiâ opere consumens.

Tum vero imperatoris verbis adductus Italiam reliquit et ad copias in Gueldriâ bellum gerentes missus est. In eâ regione Venetorum legatum gravi morbo affectum sanavit. Deinde ex eâ provinciâ decessit Ratisbonamque venit. Cæsar ægrotabat in hâc urbe, chiragræ doloribus

confectus, suosque omnis fere spes deseruerat, quum Vesalius squinæ radice et sanitati et suis eum reddidit.

Interim quum summo honore afficeretur, multique nobilissimi viri ejus cognitionem atque familiaritatem appeterent, magnum opus de anatomiâ, tot et tantarum animi ægritudinum causam futuram perfecerat. Inter doctissimos viros quorum consilio usus est, multi eum hortati sunt ut ne rem exsequeretur quam mente agitabat, alii vero ei persuaserunt ut opus in quo scribendo tot dies tot noctes consumpserat in lucem proferret. Horum quum sententiam sequi vellet, non dubitans hâc re in sese multorum odium atque invidiam concitaturum, epitomen edidit quæ elementa istius suæ disciplinæ exponeret; qui liber neque damnatus est neque ullius in auctorem odium movit.

Nunc tamen quæ ei huc usque arridere visa est, fortunam experietur adversam. Nam quum magnum opus in publicum protulisset, quo a Galieni ratione longissime se abhorrere confirmasset, undique et malis libellis et injuriis lacessitus est. Auditisne, Ornatissimi auditores, hos indignantium clamores et ignorantiæ dementiæque crimina, et injurias Sylvii quem quondam Vesalius medicinæ doctorem habuit? Hujus tamen injurias omnes silentio prætermisit; tanta enim in eo erat erga magistros pietas ut illos, quamvis eruditione longissime superaret, maximâ coleret veneratione. At ubi Eustachius, qui Romæ anatomiam docens magnam erat famam consecutus, nostrum non verbis sed argumentis

ex scientiâ depromptis adoriretur, tum in Italiam sibi transeundum existimavit, atque ibi Eustachium, omnesque Galieni propugnatores ita prostravit ut ab eo tempore, in omnibus Italiæ Academiis ad quas accesserit, tantus et discipulorum et magistrorum fieret concursus quantum nemo unquam antea viderat.

In hac regione quum maxime floreret, quumque ab omnibus qui aliquid de ingeniis poterant judicare coleretur, apud Carolum V falsis inimicorum criminibus impietatis accusatus est. Quod Carolus tum fecit quam vellem omittere! Sed dicendum est. Quem semper dilexerat, quem summis extulerat honoribus, illi nunc diem indicit! O imprudentia luctuosa regum! Salamancæ tamen theologiæ facultas, ad quam Carolus rem detulerat, causâ cognitâ, criminis eum absolvit. Hoc judicio quamvis ejus fama ubicumque esset restituta, tamen imperatoris offensione permotus omnes suos libros, scripta omnia in flammas abjecit. Eheu! perit multorum annorum irritus labor.

Post reditum nihil in majorem gloriam consequendam conatus est, Bruxellisque privatus vixit; posteà verò in Germaniam profectus, Thermis inferioribus sic ab omnibus colebatur ut, gratum se præbiturus, illi civitati osseam formam donaret quæ ibi hodienum summâ religione asservatur.

Quum Philippus patris regnum adeptus esset, hunc in Hispaniam secutus est, ibique honoratus sed tristitiâ languens, vitam misere traxit. Quid dicam hoc loco de

crimine omnium gravissimo, de corpore viventis a Ve salio aperto? Quid eum capite damnatum, vix per regem Philippum impetrasse ut, mutatâ pœnâ, Hierosolymam proficisceretur scelus expiaturus? Ficta hæc omnia et commentitia hodie constat. Itaque ne verbum quidem ullum de hac re addendum necesse existimo.

Attamen quum tristitiâ absumeretur quod ne osseum quidem caput parare sibi posset, Hierosolymam profectus est, votum interserens religiosum eo consilio ut Hispaniam relinquere ac rursus in Italiam demigrare posset famam suam Fallopiæ scriptis imminutam restituturus. Contendit igitur Hierosolymam; quo quum advenisset, litteras a senatu Veneto accepit qui ei amplissimis verbis anatomiæ cathedram obtulit. Quibus ex litteris Vesalius quam maximum gaudium percepit. In Italiam ire properans quum medium iter confecisset, vehemens incidit procella; navis fluctibus jactata undis submergitur; Vesalius in Insulam Zacynthum ejectus, ibique fame oppressus omnibusque auxiliis orbatus, diem obiit supremum anno ætatis suæ quinquagesimo. Post aurifex quidam corpus invenit, ejusque ossa in sacello quodam Sanctæ Virginis sepelienda curavit.

Hic finis fuit viri clarissimi qui multo labore et præcipuo suo periculo scientiam reperit hominibus longe utilissimam, veritatis adversum mendacium miles strenuissimus, de nostrâ Academiâ, de patriâ, de genere humano optime meritus. Cujus si corpus ventis, fluctibus et inediâ frangi potuit, at memoria vivet incorrupta, omnibusque immortalitatis insignibus ornata.

Nunc tandem ad vos me converto, carissimi commilitones, vos qui mecum inde donati arenam hanc relinquitis, vos etiam qui nondum litterarum stadium decurristis, habeat hic dies solemne aliquid et sanctum! Quocumque adoranda Dei voluntas unumquemque nostrum vocaverit, maneat semper pura sinceraque animorum conjunctio, maneat amicitia nullâ temporis vicissitudine minuenda, sitque vita nostra Deo, patriæ, parentibus, amicis devota! Quid autem ad communem utilitatem Belgii, hujus civitatis Academiæque Lovaniensis optatius, quid ad vestram ipsorum famam desideratius excogitari possit quam ut celeberrimorum virorum in litteris scientiisque colendis exempla imitemini? O utinam hoc meum votum impleatur! Utinam hæc Academia virtitubus vestris ornata et egregie scriptis nobilitata pristinam famam recipiat et conservet!

DIXI.

OVER HET BEOEFENEN DER NEDERDUITSCHE TAEL, TE LEUVEN (1).

« Noyt is onze tael eenige aendacht verleend van » hoog gezag. Noch hoogeschool van Leuven, noch » onze brusselsche academie hebben haer oyt meer ge- » daen als niet verworpen (2). » Zoo sprak in 1788 de advocaet Verloo in een niet onaerdig werkje over het beoefenen onzer moedertael. En inderdaed, M. H. indien men nagaet wat invloed de Leuvensche universiteit op onze tael gehad heeft, bevindt men, dat die schryver zich naeuwkeurig heeft uitgedrukt. Doch, men neme dit de hoogeschool niet euvel op, zy kon toch niet anders zyn dan de eeuw waerin zy bestond, en in de vyftiende en zestiende eeuwen, in de beste tyden der geleerden op *us*, ware het voor die mannen zoo buitensporig geweest, de zelfde aendacht aen de moedertael te verleenen die wy er nu aen geven, dan het heden voor een franschen schryver zyn zou latynsche romans in de wereld te zenden. Wat men toen voor de moedertael doen kon, dit

(1) Getrokken uit eene redevoering gehouden door den zeer eerw. heer Luytgaerens, in de plegtige zitting van het Tael- en Letterlievend Genootschap, 20 oct. 1844.

(2) Verhand. over het niet achten der moederl. Tael, bl. 41.

heeft de universiteit gedaen, namelyk haer niet verstooten. Het zou u kunnen verwonderen, dat ik dit weinige voor iets wat lof verdient opneme. Dit zal echter niet zyn, wanneer men weet, hoe het er elders uit zag. De geleerde Burmannus, leeraer aen de hoogeschool van Utrecht, aenzag zyne moedertael als onweerdig van door eenen geleerden gebruikt te worden, hy sprak er nooit van als met de diepste verachting en zou zyne pen als onteerd aenschouwd hebben, indien er ooit een woord nederduitsch uitgevloeid ware. Dit is nogtans eenigzins te verstaen; de geleerden hadden toen niet dezelfde moedertael als het gemeen. Hunne moedertael was het latyn, dit alleen spraken zy onder elkander, in die tael alleen hielden zy hunne briefwisseling en door den band van die gemeene tael aenzagen zy zich als leden van één groot lichaem, dat door geheel de wereld verspreid, den naem droeg van republiek der letteren. Wel latyn spreken en schryven was toen eene hoofdverdienste en die dit wel kon, was verzekerd, waer hy ook komen mogt, vrienden aen te treffen. Dit is zoo waer, dat onze landgenoot Chr. Longolius, die in Zwitserland reeds een geruimen tyd als krygsgevangene had doorgebragt, aenstonds op vrye voeten gesteld werd en met eer bejegend, toen men vernam, dat de man zich zoo keurig in 't latyn uitdrukte. Men ziet hoe het in die tyden gelegen was. De geleerden, voor zoo veel zy lid waren van de republiek der letteren, spraken en schreven latyn, en slechts toen zy zich weder tot het huishoudelyk leven vernederden, geweerdigden zy de

moedertael van het gemeen te gebruiken. Geene of weinige werken over wetenschappen handelende zag men toen in de moedertael aen 't licht komen, ten zy van persoonen die met geene akademische titels prykten of zulken die byzonderlyk voor het gemeen bestemd waren, zoo als de werken van Stevyn, Palfyn, Damhouder, enz., de eersten schreven voor de *konstabels* en heelmeesters, de laetste voor *bailjous* en schepenen van hunnen tyd, allen mannen voor wie het latyn eene vreemde tael was. Slechts de werken van Dodoens en zeer weinige andere maken hierop uitzondering. Men denke eventwel niet, dat de geleerden, daerom minder aen voorvaderlyke zeden, aen hunne nationaliteit verkleefd waren; latyn en grieksch daer bleef men dood om; het was immers hunne moedertael als burgers van de republiek der letteren; maer wat buiten dat te veel naer 't vreemde helde, was toen by regtschapene vaderlanders, eveneens als nu, in minachting. « Placuit omnibus modis, « zegt Erasmus, van Longolius sprekende, »
» hoc uno dempto, quod nimium gallus est, quum sit
» nostras (1). » « Bella ista, « zegt Lipsius » et mixti ex-
» teri, Belgicam, ut sic dicam, e Belgica tollunt (2). »
De vermaerde Thomas Morus schreef reeds in de zestiende eeuw een aerdig dichtje, getiteld : in Anglum linguæ gallicae affectatorem (3).

---

(1) Erasm. Epist. 467.
(2) Lips. Epist. ad Belg. cent. III, 79.
(3) Mori Epigr.

In weerwil echter van dit uitsluitelyk gebruik der oude talen en by gebrek aen stellige begunstiging der moedertael, iets wat de geest der eeuw niet gedoogde, zyn er by onze universiteit altyd leeraren geweest, die sommigen hunner werken een nederduitsch gewaed dierven aensteken, van dit getal waren, om er maer eenigen op te noemen, Plempius en Viringus leeraers in de geneeskunst, Lindanus, A Castro, Jansonius en Malderus in de godgeleerdheid, Van Langendonck, in de regten, Lepaige in de wetenschappen. Justus Lipsius zelf, M. H. achtte de nederduitsche tael niet onweerdig van door hem beoefend te worden. Getuige hiervan hetgeen hy geboekt heeft over onze tael en hare oudheid (1), iets wat heden nog met belangstelling gelezen wordt; getuige hiervan het genoegen dat hy schept in het uitgeven van het Etymologicum van onzen onsterfelyken Kiliaen en den zoo welverdienden lof die hy hem daerover geeft: « Utili la- » bori fatendum est, « zegt hy » et qui in publicum plus » conferet quam multorum speciosi admodum et famosi » libri (2). » Ja, wat meer zegt, hy schreef soms in 't dietsch aen menschen met wie hy even goed had kunnen latyn gebruiken, en zoo bedankte hy het bestuer der stad Leuven in zuiver en vloeijend dietsch over hunne medewerking om hem als leeraer by de universiteit te

(1) Lips. ad Belg. C. III. 44.

(2) Id. 29.

doen aenstellen (1). De beroemde geleerde had het zelfs aengaende het nederduitsch beter voor, dan de meeste vlaemsche schryvers van zynen tyd. Ziet hier wat hy van Kiliaens werk zegt :

« Non hic Galle tuas, tuas Ibere
» Tuas, Itale, nunc reposce voces
» Nostra hæc fabula est, scena tota nostra est.
» Ite exotica verba, Kilianus
» Dat pura et puta belgica. Et quid ultra
» Et pura et puta dat simul latina
» Duplex gloria, gratia esto duplex
» Et Belga hunc amet atque amet latinus (2).

Eveneens was het met den opvolger van Justus Lipsius, den geleerden Erycius Puteanus gesteld. Die schaemde zich niet zyne ledige uren aen de nederduitsche dichtkunst toe te wyden, en wel met zulken iever, dat hy een zeer groot aental vlugge dichten heeft achter gelaten, die echter nooit gedrukt zyn geworden. Wel is waer, dat zy waerschynlyk meer 's mans iever dan zyne bedrevenheid in het vak zouden bewyzen. Eindelyk rekenden vele leeraers het zich tot eer deel te maken van die beroemde rederykkamers, die zich toen alleen met het beoefenen der moedertael bezig hielden.

De tyd laet niet toe M. H. hierover verder uit te wyden. Er is echter genoeg gezegd geweest om te toonen, dat,

---

(1) De oorspronkelyke brief berust op het archief der stad Leuven.
(2) Ad Belg. C. III. 44.

de leuvensche hoogeschool onze tael nooit veracht, nooit verstooten heeft; ja, meer, dat de leeraers voor haer altyd gedaen hebben wat men, ingezien de geest der tyden, van hen verwachten mogt. Nu zyn de tyden veranderd, de omstandigheden voor de moedertael gunstiger. Er wordt dus van de vernieuwde universiteit meer geeischt, en, ik beken het met genoegen, er wordt ook meer gedaen. Is Leuven niet de eenige hoogeschool van Belgie waer het nederduitsch eene plaets in de programma van onderwys heeft bekomen? Is het niet aen eenen hoogleeraer van Leuven, dat men voor een groot gedeelte de opbeuring der dietsche tael, den beginnenden luister der vaderlandsche letteren te danken heeft? Is niet hy, die aen het hoofd der hoogeschool geplaetst, deze en geheel België, tot eer strekt, een warme voorstaender der moedertael? En het tael en letterlievend Genootschap, dat met zoo groote stappen vooruittreedt, en byna al wat in de nederduitsche letteren eenigen roem verworven heeft onder zyne leden telt, dit Genootschap, hetwelk by de universiteit gesticht en door haer ondersteund, jaerlyks een aental kundige en ieverige taelminnaren door geheel Belgie verspreidt, bewyst ten overvloede, dat de Alma mater de belangen der moedertael niet uit het oog verliest. Alles zegt ons, dat de universiteit, in betrekking tot de nederduitsche tael, die hoogte bereiken, of laet ik zeggen, behouden zal, tot welke zy reeds in de andere vakken van onderwys gestegen is.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.



